



RAPPORT ANNUEL 2011

SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

SOMMAIRE

Description du service

Synthèse de l'activité

Analyse financière et économique

Contrôles effectués

Annexes

Edito

L'eau a toujours eu des représentations dans l'imaginaire qui régissent pour partie la façon dont sont ressenties certaines décisions publiques. En effet, l'eau est intimement liée à la vie, car sans eau, pas de vie possible. Parler de l'eau est alors d'une certaine manière toujours parler de l'intime. L'objectivité ou le rationnel fait alors place à un ressenti subjectif et souvent irrationnel. Ainsi, lors de la concertation menée en 2011 par la Communauté Urbaine de Bordeaux pour définir la politique de l'eau, des échanges très intéressants ont pu se nouer entre une vision technique des enjeux de l'eau de l'agglomération bordelaise et une perception intime des participants des valeurs attachées à l'eau. Les questions des pollutions émergentes, de la qualité des cours d'eau, du besoin de service rendu, de la gouvernance ou encore du mode de gestion des services de l'eau ou de l'assainissement ont fait l'objet de nombreux débats très riches. Le résultat de cette large concertation a abouti à la fin de l'année 2011 à l'adoption par le Conseil communautaire d'un document cadre donnant les grandes orientations de la politique de l'eau de la collectivité pour les 20 prochaines années. Ayant intégré de nombreuses idées issues de la concertation, la politique s'articule autour de 3 enjeux majeurs :

- Enjeu environnemental
 1. Préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire
 2. Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité
- Enjeu d'une gouvernance renouvelée
 3. Affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de la CUB en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers
 4. Développer une gouvernance de l'eau partagée
- Enjeu d'accompagnement de l'agglomération millionnaire
 5. Donner à l'eau sa place dans les projets urbains

Au-delà de ces grandes orientations, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est pleinement saisie en 2011 de la question du mode de gestion de la compétence eau potable et assainissement. En tant qu'autorité organisatrice du service, la collectivité a mené une réflexion de fond pour analyser les différentes incidences de la délégation de service ou de la régie. Objet de débats, d'enjeux politiques, de qualité de service, de transparence vis à vis de l'usager, le choix du mode de gestion a mobilisé une bonne partie des énergies de l'année 2011. Compte tenu de l'échéance au 31 décembre 2012 du contrat de délégation des services de l'assainissement

collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines, la Communauté urbaine a décidé du futur mode de gestion lors du Conseil communautaire de juillet 2011. Ainsi, le Conseil communautaire s'est inscrit dans une perspective de mise en place d'une régie publique pour l'eau et l'assainissement à l'horizon 2018 et a décidé de recourir à une délégation de service public pour la période transitoire jusqu'en 2018. A l'issue de la réflexion et des analyses, il est apparu qu'un passage immédiat en régie ne pouvait éviter des difficultés techniques et sociales fortes pouvant faire peser un risque sur la continuité du service lors de la transition. Pour autant, l'eau constituant un bien commun, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité que le service public s'en réapproprie les enjeux de gestion et de gouvernance. Ainsi, un appel d'offre pour la délégation de service public en assainissement pour la période 2013-2018 a été lancé dès l'automne 2011.

Mais les services de l'eau et de l'assainissement ont été marqués au cours de l'année 2011 par deux événements extrêmement significatifs. D'une part, des sources d'alimentation en eau potable ont été contaminées par du perchlorate d'ammonium. Il s'agit d'une pollution rare pour laquelle les autorités sanitaires nationales et départementales ont dû édicter très rapidement des recommandations, et pour laquelle la Communauté urbaine de Bordeaux et son délégataire ont aussitôt réagi en arrêtant la mise en distribution des eaux concernées. D'autre part, un orage d'une rare intensité s'est abattu en août 2011 sur le territoire de l'agglomération bordelaise ; le nombre limité de débordements a permis de conforter la collectivité dans sa politique de maîtrise des eaux pluviales.

A fin 2010, une présomption d'une pollution aux perchlorates d'ammonium de certaines ressources autour de St-Médard en Jalle a amené l'ARS, la Communauté urbaine de Bordeaux et son délégataire, la Lyonnaise des Eaux, à mettre en place un suivi analytique. A cette date, la recherche de perchlorates d'ammonium dans les échantillons est compliquée, longue et coûteuse, car ce composé n'est pas recherché dans les analyses d'eau potable et les analyses ne peuvent être réalisées que par un laboratoire en Allemagne.

Les analyses réalisées en 2011 confirment la présence de perchlorates sur la galerie Gamarde à 30 µg/l, sur le puits rayonnant de Gamarde à 20 µg/l, sur Thil captage à 2 µg/l, sur Thil forage R21 à 20 µg/l et sur Thil mélange R19 à 9 µg/l.

Le 05 juillet 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux et son délégataire prennent les mesures pour que l'eau distribuée respecte le seuil de 4 µg/l de perchlorate, seuil sanitaire imposé par l'ARS, en anticipation de l'avis rendu par l'ANSES et les préconisations ministérielles.

Les captages des sources polluées sont mis à l'arrêt (Gamarde + Thil R21+ Caupian galerie). Environ 10 % de la ressource en période de pointe de consommation d'eau est donc affectée par ces pollutions.

Par ailleurs, au lendemain de la pollution, la Cub a déposé une plainte contre X et une assignation en référé-expertise a également été déposée par La Cub et son délégataire, fin 2011, avec pour objectifs de :

- déterminer l'origine de la pollution et les voies de transfert dans les eaux souterraines,
- définir l'étendue de la pollution,
- définir les moyens à mettre en œuvre afin de remédier à la pollution,
- se prononcer sur les préjudices et sur responsabilités.

Le 2 août 2011, un orage très important s'est abattu sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux. En dépit de son caractère exceptionnel, cet orage n'a pas entraîné de débordements importants, ce qui illustre l'efficacité des actions entreprises par la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de lutte contre les inondations depuis plus de 25 ans. En effet, en 1982, la Communauté urbaine de Bordeaux a subi deux orages importants qui ont généré de fortes inondations, avec des dommages extrêmement importants. Des décisions ont alors été prises, à l'issue de ces événements, pour limiter les impacts du ruissellement des eaux pluviales. Des prescriptions ont été inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme pour la mise en place de solutions compensatoires, à savoir une rétention des eaux pluviales au plus près de la parcelle avec la mise en place de nombreux petits stockages à la charge des particuliers et des aménageurs. De plus, de nombreux bassins, stations de pompage et collecteurs ont été réalisés par la CUB.

Aujourd'hui, la Communauté urbaine gère près de 2 millions de mètres cube de stockage et plus d'un milliard d'euros d'investissements ont été réalisés sur les 25 dernières années. L'orage du 2 août 2011 a eu des intensités pluvieuses qui ont dépassé les 120 mm/h contre 60 mm/h en 1982, pour un cumul de 55 mm sur l'ensemble de l'agglomération contre un cumul de 40 mm en 1982. Et pourtant, il y a eu moins d'un hectare en 2011 pour plus de 100 000 hectares inondés en 1982.

L'orage du 2 août a donc été un quasi non événement pour l'ensemble des habitants de la Communauté urbaine, et c'est le résultat d'une politique ambitieuse et assumée par les élus communautaires depuis plus de 25 ans.

Enfin, la Communauté urbaine de Bordeaux était soumise à des échéances réglementaires au 31 décembre 2011. La qualité des effluents rejetés par la station Louis Fargue devait respecter des normes plus sévères suite à la directive cadre européenne sur les eaux résiduaires urbaines. La station d'épuration de Louis Fargue est en travaux depuis 2010. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de rénovation des stations d'épurations de la Communauté urbaine de Bordeaux qui a déjà vu la refonte des stations de Cantinolle, Lille et Clos de Hilde notamment. Ces travaux comportent deux phases distinctes. La première a consisté à créer une nouvelle file eau, sur un terrain adjacent à la station existante. Cette phase est terminée. La file eau est en service depuis le mois de décembre 2011 et la Communauté urbaine de Bordeaux a ainsi pleinement respecté ses engagements. Les travaux se poursuivent sur la station existante, notamment pour améliorer la

filière boue et le traitement des eaux par temps de pluie. Les travaux seront définitivement achevés à l'été 2013.

La gestion durable de l'eau, que ce soit vis à vis du petit cycle de l'eau comme du grand cycle de l'eau, constitue un enjeu majeur pour le développement respectueux de l'agglomération bordelaise. Et elle est l'affaire de tous. La Communauté urbaine de Bordeaux a ainsi conduit une réflexion collective en profondeur en 2011 et qui a abouti à la définition d'une politique de l'eau ambitieuse, renouvelée et intégrée. La démarche de concertation, innovante et volontariste dans l'association la plus large des habitants et des usagers a permis un vrai travail collectif de réflexion stratégique autour des enjeux de l'eau pour un territoire en plein développement. Les différents enjeux ainsi identifiés donnent une feuille de route pour les prochaines années, qui devrait permettre d'améliorer la qualité du service aux usagers dans une démarche de développement durable.

Faits marquants de l'année 2011

Mars 2011

Production du livre blanc Eau et Assainissement issue de la concertation pour cadrer la politique de l'eau de la Communauté urbaine.

Décembre 2011

Délibération du 16 décembre 2011 qui a adopté la politique de l'eau et définit les grandes orientations stratégiques pour les 20 ans à venir.

Transfert du pouvoir de police spéciale assainissement au Président de la Cub

Service public de l'Eau potable

Mai 2011

Signature d'une convention de fourniture d'eau potable avec la commune de Cabanac et Villagrains afin de sécuriser l'alimentation en eau de la commune, selon des principes de solidarité et de partage de la ressource, dans la perspective de la mise en œuvre des nouvelles ressources.

Juin 2011

Identification d'une pollution aux perchlorates d'ammonium sur une partie des ressources, du secteur nord-ouest de l'agglomération, alimentant La Cub.

Achèvement du dernier des 7 projets de coopération internationale dont les conventions avaient été signées en juillet 2010.

Un Comité de Pilotage du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) arrête le choix du tracé de la LGV à l'intérieur du périmètre de protection rapproché du champ captant de Bellefont sur la commune de Castres sur Gironde.

Juillet 2011

Suite à la pollution aux perchlorates d'ammonium et afin de maintenir la distribution d'une eau conforme, la configuration du système de production est adaptée. Des ressources sont arrêtées (15 à 20 000 m³/jour soit environ 10% de la capacité de production). La Cub porte plainte contre X.

Août 2011

Suite à l'arrêt de plusieurs ressources, et afin de pallier le déficit de production, il est décidé de procéder au développement du champ captant de Cap de Bos à Saint Médard en Jalles. Un nouveau forage F1Bis, au Miocène, est réalisé pour constituer un apport supplémentaire au réseau de 200 m³/h.

Octobre 2011

Mise en service de la nouvelle filière de traitement de l'usine d'eau potable de Cantinolle à Eysines.

La Cub sollicite les services de l'Etat pour la mise en place d'un Comité Technique sur la vulnérabilité des ressources.

Novembre 2011

Démarrage des négociations avec le concessionnaire dans le cadre de la révision quinquennale du contrat de concession de l'eau potable.

Décembre 2011

Suite à la pollution aux perchlorates d'ammonium, La Cub et son délégataire déposent, conjointement, une assignation en référé-expertise à l'encontre de plusieurs industriels de Saint-Médard-en-Jalles.

Service public de l'Assainissement collectif

Juillet 2011

Délibération entérinant le principe d'une DSP pour le service public de l'assainissement pour la période 2013/2018

Août 2011

Orage du 2 août : un événement météorologique exceptionnel (une intensité maximum de 142 mm, une hauteur d'eau de 55 mm en 1 heure) le plus intense depuis les orages de 1982, à l'origine de la politique de réduction des inondations de la Cub. La quasi-totalité des bassins de retenue du service ont été sollicités. Certains ont été remplis à des niveaux jamais atteints par le passé. En dépit de l'intensité du phénomène, un nombre limité d'interventions et points de débordements ont été constatés (environ 250), ce qui illustre de l'efficacité des ouvrages réalisés et de la politique menée par la Cub depuis plus de 25 ans

Septembre 2011

Audit de l'état des biens du service de l'assainissement et du contrôle du fonds de renouvellement pour la période 2008-2012.

Novembre 2011

Lancement du marché de délégation de service public pour le service de l'assainissement

Décembre 2011

Mise en service de la file eau de la station de Louis Fargue pour une conformité du rejet conformément à l'arrêté préfectoral de mise en demeure.

Transfert du pouvoir de police spécial assainissement des maires au président de la CUB

Repères

Les mises en perspectives

Politique de l'eau :

La Politique de l'Eau adoptée le 16 décembre 2011 par le Conseil de Communauté affirme une nouvelle stratégie et un nouveau cycle d'actions pour les 20 ans à venir.

Elle est la synthèse des préoccupations des citoyens, partenaires et associations, exprimées dans le livre blanc, et d'une volonté communautaire forte d'assurer le développement de l'agglomération et de ses activités en harmonie avec la nature, volonté affirmée dans le projet métropolitain autour des valeurs d'une métropole « sobre, solidaire, stimulante, sensible et singulière ».

La Politique de l'Eau s'articule autour de 5 axes :

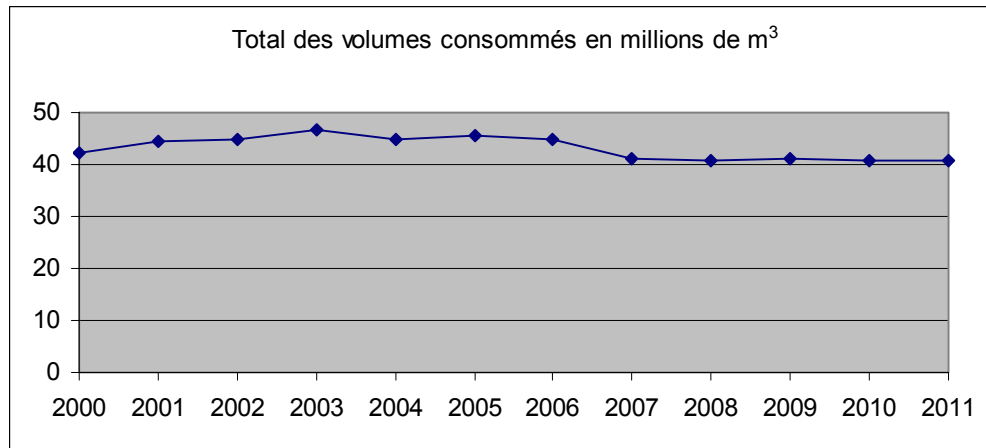
- ☒ Axe 1 : Préserver et reconstituer une ressource de qualité tout en approvisionnant une agglomération millionnaire
- ☒ Axe 2 : Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité
- ☒ Axe 3 : Affirmer et exercer le rôle d'autorité organisatrice de la Communauté urbaine de Bordeaux en assurant l'équilibre économique des services, pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers
- ☒ Axe 4 : Développer une gouvernance de l'eau partagée
- ☒ Axe 5 : Donner à l'eau sa place dans les projets urbains

Pour le service de l'Eau potable:

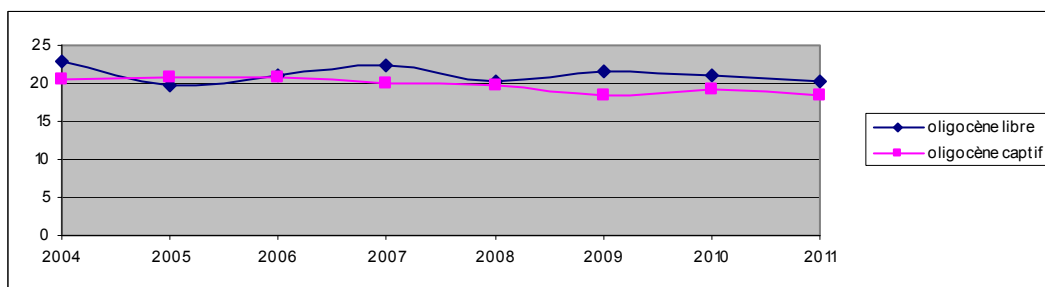
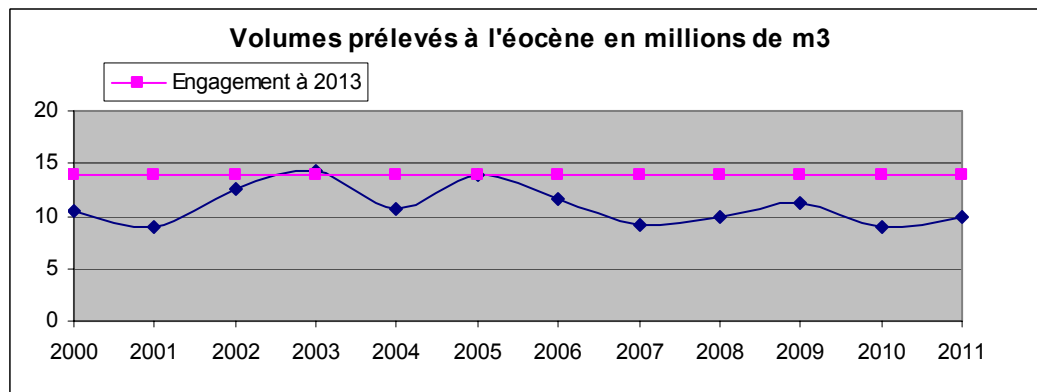
Le service de l'Eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux dessert 22 des 27 communes qui la composent.

Il compte **239 835 abonnés** contre 233 202 abonnés en 2010, soit une augmentation de 2,84%, (soit 684 153 habitants sur 721 744 habitants que compte la Cub) auxquels il a été délivré **39,735 millions de m³** d'eau potable en 2011 (hors interconnexions, forfaits et ventes aux navires) contre 39,714 millions de m3 en 2010, soit une augmentation de 0,05%.

La totalité de l'eau distribuée (volumes consommés par les usagers plus les interconnexions, ventes aux navires...), soit 40,747 millions de m³, provient de **nappes souterraines**. Cette eau est naturellement de très bonne qualité : elle est délivrée aux consommateurs après traitement et désinfection, avec un taux excellent de conformité aux normes sanitaires.



Le volume d'eau prélevé en 2011 dans les nappes souterraines pour la Communauté urbaine a été de 51,613 millions de m³ (contre 52,802 millions de m³ en 2010), dont 9,89 millions de m³ dans la nappe profonde de l'Eocène et 18,550 millions de m³ dans la nappe de l'Oligocène captif. S'agissant de nappes fragiles, des efforts sont entrepris, chaque année, pour faire des économies et donc en réduire les prélèvements.



Pour le service de l'Assainissement collectif:

Le service de l'Assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux dessert la totalité des 27 communes communautaires soit 721 744 habitants ou **246 019 abonnés**.

Le parc de stations d'épuration comprend 6 installations de tailles fort différentes, depuis la plus importante, Clos de Hilde (408 300 équivalents habitants) à Bègles, à la plus petite, CD 10 à Ambès (3 000 équivalents habitants).

La Communauté urbaine de Bordeaux a conduit depuis plusieurs années, dans le cadre de son Schéma directeur des eaux résiduaires urbaines, un ambitieux programme de reconstruction de ses stations d'épuration, prenant en compte le développement de son activité économique et démographique, ainsi que les évolutions de la réglementation en matière de rejets au milieu naturel. Ce programme est en cours d'achèvement avec la restructuration des stations de Louis Fargue et d'Ambès.

Le volume d'eaux usées traitées par les stations d'épuration de la Cub s'est élevé à **64.4 millions** de m³ (en très forte baisse par rapport à 2010 principalement dû, à la très faible pluviométrie)

Pour le service de l'Assainissement non collectif:

Durant l'année 2011, le SPANC a poursuivi le diagnostic des installations d'assainissement non collectif existant sur la Cub, l'objectif étant d'avoir contrôlé toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

Le prix de l'eau (eau potable et assainissement collectif):

Sur la Communauté urbaine de Bordeaux, le prix de vente du m³ d'eau (pour une facture de 120 m³) revient à **3.76125 € T.T.C/m³** au 01/01/2012, contre 3,56650 € T.T.C/m³ au 01/01/2011 soit une augmentation de 5,46%.

Les comparaisons chiffrées, Les données statistiques

Indicateurs de Décret du 2 mai 2007

INDICATEURS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Code ONEMA	Indicateur	Unité	2010				2011
			Grand Lyon	Strasbourg	Nancy	Nantes	Cub
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	1 281 869	411 773	270 000	581 000	684 153
D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (au 01/01/2010)	€/TTC/m ³	2,03	1,92	2,24	1,30	2,00
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	Non renseigné	80	80	80	94,5
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	%	87	77,78	82	85,2	84,28
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	100	60	65	72,9
P.155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	Non renseigné	0,53	1,94	0,5	22

INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Code ONEMA	Indicateur	Unité	2010				2011
			Grand Lyon	Strasbourg	Nancy	Nantes	Cub
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	u	1 326 400	450 000	270 000	500 000	714 558
D.204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (au 01/01/2010)	€/TTC/m ³	1,10	1,25	1,41	1,21	1,56
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	%	75	60	60	40	74,9
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	Non renseignable	100	100	100
P.252.2	Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	/100 km de réseau	2	4,68	0	Non renseigné	5,77
P.258.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	3,29	Non renseignable	0	Non renseigné	18

INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Code ONEMA	Indicateur	Unité	2010				2011
			Grand Lyon	Strasbourg	Nancy	Nantes (données 2008)	Cub
D.301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif	u	15 000	1 476	1 516	13 500	7 340
D.302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	u	100	80	100/140	100	100
P.301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	13	44,6	42,1	43	64

Description des services

Préambule

• *La Communauté urbaine de Bordeaux s'est substituée, de plein droit, en application de l'article 11 de la Loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966, aux Syndicats préexistants, à savoir le Syndicat intercommunal de l'agglomération Bordelaise pour l'adduction et la distribution de l'eau (SIABADE) et le Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération Bordelaise (SIAsAB) constitués en tout ou partie des communes membres de notre Etablissement public.*

Par contrat en date du 10 Décembre 1969, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié à Suez Lyonnaise des Eaux, la gestion (exploitation technique et commerciale) des services de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Le 1^{er} janvier 1992, le service public de l'Eau potable a été concédé, pour une durée de 30 ans, à Suez Lyonnaise des Eaux, par traité de concession en date du 27 décembre 1991, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7(révision quinquennale) et 8 (dispositions financières relatives au renouvellement des branchements en plomb) en date respectivement des 13 janvier 1998, 26 février 1999, 6 juin 2000, 26 février 2001, 26 février 2001, 1^{er} août 2002, 26 décembre 2006 et 20 juillet 2009 (dates de dépôt au contrôle de légalité).

Le service de l'Assainissement collectif a été affermé, également à Suez Lyonnaise des Eaux, pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 1993, par contrat d'affermage des 22 et 24 décembre 1992, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5 et 6 en date respectivement des 2 décembre 1996, 26 février 2001, 26 février 2001, 30 janvier 2007, 22 décembre 2008 et le 17 mai 2011 (dates de dépôt au contrôle de légalité).

Au titre de ces 2 contrats, Lyonnaise des Eaux a établi le rapport annuel 2011 du délégataire qui a été remis à la collectivité au 31 mars 2012.

• *Concernant le service public de l'Assainissement non collectif, et afin de satisfaire à ses obligations réglementaires, la Communauté urbaine de Bordeaux a créé par délibération du Conseil du 16 décembre 2005, le service public d'Assainissement non collectif, ou SPANC.*

Ce service, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2006, est exploité en régie.

Service public	Mode de gestion	Exploitant
Eau potable	Délégation de service public : concession	Lyonnaise des Eaux
Assainissement collectif	Délégation de service public : affermage	Lyonnaise des Eaux
Assainissement non collectif	Régie	Cub

NB : on rappelle qu'un rapport annuel spécifique est établi concernant le service de l'eau industrielle

- *Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ou le président d'un Etablissement public de coopération intercommunale, lorsque la compétence sur l'eau ou l'assainissement lui a été déléguée, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'Eau potable et de l'Assainissement.*

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi 95.127 du 8 février 1995, publiée au Journal Officiel du 9 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public qui impose aux délégataires privés de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin, un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations effectuées pour assurer le service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service rendu (article 2 de la loi).

Le rapport annuel, visé dans le premier paragraphe ci-dessus doit être présenté, au plus tard, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, donc avant le 30 juin 2012 pour l'exercice 2011 et ce, quel que soit le mode d'exploitation des services de l'Eau potable et de l'Assainissement (régie directe ou délégation de service).

Tous les Conseils municipaux membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui détient une compétence, partielle ou totale, doivent être ensuite destinataires du rapport annuel adopté par cet établissement. Le rapport de l'établissement intercommunal doit être présenté devant le Conseil municipal, au plus tard, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, en le complétant, si besoin est, par un rapport sur les compétences non transférées et gérées directement par la commune, en régie directe ou en délégation de service public.

L'établissement public doit transmettre son rapport à toutes les communes adhérentes, dans les meilleurs délais, afin que celles-ci l'examinent pour élaborer leur propre rapport, dans l'esprit de la «Loi Barnier» sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers.

Tous les rapports annuels sur la qualité et les prix des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement doivent obligatoirement être mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil municipal, le public en étant avisé par les voies d'affichage classiques, pendant un mois. Parallèlement, un exemplaire est adressé au préfet par chaque maire et chaque président, pour information.

Le présent rapport est donc établi conformément aux dispositions réglementaires qui viennent d'être exposées pour les services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement et est complété, pour la quatrième année, par l'ensemble des indicateurs de performance exigés dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Il se base sur certaines données communiquées par le délégataire dans son rapport annuel 2011

1.1 Description du service public de l'Eau potable

Au terme du traité de concession, Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de concessionnaire, s'est vu confier à ses risques et périls, pour une durée de 30 ans, et sur 22 des 27 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux, les missions suivantes :

- *le captage, le pompage, le traitement, le stockage et la distribution publique de l'eau potable,*
- *la construction, l'amélioration et le renforcement des équipements et installations,*
- *la protection et le développement nécessaires des ressources,*
- *la responsabilité du fonctionnement du service.*

En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir, auprès des abonnés, un prix destiné à rémunérer ses obligations. Ce prix est fixé contractuellement et il est actualisé semestriellement par application d'une formule d'indexation inscrite au contrat.

Les 5 autres communes de la Communauté urbaine dépendent de structures intercommunales extérieures pour le service de l'eau potable:

- *du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Bouliac - Carignan – Cénac – Latresne, pour Bouliac,*
- *du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Carbon-Blanc (S.I.A.O) pour Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc.*

1.1.1 Caractérisation technique du service public de l'Eau

- Communes et habitants desservis
22 communes dépendent du service de l'Eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux soit 684 153 habitants.
- Points de prélèvement

Plus de 103 points de prélèvement sont exploités pour la fourniture d'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux :

- 3 sites de prélèvements dans la nappe du Miocène ;
- 52 sites de prélèvements dans la nappe de l'Oligocène ;
- 47 sites de prélèvements dans la nappe de l'Eocène ;
- 1 site de prélèvements dans la nappe de Crétacé.

Une centaine d'installations (désinfection, déferrisation, mise à l'équilibre...) assure le traitement de l'eau potable préalablement à sa distribution.

- Nature des ressources/volumes produits

Insérer les 2 schémas page 11 du rapport 2010

** Les prélèvements sont effectués en totalité dans les nappes souterraines.*

*Le volume prélevé atteint près de **51,613 millions de m³ en 2011** (dont 2,654 millions de m³ prélevés à Gamarde et Thil R21 et reversés à la Jalle pour drainer la*

pollution au perchlorate d'ammonium et protéger ainsi les forages situés à l'aval) contre 52,802 millions de m³ en 2010. Le volume prélevé utile pour la production d'eau potable est donc en réalité de 48,960 millions de m³, soit une baisse de 2,179 millions de m³ par rapport à 2010.

Volumes d'eau prélevés par nappe:

	<i>en millions de m³</i>
Miocène	2,629
Oligocène	38,841
Eocène	9,887
Crétacé	0,256
Total	51,613

En 2011, les prélèvements dans la nappe profonde de l'Eocène ont atteint 9,887 millions de m³, représentant ainsi de 19,1% des volumes totaux prélevés.

Les prélèvements dans l'Eocène sont en hausse de 900 000 m³ par rapport à 2010. Cette hausse est la conséquence de la pollution au perchlorate d'ammonium qui a contraint le service public de l'eau potable à renforcer l'exploitation des ressources Eocène pour palier le déficit de production.

* L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 fixe les valeurs annuelles de prélèvements à respecter pour la Cub. En 2011, ces maxima ont été respectés :

Unité de gestion	Classement SAGE	Type d'aquifère	Volume maximum annuel autorisé En Mm ³ /an	Prélèvements 2011 En Mm ³ /an
Miocène centre	Non déficitaire	Libre	7.5	2.629
Oligocène centre	Equilibre	Libre	46.3	20.291
Oligocène centre	Equilibre	Captif	23.5	18.550
Eocène centre	Déficitaire	Captif	27	9.887
Crétacé	Déficitaire	Captif	0.876	0.256

*Le volume d'eau mis en distribution en 2011 est de 47,643 millions de m³ contre 49,500 en 2010 soit une baisse de 3,75% (la mise en place de la modulation de pression sur la côte 75 et la côte 60 explique la baisse des volumes produits)

La quantité d'eau produite est inférieure à celle prélevée du fait notamment de l'eau utilisée par le service (déferriseurs, analyseurs, tests de pompage...), des mises en décharge, et des pertes et incertitudes de comptage en amont et sur les compteurs de mise en réseau, ainsi que des fuites sur le réseau de transport.

L'année 2011 a connu un jour de pointe de consommation : le 27 juin, au cours duquel 174 749 m³ ont été distribués (à comparer toutefois à la pointe historique de 2005 où l'on avait enregistré 210 000 m³).

- Volumes livrés

Les volumes livrés en 2011 atteignent au total 41,089 millions de m³ (contre 41,195 en 2010 soit une baisse de 0.25 %) et sont nettement inférieurs aux volumes prévus à l'avenant n°7, à savoir 45,195 millions de m³.

Volumes livrés en 2011	En m³
Volumes livrés à la clientèle (clients particuliers et clients professionnels)	39 734 556
Volumes des remises sur fuites	213 244
Volumes livrés aux collectivités hors Cub	1 098 567
Volumes forfaitaires et contrats temporaires	38 063
Volumes vendus aux navires	5 619
TOTAL	41 090 049

- Volumes exportés/importés avec des collectivités situées hors Communauté urbaine

Connexion avec	Exportés Livrés	Importés Livrés
Syndicat de Budos	422 090	0
Commune de Cérons	102 634	105 225
Syndicat de l'A.R.P.O.C.A.B.E.	492 894	0
Commune de Cadaujac/Léognan	48 770	0
Commune de Canéjan	38	0
Commune de Saucats	26 088	0
Commune de Saint-Jean-d'Ilac	6 013	0
Syndicat de Bouliac et Latresne	0	0
Commune du Pian-Médoc	10	0
S.I.A.O de Carbon-Blanc	0	7 594
Technopole Martillac	30	0
Syndicat de Castelnau	0	783
Total	1 098 567	113 602

- Nombre d'abonnés et répartition des volumes livrés à la clientèle :

Les volumes livrés atteignent 39,735 millions m³ en 2011 contre 39,714 m³ en 2010.

Type d'abonnés	Nombre d'abonnés	Volumes vendus (millions de m ³)
Abonnés particuliers	234 565	26,393
Abonnés professionnels*	5 270	13,341
Total	239 835	39,734

*Les abonnés dits « professionnels » sont ceux dont la consommation annuelle est supérieure à 6 000 m³, ainsi que les points de livraison gérés par les professionnels.

En 2011, chaque abonné a consommé en moyenne:

- pour les abonnés particuliers (habitat individuel): 113 m³/abonné/an, soit 310 l/abonné/jour,
- pour les abonnés professionnels: 2 531 m³/abonné/an, soit 6 936 l/abonné/jour.
- Longueur du réseau
La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit, fin 2011, à près de 3 138 km (y compris les aqueducs).
- Répartition du nombre de compteurs d'eau potable selon le diamètre et âge moyen

Le nombre total de compteurs atteint 239 853 avec un âge moyen de **10 ans**.

Diamètre des compteurs	Nombre de compteurs	Age moyen
ø ≤ 20 mm	231 196	10,1 ans
ø 30 à ø 40 mm	6 337	8 ans
ø ≥ 50 mm	890*	7,4 ans

* l'âge des compteurs s'entend hors compteur d'incendie (cf. engagement n°44)

1.1.2 Tarification de l'eau et recettes du service

* Les modalités de tarification, les modalités de révision

Le prix de l'eau comprend :

- l'abonnement (part fixe)
- une part proportionnelle à la consommation en m³
- les redevances prélèvement et pollution de l'Agence de l'eau Adour Garonne, proportionnelles à la consommation.

L'abonnement et la part proportionnelle à la consommation sont perçus par et pour le seul compte de Lyonnaise des Eaux.

La Cub ne perçoit pas de recettes liées au service public de l'Eau potable.

L'abonnement et le prix de base de la part proportionnelle sont fixés dans le traité de concession (et ses différents avenants) passé entre la Communauté urbaine et Lyonnaise des Eaux. D'une manière générale, ces tarifs sont révisés deux fois par an, au 1er janvier et au 1er juillet de l'année civile, par application d'une formule de révision prévue au traité de concession. En outre et conformément à l'avenant n°7 au contrat de concession adopté le 22 décembre 2006 par le Conseil de Communauté, une réduction de 10% est appliquée sur le tarif des 50 premiers m³ facturés depuis le 1er janvier 2007.

Tarif Abonnement :

A noter que le tarif de l'abonnement est fonction du diamètre du compteur.

Diamètre de compteur	Abonnement annuel en € T.T.C. (T.V.A. 5,5%) au 1er janvier 2011	Abonnement annuel en € T.T.C. (T.V.A. 5,5%) au 1er janvier 2012
12	55,20	57,77
15	66,23	69,31
20	77,29	80,90
25	99,34	103,98
30	132,44	138,61
40	187,64	196,38
50	242,82	254,13
60	331,12	346,57
80	419,43	438,96
100	728,46	762,43
150	1081,65	1132,08
200	1434,86	1501,77
250	1876,34	1963,82
300	2207,48	2310,41

Tarif du m³ au 1^{er} janvier 2012 :

	TOTAL € HT. au 1 ^{er} janvier 2012	TOTAL € HT. au 1 ^{er} janvier 2011
Eau potable		
De 0 à 50 m ³	1.0432	0.9968
Au delà de 50 m ³	1.1592	1.1075
Redevances Agence de l'eau Adour Garonne :		
« Préservation de la ressource»	0.0611	0.0604
« Lutte contre la pollution de l'eau»	0.2930	0.2550

*** Les frais d'accès au service**

Les frais d'accès au service au 1^{er} janvier 2012 s'élèvent à 44,84 € HT soit **47,98 € TTC.**

*** Le coût d'un branchement eau potable**

Le coût d'un branchement varie en fonction de plusieurs paramètres (avec ou sans compteur, avec ou sans coffret...) et s'élève pour le forfait entre 1 300 et 1 500€ HT. Il est à noter que la Cub a fait auditer cette prestation dans le cadre des réflexions autour de la révision quinquennale car le coût réel facturé aux demandeurs semble de plus en plus souvent comprendre le forfait et des frais annexes.

*** Mesure sociale en faveur des familles habitant des logements sociaux**

Rappel : la révision du traité de concession du service public de l'Eau potable a permis une réduction de 10 % du prix de l'eau potable sur les 50 premiers m³ à compter du 1^{er} janvier 2007.

Cette mesure touche tous les abonnés du service mais ne peut être directement appliquée aux usagers ne recevant pas de factures d'eau potable (usagers ne disposant pas d'un compteur individuel ou disposant d'un compteur individuel non géré par Lyonnaise des Eaux).

C'est ainsi que l'article 18 du traité de concession prévoit que « le concessionnaire versera au concédant au 1^{er} juillet de chaque année, un montant de 400 000 € pendant 5 ans, à compter de 2007, à charge pour le concédant de répartir ce montant ».

Afin de redistribuer les sommes annuellement versées par le concessionnaire et de faire profiter de cette baisse le maximum d'usagers, et notamment ceux habitant des logements sociaux non équipés de compteurs individuels, la Cub a décidé par délibération du 21 décembre 2007 de passer des conventions avec les bailleurs de logements sociaux. Il est prévu que la Cub verse à chaque bailleur social, chaque année et pendant 5 ans, une somme correspondant à la baisse du prix de l'eau dont bénéficie chaque usager du service, multipliée par le nombre de logements sociaux, charge ensuite aux bailleurs de répercuter cette somme dans le calcul des charges et d'en apporter la preuve.

Depuis 2007, près de 400 000 € sont réservés annuellement aux grands bailleurs sociaux.

Courant 2011, 195 717,12 € ont été reversés au bénéfice de près de 36 000 familles vivant dans des logements sociaux dont le compteur de l'eau n'est pas individualisé.

Une réflexion est en cours sur l'utilisation du solde qui n'a pu être redistribué, soit près de 200 000 € chaque année depuis 2007.

* Recettes du service

Les recettes du service sont entièrement perçues par le délégataire pour son propre compte et pour celui de l'Agence de l'eau (diverses redevances) :

		Recettes K€
Ventes d'eau	Abonnements	15 152
	Clients particuliers	28 752
	Clients professionnels	15 013
	Cession d'eau	187
	Autres	735
Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne		12 069
Travaux de branchements		3 657
Produits accessoires		1 582
Total recettes du service de l'Eau potable en K€		77 148

1.1.3 Indicateurs de performance

* L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation des services publics d'Eau potable dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant 3 axes : la qualité de service à l'usager, la gestion financière et patrimoniale et les performances environnementales du service.

Indicateurs de performance du service de l'eau (Décret du 2 mai 2007)								
Thème	Code	Indicateur	(1)	2011	2010	2009	2008	Unité
Caractéristiques techniques du service	D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	A	684 153	682 218	682 790	678 369	u
	-	Nombre d'abonnements	-	239 835	233 202	227 668	223 315	u
	-	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	-	3138	3132	3 126	3 123	km

Indicateurs de performance du service de l'eau (Décret du 2 mai 2007)

Thème	Code	Indicateur	(1)	2011	2010	2009	2008	Unité
Prix	D.102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (au 1 ^{er} janvier)	A	2,00	1,95	1,92	1,85	€ TTC /m ³
Indicateurs de performance		Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne :						
	P.101.1	- la microbiologie	A	99,9	100	100	99,9	%
	P.102.1	- les paramètres physico-chimiques	A	99,9	99,9	99,6	99,9	%
	P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	A	94,5	93,5	81,2	80,3	%
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	A	84,28	81,28	79,35	78,38	%
	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	A	6,87	8,48	9,61	10,10	m ³ /km/j
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	A	6,76	8,37	9,57	10,00	m ³ /km/j
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	A	0,14	0,19	0,20	0,24	%
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	A	72,6	72,9	70,4	67,8	%
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	C	1,95	2,95	31,96	32,24	/ 1000 abonnés
	D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	A	1	1	1	1	jour
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	A	99,3	96,7	96,56	96,99	%
	P.155.1	Taux de réclamations	B	22	26	28	16	/ 1000 abonnés
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	oui	Oui	Oui	Oui	-
	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année	A	0,31	0,18	0,22	0,18	%
Actions de solidarité et de coopération	-	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	-	587	591	669	658	u
	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	A	0,00211	0,00211	0,00242	0,00207	€/m ³

(1) Fiabilité : A pour « très fiable », B pour « fiable », C pour « peu fiable ». Conformément à la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008, pour chaque indicateur, le producteur de données évalue le degré de fiabilité du processus de production de l'indicateur. Il s'efforce d'améliorer ce processus afin de garantir un certain niveau de rigueur et une traçabilité. Il s'auto évalue chaque année pour en suivre les améliorations

Certains indicateurs (qualité microbiologique de l'eau, connaissance du patrimoine) maintiennent de bons résultats et l'on peut observer une nette amélioration sur d'autres (rendements, indices linéaires de pertes...). Quelques uns d'entre eux (taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements, taux de renouvellement des canalisations) affichent toujours des résultats encore faibles. L'analyse comparative des services d'eau potable lancée par la FNCCR en 2009 a permis à la Cub de mieux situer les performances de son service d'eau et permettra de demander si nécessaire des améliorations sur certains indicateurs au cours de la prochaine révision quinquennale du contrat de concession.

* Ce tableau est complété par les indicateurs spécifiques au contrat de concession et du SAGE « Nappes profondes de la Gironde » (dont certains résultats peuvent d'ailleurs différer des indicateurs du décret du 2 mai 2007 du fait de modes de calcul différents):

Thème	Indicateur contractuel	Unité	2011	2010	2009	2008
Indicateurs de performance	Rendement du réseau ®	%	84,38	81,44	79,60	78,60
	Rendement du Service Concédé (Rc)	%	82,90 (sans compter les volumes reversés au milieu naturel)	79,59 (sans compter les volumes reversés au milieu naturel)	74,80 ou (78,20 sans compter les volumes reversés au milieu naturel)	75,60
	Indice linéaire de casse sur canalisations (ILC) – Engagement 49	Nbre de casses/km réseaux	0,123	0,173	0,170	0,114
	Indice de réparations de canalisations (IRpC)	Nbre de réparations réseaux /km réseaux	0,131	0,181	0,178	0,129
	Indice de réparations de branchements (IRpB)	Nbre de réparations branchements sous dom. Public/nombre de branchements	0,010	0,012	0,016	0,018
	Indice de renouvellement de branchements (IRnB)	Nbre de renouvellement de branchements sous dom. Public/nombre de branchements	0,048	0,043	0,035	0,037
	Indice linéaire de fuites (IMF)	Nbre de fuites/km	0,947	1,117	1,004	1,083
	Indice de réclamation	Nbre de réclamations/ 1000 abonnés	54,7	64,6	87,5	84,9

Insérer la photo "JECONOMISELEAU.ORG" page 15 du rapport 2009

Indicateurs du SAGE			
Indicateurs de performance		2011	2010
R1 : rendement primaire	83,92	81,04	%
R2 : rendement consommateurs	84,02	81,11	%
R3 : rendement net du service	84,16	81,28	%
R4 : rendement hydraulique	85,01	81,39	%
PP : pourcentages de perte en distribution	15,73	18,72	%
PNC : pourcentage de non consommation	15,98	18,89	%
PF : pourcentage de fuites	15,31	18,32	%
ILP : indice linéaire de pertes en distribution	6,54	8,10	m ³ /j/km
ILF : indice linéaire de fuites	6,37	7,93	m ³ /j/km
IFB : indice de fuites par branchement	0,11	0,14	m ³ /j/brt
ILCN : indice linéaire de consommation net	35,01	35,19	m ³ /j/km
ILR : indice linéaire de réparations (cana)	0,13	0,18	rép/km
ICA : indice de consommation par abonné	167,15	172,42	m ³ /abonné
ICH : indice de consommation par habitant	58,62	58,96	m ³ /habitant
IPA : indice de pertes par abonné	0,09	0,11	m ³ /j/abonné

- Données complémentaires sur certains thèmes :
- Qualité de l'eau

Insérer la photo "JECONOMISELEAU.ORG" page 15 du rapport 2009

Le Code de la santé publique fixe les conditions de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

A cet effet, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Aquitaine, Délégation territoriale de la Gironde établit chaque année un programme d'analyses à respecter sur chacun des points de captage.

Ce programme est complété par des autocontrôles réalisés à l'initiative du concessionnaire.

L'ensemble des analyses réalisées montre que l'eau distribuée sur la Communauté urbaine de Bordeaux est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Respect des limites de qualité règlementaires (source : ARS DT 33)				
	Paramètres bactériologiques		Paramètres physicochimiques	
	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
Départ distribution	268	100 %	274	99,6%
Réseau de distribution	1160	99,9%	1169	100 %
Bilan global eaux distribuées	1428	99,9 %	1443	99,9 %

Le bilan établi en 2011, par l'ARS délégation territoriale de la Gironde, est présenté de manière détaillée en annexe du rapport.

- Rendements contractuels

En 2007, les rendements marquaient une baisse notable par rapport à 2006 et ce, malgré les actions en faveur de la limitation des pertes lancées par le délégataire.

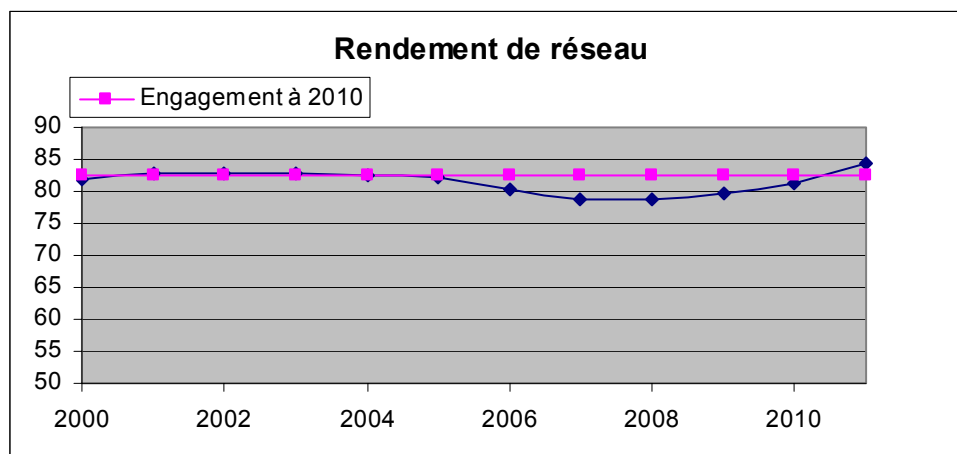
Une part importante du phénomène était liée à la baisse des consommations (qui, toute chose égale par ailleurs, impacte les rendements à la baisse).

En 2008, les rendements se sont stabilisés et atteignaient les mêmes niveaux que ceux observés en 2007 soit, pour le rendement du réseau : 78,6% (rapport entre le total des volumes livrés et le total des volumes produits par le service) et pour le rendement de service: 75,6% (rapport entre le total des volumes livrés et le total des volumes prélevés par le service).

En 2009, les rendements ont connu une certaine amélioration puisqu'ils atteignent 78.2% pour le rendement de service et 79.6% pour le rendement de réseau, soit près d'un point de plus qu'en 2008 pour ce dernier.

En 2010, grâce à la sectorisation du réseau, le renforcement de la recherche active de fuites et la mise en place, à mi année, de la modulation de pression, le délégataire a pu afficher une nette amélioration du rendement réseau (81,44 %) sans toutefois atteindre les engagements fixés.

Enfin, en 2011 on mesure tous les effets de la modulation de pression qui permet d'atteindre un rendement de 84,38%, soit près de 2 points de plus par rapport aux objectifs 2010 fixés, par l'avenant n°7, à 82,6 %.



Sectorisation

Insérer la carte page 18 du rapport 2010

La sectorisation du réseau de la Cub qui a été lancée en 2007 est en grande partie opérationnelle depuis juin 2009 et en avance de 7 mois sur le programme prévisionnel. Elle conduit à un découpage du réseau en 15 zones homogènes sur les plans hydrauliques et de la qualité.

Ce découpage permet :

- *d'avoir dans chaque zone, une eau de même origine*

- de mieux suivre la propagation et le transfert de l'eau dans le réseau et donc de mieux maîtriser la désinfection de l'eau,
- de mesurer par la mise en place de débitmètres les volumes d'eau transitant dans les zones et donc d'accélérer la recherche des fuites invisibles depuis le sol (cf paragraphe suivant).

Recherche active de fuites non visibles :

Insérer le plan page 18 du rapport 2010

En 2011, cette campagne de recherche a couvert un linéaire de 4 006 km ce qui a permis au délégataire de détecter 1048 fuites non visibles. On note ainsi le maintien du rythme soutenu du délégataire sur la recherche active de fuites non visibles.

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de fuites détectées	99	163	491	1099	1048
Linéaire écouté pour 1 fuite trouvée (km)	7,1	3,3	3,6	3,5	3,8

- Les fuites visibles sur branchements sur domaine public

Après une forte hausse enregistrée jusqu'en 2005, le nombre de fuites signalées s'est stabilisé sur 2006 et amorce une baisse très notable depuis 2007. Cette baisse est à mettre en relation avec une accélération du renouvellement des branchements (programme plomb). Le renouvellement des branchements en plomb devrait faire évoluer à la baisse cet indicateur qui reste à suivre dans les prochaines années.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de fuites sur branchements sur domaine public	4263	4634	4633	4274	4094	3641	2839	2480

- La modulation de pression

Le projet "Modulation de pression", a été mis en service depuis juin 2010.

Ce dispositif permet une modulation de la pression de service en heures creuses de la consommation afin de réduire les casses sur branchements et le débit de fuites.

Ce projet a créé deux nouveaux étages de pression :

- **Etage 75 modulé** qui concerne les communes de Blanquefort, Bordeaux Caudéran, Eysines, Le Bouscat, Mérignac, Pessac et Villenave d'Ornon. Soit 660 km de réseau et 113 000 habitants.
- **Etage 60 modulé** qui concerne les communes de Bordeaux, Bègles et Villenave d'Ornon. Soit 200 km de réseau et 45 000 habitants.

- Les casses sur canalisations

L'engagement n° 49 demande que l'indice linéaire de casses sur canalisations soit maintenu entre 0.12 et 0.18.

	2007	2008	2009	2010	2011	Objectif 2006-2021
Indice linéaire de casses sur canalisation	0.119	0.114	0.170	0.173	0.123	Entre 0.12 et 0.18

- Pertes en eau :

Le tableau suivant présente une synthèse de l'évolution de différents postes de « pertes » en eau entre sa production et sa distribution.

Certains postes sont inévitables (eau nécessaires aux usines de traitement pour les opérations de rinçage, au lavage des réservoirs, aux purges de réseau).

Le comptage de ces eaux est très difficile et les comparaisons annuelles délicates et les chiffres annoncés doivent être manipulés avec précaution.

	V1 (pertes en adduction)	V5 (besoins stations de traitement)	V5 (sans les mises en décharge)	V12(besoins exploitation réseau)	V13 (pertes réseau)
2005	2 200 000	730 000	700 000	130 000	9 074 378
2006	1 289 000	771 000	681 000	51 000	10 131 199
2007	1 455 444	660 700	642 500	98 700	11 053 112
2008	1 262 229	781 364	659 134	60 640	10 866 976
2009	497 707*	2 844 730**	435 585	50 872	10 367 308
2010	567 167	2 275 717**	480 132	82 164	9 064 740
2011	136 545	3 384 537**	521 986	70 225	7 292 170

* Le délégataire explique ce chiffre par un changement des compteurs de production qui avaient tendance à surcompter.

** Mise en décharge de 2,6 Mm3 d'eau notamment du fait de la pollution de la source de Gamarde.

L'amélioration observée en 2010 sur les pertes réseau notamment grâce à la sectorisation, la Recherche Active de Fuites et la modulation de pression se confirme en 2011.

Le respect de la réglementation sur le comptage (arrêtés de 2007) a entraîné en 2011 l'installation ou le renouvellement de 32 débitmètres dont 10 concernent des points de comptage.

En 2011, il convient de noter les très nets progrès sur les besoins en eau des stations de traitement d'eau potable notamment grâce à la mise en service des systèmes de recirculation des eaux de paillasse sur les usines de Budos, Ruet, Gamarde, Gajac et Cantinolle ainsi que la recirculation des eaux de l'évent des filtres à sable de Cantinolle.

- Avancement de la protection de la ressource

L'indice d'avancement de la protection des captages de la CUB atteint 72,6 % en 2011.

Cette note globale d'avancement (indice P108.3 de l'ONEMA) est obtenue en pondérant la note de chaque captage par le volume prélevé dans l'année.

En Avril 2011, M. Bichot, hydrogéologue agréé a émis un avis complémentaire sur la protection du champ captant de Thil/ Gamarde suite à la pollution à l'ETB sur la galerie de Gamarde en juin 2009. Le dossier DUP a été actualisé par notre concessionnaire. Mais cette procédure de révision est à nouveau suspendue suite à la présence du perchlorate d'ammonium sur les eaux brutes des ressources de

Gamarde et du forage Thil R21. Un avis complémentaire a été demandé à l'ARS afin de prendre en compte cette nouvelle pollution.

En juin 2011, Mme Marsac, hydrogéologue agréée a transmis un avis hydrogéologique relatif à la révision des périmètres de protection du forage Génicart à Lormont.

Afin de prendre en compte la présence de perchlorates sur les eaux brutes de la galerie de Caupian, M.Sourrisseau, hydrogéologue agréé, a fourni un avis complémentaire pour la délimitation des périmètres de protection de la galerie de Caupian en juillet 2011.

Suite à la transmission par RFF des nouvelles données géologiques et hydrogéologiques des études menées par Antea Group dans le cadre du projet GPSO/LGV sur le secteur géographique de Castres Gironde et Portets, M. Pelissier-Hermite, hydrogéologue agréé, a transmis en décembre 2011 un avis complémentaire sur la protection du champ captant Bellefond/Rocher à Castres-Gironde.

De même pour le forage de Grangeneuve à Portets, M. Pelissier-Hermite a fourni un avis complémentaire pour la protection de cette ressource en décembre 2011.

Concernant les périmètres de protection des sources de Budos, une convention a été signée le 26 juillet 2011 avec une exploitation vinicole de Budos pour le versement d'une indemnisation du surcoût du traitement des effluents vini-viticoles, à la charge du service de l'eau de la CUB.

L'état d'avancement des dossiers est donné ci-après :

COMMUNE	CAPTAGE	ETAT D'AVANCEMENT
BUDOS	Fontbanne Cub	Arrêté préfectoral de DUP délivré le 02/09/2008. Travaux réalisés en 2009. Etude sur les traitements des effluents viticoles et vinicoles en 2010. Une convention signée en 2011.
CANEJAN	Granet Petit bordeaux	Arrêté Préfectoral délivré le 27/12/2007. Travaux de mise en conformité du périmètre de protection immédiate réalisés en 2009.
CASTRES GIRONDE	Bellefond source Bellefond HT 1 Bellefond HT 2 Bellefond HT 3 Rocher 3	Avis hydrogéologique reçu en février 2008. Avis complémentaire sur projet LGV en 2010. Nouvel avis complémentaire sur études ANTEA en décembre 2011. Dossier définitif de DUP à déposer en préfecture, enquête publique prévue en 2012.
EYSINES	La Forêt 1 La Forêt 2 La Forêt 3	Arrêtés préfectoraux de DUP délivrés le 9/11/2010. Travaux de mise en conformité réalisés en 2011.
GRADIGNAN	Cazeaux 1 Cazeaux 2 Cazeaux 3 Coqs Rouges Monjous	Avis hydrogéologique reçu en avril 2008. Dossier minute de DUP déposer à l'ARS.
LA BREDE	Guigeot 2 La Sauque 2	Avis hydrogéologique reçu en avril 2008. Dossier minute de DUP déposé à l'ARS.
PORTETS	Grangeneuve 2	Avis hydrogéologique reçu en avril 2008. Avis complémentaire sur projet LGV en 2010. Nouvel avis complémentaire sur études ANTEA en décembre 2011. Dossier définitif de DUP à déposer en préfecture, enquête publique prévue en 2012.
LE HAILLAN	Demanes Le Ruet	Avis hydrogéologique reçu en septembre 2008. Dossier de DUP suspendu.

COMMUNE	CAPTAGE	ETAT D'AVANCEMENT
	Bussac Source Bussac Moulinat	Demande d'avis complémentaire suite pollution perchlorate.
LEOGNAN	Bonois Les Pins Verts Rambouillet Saussette	Arrêtés préfectoraux de DUP délivrés le 29/06/2009 Travaux réalisés en 2010.
MARTILLAC	Haut Nouchet 2 La Cape 2	Arrêtés préfectoraux de DUP délivrés le 29/06/2009 Travaux réalisés en 2010.
MERIGNAC	Cap Roux Capeyron Jacob 1 Bis Jacob 2 Saint Victor	Avis complémentaire sur travaux du tramway phase 3 en 2010. Dossier minute de DUP déposer à l'ARS. Avis hydrogéologique reçu en juillet 2008. Dossier minute de DUP déposé à l'ARS.
PESSAC	Bacalan Garenne Haut Brion	Avis hydrogéologique reçu en novembre 2008. Dossier de DUP à finaliser Avis défavorable pour le seul forage d'Haut Brion - Dossier suspendu en attente d'études complémentaires.
SAINT-AUBIN-DE-MEDOC	Chalet Oustaou Viel	Avis hydrogéologique reçu en décembre 2007. Dossier minute de DUP déposer à l'ARS.
SAINT-MEDARD-D'EYRANS	Le Blayet 2	Avis hydrogéologique reçu en avril 2008. Dossier minute de DUP déposé à l'ARS.
LE TAILLAN-MEDOC	Thil Demon Relevage	Avis hydrogéologie reçu novembre 2011. Dossier définitif de DUP à déposer en préfecture, enquête publique prévue en 2012
LE TAILLAN-MEDOC	Thil Barbacannes	
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	Thil captage Thil forage R21 Thil source R21 Gamarde galerie Garmarde puits rayonnant	Avis hydrogéologique complémentaire reçu en avril 2011 suite à la pollution à l'ETBE de la source de Gamarde. Dossier de DUP mise à jour et suspendu. Demande d'avis complémentaire suite pollution perchlorate.
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	Caupian galerie Gajac 4 Landes de piques SMIM 2	Dossier de DUP suspendu suite pollution sur galerie de Caupian. Avis hydrogéologique complémentaire reçu en juillet 2011. Dossier de DUP mise à jour à déposer à l'ARS en 2012.
SAUCATS	Cassiney Lagus Les Bruyères Mijelane Sabatey	Arrêtés préfectoraux de DUP délivrés le 29/06/2009. Travaux réalisés en 2010.

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

	Lancement enquête publique prévue en 2012
	Dossier déposé et en attente à l'ARS
	Dossier suspendu et en attente d'avis complémentaire
	Procédure terminée

- Dispositif de mémorisation des réclamations / taux de réclamations

Depuis 2008, conformément à l'engagement n°57 du traité de concession du service de l'eau potable, Lyonnaise des Eaux s'est engagée à respecter une charte dite de «qualité de service à l'utilisateur» qui définit notamment un certain nombre de délais à respecter concernant les relations avec les usagers.

Indicateurs	Objectifs	Résultats 2009	Résultats 2010	Résultats 2011	Commentaires
1	réponse aux courriers des usagers, y compris lettre d'attente: 95% dans un délai <à 8 jours ouvrés à compter de la réception du courrier	82%	88%	82%	Objectif non atteint
2	Respect d'une plage horaire pour les rendez-vous à domicile, sauf désistement de l'utilisateur: 95% sur les 2 heures fixées	94 %	93%	95%	Objectif atteint
3	Délai de mise en eau: 95% dans un délai <à 1 jour ouvré à compter de la réception de la demande quand le branchement est existant et conforme aux prescriptions en vigueur	97 %	97%	99%	Objectif atteint
4	Délai d'établissement d'un devis pour branchement: 95% dans un délai <à 20 jours ouvrés à compter de la réception de la demande	85 %	76%	72%	Objectif non atteint
5	Délai de réalisation des travaux pour branchements neufs et de mise en eau: 95% <à 20 jours ouvrés après l'obtention des autorisations nécessaires	86%	93%	87%	Objectif non atteint
6	Maintenir un bon niveau de performance du centre d'appel: taux d'appels perdus <à 10%	13%	13%	14%	Objectif non atteint

D'une manière générale, les résultats obtenus par le délégataire ne sont pas satisfaisants, loin d'être conformes aux engagements pour certains indicateurs et pour certains en baisse notable

En 2011, 15 823 réclamations ont été enregistrées pour des motifs techniques liés à l'eau potable (contre 21 350 en 2010) dont :

- 8 389 pour signaler des fuites visibles (contre 10 336 en 2010),
- 3 012 pour des absences d'eau (contre 3 296 en 2010),
- 668 pour des problèmes de couleur (contre 1 024 en 2010)
- 1 155 pour des anomalies de pression (contre 1 276 en 2010)
- et 120 pour des problèmes de goût (contre 85 en 2010).

On peut constater une légère baisse des réclamations par rapport à l'année précédente tant sur les aspects techniques que sur la qualité de l'eau distribuée.

Il conviendra de rester vigilant sur l'évolution de ces paramètres qui toutefois peuvent varier selon le contexte social et économique de l'année.

1.1.4 Financement des investissements

- Principaux travaux engagés et subventions perçues par le délégataire

Le tableau ci-après présente les investissements réalisés par le concessionnaire et les subventions obtenues par lui sur la période 2006-2011 et les compare aux investissements et subventions prévus sur la même période (selon le formalisme de l'annexe 11.3 du traité de concession).

Les écarts entre le réel et le prévisionnel mis en exergue par ce tableau en cumul sur la période 2006-2011 sont commentés ligne à ligne dans le tableau qui suit.

En synthèse, il ressort qu'en moyenne le concessionnaire a réalisé 24,1 millions d'euros d'investissement par an sur la période 2006-2011 et a ramené son retard sur le programme prévisionnel d'investissements physiques de 16,3 M€ à fin 2009, à 7,6 M€ à fin 2010 puis à **3,8 M€ fin 2011**, ce qui témoigne d'une accélération du rythme d'investissement par le délégataire.

Ce rattrapage s'explique par des investissements en hausse et cela dès 2009 pour les renouvellements des branchements en plomb, en avance de **5,8 M€**, en cumul à fin 2011 par rapport au prévisionnel.

Le délégataire a effectué aussi les investissements imprévus lors de l'élaboration du « programme d'investissements sur la durée résiduelle du contrat » intégré à l'avenant 7, à savoir :

- les travaux de dévoiement du réseau liés à la phase 3 du tramway (**4,7 M€** en 2011) ;
- la réalisation de l'interconnexion entre le réseau d'eau potable de la Cub et la commune de Cabanac-et-Villagrains en application de la décision communautaire en date du 27 mai 2011 et en anticipation de la mise en distribution des nouvelles ressources afin de répondre, à la situation critique du service public de l'eau potable de cette commune (**0,4 M€** imputés sur la ligne « Travaux neufs, usines, forages, réservoirs en 2011) ;
- les travaux de construction de l'unité de traitement additionnel (stripping) sur l'usine de Gamarde afin de traiter la ressource polluée en juin 2009 par les hydrocarbures (**1,55 M€** en tout dont 0,08 M€ en 2011). Le principe d'un retour au service de l'eau communautaire des dédommagements susceptibles d'être obtenus par le délégataire au titre des pollutions subies reste à contractualiser dans le cadre de la révision quinquennale en cours.

Cependant à fin 2011, le total des flux d'investissements est toujours en retard de 3,8 M€ en cumul sur la période 2006/2011 par rapport au prévisionnel (soit 144,7 M€ de travaux réalisés pour 148,5 M€ prévus), notamment compte tenu d'investissements moindre que prévu sur les opérations suivantes :

- les investissements ayant trait aux ressources, à hauteur de **4,3 M€**,
- les investissements ayant trait à la qualité des eaux, à hauteur de **4,1 M€**,
- les « investissements divers » ayant trait principalement au comptage, à hauteur de **7,9 M€** (dont 4,97 M€ sur les compteurs neufs ou renouvelés).

Investissements et subventions réels annuels 2011 et réels cumulés sur la période 2006-2011, comparés aux investissements prévus sur les mêmes périodes (selon le formalisme de l'annexe 11.3) - source rapport annuel du délégataire pages 288, 289, 290.

Milliers d' €uros courants	NA T	Réel 2011	Prév. 2011	Ecart (R-P) 2011	Ecart en % (R-P)/P 2011	Réel. 2011 cumul/2006	Prév. 2011 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2011/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2011/2006
RENOUVELLEMENT									
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF	1 053	1 157	-104	-9%	4 551	6 324	-1 773	0
Renouvellement structurel des branchements	RF	1 603	2 753	-1 150	-42%	11 192	15 545	-4 352	-28%
dont plomb		251	1 556	-1 305	-84%	3 043	9 926	-6 883	-69%
dont hors plomb		1 352	1 198	155	13%	8 148	5 618	2 530	45%
Renouvellement courant des aqueducs	RF	34	234	-199	-85%	736	652	85	13%
Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs	RF	1 277	1 906	-629	-33%	7 926	9 064	-1 138	-13%
Renouvellement bâtiments domaine concédé	RF	185	113	72	64%	941	828	113	14%
				-				-	
RENOUVELLEMENT		4 152	6 163	-2 010	-33%	25 347	32 412	-7 066	-22%
AMELIORATION et RENFORCEMENT du PATRIMOINE									
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	RP	961	422	538	127%	6 399	2 758	3 641	132%
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	RP	4 684		4 684		9 449	4 755	4 693	99%
Plan directeur immobilier	RP						1 645	-1 645	-100%
Tx neufs usines, forages, réservoirs	TN	993	160	833	521%	2 555	1 657	898	54%
Extension / renforcement de canalisations (article 26 et 28, base)	TN	242	732	-490	-67%	2 814	3 703	-888	-24%
				-				-	
AMELIORATION et RENFORCEMENT du PATRIMOINE		6 880	1 314	5 565	423%	21 217	14 518	6 699	46%
RESSOURCES									
Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)	TN	529	130	400	309%	3 691	2 093	1 598	76%
Renforcement des forages de l'oligocène non dénoyés	TN					165	110	55	50%
Renforcement des champs captants existants + pilote usine Trait.	TN	142		142		2 305	4 480	-2 175	-49%
Ressources nouvelles de pointe-axe 100,000- en attente des	TN						3 826	-3 826	-100%
RESSOURCES		671	130	542	418%	6 161	10 510	-4 349	-41%
PLOMB		14 309	15 850	-1 541	-10%	58 961	46 275	12 686	27%
QUALITE									
Cantinolle : CAG, UV et bâches (base)	TN	2 934		2 934		5 339	6 999	-1 660	-24%
Bellefont CAG et traitement des rejets (base)	TN					2 273	2 273	-2 273	-100%
Gamarde : CAG et 2 bâches	TN	84		84		5 051	3 154	1 896	60%
Gajac : CAG (+)	TN		1 203	-1 203	-100%		1 203	-1 203	-100%
Déferrisation 4 forages et traitements rejets	TN		498	-498	-100%		498	-498	-100%
(Budos) Remplacement des filtres à sables par CAG	TN	915		915		968	927	41	4%
Haut Brion : CAG	TN						436	-436	-100%
QUALITE		3 932	1 701	2 231	131%	11 357	15 492	-4 135	-27%
SECURITE									
Amélioration perf réseau_ sectorisation _securis.	TN	465		465		2 043	2 077	-33	-2%
Sécurisation Béquet - cote 75, et Cap Roux cote 40	TN					1 545	2 119	-574	-27%
Mesures conservatoires Lavardens	TN								
Restructuration cote 40	TN	73		73		4 924	4 886	38	1%
Mesures conservatoires pont de pierre	TN								
Sûreté des sites - mesures sur grands sites et sites à risque (base)	TN	95		95		470	560	-90	-16%
SECURITE		634		634		8 983	9 642	-659	-7%
SERVICE									
Programme de lutte contre les eaux rouges (2011)	RP	85	344	-259	-75%	635	669	-34	-5%
Augmentation pression cote 50	TN	97		97		2 560	1 624	936	58%
SERVICE		182	344	-162	-47%	3 195	2 293	902	39%
DIVERS									
Remplacement des compteurs	C	500	1 167	-667	-57%	3 547	6 881	-3 335	-48%
Compteurs neufs	C	193	322	-129	-40%	1 159	1 984	-825	-42%
Equipements eau (1)	E	380	533	-153	-29%	2 091	3 037	-947	-31%
bornes a eau monétique	TN					741	1 019	-278	-27%
compteurs neufs SRU	C	11	182	-172	-94%	70	876	-807	-92%
Ecod"au + pilote +infrastructure télérelève (récepteurs/transmetteurs) (yc télérelève TN)	TN	379	1 139	-761	-67%	1 882	3 586	-1 704	-48%
DIVERS		1 461	3 343	-1 882	-56%	9 488	17 383	-7 895	-45%
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES		32 221	28 844	3 377	12%	144 708	148 525	-3 816	-3%
rachat de la dette	RA					-27 983	-27 983		
anciennes annuités de la dette	AN		191	-191	-100%	2 927	3 424	-497	-15%
nouvelles annuités de la dette	AN	2 714	2 606	108	4%	13 016	13 030	-14	0%
flux nets d'annuités de la dette		2 714	2 797	-82	-3%	-12 040	-11 529	-511	

(1) quote part investissements du domaine privé commun selon LEF

SUBVENTIONS (selon le tableau des flux de l'annexe 11.1)		-231	-32	-198		-404	-4 908	4 505	
total investissements physiques nets des subventions		31 990	28 812	3 178	11%	144 305	143 616	688	0%

Milliers d' €uros courants	Ecart (R-P) cumul 2011/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2011/2006	Explications et perspectives du délégataire (pages de son rapport annuel 2011)	Commentaires de la Cub
RENOUVELLEMENT				
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	-1 773	0	pages 243 à 245	Voir tableaux spécifiques et commentaires sur le renouvellement des canalisations
Renouvellement structurel des branchements	-4 352	-28%	pp. 246-247, 266-267 : Le délégataire renvoie à l'analyse du renouvellement des branchements plomb	Le nombre de ces renouvellements tend à diminuer au profit des renouvellements faits dans le cadre du programme plomb. En sommant les renouvellements liés au "programme plomb" et les renouvellements structurels de branchements plomb, l'avance est de 5,8 M€ sur la prévision. Il s'agit du renouvellement des branchements en polyéthylène noir qui répond notamment aux engagements n° 45 et 46 du délégataire (renouvellement lors des travaux de voirie ou plomb ou au minimum dès la 3ème casse).
dont plomb	-6 883	-69%	Le délégataire propose d'apprécier les montants de ces travaux en les cumulant avec ceux du "programme plomb"	
dont hors plomb	2 530	45%		
Renouvellement courant des aqueducs	85	13%		
Renouvellement courant des usines, forages et réservoirs	-1 138	-13%		
Renouvellement bâtiments domaine concédé	113	14%		
RENOUVELLEMENT	-7 066	-22%		
AMELIORATION et RENFORCEMENT du PATRIMOINE				
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	3 641	132%	Le délégataire déplore (p. 267) que l'intérêt de la voirie soit de plus en plus souvent invoqué pour justifier des travaux de dévoiement des réseaux.	Voir tableaux spécifiques et commentaires sur le renouvellement des canalisations. Le dépassement important du prévisionnel est compensé environ pour moitié par les économies sur le renouvellement structurel des canalisations.
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	4 693	99%	Le délégataire indique (pp. 253 et 267 de son rapport) que les travaux liés à la tranche 1 de la phase 3 du tramway (5 extensions du réseau existant) sont réalisés en anticipation des résultats de la négociation quinquennale en cours.	Aucun investissement n'était effectivement prévu dans le traité de concession au titre de la phase III du tramway. Les 4,68 M€ réalisés en 2011 sont exclusivement liés à celle-ci d'après le délégataire (p. 265), les travaux réalisés au titre de la phase II s'élevant à 4,76 M€ en cumul à fin 2011 (réalisés de 2006 à 2008).
Plan directeur immobilier	-1 645	-100%	Le délégataire indique p. 267 de son rapport que l'abandon du projet de construction de locaux du service des eaux à Cap Roux a été remplacé par une location de bureaux, ce qui induit une diminution du montant des investissements (-1,6 M€) et des surcoûts d'exploitation	En 2010, le délégataire a procédé à un reclassement des montants imputés à tort sur cette ligne (0,2 M€) sur la ligne travaux neufs usines. La Cub s'interroge sur l'intérêt de la solution d'une location au long cours par rapport à un investissement et demande à ce que les aménagements prévus dans ces locaux puissent être défactués des loyers.
Tx neufs usines, forages, réservoirs	898	54%		En 2010, le délégataire a procédé à un reclassement des montants imputés à tort sur la ligne Plan Directeur Immobilier (0,2 M€) sur la ligne travaux neufs usines. Ces travaux comprennent l'interconnexion entre le réseau d'eau potable communautaire et la commune de Cabanac et Villagrains à hauteur de 0,4 M€.
Extension / renforcement de canalisations (article 26 et 28, base)	-888	-24%		Pour mémoire, au titre de l'art. 55.2.d, ces investissements donnent lieu à une indemnité du délégataire à l'échéance du Traité, égale aux montants dépensés défactués d'1/10ème par année écoulée depuis leur réception.
AMELIORATION et RENFORCEMENT du PATRIMOINE	6 699	46%		
RESSOURCES				
Mise en place de périmètres de protection (y c Budos)	1 598	76%		
Renforcement des forages de l'oligocène non dénoyés	55	50%		
Renforcement des champs captants existants + pilote usine Trait.	-2 175	-49%	Le délégataire indique en p. 267 de son rapport que le retard sur ces investissements s'explique par le souhait de la Cub de se donner le temps d'évaluer pleinement leur opportunité	
Ressources nouvelles de pointe-axe 100,000- en attente des solutions structurantes	-3 826	-100%		
RESSOURCES	-4 349	-41%		
Plomb				
Plan d'action plomb 2005-2013 (hors renouvellement récurrent) - part patrimoniale	20 257	52%		
Coûts réfections , plan d'action plomb 2005-2013 (hors renouvellement récurrent)	-7 571	-100%		
PLOMB	12 686	27%	LEF signale (p. 266) que le renouvellement des branchements doit s'apprécier en cumulant les lignes "renouvellement structurel" et "plan plomb" et indique que l'avance prise sur le renouvellement des branchements plomb visait à lisser les travaux et éviter une forte accélération des travaux en fin de programme (2011-2013)	Contrairement à ce que proposait initialement le délégataire, les discussions relatives à la révision quinquennale ont permis d'acter que le programme plomb devrait être terminé d'ici le 31/12/2013, à la seule exception des renouvellements liés aux travaux du tramway, qui seraient reportés à 2014. La Cub constate que le délégataire ne tient pas compte dans son bilan des renouvellements de branchements plomb réalisés (p. 261 du RAD), des renouvellements invalidés lors des audits annuels menés par la Cub. Cela est sans incidence sur le mécanisme de réception des tranches du "programme plomb" ainsi que, dans la mesure où il s'agit de travaux qui ont bien été réalisés, sur le montant global des investissements réalisés (les montants considérés devraient être reclassés de la ligne "Plomb" à la ligne "Renouvellement structurel des branchements hors plomb"), mais induit une légère majoration des montants portés sur la ligne "Plomb".

Milliers d'€uros courants	Ecart (R-P) cumul 2011/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2011/2006	Explications et perspectives du délégataire (pages de son rapport annuel 2011)	Commentaires de la Cub
QUALITE				
Cantinolle : CAG, UV et bâches (base)	-1 660	-24%	Le délégataire signale en p. 266 de son rapport que ces travaux sont terminés : un étage de filtration au charbon actif en grains a été créé pour affiner le traitement de l'eau et augmenter la sécurité du service v. à v. des risques de pollutions urbaines. Il indique en p. 267 que l'économie réalisée est la conséquence d'une optimisation des dépenses.	Les subventions prévues à l'avenant n°7 (1,5 M€) n'ont pas été obtenues de l'Agence de l'Eau (motif : inéligibilité + sollicitation ultérieure au démarrage des travaux)
Bellefont CAG et traitement des rejets (base)	-2 273	-100%		Report de cet investissement en lien avec le passage de la LGV à proximité. 0,5 M€ de subventions étaient prévus lors de l'avenant 7 mais l'investissement pourrait être inéligible aux critères de l'Agence de l'Eau.
Gamarde : CAG et 2 bâches + stripping	1 896	60%		Le dépassement du montant prévu s'explique à hauteur de 1,55 M€ par la réalisation de l'unité de traitement additionnel (stripping) afin de traiter la ressource polluée en juin 2009 par les hydrocarbures.
Gajac : CAG (+)	-1 203	-100%	Le délégataire signale en p. 267 de son rapport que le report de ces travaux s'inscrit dans la réflexion d'ensemble menée par la Cub sur les ressources et que des subventions de l'Agence de l'Eau sont espérées.	Les subventions prévues à l'avenant n°7 (0,71 M€) sur ces travaux n'ont pas été obtenues de l'Agence de l'Eau (motif : inéligibilité).
Déferisation 4 forages et traitements rejets (Budos) Remplacement des filtres à sables par CAG Haut Brion : CAG	-498 41 -436	-100% 4% -100%		Le dossier de demande de subventions est à déposer avant le démarrage des travaux et dans les délais requis par l'Agence de l'Eau.
QUALITE	-4 135	-27%		
SECURITE				
Amélioration perf réseau_ sectorisation _securis.	-33	-2%		Sur les 0,5 M€ de subventions prévus à l'avenant 7 seuls 0,18 M€ ont été obtenus au titre de la sectorisation. L'Agence de l'Eau en a refusé 0,27 au motif que la sollicitation serait intervenue après le démarrage des travaux.
Sécurisation Béquet - cote 75, et Cap Roux cote 40	-574	-27%		Dans le cadre des discussions relatives à la révision quinquennale, le délégataire a évoqué un coût des canalisations inférieur à celui prévu
Mesures conservatoires Lavardens				
Restructuration cote 40	38	1%		
Mesures conservatoires pont de pierre				
Sûreté des sites - mesures sur grands sites et sites à risque (base)	-90	-16%		
SECURITE	-659	-7%		
SERVICE				
Programme de lutte contre les eaux rouges (2011)	-34	-5%		Surcoût supérieur à celui annoncé par le délégataire en 2009, lié à ce que ce projet a été remplacé par la "modulation de pression", qui contribue en outre au plan d'action sur l'amélioration du rendement. La demande de subvention faite à l'Agence de l'Eau a été refusée (motif : inéligible).
Augmentation pression cote 50	936	58%		
SERVICE	902	39%		
DIVERS				
Remplacement des compteurs	-3 335	-48%	indique en p. 267 avoir optimisé ses dépenses.	Le délégataire faisait en 2009 un constat d'économie structurelle liée au regroupement des opérations de renouvellement des compteurs avec la réhabilitation des branchements en plomb. Il a choisi en comptabilité analytique d'annuler les coûts de pose et de pose des compteurs renouvelés, tous les coûts - hors fourniture du compteur - étant affectés au programme plomb.
Compteurs neufs	-825	-42%		
Equipements eau (1)	-947	-31%		
bornes a eau monétique	-278	-27%	Le délégataire explique en page 128 de son rapport annuel qu'il s'agit d'un réseau d'appareils de prélèvement d'eau munis de compteurs, utilisables grâce à des cartes magnétiques à prépaiement, à destination des véhicules des services municipaux ou communautaires de propreté urbaine comme des véhicules d'entreprises privées utilisant des citernes ou dispositifs à haute pression.	Le délégataire explique la différence entre le montant provisionnel et le montant réalisé par l'optimisation du coût de réalisation des bornes monétiques. Le déploiement des 60 bornes à eau prévues s'est terminé en 2009.
compteurs neufs SRU	-807	-92%		
Ecod'au + pilote +infrastructure télérelève (récepteurs/transmetteurs) (yc télérelève TN)	-1 704	-48%	Le délégataire signale en p. 125 de son rapport que 176 récepteurs ont été déployés.	Les 176 récepteurs déployés sont à rapporter à un total de l'ordre de 350 récepteurs à déployer pour couvrir l'ensemble du territoire. Le délégataire classe les installations d'émission-transmission de télérelève comme investissements du domaine privé dans son tableau des flux depuis 2006 et dans sa description des investissements alors que l'avenant n°7 les qualifie explicitement d'investissements concessifs ayant un caractère de bien de retour (cf.annexe 11.3 et article 29 bis du traité). La Cub a reclassé ces sommes dans la rubrique travaux neufs.
DIVERS	-7 895	-45%		
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	-3 816	-3%		
rachat de la dette				
anciennes annuités de la dette	-497	-15%		
nouvelles annuités de la dette	-14	0%		
flux nets d'annuités de la dette	-511			

(1) quote part investissements du domaine privé commun selon LEF

- Le renouvellement des canalisations

A partir de la typologie des investissements définie par le traité de concession et reprise dans le rapport annuel du délégataire, on peut bâtir le tableau ci-dessous qui synthétise les différentes lignes d'investissements concernées par le renouvellement des canalisations.

Milliersd' Euros courants	NA T	Réel 2011	Prév. 2011	Ecart (R- P) 2011	Ecart en % (R-P)/P 2011	Réel. 2011 cumul/2006	Prév. 2011 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2011/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2011/2006
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF	1 053	1 157	-104	-9%	4 551	6 324	-1 773	-28%
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	RP	961	422	538	127%	6 399	2 758	3 641	132%
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	RP	4 684		4 684		9 449	4 755	4 693	99%
Programme de lutte contre les eaux rouges (2011)	RP	85	344	-259	-75%	635	669	-34	-5%
Sous-total canalisations		6 782	1 923	4 859	253%	21 034	14 506	6 527	45%
variation annuelle		218%							
Sous-total canalisations hors tramway et Eaux rouges		2 013	1 579	434	28%	10 950	9 082	1 868	21%
variation annuelle		7%							

A fin 2011, le dépassement cumulé par rapport à la prévision est de 45% sur l'ensemble des postes concernés par le renouvellement des canalisations contre 13% à fin 2010, ce qui s'explique par le démarrage des travaux de dévoiement des réseaux liés à la phase III du tramway en 2011, non inclus dans la prévision mise au point en 2006.

Le dépassement cumulé est de 21% sur les deux postes « renouvellement fonctionnel hors tramway » et « déplacement dans l'intérêt de la voirie » alors qu'il était de 52 % à fin 2007.

Ainsi, il semble que depuis 2008, le délégataire ait mis en place une gestion du renouvellement des canalisations qui, hors effet de la phase III du tramway, favorise la maîtrise de ces postes.

Le tableau ci-dessous présente les montants réels investis chaque année depuis 2006 sur ces lignes d'investissement ainsi que les linéaires de réseau renouvelés.

Milliersd' Euros courants	NA T	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011
Renouvellement des canalisations (hors tramway)	RF	756	602	395	793	952	1 053
Déplacements canalisations : intérêt de la voirie (article 71, base)	RP	1 307	1 819	901	473	938	961
Déplacements de canalisations liés aux travaux du tramway	RP	4 464	298	3			4 684
Programme de lutte contre les eaux rouges (2011)	RP		214		90	246	85
Sous-total canalisations		6 527	2 933	1 299	1 356	2 136	6 782
variation annuelle			-55%	-56%	4%	58%	218%
Sous-total canalisations hors tramway et Eaux rouges		2 063	2 421	1 296	1 266	1 890	2 013
variation annuelle			17%	-46%	-2%	49%	7%

en mètres linéaires	NA T	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011
m renouvelés en canalisation hors tramway	RF	1 676	1 243	375	1 391	1 735	724
m renouvelés en intérêt de la voirie	RP	2 804	3 823	2 708	796	2 510	1 350
m renouvelé pour les eaux rouges	RP		réhabil.		13	276	62
m renouvelés pour le tramway	RP	5 629	1 224				537
total m de canalisation renouvelés		10 109	6 290	3 083	2 200	4 521	2 673
variation annuelle				-51,0%	-28,6%	105,5%	-40,9%
Sous-total canalisations hors tramway et Eaux rouges		4 480	5 066	3 083	2 187	4 245	2 074
variation annuelle			13,1%	-39,1%	-29,1%	94,1%	-51,1%
variation cumulée / 2006			13,1%	-31,2%	-51,2%	-5,2%	-53,7%

Hors effet du tramway, ce tableau montre la décroissance des linéaires renouvelés de 2008 à 2011, à l'exclusion de l'année 2010, par rapport à 2006 et 2007 : il passe de 4 400 m à 2 000 m /an.

En 2011, on constate une hausse significative du coût unitaire – qui dépend du diamètre de la canalisation, de la longueur du chantier et des difficultés particulières de voirie - de renouvellement fonctionnel des canalisations hors tramway du fait, d'après le délégataire :

- de quelques chantiers à coûts unitaires très élevés ;

- et de chantiers ne portant que sur des renouvellements de vannes et joints (soit, à longueur de canalisation renouvelée nulle) accroissant ainsi le ratio moyen en millier d'euros par mètre linéaire.

Le coût du mètre linéaire de canalisation renouvelé en lien avec les travaux du tramway méritera également d'être suivi.

Milliers d'€uros courants (montants investis hors reports sur l'année suivante)	NAT	Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011
K€ en canalisation hors tramway	RF	651	482	171	498	661	573
K€ en intérêt de la voirie	RP	1 074	1 633	815	479	916	440
K€ pour les eaux rouges	RP				41	295	74
K€ pour tramway	RP	3 537	298				575
total K€ de canalisation renouvelés		5 262	2 413	986	1 018	1 872	1 662
variation annuelle			-54,1%	-59,1%	3,2%	83,9%	-11,2%
Sous-total canalisations hors tramway et Eaux rouges		1 725	2 115	986	977	1 577	1 013
variation annuelle			22,6%	-53,4%	-0,9%	61,4%	-35,8%
variation cumulée / 2006			22,6%	-42,8%	-43,4%	-8,6%	-41,3%
En €uros / m		Réel 2006	Réel 2007	Réel 2008	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011
coût moyen €/m hors tram et Eaux rouges (calcul estimatif)		385	417	320	447	371	488
variation cumulée / 2006			108%	83%	116%	96%	127%
coût moyen €/m renouvellement fonctionnel hors tram		388	388	456	358	381	791
Variation N / N-1			0%	18%	-21%	6%	108%
coût moyen €/m renouvellement dans intérêt voirie		383	427	301	602	365	326
Variation N / N-1			12%	-30%	100%	-39%	-11%
coût moyen €/m renouvellement pour le tramway		628	243				1 071
Variation N / N-1			-61%	-100%			

• Les branchements plomb

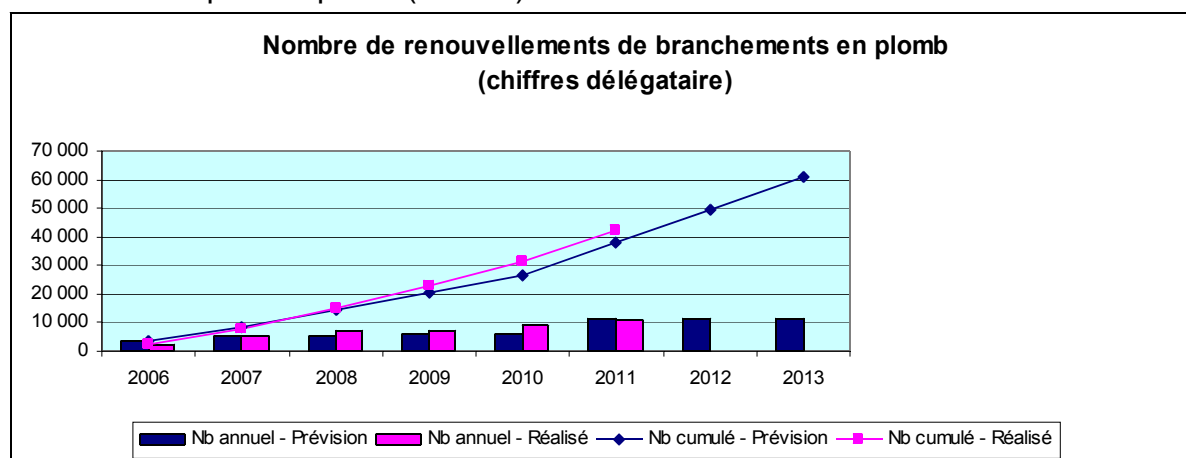
Le programme d'investissement de l'avenant n°7 prévoit sur la période 2006-2013, le remplacement de la totalité des branchements en plomb, estimée à 60 995 branchements en plomb restant à réhabiliter à fin 2005 sur les 65 400 branchements recensés en 2002 (dont près de 50% sur la commune de Bordeaux).

Initialement 13 % de ces renouvellements devaient se faire dans le cadre du renouvellement structurel (encore appelé « fonctionnel ») des branchements, c'est-à-dire dans le cadre du renouvellement normal des branchements et 87 % au titre du programme plomb patrimonial rendu nécessaire pour le respect de la norme européenne entrant en vigueur fin 2013.

Dans les faits, l'organisation industrielle et comptable du délégataire conduit à imputer la quasi-totalité du renouvellement des branchements en plomb sur la ligne du programme patrimonial, ce que montre le tableau ci-dessous.

Renouvellement des branchements en Plomb	Réel cumul 2006- 2011 (selon LEF)	Ecart cumul (R-P) 2006- 2011	Ecart cumul (R-P)/P %	Commentaires
Montant investi (K€)	62 009	5 808	10,3%	
dont part structurelle	3 043	- 6 883	-69,3%	
dont part patrimoniale PLOMB	58 966	12 691	27,4%	En cumul à fin 2011, la dépense est supérieure de 10,3 % à la prévision en cohérence avec le nombre de renouvellements réalisés en hausse de 10,5%, à prix unitaire moyen légèrement inférieur à la prévision.
Nombre total de branchements plomb renouvelés	42 262	4 012	10,5%	
dont renouvellements "structurels"	2 207	-4 233	-65,7%	
dont renouvellements dits "patrimoniaux"	40 055	8 245	25,9%	

Après un démarrage à un rythme inférieur à la prévision en 2006 et 2007, le retard a été rattrapé à compter de 2008. En 2011 le nombre de renouvellement réalisé (10 605) est inférieur à ce qui était prévu (11 546).



L'avenant n°7 prévoyait que :

- le retour des branchements en plomb renouvelé dans le domaine public en fin de concession se ferait en contrepartie d'une indemnité de retour ;
- le programme serait pour sa part patrimoniale financé par un emprunt du délégataire, sur lequel la collectivité apporterait sa garantie par un mécanisme de cession de créance acceptée.

Un avenant n°8, signé le 20 juillet 2009, établit que le délégataire fait son affaire du financement du programme plomb et définit :

- les modalités pratiques de constat de la réalisation des travaux plomb ouvrant droit pour le délégataire à indemnité de retour en fin de contrat ;

- les modalités pratiques du mécanisme d'acceptation par le délégant de la cession de ces créances ;
- la valeur des indemnités de retour de chaque tranche de travaux aux dates normale ou anticipées de la fin de la concession.

L'avenant n°8 caractérise chaque tranche de travaux « plomb » par le nombre de branchements, tant « patrimoniaux » que « fonctionnels », à réaliser.

Les dispositions de l'avenant n°8 ont été mises en œuvre entre juillet (constat de réalisation) et décembre 2011 (acceptation des cessions de créances) pour la tranche des travaux « plomb » 2010.

- En cours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette de la Cub.

C'est le délégataire qui rembourse les annuités contractées par la collectivité dans ce domaine. L'encours de la dette s'élève à 20 902 018,57 € au 31/12/2011.

La dette remboursée au cours de l'exercice 2011 s'élève à 2 714 513,39 €, dont 191 462,22 € au titre du solde de la dette antérieure à l'avenant n°7, totalement remboursée au 31/12/2011, et 2 523 051,17 € au titre de la dette contractée par la collectivité en janvier 2007 (1 607 436,29 € en capital et 915 614,88 € en intérêts).

- Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice

La collectivité ayant concédé le service public d'Eau potable ne réalise aucun amortissement le concernant.

- Projets finalisés en 2011:

L'année 2011 a été marquée par :

- La finalisation ds travaux d'amélioration de la filière de traitement de l'usine de Cantinolle. Après la réalisation, en 2010, de l'unité de désinfection par rayonnement Ultra Violet, 2011 a permis de mettre en service les filtres à Charbon Actifs en Grains ainsi que le changement de désinfectant (du bioxyde de chlore au chlore gazeux). Par ailleurs, une étape de coagulation sur filtre par injection de sel d'aluminium a également été mise en œuvre pour les épisodes de forte turbidité dans l'eau de l'aqueduc.
- La finalisation des travaux de modification de la filière de traitement de l'usines de Budos par le remplacement des filtres à sable par des filtres CAG (Charbon Actif en grains) ainsi que ceux de sécurisation de l'aire de dépotage des produits chimiques et de couverture de la bâche de recirculation.
- La poursuite du déploiement de la norme ISO 22000 (système de management de la sécurité des denrées alimentaires) sur l'ensemble du service public de l'eau potable dans le cadre de la démarche qualité de type HACCP en collaboration avec l'ARS.
- Le passage du bioxyde de chlore au chlore gazeux sur l'axe Thil-Paulin ainsi que sur les Unités de Distribution (UDI) de Pasteur, Béquet, Cazeaux, et les usines de Petit Bosc, Bègles 3 et Servantin. Un programme de suivi analytique, portant sur : le taux de couverture en désinfectant ainsi que le dénombrement de la flore bactérienne et le suivi de l'évolution de goûts, a permis d'afficher des résultats satisfaisants.

- L'aménagement des usines de Budos, Ruet, Gamarde et Cantinolle pour la recirculation des eaux de paillasse afin de réduire les eaux de process.
- Des travaux ayant pour objectif d'augmenter la capacité de production du site de cap de Bos afin de compenser partiellement les pertes de production engendrées par l'arrêt des captages suite à la pollution au perchlorate d'ammonium (réalisation d'un nouveau forage en gros diamètre, captant la nappe du miocène d'une capacité de 500 m3/h)

- Projets à l'étude pour 2012:

L'année 2012 devrait être marquée par :

- La réalisation d'une étude sur l'usine de Cantinolle visant à réutiliser les eaux de lavage après décantation afin de proposer une demande d'autorisation à l'ARS et ainsi améliorer le rendement hydraulique de l'usine.
- La poursuite des études de modification de la filière de traitement de l'usine de Gajac concernant le remplacement des filtres à sable par des filtres CAG (Charbon Actif en grains),
- L'étude du projet de modernisation du télécontrôle Ausone,
- Le passage au chlore gazeux sur d'autres UDI et poursuite du programme de suivi analytique.
- Un protocole analytique sur Cantinolle partagé avec l'ARS afin statuer sur la faisabilité de recirculer les eaux de lavage des filtres à CAG.
- La requalification du site de Cap Roux à Mérignac suite à l'arrivée du Tramway et l'installation d'un parc relai.
- La poursuite des travaux d'augmentation de la capacité de production du site de cap de Bos (approfondissement du forage existant à l'oligocène afin d'obtenir un débit de 100 m3/h)

- Présentation des programmes pluriannuels de travaux:

On rappellera que l'ensemble des travaux prévus jusqu'à l'horizon 2021 fait l'objet de l'annexe 25 du contrat de concession.

1.1.5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Suite à un appel à projet lancé en 2009, le Comité des Usagers avait retenu 7 projets pour améliorer l'accès à l'eau au Mali, au Burkina Faso et à Madagascar.

Le 26 mars 2010, le Conseil de Communauté a enterriné ce choix.

Ainsi, le 6 juillet 2010, le Comité des Usagers s'est à nouveau réuni à l'occasion d'une cérémonie de signatures des 7 conventions de coopération avec les 7 ONG porteuses de projets pour un montant total des subventions accordées de **287 671 €**.

On notera que l'année 2011 est marquée par l'achèvement de la totalité des 7 projets retenus.

1.2 Description du service public de l'Assainissement collectif

La Communauté urbaine de Bordeaux assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement (définition de la politique d'équipement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux).

Dans le cadre des dispositions du contrat d'affermage, Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de fermier, assure, pour une durée de 20 ans, l'exploitation du service public de l'Assainissement sur la totalité du territoire communautaire, et notamment la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des produits de dégrillage, des sables, des huiles, des graisses et des boues issues des ouvrages d'assainissement.

De plus, il est responsable du fonctionnement du service à ses risques et périls et pourvoit à l'exploitation, à l'entretien et au renouvellement des biens affermés.

Enfin, il maintient en bon état le patrimoine affermé, propriété de la collectivité.

Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire communautaire, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales.

En contrepartie, le fermier a droit aux rémunérations au titre des eaux usées auprès des usagers, et, au titre de l'évacuation des eaux pluviales auprès de la Communauté urbaine.

1.2.1 Caractérisation technique du service public de l'Assainissement

- Nombre d'habitants desservis

Le service public de l'Assainissement collectif dessert les 27 communes de la Cub, soit près de 714 558 habitants

- Nombre de clients desservis:

A fin 2011, le nombre de clients assujettis à la redevance assainissement s'établit à 246 057 (y compris les communes extérieures à la Cub).

- Architecture du système d'assainissement

Le système d'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux est réparti en 6 bassins de collecte et de traitement des eaux usées, auxquels se superpose le dispositif d'assainissement pluvial de lutte contre les inondations.

La capacité d'épuration théorique s'élève, pour l'ensemble des 6 stations d'épuration existantes, à près d'1 million d'équivalent habitants.

Fin 2011, les linéaires de réseau atteignent 1 385 km pour les eaux pluviales, 1 786 km pour les eaux usées et 781 km pour les réseaux unitaires, pour un total de **3 952 km**.

La capacité de stockage des eaux pluviales s'élève à environ 2 569 188 m³ dont 1 911 779 m³ confiés à l'exploitant.

La capacité de pompage s'élève en eaux pluviales à 488 029 m³/h et en eaux usées à 34 545 m³/h

Le nombre de branchements assainissement atteint 161 922 et celui des bouches d'égout 44 727.

- Bilan hydraulique

Avec un cumul annuel des précipitations qui s'établit à 654,3 mm, l'année 2011 est la plus sèche depuis 1972 et apparait très nettement moins pluvieuse que la moyenne des trente dernières années (902,5 mm) soit -28%.

Par contre au mois d'août 2011, deux événements caractéristiques ont touchés l'agglomération bordelaise, particulièrement le 2 août et dans la nuit du 24 au 25 août.

L'orage du 2 août 2011

Survenu en fin d'après midi, cet événement a pour caractéristiques, une intensité maximum de 142 mm, une hauteur d'eau de 55 mm sur une durée d'1 heure.

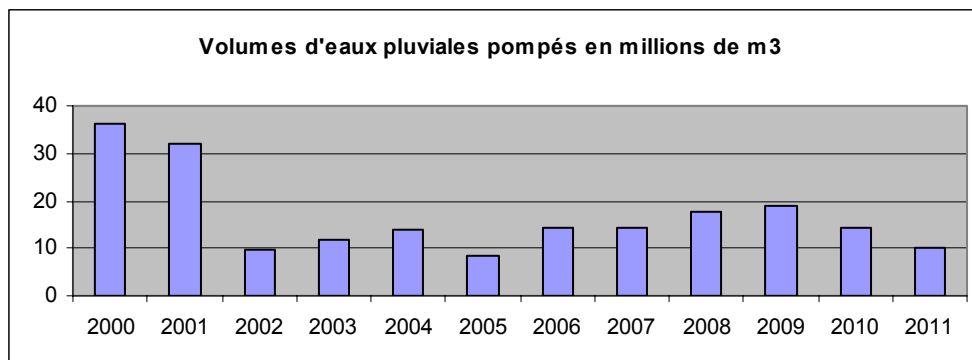
Cet orage a été plus intense que l'orage du 2 juin 1982 qui a servi de référence pour bâtir le programme de lutte contre les inondations de la Communauté.

La quasi-totalité des bassins de retenue du service ont été sollicités dont certains ont été remplis à des niveaux jamais atteints par le passé.

En dépit de l'intensité du phénomène, un nombre limité d'interventions et de points de débordements ont été constatés (environ 250) ce qui illustre l'efficacité des ouvrages réalisés et de la politique menée par la Cub depuis plus de 25 ans.

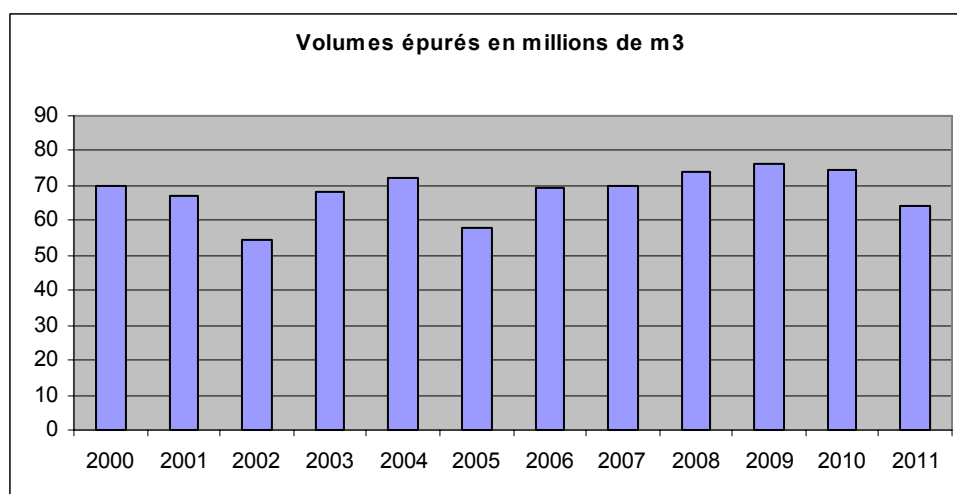
C'est un événement météorologique exceptionnel qui a été reconnu catastrophe naturelle par arrêtés ministériels du 28 novembre et du 12 décembre 2011.

Le volume d'eaux pluviales relevé en 2011 (10,1 millions de m³) est inférieur à celui de 2010 (14,3 millions de m³) et de 2009 (18,8 millions de m³)



- Volume d'eaux épurées

Le volume d'eaux usées épurées s'est élevé à 64,4 millions de m³ en 2011 contre 74.6 millions de m³ en 2010.



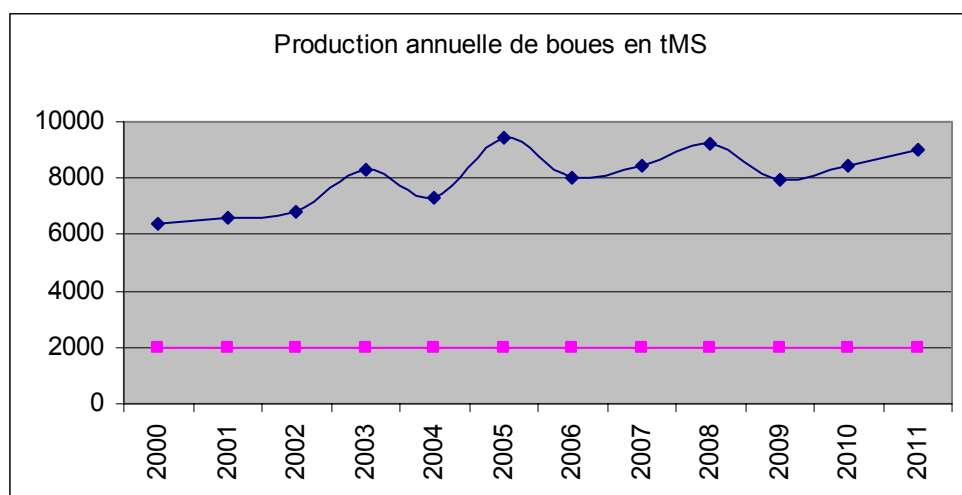
- Boues

La production de boues s'est élevée à 9 025 t de matières sèches en 2011 (représentant 33 496 t de boues brutes) contre 8 469 t de matières sèches en 2010 (représentant près de 31 992 t de boues brutes).

Les boues ont été éliminées vers les filières suivantes :

- 28 % en co-incinération,
- 72 % en valorisation agricole (compostage).

La part de valorisation agricole continue sa progression.



1.2.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

1.2.2.1 Assainissement collectif des eaux usées

***Modalités de tarification des usagers raccordés à l'assainissement des eaux usées**

Le tarif du service de l'assainissement collectif des eaux usées est proportionnel au nombre de mètres cube consommés. Il n'y a pas de part fixe comme pour l'eau potable, mais trois parts variables :

- la part versée à Lyonnaise des Eaux. Comme pour l'eau potable, le prix de l'assainissement est fixé dans le contrat d'affermage et est automatiquement révisé deux fois par an, au 1er janvier et 1er juillet, par application d'une formule de révision fixée au contrat d'affermage,
- la part de la Communauté (encore appelée surtaxe communautaire) qui est versée au budget annexe assainissement de la Cub. Cette part est fixée chaque année par le Conseil de Communauté. Les sommes ainsi versées permettent à la Cub de réaliser des travaux d'assainissement comme la construction des nouvelles stations d'épuration ou l'extension des collecteurs d'assainissement.
- la redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

Par ailleurs, certains consommateurs bénéficient de l'application de différents coefficients, en général les industriels ou les gros consommateurs :

- le coefficient de rejet : qui prend en compte le volume d'eau effectivement rejeté au réseau par rapport au volume d'eau potable délivré,
- le coefficient de pollution : qui prend en compte la qualité du rejet (il est égal à 1 pour un rejet domestique et est supérieur pour un rejet industriel polluant),
- le coefficient de dégressivité : les usagers gros consommateurs bénéficiaient d'un coefficient de dégressivité variable selon leur consommation qui tendait à alléger leur facture d'eau.

Par délibération du 16 décembre 2005, la Cub a décidé, afin d'inciter les gros consommateurs à réaliser des économies d'eau, de supprimer progressivement ce coefficient de dégressivité.

Tranches de consommation en m ³	Coefficient de dégressivité applicable au 1 ^{er} janvier 2011	Coefficient de dégressivité applicable au 1 ^{er} janvier 2012
0 à 6 000 m ³	1,0	1,0
6001 à 12 000 m ³	1,0	1,0
12 001 à 24 000 m ³	1,0	1,0
24 001 à 50 000 m ³	1,0	1,0
50 001 à 100 000 m ³	1,0	1,0
+ de 100 000 m ³	0,95	1,0

Le coefficient de dégressivité disparaît donc des tarifs au 1^{er} janvier 2012.

Il n'y a pas de frais d'accès au service de l'assainissement.

***Tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} Janvier 2012**

Les tarifs au 1^{er} janvier 2012 ont été définis, pour la part communautaire, par la délibération n° 2011/0951 du 16 décembre 2011.

Il n'y a pas eu d'augmentation de la part communautaire pour la troisième année consécutive.

La part du Fermier connaît elle une augmentation de 3.97% par rapport au 01/01/2011.

Il est à noter que la TVA passe de 5.5% à 7 % à partir du 1 janvier 2012 sur les lignes assainissement de la facture d'eau et d'assainissement.

Tarif du m³ au 1er janvier 2012 :

	Tarifs H.T. au 1^{er} janvier 2012	Tarifs H.T. au 1^{er} janvier 2011
Part du Fermier	0.6900	0,6636
Part communautaire	0,6210	0,6210
Total redevance assainissement	1,3110	1,2846
Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne		
Modernisation des réseaux de collecte	0,2200	0,1960

***Tarif d'un branchement d'assainissement**

Les branchements sont facturés aux demandeurs soit forfaitairement (lorsqu'il s'agit d'un branchement ordinaire), soit au mètre (quand il s'agit d'un branchement spécifique, selon les prix fixés au bordereau du marché de travaux de branchements dont la Cub est maître d'ouvrage).

Le tarif du forfait est adopté par délibération.

La délibération n° 2011/0949 fixe les valeurs suivantes du tarif forfaitaire au 1^{er} janvier 2012:

- tarif forfaitaire : 2 828,54 € TTC (2 570,20 € TTC en 2011).
- tarif forfaitaire réduit : 1 698,32 € TTC (1 542,42 € TTC en 2011).

Le coût d'un branchement au mètre est variable et nettement plus élevé que celui d'un branchement au forfait.

1.2.2.2 Assainissement collectif des eaux pluviales

Les charges relatives au service de l'assainissement collectif des eaux pluviales sont imputées au budget général des collectivités et couvertes par les ressources fiscales de celles-ci.

Du fait de l'existence de réseaux d'assainissement unitaires (collectant à la fois des eaux usées et des eaux pluviales), le budget général de la Cub verse, chaque année, une contribution au budget annexe de l'assainissement.

En 2011, le montant de cette contribution a été de 850 597, 96 € .

1.2.2.3 Montants des recettes d'exploitation

Les volumes assainissement assujettis pour 2011 sont de 39 142 916 m³ soit une augmentation de +1,01% par rapport à 2010 (38 720 992 m³).

En K€		2009	2010	2011
Facturation de la part assainissement	Clients particuliers	16 720	17 118	17 771
	Clients professionnels	6 906	6 715	6 941
	Conventions de déversement	1 805	1 998	2 150
	Traitement des volumes extérieurs	48	46	56
<i>Sous total</i>		25 530	25 877	26 918
Prime épuration + subventions d'exploitation		999	1 073	1 133
Total Recettes du fermier pour l'assainissement des eaux usées		26 478	26 950	28 051
Total Recettes du fermier pour l'assainissement des eaux pluviales		17 189	17 295	17 662
Produits accessoires		160	115	191
Total Recettes du fermier		43 827	44 360	45 904
Facturation de la part assainissement		24 618	24 339	24 672*
Etablissement des branchements		2 556	3 310	3 448
Taxes sur raccordables non raccordés		125	114	120
Total des recettes de la Cub		27 299	27 763	28 240

Source : Rapport annuel du délégataire, p 436

*L'écart enregistré sur la facturation de la part assainissement avec le rapport du délégataire est dû à un oubli de la part assainissement du syndicat de Carbon Blanc. Une régularisation comptable aura lieu en 2012 (537 K€).

Lyonnaise des Eaux s'étant vu confier « la collecte, le stockage, le pompage, le traitement et l'évacuation au milieu naturel » des eaux pluviales, reçoit du budget assainissement de la collectivité, une rémunération fixée par l'article 64 du contrat d'affermage et révisée une fois par an, conformément à l'article 68 de ce même contrat.

Pour l'année 2011, cette rémunération s'est élevée à près de 17,662 millions € HT.

1.2.3 Indicateurs de performance

- L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.
- La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site : <http://www.eaudanslaville.fr>

Indicateurs de performance du service de l'assainissement (Décret du 2 mai 2007)								
Thème	Code	Indicateur	(1)	2011	2010	2009	2008	Unité
Caractéristiques techniques du service	D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	B	714 558	712 611	711 459	706 584	u
	-	Nbre d'usagers assujettis à la redevance ou à la taxe équivalente (RNR)	-	246 057	238 991	232 988	228 214	u
	D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	A	93	91	65	49	u
	-	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	-	781	784	789	792	km
	-	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	-	1 786	1 771	1 754	1 733	km
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	A	9 112	8 519	8 023	9 306	T. MS
Prix	D.204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (au 1er janvier)	A	1.56	1.52	1.50	1.54	€ TTC /m ³
Indicateurs de performance	P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	A	99.6	99.5	99.5	99.4	%
	P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	A	74.9	74.2	69.4	68.7	%
	P.203.3	Conformité de la collecte des effluents						
	P.204.3	Conformité des équipements d'épuration						
	P.205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration						
	P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	A	100	100	100	100	%
	P.251.1	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers	A	0.046	0.014	0.004	0.004	/1000 abonnés
	P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	A	5.77	5.23	6.25	8.95	/100 km de réseau
	P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	A	0.142	0.132	0.133	0.111	%
	P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	A	100	100	99	99	%
	P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	A	100	110	110	110	/120
	Fiches ONEMA non publiées.							

	P.258.1	Taux de réclamations	B	18	19	20	11	/ 1000 abonnés
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		Oui	Oui	Oui	Oui	-
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2010	A	0.29	0.14	0.18	0.16	%
Actions de solidarité et de coopération	-	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues		587	591	669	658	u
	P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	A	0.0017	0.0014	0.0016	0.0015	€/m ³

(1) Fiabilité : A pour « très fiable », B pour « fiable », C pour « peu fiable ». Conformément à la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008, pour chaque indicateur, le producteur de données évalue le degré de fiabilité du processus de production de l'indicateur. Il s'efforce d'améliorer ce processus afin de garantir un certain niveau de rigueur et une traçabilité. Il s'autoévalue chaque année pour en suivre les améliorations.

En première approche, on peut observer de bons résultats sur certains indicateurs (taux de desserte par le réseau de collecte des eaux usées, nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage, débordement d'effluents dans les locaux des usagers), en amélioration sur d'autres (connaissance du patrimoine avec un effort mené par le délégataire sur la connaissance de la date de pose et de la nature du matériaux des canalisations) et faibles sur quelques uns d'entre eux seulement (taux de renouvellement des canalisations qui reste toutefois encadré par le contrat).

L'analyse comparative des services d'assainissement lancée en 2010 par la FNCCR permettra à la Cub de mieux situer les performances de son service d'assainissement et d'argumenter des améliorations sur certains indicateurs au cours des prochaines années.

* Ce tableau est complété par les indicateurs spécifiques au contrat d'affermage :

Thème	Indicateur contractuel	Unité		2007	2008	2009	2010	2011
Indicateurs de performance	Indice linéaire de réparations de canalisations (IRpC)	Nbre de réparations/k m réseaux		0,0178	0,0204	0,0196	0,0204	0,0204
	Indice de réparations de branchements (IRpB)			4,6234	4,3598	3,5308	3,4666	3,4666
	Indice de renouvellement de branchements (IRnB)			0,1074	0,1203	0,3101	0,1999	0,2347
	Indice de réclamation (technique)	Nbre de réclamations / 1000 abonnés		14,50	15,90	19,50	16,30	16,30

* Données complémentaires sur certains thèmes:

- Connaissance des réseaux

Le système d'information géographique décrit l'ensemble des réseaux d'assainissement connus sur la Cub.

La levée de préalables à l'intégration de près de 1800 bouches d'égout non affermé a été exécuté en 2010 et 2011 par la Cub. Il a permis d'intégrer à ce jour 1625 bouches d'égout à fin 2011 dans le patrimoine affermé

Les 175 équipements restants nécessitent un complément de relevé de cotes altimétriques qui sera exécuté au 1 semestre 2012 et qui permettra leur intégration au patrimoine de l'assainissement en 2012.

- Conformité des systèmes d'assainissement

Stations d'épuration	Rendement sur la DBO5	Conformité 2011
Louis Fargue	80%	Non conforme en collecte, traitement et performance*
Clos de Hilde	96%	Conforme
Sabarèges	97%	Conforme
Cantinolle	97%	Conforme
Lille	99%	Conforme
Ambès CD 10	90%	Conforme

*Le système Louis Fargue est non-conforme au regard de la conformité européenne. Par contre, les rejets de la station sont conformes aux exigences de rejet de l'arrêté préfectoral de mise en demeure. Néanmoins, les travaux relatifs à la mise aux normes du système d'assainissement de Louis Fargue se sont déroulés selon le calendrier annoncé et permettront de répondre favorablement à la conformité européenne à compter des bilans 2012.

La conformité des stations d'épuration devrait continuer à s'améliorer du fait de la mise en œuvre de la dernière phase du Schéma directeur des eaux résiduaires urbaines, avec notamment les travaux d'amélioration de la filière eau de la station d'épuration Louis Fargue (Bordeaux).

Suite à l'ajournement de la construction de la nouvelle station d'épuration Brazza sur la rive droite de la Garonne (Bordeaux), une solution provisoire de collecte et de traitement des eaux usées a été mise en œuvre en 2010 via la réalisation d'un raccordement sur la station d'épuration Clos de Hilde.

- Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées

Le taux de desserte correspond au rapport entre les usagers domestiques effectivement raccordés à un réseau existant, sur les usagers domestiques potentiellement raccordables à ce même réseau.

La zone d'agglomération étant presque entièrement équipée en réseaux d'assainissement ; le taux moyen de desserte est ainsi estimé à **99.6%**.

- Conformité boues

Les boues produites sur la Cub sont globalement de bonne qualité ce qui permet la valorisation en compostage d'une bonne partie de la production, soit près de 72 %.

- Ramonage des réseaux

Le linéaire de réseaux ramonés s'élève en 2011 à 185 km.

Un meilleur ciblage des besoins de curage explique, en partie, le volume élevé de matières extraites pour un faible linéaire de collecteurs ramonés.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire ramoné (km)	419	356	259.2	196.1	182.2	174.6	197.5	180	185	185
matières extraites (m3)		498	1 032	852	700	944	801	1 072	1069	980

- Nettoyage de bouches d'égout

Le nombre de bouches d'égout qui ont été nettoyées en 2011 est de 11 701 par rapport aux 40 046 qui ont été visitées soit un 29%. Il est à noter que le délégataire devrait au moins visiter par an, la totalité des bouches d'égouts soit 44 727.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bouches d'égout nettoyées	30 145	30 882	34 185	37 012	31 094	32 408	31 744	11 701
Matière extraite (m3)	614	588	724	751	617	718	733	869

- Motifs de réclamations techniques

Sur les 3 740 réclamations techniques enregistrées par le délégataire, 1 599 concernent un branchement bouché (contre 1550 en 2010), 662 une canalisation bouchée (contre 897 en 2010) et 205 des problèmes d'inondation (contre 129 en 2010).

1.2.4 Financement des investissements

1.2.4.1 Montants financiers des travaux engagés et subventions perçues

En matière d'assainissement, les travaux sont réalisés en partie par le délégataire (une partie du renouvellement) et en partie par la Cub (premier investissement).

*Travaux réalisés en 2011 par la Communauté urbaine de Bordeaux

Pour les eaux usées (€TTC)

- Développement des réseaux secondaires E.U (FIC) 2 641 186 €
- Desserte des opérations immobilières E.U 700 199 €
- Fonds conjoncturel de solidarité E.U 543 644 €
- Travaux équipements primaires E.U 46 164 517 €
- Travaux à caractère général+ déviation Tram 4 768 932 €
- Travaux de raccordement sur réseaux existants 4 704 955 €

Total 59 523 433 €

Pour les eaux pluviales (€TTC):

- Acquisitions de terrains 660 704 €
- Fonds conjoncturel de solidarité E.P 1 641 225 €
- Travaux équipements primaires E.P 7 036 313 €
- Travaux à caractère général 5 450 954 €

Total 14 789 196 €

* Subventions perçues par la Cub

En 2011, le budget de l'assainissement a bénéficié de 12 659 265 € de subventions obtenues auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

*Travaux de renouvellement réalisés en 2011 par le Délégué

(Source : rapport annuel du délégataire 2011)

Intitulé des travaux	Montant en k€ Au 31 décembre 2011
Canalisations	2 500
Génie Civil Step	51
Génie Civil du pluvial	450
<i>Sous total (fonds spécial)</i>	<i>3 001</i>
Branchements	110
Equipements stations d'épuration	2 018
Equipements pluviaux et relevage	5 351
Bâtiments assainissement	64
<i>Sous total</i>	<i>7 543</i>
TOTAL RENOUVELLEMENT	10 544
Bâtiments travaux neufs	585
Divers assainissement	23
TOTAL TRAVAUX NEUFS	608

1.2.4.2 Encours de la dette, les échéances, le montant des annuités figurant sur l'état de la dette de la Cub.

L'encours de la dette s'élève à 28 645 441 € au 31/12/2010.

La dette remboursée au cours de l'exercice 2011 s'élève à 4 173 578 € dont 110 907,83€ d'intérêts, 26 268,60 € de frais et 4 036 401,56 € d'amortissements.

1.2.4.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité

En 2011, la collectivité a réalisé un total de 13 146 310,25 € d'amortissements, dont 2 743 031,28 € pour le génie civil et 10 229 654 € pour les canalisations.

1.2.4.4 Présentation des projets à l'étude à la Communauté urbaine de Bordeaux

*** Travaux programmés en 2012**

Pour 2012, les prestations (hors acquisitions) prévues au budget primitif permettront principalement:

⇒ pour les eaux usées :

- de poursuivre et d'achever la mise en conformité de la station Louis Fargue conformément au Schéma directeur des eaux résiduaires urbaines et à l'arrêté de mise en demeure
- d'achever la réalisation du sécheur de boues sur la station d'épuration de Clos de Hilde à Bègles
- de démarrer les travaux pour la réalisation de l'extension de la station d'épuration d'Ambès

⇒ pour les eaux pluviales :

- de poursuivre et achever les opérations suivantes
 - en travaux : bassin Lagorce à Blanquefort, et les travaux sur la jalle des Toureils.
 - en études : maîtrise d'œuvre du bassin Coty à Mérignac (phase conception).
- de lancer les opérations suivantes :
 - en travaux : bassin Vignan sud à Eysines, bassin de Grimoine au Taillan-Médoc et Curie à Villenave d'Ornon
 - en études : lancement des procédures de consultation des entreprises pour désigner les maîtres d'œuvres chargés de la conception et de la réalisation du bassin Cares Ouest à Eysines, Nouaux à Villenave d'Ornon, Lacaussade au Taillan-Médoc

*** Présentation des programmes pluriannuels de travaux**

Le programme pluriannuel de travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales est fixé dans le PPI (Programme Pluriannuel des Investissements) qui se déroule sur 5 ans : 2012-2016.

Ces principales lignes sont rassemblées dans le tableau ci-après telles qu'elles ont été présentées en Conseil de Communauté de décembre 2010 :

	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal - assainissement des eaux pluviales					
FIC – réseaux secondaires Fonds conjoncturels de solidarité	6 719 000	6 719 000	6 719 000	6 719 000	6 719 000
Renouvellement de réseaux EP	1 300 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
Schéma directeur eaux pluviales – 2 ^{ème} phase (hors Ramsès)	13 275 400	15 541 600	13 957 907	7 065 000	2 090 000
Télécontrôle RAMSES – Gestion dynamique 1 ^{ère} phase	1 000 000	2 250 000	1 100 000	0	0
Budget annexe - assainissement des eaux usées					
Développement réseaux secondaires	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Fonds conjoncturels de solidarité	4 700 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000	4 700 000
Opérations à caractère général	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Stations d'épuration	20 230 000	16 051 000	8 500 000	4 500 000	2 300 000
Renouvellement des réseaux EU	1 100 000	3 900 000	4 900 000	7 800 000	7 800 000

1.3 Description du service de l'Assainissement non collectif

On appelle assainissement non collectif, tout système d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées (article 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif)

Créé en décembre 2005, le service public de l'Assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communautaire, et d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations. Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif et de contrôler leur conformité.

1.3.1 Caractérisation technique du service

***Evaluation du nombre d'habitants desservis**

Près de 2 447 installations sont concernées sur le territoire communautaire soit environ 7 340 habitants.

***Indice de mise en œuvre de l'assainissement**

Zonage de l'assainissement

Le zonage de l'assainissement a été validé par arrêté préfectoral le 23 septembre 2011.

Règlement de service

Un règlement de service a été adopté par délibération n°2005/0980 du 16 décembre 2005, modifié par délibération n°2007/0371 du 25 mai 2007. Il est en cours de modification pour s'adapter aux nouveaux arrêtés et à la loi Grenelle II.

1.3.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

Le service public d'Assainissement non collectif est un service public à caractère industriel et commercial et gère donc un budget autonome.

4 types de redevance ont été établis pour tenter d'équilibrer les charges du service :

Nature de la redevance	Tarif au 1 ^{er} janvier 2010 (délibération n° 2009/0949 du 18 décembre 2009))	Tarif au 1 ^{er} janvier 2011 (délibération n° 2010/0924 du 17 décembre 2010)	Tarif au 1 ^{er} janvier 2012 (délibération n° 2011/0950 du 16 décembre 2011)
Redevance ponctuelle portant sur la vérification de conception, d'implantation »	80,55 € HT (conception, implantation)	81,76 € HT (conception, implantation)	83 € HT (conception, implantation)
Redevance ponctuelle de « bonne exécution » des installations neuves ou réhabilitées	80,55 € HT (réalisation)	81,76 € HT (réalisation)	83 € HT (réalisation)
Redevance annualisée	37,70 € HT	38,27 € HT	38,85 € HT

portant sur la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des installations existantes			
Redevance ponctuelle portant sur le diagnostic lors de cession immobilière (contrôle imposé par la loi Grenelle II)	60 € H.T.	60,90 € H.T.	61,82 € H.T.

Comme en 2010, le budget a essentiellement supporté, en 2011, des dépenses de fonctionnement, avec en particulier des frais de personnel et de cotisations sociales pour un montant de 132 873 €.

Les recettes perçues au travers de la facturation des redevances d'assainissement non collectif se sont élevées à 86 836 €.HT

Une prestation de service pour l'inventaire des solutions compensatoires d'un montant de 5 510,03 € a été versée par le budget principal sur le budget de la régie.

Le déficit pour l'année 2011 s'élève à 53 788,06 €.

1.3.3 Bilan des contrôles réalisés

BILAN DES CONTROLES REALISES PAR LE SPANC EN 2011	
INSTALLATIONS NEUVES	62 dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ont été instruits. Contrôle de 39 chantiers d'assainissement non collectif réalisés.
INSTALLATIONS EXISTANTES (Contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement)	539 contrôles ont été réalisés. 59 DISPOSITIFS COMPLETS EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT SANS IMPACT AVERE SUR LE MILIEU ET SANS RISQUE (soit 11 %) 285 DISPOSITIFS INCOMPLETS ET/OU INADAPTES AU FONCTIONNEMENT ACCEPTABLE (soit 53%) 103 LA REHABILITATION EST NECESSAIRE (soit 19%) 92 LA REHABILITATION EST URGENTE (soit 17%)

1.3.4 Indicateurs de performance

L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.

Thème	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2007		2008		2009		2010		2011	
Caractéristiques techniques du service	D.301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif	u	8 060	B	8 060	B	7 285	B	5 398	B	7 340	B
	D.302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	u	80	A	80	A	80	A	80	A	100	A
Indicateurs de performance	P.301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	66	A	68	A	64	A	62	A	64	A

1.3.5 Financements des investissements

Le service n'a pas réalisé d'investissements en 2011. Il n'y a pas d'investissements prévus en 2012.

1.3.6 Programmation 2012

L'achèvement de la campagne de contrôle sur tout le territoire de la Cub est attendu pour la fin 2012. Les dispositifs contrôlés en 2006 et 2007 feront l'objet d'un nouveau contrôle, tel qu'il est prévu au nouveau règlement de service.

Une mission complémentaire de contrôle des solutions compensatoires d'assainissement pluvial a été créée selon deux objectifs :

- permettre un contrôle des bassins de rétention privés, dont certains sont laissés à l'abandon ;
- dégager une solution de financement, permettant à la régie du SPANC d'avoir des recettes supplémentaires.

Synthèse de l'activité

2.1 Synthèse de l'activité du service public de l'Eau potable

2.1.1 Les 61 engagements du délégataire

Rappel : avec la signature de l'avenant n°7 au traité de concession, le 26 décembre 2006, le délégataire a souscrit à 61 engagements assortis d'un système de bonus / malus portant principalement sur la performance du réseau.

Si cette renégociation du contrat s'est basée sur **la transparence, le juste prix et la gestion durable de la ressource en eau**, elle a eu également pour conséquence de renforcer la position de la Communauté urbaine de Bordeaux en incitant les services à accentuer leur action de suivi et de contrôle du délégataire au travers de ses engagements.

Les 61 engagements du délégataire se décomposent en **5 grandes familles** déclinées ci-après :

- **pérenniser la ressource.**
- **améliorer la qualité et la sécurité du service à l'utilisateur.**
- **valoriser le patrimoine et améliorer ses performances.**
- **favoriser une dynamique d'écoute et de transparence.**
- **améliorer la responsabilité sociale et environnementale.**

• Bilan 2010 :

Le bilan 2010 définitif et détaillé a fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté du 17 février 2011. Cette délibération reprend de manière détaillée les résultats obtenus sur les engagements et notamment ceux qui avaient une échéance en 2010.

Parmi les critiques formulées par la Cub, on citera notamment :

- engagement n°21 « Sensibilisation et conseil consommation » : dans la continuité du bilan dressé en 2009 pour cet engagement, il a été demandé au délégataire de redéfinir un plan d'actions lui permettant de toucher un public plus large avec éventuellement de nouveaux outils dont il assurera efficacement la promotion.
- engagement n°22 « Accompagnement gros consommateurs » : même si le délégataire continue à mener des actions de conseil et de sensibilisation notamment auprès des industriels dans le cadre de leurs conventions de déversement d'eaux usées, le délégant a considéré, comme les années précédentes, que le délégataire ne répondait pas pleinement à son engagement et qu'il convient de mettre en place une structure dédiée identifiable et définir un plan d'actions à destination des gros consommateurs,
- engagement n°54 « Amélioration du rendement réseau » : malgré la mise en place d'un plan d'action important et efficace (sectorisation,

recherche active de fuites, modulation de pression,...) l'objectif de rendement à fin 2010 de 82,6% n'a pas été atteint avec cependant un résultat de 81,4% en nette amélioration.

- engagement n°57 « Charte Qualité du service à l'utilisateur » : le bilan 2010 affiche une nouvelle fois des résultats largement insuffisants par rapport aux objectifs fixés. Il a été demandé au délégataire de proposer un plan d'actions permettant de répondre de façon satisfaisante aux attentes des usagers

Par contre, le rapport mettait en avant le respect par le délégataire des engagements suivants :

- engagement n°1 «Eocène » : en 2010, 8,99 millions de m3 ont été prélevés à l'éocène, soit une réduction de 4,91 millions de m3 par rapport à 2005 et un objectif de réduction des prélèvements de 2,6 millions de m3 largement atteint.
- engagement n°5 « Gestion des crises » : l'audit réalisé en 2010 dans le cadre de la gestion de la crise de Gamarde, survenue en 2009, a conclu sur la bonne gestion de cette crise par le délégataire.
- engagement n°20 « Réduction des pertes » : grâce au plan d'actions engagé par le délégataire comprenant notamment la sectorisation, la recherche active de fuite et la modulation de pression, l'objectif de 2010 de 11,7 millions de m3 a été atteint avec un volume de pertes de 10,444millions de m3.
- engagement n°39 «instruction DUP » : conformément à son engagement, le délégataire a remis, à l'échéance prévue, 10 dossiers regroupant par commune l'ensemble des 28 ouvrages à régulariser.
- engagement n°60 « certification environnementale » : la certification ISO 14 001 obtenue en avril 2007 a été renouvelée le 1^{er} avril 2010 pour 3 ans.

Enfin, cette délibération fixait le montant des pénalités et bonus à appliquer au titre de l'exercice 2010 (Cf. chapitre 4.3).

- **Bilan 2011 :**

Un rapport annuel détaillé spécifique au suivi et au contrôle des 61 engagements est par ailleurs en cours d'établissement et conclura, à l'automne 2012, notamment sur l'application ou non de pénalités/malus au titre de l'année 2011.

2.1.2 Suivi des pollutions sur le champ captant de Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles

Pollution à l'ETBE

RAPPEL : Dès le 10 juin 2009, une pollution est détectée dans le réseau de distribution d'eau potable de la Cub qui a eu pour conséquences l'interruption de l'exploitation de la station de production de Gamarde et une restriction momentanée des usages de l'eau pour environ 35 000 foyers sur 5 communes. En effet, par mesure de précaution, la Préfecture a demandé, le 11 juin, une restriction de la consommation d'eau pour la boisson et la préparation des aliments.

Les laboratoires mobilisés par la cellule de crise identifient le composé à l'origine des goûts : il s'agit de l'ETBE (ethyl-ter-butyl-éther), un produit utilisé dans la composition des essences sans plomb.

Le 12 juin, en début d'après-midi, la cellule de crise constate la disparition des goûts et odeurs en tous points du réseau et la complète purge de ce dernier. La DDASS, au vu de ces constatations, de la faible toxicité de la molécule ETBE et de la non toxicité des divers échantillons d'eau du réseau, propose la levée de la restriction de consommation, levée approuvée par le Préfet.

A la fin de l'année 2009, et du fait de la pollution persistante du champ captant, l'usine de Gamarde a été maintenue à l'arrêt, privant la collectivité d'environ 10% de sa capacité de production et l'obligeant à s'alimenter sur d'autres ressources en particulier sur les forages Eocène et Oligocène de l'axe des 100 000 m³.

La Cub et son délégataire ont porté plainte et demandé un référé expertise auprès du Tribunal de Grande Instance pour rechercher les causes et les responsabilités de cette pollution qui a fortement impacté le service.

Tout au long de l'année 2011, le délégataire a poursuivi le suivi analytique autour des évolutions de la pollution identifiée au droit de la station service et son suivi sur le site de l'usine de production de Gamarde.

Les réunions d'expertises se sont poursuivies courant 2011 et le rapport définitif de l'expert est attendu pour le début 2012.

L'expertise judiciaire doit permettre d'apprécier les causes et origines de la pollution aux hydrocarbures, de chiffrer les préjudices subis par le service de l'eau de la Cub, de rechercher s'il existe un lien entre la pollution de la station service et celle de Gamarde et le cas échéant juger si les mesures de dépollutions sont suffisantes.

En outre, dans le cadre de la révision des périmètres de protection du champ captant de Thil-Gamarde, l'ARS a nommé M. Bichot, hydrogéologue agréé, pour un avis complémentaire sur la protection du champ captant de Thil-Gamarde. Son avis a été rendu en avril 2011 et conclu à la nécessité d'élargir le périmètre de protection rapproché à l'intérieur duquel la réglementation en vigueur sera renforcée par des précautions supplémentaires contraignantes mais réalistes.

Pollution au perchlorate d'ammonium

Fin juin 2011, l'ARS (Agence Régionale de Santé) constate la présence de perchlorate sur deux ressources majeures de la Communauté urbaine de Bordeaux, à savoir sur les sites de Thil et de Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles.

Composant du propergol utilisé comme combustible dans la fabrication des fusées, missiles et airbag, le perchlorate ne fait pas partie des paramètres définissant la potabilité de l'eau. Localement, ce produit est utilisé sur le site de l'entreprise SME à Saint-Médard-en-Jalles.

Dès le 1^{er} juillet 2011, la Cub et son délégataire décident d'adapter le système d'alimentation en eau potable afin de garantir, sur l'ensemble de l'agglomération, une teneur inférieure à 4 µg/L, niveau sensiblement inférieur à la valeur guide de 15 µg/L définie par les autorités de santé.

En suivant, le seuil du taux de perchlorate acceptable dans l'eau potable a été fixé par le Ministère de la Santé à 15 µg/l pour l'ensemble de la population et à 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourrissons jusqu'à 6 mois.

Il faut rappeler qu'aucune norme n'est en vigueur en Europe.

La Cub et son délégataire ont mis en place un plan d'actions destiné à respecter les seuils les plus contraignants et maintenir la distribution d'eau potable aux habitants de l'agglomération bordelaise :

- confinement du site à l'origine de la pollution,
- renforcement de l'exploitation des ressources non affectées,
- poursuite des multiples contrôles et tests sur l'ensemble des sources et du réseau de l'agglomération,
- essais de plusieurs techniques de traitement : osmose inverse, échange d'ions, traitement biologique...,
- mise en place d'une mission interservices sur le suivi de la vulnérabilité des ressources en eau en milieu urbain.

Ainsi, pour respecter les contraintes de qualité liées au perchlorate d'ammonium, la Cub et son délégataire ont maintenu l'arrêt de plusieurs ressources telles que Gamarde, Thil R21 et la galerie de Caupian, privant l'agglomération d'environ 15 000 m³/jour.

Pour palier à ce déficit de production, le service public de l'eau potable a entre autres renforcé l'exploitation des ressources éocène et a procédé au développement du champ captant de Cap de Bos à Saint-Médard-en-Jalles.

Par ailleurs, au lendemain de la pollution, la Cub a déposé une plainte contre X et une assignation en référé-expertise a également été déposée par La Cub et son délégataire, fin 2011, avec pour objectifs de :

- déterminer l'origine de la pollution et les voies de transfert dans les eaux souterraines,
- définir l'étendue de la pollution,
- définir les moyens à mettre en œuvre afin de remédier à la pollution,
- se prononcer sur les préjudices et sur responsabilités.

En outre, dans le cadre de la révision des périmètres de protection du champ captant de Thil-Gamarde, et à l'instar de la démarche lancée suite à la pollution à l'ETBE de 2009, l'ARS désignera, courant 2012, un hydrogéologue agréé pour un avis complémentaire sur la protection du champ captant de Thil-Gamarde.

2.1.3 La gestion durable des nappes souterraines et les futures ressources de substitution (SAGE Nappes profondes de la Gironde)

RAPPEL : le sous-sol girondin, constitué de roches sédimentaires, abrite l'une des plus importantes ressources en eau de bonne qualité du bassin Adour Garonne, les forages s'y sont multipliés au cours du XXème siècle et le suivi qui en est fait depuis plusieurs années, montre la fragilité de ce patrimoine. Des risques de dégradation irréversible de la qualité liés à une surexploitation collective ont pu être mis en évidence (baisse importante du niveau piézométrique).

La nécessité et l'urgence d'un règlement pour la gestion des nappes souterraines de Gironde se sont traduites par l'approbation, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2003, d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) "Nappes Profondes de la Gironde".

Sa mise en œuvre doit principalement aboutir à la diminution des prélèvements dans les zones de nappes déficitaires par :

- **au minimum, 15,5 Mm³ d'économie sur les volumes prélevés sur le département de la Gironde à l'horizon 2013 (dont 7,7 Mm³ dans la nappe de l'Eocène),**
- **15 Mm³ à substituer dans la nappe de l'Eocène, à l'horizon 2010.**

Dans cette optique, chaque collectivité qui intervient en matière d'eau doit, pour ce qui la concerne, mettre en œuvre les diverses mesures qui lui sont opposables.

Nota : La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a modifié le contenu des SAGE et leur portée au travers d'un règlement désormais opposable aux tiers. Pour les SAGE approuvés avant le 30 décembre 2006, cette même loi impose leur révision avant une échéance aujourd'hui arrêtée au 31 décembre 2012. Ainsi dès le début 2011, le SAGE Nappes profondes de la Gironde a fait l'objet de travaux de révision auxquels La Cub a participé activement.

Afin de répondre aux objectifs du SAGE Nappes Profondes de la Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux a engagé, en 2010, une réflexion sur les nouvelles ressources en eau potable.

Cette démarche a abouti à la délibération communautaire n°2010-800, en date du 26 novembre 2010, par laquelle la Communauté urbaine de Bordeaux a donné un avis favorable aux propositions faites par la Commission Locale de l'Eau en matière de choix des projets techniques et de gouvernance.

La Cub a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du premier projet dans le cadre d'un consensus le plus large possible avec les collectivités et syndicats concernés. Un certain nombre de principes d'actions ont été dégagés et notamment l'engagement de La Cub, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage :

- à associer les collectivités et groupements concernés directement par les projets nouvelles ressources,
- à garantir l'application des principes de solidarité et de transparence,
- à mettre en œuvre des solutions d'urgence avec certains services d'eau confrontés à des problèmes immédiats d'accès à la ressource en eau potable.

Courant 2011, les services communautaires ont engagé une démarche de concertation auprès des services d'eau avec les partenaires « techniques » naturels pour la gestion des nappes profondes (SMEGREG et CG33), dans l'objectif de mettre en place une gouvernance partagée et admise par tous.

En outre, par délibération du 27 mai 2011, la Cub a autorisé le service public d'eau potable de la commune de Cabanac et Vilagrains à disposer d'une interconnexion pour l'alimentation permanente en eau potable en anticipation de la mise en œuvre des nouvelles ressources et afin de répondre à la situation critique du service pour faire face à la pointe de consommation, dans un soucis de solidarité. Ainsi, une interconnexion avec le réseau d'eau potable de la Cub a été créée sur l'axe des « 100 000 m³/j » au niveau du forage des Bruyères et une convention de vente d'eau en gros a été signée le 28 mai 2011.

L'année 2012 devra être consacrée à la réalisation d'études complémentaires sur les 3 projets de ressources de substitution identifiés dans l'objectif d'éclairer le choix des décideurs sur le projet le plus pertinent à mettre en œuvre compte tenu de l'urgence de la réalisation d'un premier projet. Il conviendra également de porter une réflexion sur la refonte des conventions de vente d'eau en gros existantes ainsi que sur l'évolution des statuts du SMEGREG

2.1.4 La solidarité entre les usagers

Rappel : la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, a instauré un dispositif départemental d'aide aux familles qui éprouvent des difficultés à acquitter leurs factures d'eau.

A cet effet, une convention nationale «Solidarité Eau» type a été adoptée le 28 avril 2000 entre l'Etat, l'Association des maires de France, la Fédération nationale des collectivités concédantes et Régies et le Syndicat des producteurs et distributeurs d'eau.

Par délibération n°2001/1217 du 14 décembre 2001, le Conseil de Communauté a adhéré à la convention départementale « solidarité eau » participant au maintien du service public de l'Eau potable pour les plus démunis.

La contribution de la Communauté urbaine de Bordeaux au fonds de solidarité eau s'est établie à **46 866,60 €** pour l'année 2011.

Pour sa part, le concessionnaire du service de l'Eau a, en 2011, conformément à l'avenant n°7 au traité de concession, quasi doublé sa participation. Celle-ci a atteint **78 573 €**.

2.2 Synthèse de l'activité du service public de l'Assainissement collectif

Depuis le 1er décembre 2011 et pour la durée du présent mandat, le pouvoir de police spéciale assainissement des 27 Maires de la Cub a été transféré au Président de la CUB, conformément à la loi du 16 décembre 2010.

La Cub et son Président disposent ainsi des moyens juridiques pour réglementer et exercer la compétence communautaire en matière d'assainissement, à travers :

- a- l'adoption par arrêté du règlement du service public d'assainissement collectif et du règlement du service public d'assainissement non collectif, pour ce qui concerne les dispositions relevant du pouvoir de police spéciale
- b- l'autorisation par arrêté du déversement des eaux usées non domestiques au réseau public
- c- la gestion des non-conformités au code de la santé publique (CSP) et aux règlements d'assainissement

2.2.1 Programme d'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux

En 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux a poursuivi son programme de travaux sur les stations d'épuration en vue notamment de respecter les échéances imposées par l'arrêté préfectoral de mise demeure du 18 juillet 2007.

Les principaux faits marquants de l'année sont :

La mise en service de la nouvelle filière de traitement de l'eau de la **station d'épuration Louis Fargue** le 19 décembre 2011 répondant aux exigences européennes et à la demande préfectorale.

- L'année 2011 a vu la construction du sécheur de boues sur la station de Clos de Hilde. L'opération sera achevée début juillet 2012.
- Dans le cadre de la procédure de choix et de mise en oeuvre du futur mode de gestion du service public de l'assainissement, le conseil de Communauté a décidé de recourir à une délégation de service public pour la période 2013 – 2018 et à un passage en régie du service de l'assainissement au 1 janvier 2019.
Le 7 novembre 2011 avis de publicité pour le contrat délégation de service public pour le service de l'assainissement

On notera aussi :

- la poursuite ou le démarrage de marchés de maîtrise d'œuvre permettant de compléter le dispositif global de protection contre les inondations, notamment par la création des bassins d'orage de Grimoine au Taillan-Médoc et Coty à Mérignac (Lagorce à Blanquefort étant terminé et mis en service en 2011).

- L'implantation de la conduite de rejet de la station d'épuration de Lille à Blanquefort permettant, dès début 2011 de renvoyer les eaux traitées directement en Garonne, sans transit par la Jalle de Blanquefort.
- L'année 2011 a vu également la poursuite des travaux d'extension des réseaux secondaires d'assainissement avec près de 23 994 ml posés sur le territoire communautaire et le renouvellement de 450 ml de canalisation d'eaux usées, 585 ml d'unitaires et 348 ml de canalisation d'eaux pluviales.

Par ailleurs, la collectivité réalise de nombreuses études dans le domaine des eaux usées et des eaux pluviales dans le cadre de la mise en œuvre des schémas directeurs, mais également d'études d'urbanisme et de projets emblématiques (Aéroparc, OIN Euratlantique, ...).

Ainsi, pour 2011, plus de 50 études étaient en cours de réalisation.

Par ailleurs, la collectivité dispose d'un marché de travaux d'un montant de près de 16.5 millions d'euros TTC sur 4 ans permettant, à la demande et aux frais des usagers, la réalisation de branchements d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales, unitaire) sur les collecteurs en service.

En 2011, ce sont près de 820 branchements dont 750 branchements eaux usées et unitaires, ainsi que 70 branchements eaux pluviales qui ont pu être réalisés.

2.2.2 Conformité des branchements assainissement

En 2011, la Communauté urbaine de Bordeaux, en collaboration avec le fermier, a poursuivi son action de suivi et de relance systématique des propriétaires dont les immeubles ne sont pas raccordés au réseau public d'assainissement ou dont les raccordements d'assainissement sont non-conformes (branchement d'eaux usées raccordé sur le réseau d'eaux pluviales par exemple).

Les différentes étapes de la procédure de suivi des raccordements assainissement :

- Lyonnaise des Eaux procède au contrôle des installations d'assainissement intérieures des immeubles afin de détecter d'éventuelles anomalies notamment les inversions de branchements eaux usées et eaux pluviales, ou les rejets d'eaux usées au caniveau,
- dans les jours suivant cette intervention, Lyonnaise des Eaux délivre aux propriétaires une attestation de conformité du raccordement (valable 3 mois), et si les équipements ne sont pas conformes, leur demande de procéder aux aménagements nécessaires dans un délai maximal de 6 mois,
- les dossiers des propriétaires n'ayant pas effectué les travaux de mise en conformité de leurs installations sont transmis à la Communauté urbaine de Bordeaux qui relance les propriétaires concernés en leur accordant un nouveau délai de 6 mois,
- si des raccordements restent non conformes, les dossiers sont portés à la connaissance des maires des communes afin que ces derniers puissent, le cas échéant, avoir recours à leur pouvoir de police, en concertation avec le service de

l'assainissement. Ce dernier continue de suivre ces dossiers jusqu'à la mise en conformité effective des installations.

- Le cycle de relance prend fin dès réalisation des travaux à condition que la mise en conformité des installations soit confirmée lors d'une contre-visite de Lyonnaise des Eaux.

Dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, le pouvoir de police de l'assainissement a été transféré des communes membres vers la communauté urbaine, et ce à compter du 1^{er} décembre 2011. Par conséquent, la procédure ci-dessus décrite, va être quelque peu modifiée à compter de 2012.

En 2011, 3218 contrôles de conformités ont été réalisés par le délégataire. En effet, 946 branchements ont été contrôlés suite à des anomalies détectées ou à des ventes d'immeubles. A ces 946 contrôles se sont ajoutés 2272 contrôles de raccordements réalisés dans le cadre d'un plan d'action ciblé mis en place pour le contrôle du raccordement des immeubles dans les deux ans qui suivent la mise en place d'un réseau collectif.

Fin 2011, ce suivi représentait environ 2977 courriers envoyés par la Communauté urbaine de Bordeaux et 2039 dossiers transmis aux mairies.

Entre fin 2003 et fin 2011, ce sont ainsi plus de 4390 raccordements non conformes qui ont été identifiés.

57,8% de ces raccordements ont depuis fait l'objet d'une mise en conformité, grâce à l'action conjointe de Lyonnaise des Eaux, de la Communauté urbaine de Bordeaux et des mairies concernées.

Ce résultat est très encourageant.

2.2.3 Instruction des demandes d'incorporation des ouvrages d'assainissement de lotissements privés dans le domaine public communautaire

Dans le cadre de sa politique visant à transférer à la collectivité les charges et responsabilités qui incombent aux associations syndicales propriétaires d'ouvrages d'assainissement, la Communauté urbaine de Bordeaux instruit les demandes d'incorporation de réseaux et solutions compensatoires privés : fin 2011, plus de 300 dossiers de demande d'incorporation étaient en cours d'étude.

Les grandes étapes de cette instruction sont un contrôle sur pièces et un contrôle sur site, effectué par le fermier, qui permettent de déterminer les préalables fonciers et les éventuels travaux à réaliser par les propriétaires des ouvrages pour satisfaire aux conditions d'incorporation.

En 2011, les ouvrages d'assainissement de 23 opérations immobilières ont pu être intégrés dans le domaine public communautaire. Ceci représente près de 4.2 km de

réseaux d'eaux usées, 4.2 km de réseaux d'eaux pluviales, ainsi que 6 bassins de stockage pour une capacité de 4000 m³.

2.2.4 Entretien des cours d'eau communautaires

- **Entretien des cours d'eau communautaires**

Les linéaires de cours d'eau exploités par la Communauté urbaine de Bordeaux sont chaque année en augmentation ce qui justifie des besoins financiers grandissants.

La Cub assure l'entretien des 34 km de cours d'eau dont elle est propriétaire (sur les 350 km qui traversent son territoire), et qui constituent les exutoires des réseaux d'eaux pluviales.

En 2011, le montant des travaux d'entretien s'est élevé à environ 529 238,22 €TTC. Les quantités correspondant aux principaux travaux sont présentées dans le tableau suivant :

Débroussaillage	32 556 m ²
Fauchage	1 084 581 m ²
Remise en état de cours d'eau	650 m
Curage, nettoyage, désensablement	532 m ³
Enlèvement d'arbres tombés ou dangereux	53
Plantation d'arbres	21
Clôtures et portails	475 m et 1 unité

- **St Louis de Montferrand / La Jalle des Toureils**

En 2011, des travaux de remise en état du tronçon de la jalle des Toureils en amont de l'avenue Gustave Eiffel, ont été réalisés afin de favoriser l'écoulement des eaux vers la Dordogne.

Sur 650 m de ruisseau, ces travaux ont notamment consistés au nettoyage et au reprofilage de la berge, à l'égouttage et l'abattage d'arbres dangereux ou mort, à l'enlèvement de nombreux embâcles dans le lit de la jalle et à la réalisation d'une piste d'accès fermé par une barrière bois. Un aménagement paysagé, composé de plantations d'arbustes, de végétaux et de prairies fleuries a été réalisé aux abords de la piste d'accès. Le montant global des travaux s'est élevé à 32 087 € TTC.

Cette année, un renforcement des berges de cette jalle a également été réalisé, sur le tronçon en aval de l'avenue Gustave Eiffel. L'influence de la marée et la fréquentation de la voie qui longe la jalle ont fragilisé sa rive gauche. L'installation de palplanches en pied de talus a permis de protéger la berge contre les effondrements. Le chantier a duré plus d'un mois et a permis la mise en place de palplanches sur une longueur totale de berge de 190 m linéaire. Le montant total des travaux, réparti sur deux lignes budgétaires et deux marchés, a été de 330 975 € TTC.

- **Bègles / L'Estey de Franck dans le Parc de Mussonville**

L'Estey de Franck, sur la commune de Bègles, traverse le Parc de Mussonville qui est très fréquenté du public. C'est encore un des rares cours d'eau à ne pas avoir été modifié et à posséder une ripisylve arborescente.

Malgré cela, l'Estey rencontre des problèmes d'érosion de ces berges. Afin de mener une gestion différente des abords de cours d'eau et de favoriser une revégétalisation

naturelle des berges, des zones de protection ont été installées le long de la berge. Six zones de protection, à l'aide de clôtures légères, ont permis d'annexer des tronçons de berges mis à nu et en cours d'érosion. Des panneaux d'information ont accompagné cette opération afin d'informer le public et de conserver ces zones le temps que la végétation s'installe.

2.2.5 Les Rejets d'eaux usées autres que domestiques

Conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, la Communauté urbaine de Bordeaux délivre les autorisations de déversement des eaux usées autres que domestiques au réseau d'assainissement, des industriels, artisans et commerçants situés sur le territoire communautaire.

Cette autorisation, constituée d'un arrêté éventuellement assorti d'une convention de déversement lorsque les rejets sont importants et/ou toxiques, précise les conditions techniques, administratives, juridiques et financières d'acceptation afin de garantir : la sécurité des personnes intervenant sur le système d'assainissement, l'intégrité des ouvrages du système d'assainissement, le bon fonctionnement des stations d'épuration, la qualité des boues et la protection du milieu naturel récepteur.

Les demandes d'autorisation de déversement et les conventions sont instruites par le fermier puis transmises à la Communauté urbaine de Bordeaux.

La procédure est en général longue et demande de nombreux échanges avec l'industriel.

L'objectif affiché par le délégataire aujourd'hui est d'obtenir un taux de conventionnement égal à 100% sur les gros industriels d'ici fin 2012, soit un potentiel de 141 établissements à conventionner.

En 2011, 18 autorisations de rejets (hors chantiers) ont été finalisées (15 arrêtés avec conventions de déversement et 3 arrêtés simples) portant le nombre total d'autorisations signées à 135 (soit 96% du nombre total des gros établissements recensés susceptibles de faire l'objet d'une autorisation de déversement). Fin 2011, 43 dossiers sont en cours d'instruction.

Evolution réglementaire : la loi Warsmann 2

Le potentiel d'établissement à conventionner et le nombre total d'autorisation signées ont diminué entre 2010 et 2011. Ceci s'explique notamment par la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (dite loi Warsmann 2) ayant apporté une modification du régime des déversement des eaux usées autres que domestiques dans les réseaux publics de collecte.

Cette loi crée ainsi une nouvelle catégorie de déversement « *eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique* ».

Ainsi, il ressort que 23 établissements, figurant initialement dans la liste des sites potentiellement à conventionner, relèvent de cette nouvelle catégorie.

La réglementation fixe désormais une liste des activités dont les utilisations de l'eau sont assimilables à un usage domestique.

► Les nouvelles règles applicables :

- Le propriétaire d'un établissement relevant de cette nouvelle catégorie dispose, à sa demande, d'un droit au raccordement, dans la limite de capacité de transport

et d'épuration du système d'assainissement.

- L'acceptation et les prescriptions techniques applicable sont notifiées par la CUB au propriétaire.
- Les agents du service public de l'assainissement ont accès aux propriétés privées pour assurer le contrôle de ces rejets.

Les établissements font l'objet chaque année de contrôles inopinés réalisés par le délégataire (mesure de débit, prélèvements asservis au débit, analyses des paramètres physico-chimiques sur échantillon moyen 24h). En 2011, 205 contrôles inopinés ont été effectués dont 84% se sont révélés conformes. Par ailleurs, les établissements effectuent des autocontrôles (3627 analyses reçues en 2011 dont 89% se sont révélés conformes).

L'atteinte des objectifs du SDAGE passe notamment par la maîtrise des entrants dans le système d'assainissement. Ainsi, la stratégie engagée par la Cub pour le renforcement du suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques s'est poursuivie en 2011. Elle s'articule autour des problématiques d'émissions de substances dangereuses dans les réseaux d'assainissement et des autres rejets non conformes dans les réseaux publics de collecte tels que les rejets graisseux, les rejets des piscines publiques, les rabattements d'eau de nappe, les rejets issus des ravallement de façades en pierre.

Les rejets de substances dangereuses dits « rejets toxiques »

Il existe un nombre important de substances toxiques (métaux lourds, PCB, HAP, solvants chlorés, pesticides...) rejetées principalement par les industriels mais aussi par les petites entreprises et les artisans. Ces micropolluants sont susceptibles de nuire aux milieux récepteurs et de compromettre la valorisation agricole des boues d'épuration.

Compte tenu des enjeux du SDAGE Adour Garonne, une meilleure connaissance des rejets de ces substances dans les réseaux d'assainissement s'avère indispensable.

Ainsi, la recherche des micropolluants est désormais intégrée aux autorisations de déversement et lors des contrôles inopinés réalisés.

En parallèle, des recherches de micropolluants ont été réalisées :

- à l'exutoire de 6 zones industrielles sur le territoire de la CUB,
- en entrée et sortie de plusieurs stations d'épurations de la CUB

Cette démarche va se poursuivre en 2012.

Les rejets graisseux

Ces rejets relèvent désormais de la loi Warsmann 2. Les propriétaires de ces établissements doivent solliciter leur droit au raccordement auprès de la CUB. Les activités de métiers de bouche générant ce type de rejets doivent toujours disposer d'un bac à graisses (et à fécule le cas échéant) correctement dimensionnés et régulièrement entretenus. En outre, ils doivent veiller à la récupération des huiles usagées alimentaires en vue de leur revalorisation par une société spécialisée.

Les rejets des piscines publiques

Suite à la sensibilisation en 2010 des 22 établissements publics concernant la gestion de leur effluents (obligation, avant toute vidange de bassin, de prévenir le service de l'assainissement et de « neutraliser » le chlore), les 15 piscines situées en secteur séparatif sur le territoire ont fait l'objet, en 2011, d'un contrôle de conformité. Il ressort de ces contrôles que seule une piscine est conforme en totalité. La CUB a adressé aux 14 établissements non-conformes une demande de mise en conformité.

En 2012, les 7 autres établissements situés en secteur unitaire seront contrôlés.

Les rabattements d'eau de nappe

Après la sensibilisation des professionnels réalisée en 2010, le nombre d'autorisations de déversement délivrées en 2011 à doubler par rapport à 2010. En 2011, ce sont 12 chantiers ont fait l'objet d'autorisation de déversement.

2.2.6 SAGE Estuaire

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification stratégique et réglementaire dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, destiné à établir une règle commune s'appliquant à tous les acteurs du territoire qui participent à son élaboration.

Le SAGE « Estuaire de la Gironde et des milieux associés » a été lancé en 2006 sur une superficie couvrant 3800 km² et 185 communes. Il concerne l'estuaire et les milieux qui lui sont associés, notamment de nombreux marais et 56 cours d'eau affluents (longueur totale de 585 km).

Pour l'élaboration du SAGE, quatre objectifs ont été défini comme feuille de route :

- Qualité des eaux et des écosystèmes
- Sécurisation des biens et des personnes
- Gestion durable des milieux naturels et des activités humaines
- Concertation et participation renforcée des populations aux politiques estuariennes

L'élaboration des documents du SAGE a été menée par une Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de concertation et de décision composée de 64 membres issus de trois collèges. Ces collèges sont pour moitié des Collectivités territoriales et des Etablissements publics locaux, pour un quart des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et des associations et pour un quart des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics.

L'animation du projet de SAGE et le secrétariat administratif de la CLE sont assurés par un chargé de mission auprès du SAGE, avec le soutien du SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde) qui est la structure porteuse du SAGE.

L'élaboration du projet de SAGE s'est déroulée en quatre étapes :

1. L'état des lieux, validé en février 2007, il rassemble les données disponibles concernant les milieux aquatiques, les activités, les usages et les compétences dans le domaine de l'eau ;
2. Le diagnostic, validé en septembre 2007, il est basé sur l'état des lieux pour cibler 9 enjeux principaux. Les actions et les objectifs à atteindre ont ainsi été identifiés ;
3. Les scénarios, validés en 2009, ils dressent la liste des orientations pour les 10 prochaines années ;
4. Les documents finaux : Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, validés en septembre 2010, pour le lancement des consultations.

Après l'élaboration du SAGE et sa validation par la CLE, une procédure de consultation suivi d'une enquête publique se sont déroulés au cours de l'année 2011.

A l'issu de cette procédure, fin 2011, un avis favorable a été accordé à la mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés. Cet avis est assorti de 4 réserves et 4 recommandations qui sont prises en compte dans la mise en œuvre du SAGE.

2.2.7 Actions en faveur de l'environnement

- **Programme de recherche OMEGA**

Le projet Omega, soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, propose de disposer d'une méthodologie d'évaluation pluridisciplinaire permettant de mesurer de façon transversale l'ensemble des services rendus par un système d'assainissement.

La Communauté urbaine de Bordeaux est territoire d'expérimentation au même titre que les villes de Mulhouse et de Lyon, de la méthodologie d'évaluation proposée dans le cadre du programme OMEGA, sur trois thèmes :

- Les inondations de temps de pluie
- La qualité des milieux (étudié en 2011)
- Les nuisances

- **Programme «ETIAGE » (Etude Intégrée des Apports locaux et Amont de la Garonne Estuarienne)**

Dans un contexte de mise en œuvre du SAGE Estuaire, de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'atteinte du bon état des masses d'eau et des premiers inventaires piscicoles de références, le programme "Etiage" (2010-2013) a été élaboré dans le but d'améliorer la compréhension du fonctionnement écologique du fleuve Garonne sous influence marine et de mettre en perspectives des stratégies d'émissions des effluents et de gestion de cet espace estuarien.

Porté par l'Université Bordeaux 1 et le Cemagref, ce programme de recherche a été décliné en 5 axes d'étude :

- Axe 1 : Caractérisation et rôle respectif des apports organiques amont et locaux sur l'oxygénation des eaux de la Garonne estuarienne
- Axe 2 : Caractérisation et flux des contaminants organiques (classiques et émergents) dans les eaux de la Garonne estuarienne
- Axe 3 : Etude des apports métalliques dans les eaux de la section Garonnaise de l'estuaire de la Gironde
- Axe 4 : Approche de l'impact des conditions physico-chimiques affectant la masse d'eau estuarienne garonnaise sur les cortèges biologiques
- Axe 5 : Synthèse des pressions et des impacts caractérisant les eaux de la Garonne estuarienne. Recommandations de gestion.

A l'issu de l'année 2011, l'état d'avancement des recherches est :

- Premiers résultats d'estimation des flux parvenant en Garonne : La station Louis Fargue est plus efficace pour le traitement du matériel organique particulaire que du matériel organique dissous entrant.
- Lancement de l'étude des molécules des contaminants organiques : pertinence, capacité de traçage, sélection des composés à suivre
- Réalisation de campagnes de prélèvement et d'analyse des composés métalliques des effluents de la CUB, notamment en sortie des stations Louis Fargue et Clos de Hilde
- Récolte des données en phase d'échantillonnage in situ et de réalisation de pêches

Les premiers résultats interprétés seront disponibles au cours de l'année 2012.

L'axe 5 intégrera progressivement les données de chaque axe.

- **Plan de Gestion d'Etiage Garonne-Ariège**

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Adour-Garonne de 1996 recommandait l'établissement de Plans de gestion d'étiage (PGE) par grandes unités hydrographiques.

Les PGE visent à permettre la coexistence normale de tous les usages de l'eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques en période d'étiage. Ce sont des outils de planification dans le domaine de l'eau à implications réglementaires et financières indirectes.

Un PGE de la vallée de la Garonne et du bassin de l'Ariège (le PGE Garonne-Ariège) a ainsi été élaboré de 1999 à 2002 (2003), sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Sméag), puis validé par le préfet coordonnateur du sous-bassin de la Garonne le 12 février 2004.

Le PGE vise à respecter les débits objectifs d'étiage (DOE) et débits de crise (DCR) définis par le SDAGE. Il vise à limiter la fréquence des défaillances par rapport aux objectifs du SDAGE et du plan interdépartemental d'actions sécheresse. C'est un plan d'actions multithématique.

La commission plénière de concertation et de suivi du PGE (composée d'élus, d'usagers de la Garonne, d'associations et de services de l'état et de ses établissements publics) est l'instance de validation de chacune des étapes de construction et de suivi du PGE. C'est une instance non délibérante.

Le PGE Garonne-Ariège est lancé depuis 2004 et sa mise en œuvre fait l'objet de rapports de suivi tous les deux ans (2004-2005, 2006-2007 et 2008-2009).

Son évaluation est intervenue pour la période 2004-2009 et a été présentée en commission plénière en 2010. Sur décision du préfet coordonnateur de bassin du 28 mai 2009, sa révision est en cours au sein de la commission de concertation et de suivi. Des éléments nouveaux intervenus depuis la validation du PGE, en particulier

le Sdage 2010-2015 (approuvé le 1er décembre 2009) ou les acquis de l'évaluation de six années de mise en oeuvre du PGE, ont été intégrés dans le projet de révision.

Les travaux de révision ont débuté en février 2011 et doivent s'achever fin 2012.

- **Gestion différenciée des bassins d'étalement avec le délégataire**

Dans le cadre du contrat d'affermage, la Lyonnaise des Eaux assure l'entretien hydraulique et des espaces verts des bassins d'étalement fermés aux publics.

Les bassins d'étalement, à plan d'eau permanent ou à sec, constituent de plus en plus des zones de milieux naturels servant de refuge à la faune et la flore au sein du tissu urbain de la CUB.

En 2010, une démarche de protection de la biodiversité a été initiée sur deux bassins d'étalement. Une convention a été signée entre la Lyonnaise des Eaux et l'association SEPANSO, partenaire du projet. Une gestion différenciée des bassins de Dinassac sur la commune de Blanquefort et celui de Lafontaine sur la commune de Mérignac a ainsi été engagée.

En 2011, un état des lieux des espèces présentes sur chaque site a été réalisé par la SEPANSO. Afin de favoriser l'évolution écologique des ces bassins, dans le cadre des trames vertes et bleues préconisées par le Grenelle de l'environnement, les actions de gestion et d'entretien des espaces verts ont été modifiées et adaptées aux espèces observées.

Les inventaires d'espèces seront mis à jour annuellement afin d'assurer une continuité de gestion.

- **Zonage de l'assainissement**

L'enquête publique du zonage de l'assainissement de la CUB s'est déroulée du 24 janvier 2011 au 25 février 2011 inclus et a reçu un avis favorable de la commission d'enquête assortis de recommandations.

Le zonage de l'assainissement a ensuite été approuvé par délibération n°2011/699 du 23 septembre 2011 du conseil de communauté.

- **Etude piscicole sur la Jalle de Blanquefort**

Suite aux recommandations de l'Onema et de la Police de l'Eau, les modalités du suivi piscicole, dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'assainissement de Lille Blanquefort, ont été modifiées. Le suivi sur 2 ans sera réalisé à partir de janvier 2012 jusqu'en 2013.

Analyse économique et financière

3.1 Présentation d'une facture au 1^{er} Janvier 2012 et comparaison au 1^{er} Janvier 2011 pour une consommation de référence définie par l'INSEE (120 m³)

Facture de 120 M3	Au 01.01.2011		Au 01.01.2012		Ecart
	€/m ³	Montant (€)	€/m ³	Montant (€)	
Compteur diamètre 15					%
EAU POTABLE					
Abonnement annuel (perçu par Lyonnaise des Eaux)		62,78		65,70	+4,6
Consommation (perçu par Lyonnaise des Eaux)	De 0 à 50 m ³ : 0,9968	49,84	De 0 à 50 m ³ : 1,0432	52,16	+4,6
	Plus de 50 m ³ : 1,1075	77,53	Plus de 50 m ³ : 1,1592	81,14	+4,6
Redevances agence de l'eau Adour Garonne	Préservation de la ressource : 0,0604	7,25	Préservation de la ressource : 0,0611	7,33	+1,1
	Lutte contre la pollution de l'eau 0,2550	30,60	Lutte contre la pollution de l'eau 0,2930	35,16	+14,9
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES					
Part perçue par Lyonnaise des Eaux	0,6636	79,63	0,6900	82,80	+3,9
Part perçue par la Cub	0,6210	74,52	0,6210	74,52	0,0
Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne	Modernisation des réseaux de collecte : 0.1960	23,52	Modernisation des réseaux de collecte : 0,2200	26,40	+12,2
TOTAL Hors Taxes		405,67		425,21	+4,8
TVA 5,5%		22,31	(eau potable)	13,28	
TVA 7,0%			(assainissement)	12,86	
TOTAL TTC		427,98		451,35	+5,4
Prix de revient en € TTC/m ³		3,56		3,76	+5,4

3.2 Analyse du compte rendu financier 2010 de Lyonnaise des Eaux France, concessionnaire du service public de l'Eau potable

3.2.1. Présentation de la méthode à la base des comptes remis par le concessionnaire et avis des services communautaires

Au titre de l'article 2 de la loi 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un «rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public».

Le décret n°2005-236 du 14 mars 2005 précise le contenu de ce rapport et oblige le concessionnaire à « une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation. »

Ainsi, ce décret laisse au délégataire une entière liberté de choix quant à ses méthodes de calcul des charges calculées. En ce sens, le décret n'apporte pas d'avancée particulière par rapport aux pratiques déjà en vigueur entre Lyonnaise des Eaux et la Communauté urbaine.

Dans ce cadre réglementaire de l'article 2 de la loi 95.127 du 8 février 1995 et dans le cadre contractuel de l'avenant n°7, les éléments financiers remis par le délégataire sur la concession du service public de l'Eau sont présentés selon deux approches :

- **Le tableau des flux de trésorerie** (rapport annuel du délégataire 2011 - chapitre IV comptes de la délégation pp. 284-290),

Le délégataire procède depuis son rapport annuel 2005 à une présentation de l'économie du contrat de concession par les flux de trésorerie. Depuis la signature de l'avenant n°7, l'article 78.2 et l'annexe 11.3 du traité de concession encadrent cette présentation des flux de trésorerie et définissent les modalités de calcul des frais ou produits financiers et du besoin en fond de roulement (BFR).

La présentation, selon le formalisme de l'annexe 11.3 au traité de concession, reprend les charges et produits qui constituent l'excédent brut d'exploitation du service, tels qu'ils ressortent de la comptabilité d'établissement et de la comptabilité analytique du délégataire. A cet autofinancement du service, sont imputés les autres flux de trésorerie d'exploitation (variation du BFR...), de financement (avances et remboursements de l'agence de l'eau...), d'investissement.

Le concessionnaire compare le réalisé de 2011 au réalisé de 2010. C'est cette présentation que les services communautaires reprennent dans le présent rapport pour comparer les données réelles de l'économie du service concédé, sur 3 ans et avec le prévisionnel.

La présentation de la situation de trésorerie après frais ou produits financiers et après impôt sur les sociétés, prévue par l'article 78.2 du contrat, est publiée en données annuelles de 2011 et cumulées depuis le début du contrat du rapport annuel du délégataire.

▪ **Le compte annuel de résultat d'exploitation**

Le CARE est la nouvelle présentation retenue par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (anciennement appelée Syndicat professionnel des exploitants d'eau ou SPDE) en application du décret n°2005-236 du 14 mars 2005.

Il «regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques».

Il est « établi sous la responsabilité de la société délégataire dans les termes qui sont les siens ».

Les méthodes de calcul et définitions relatives au CARE du service de l'eau sont précisées dans le rapport annuel du délégataire 2011.

Les principes du CARE et le calcul des charges relatives aux investissements ont été présentés de manière détaillée et transparente par le délégataire aux services communautaires en 2007 sans que ces derniers ne la valide.

Concernant la présentation des charges de fonctionnement locales (dites aussi charges d'exploitation non calculées), le CARE n'apporte pas de grand changement : il crée, à partir de 2006, de nouveaux postes de charges et des reclassements entre divers postes de charges.

Or, comme ce sont les mêmes charges qui rentrent dans l'excédent brut d'exploitation du compte en flux (aux dotations et reprises de provisions près), ces reclassements rendent la comparaison entre le réel et le prévisionnel délicate car le prévisionnel en flux annexé au traité de concession pour la période 2006-2021, présentait les charges de fonctionnement non calculées sous l'ancienne présentation.

Concernant les dotations/reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation, le CARE les met en évidence sur une ligne spécifique du compte de résultat, ce qui permet d'isoler les charges qui ne sont pas des flux de trésorerie.

Concernant les charges calculées relatives aux investissements, le CARE a innové :

- les modalités de calcul sont les mêmes pour toutes les natures d'investissements (même pour les charges calculées relatives au programme patrimonial de renouvellement des branchements en plomb depuis l'avenant n°8 de juillet 2009),
- la charge calculée d'une année s'apparente à l'annuité d'un emprunt mobilisé pour la valeur actualisée, en début de période, des flux des investissements réels pour le passé et prévisionnels pour le futur à un taux variable, défini contractuellement (art. 6.8 du traité de concession), le taux moyen des obligations des sociétés privées (TMO), auquel s'ajoute une prime de risque égale à 1,3 ; l'assiette de calcul de ces charges est constituée des flux d'investissements réels passés et de l'année, contrôlables dans la comptabilité du délégataire ainsi que des flux d'investissements prévisionnels futurs de l'avenant n°8 du contrat.

De plus, à l'issue de l'examen des méthodes de calcul employées, les services communautaires soulignent l'arbitraire et la complexité des calculs.

Ils préconisent de revenir, comme le délégataire l'avait fait dans son rapport annuel 2005, aux charges calculées comptables classiques, à savoir les dotations aux amortissements, les dotations aux provisions pour renouvellement..., telles qu'elles figurent dans la comptabilité d'établissement du délégataire exigée par le traité de concession.

Notons que le CARE omet toujours de faire figurer les produits financiers générés par la situation de trésorerie positive du contrat pour ne faire figurer que la rémunération du BFR et les charges financières générées par la dette bancaire remboursée par le délégataire à la Communauté urbaine.

L'analyse des services sur le compte-rendu financier du délégataire développée ci-dessous se centre sur la présentation contractuelle en flux de trésorerie et comporte trois parties :

- l'analyse des produits sur la période 2006-2011 et la comparaison au prévisionnel annexé à l'avenant n°7;
- l'approche par les flux de trésorerie, comparés au prévisionnel annexé à l'avenant n°7, hors frais et produits financiers et avant impôt sur les sociétés (selon l'annexe 11.3) ;
- l'approche par les flux de trésorerie avec frais et produits financiers et après impôt sur les sociétés, en cumul depuis le début du contrat (selon l'article 78.2).

1. Présentation des produits de 2011 par rapport à 2010 et 2009 et par rapport au prévisionnel

Tableau des volumes vendus et des produits de 2009 à 2011

En milliers d'Euros courants	2 009 réel	2 010 réel	2 011 réel	évol 08 à 09	évol 09 à 10	évol 10 à 11
Volumes en milliers de m3 vendus	41 054	40 815	40 747	0,5%	-0,6%	-0,2%
PRODUITS	70 669	73 541	77 148	4,4%	4,1%	4,9%
Produits d'exploitation liés à la facture d'eau	66 590	68 926	71 857	4,6%	3,5%	4,3%
détail : Partie fixe abonnements	13 852	14 156	15 152	3,5%	2,2%	7,0%
Partie fixe abonnements particuliers incendie*	648	656	684	4,2%	1,2%	4,2%
Total partie fixe	14 500	14 812	15 836	3,5%	2,2%	6,9%
Partie proportionnelle clients particuliers	27 052	27 653	28 752	1,9%	2,2%	4,0%
Partie proportionnelle clients professionnels	15 132	14 495	15 013	0,9%	-4,2%	3,6%
Partie proportionnelle divers (cession d'eau)	110	171	187	-27,2%	55,5%	9,2%
Total partie proportionnelle	42 294	42 319	43 952	1,5%	0,1%	3,9%
dont part concessionnaire	56 794	57 131	59 788	2,0%	0,6%	4,7%
Redevance prélèvement	2 618	3 599	2 249	-5,2%	37,5%	-37,5%
Redevance pollution	7 178	8 196	9 820	37,6%	14,2%	19,8%
Collectivités et autres organismes publics	9 796	11 795	12 069	22,8%	20,4%	2,3%
Produit des travaux - branchements	2 718	3 096	3 657	1,8%	13,9%	18,1%
Produits accessoires + aides au fonctionnement*	1 361	1 519	1 634	3,6%	11,6%	7,5%
PRODUITS RESTANT AU CONCESSIONNAIRE	60 873	61 746	65 078	2,0%	1,4%	5,4%

* : Retraitement des aides au fonctionnement (rémunérations liées aux économies d'énergie) pour les classer dans les produits accessoires au lieu des produits d'exploitation liés à la facture d'eau par cohérence avec la présentation qui en est faite dans le compte en flux

Tableau des volumes vendus et des produits de 2011 et cumulés sur la période 2006-2011, comparés au prévisionnel

EN K€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2011	Prévu 2011 Avt n°8	Ecart (R-P) 2011	Ecart en % (R-P)/P 2011	Réel. 2011 cumul/2006	Prév. 2011 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2006 à 2011	Ecart en % (R-P)/P cumul 2006 à 2011
Volumes vendus	40 747	45 351	-4 604	-10,2%	249 484	270 924	-21 440	-7,9%
PRODUITS D'EXPLOITATION K€ COURANTS								
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	43 952	48 614	-4 662	-9,6%	255 205	275 906	-20 701	-7,5%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE	15 152	14 980	172	1,1%	81 195	81 135	59	0,1%
FORFAITS INCENDIE	684	643	41	6,3%	3 789	3 648	142	3,9%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	59 788	64 237	-4 449	-6,9%	340 189	360 689	-20 500	-5,7%
RECETTES ACCESSOIRES	1 634	1 411	223	15,8%	8 166	8 001	165	2,1%
RECETTES TRAVAUX	3 657	2 152	1 505	69,9%	17 124	12 398	4 725	38,1%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES- EAU	65 078	67 800	-2 722	-4,0%	365 478	381 088	-15 610	-4,1%

Evolution par rapport à la prévision

Entre 2005 et 2008, le service de l'eau a connu chaque année (et surtout en 2007 : -8,6% par rapport à 2006) une baisse des volumes par rapport à l'année précédente, alors même que le prévisionnel de l'avenant n°7 tablait sur une hausse régulière des volumes.

Ainsi,

- même si cette tendance a été interrompue en 2009, année où l'on a constaté une légère hausse des volumes (+0,5% par rapport à 2008), les volumes vendus sont restés en retrait par rapport à la prévision de 9,2% pour l'année 2009, 9,9% en 2010 et 10,2% en 2011 ; concernant 2010 et 2011 la baisse des volumes par rapport à l'année précédente n'est plus respectivement que de 0,6 et 0,2% ;
- en cumul sur la période 2006-2011, les volumes vendus sont en retrait de 7,9% par rapport à la prévision, soit une consommation inférieure de 21,44 millions de m³ à la prévision sur 6 ans.

Toutefois,

- sur l'année 2011, le chiffre d'affaires du concessionnaire est en retrait de seulement 4% par rapport à la prévision, ce qui représente un manque à gagner de 2,7 M€ ;
- en cumul sur la période 2006-2011, le chiffre d'affaires du concessionnaire est en retrait de 4,1% par rapport à la prévision, ce qui représente un manque à gagner de **15,6 M€** (2,6 M€ par an en moins en moyenne).

En effet :

- la formule de révision contractuelle des prix (+2,4% par an en moyenne de 2008 à 2011 contre +2,3% dans la prévision) permet de limiter légèrement l'impact de la baisse des volumes sur la partie variable du chiffre d'affaires ;

Evolution de k calculée sur la moyenne des 2 valeurs semestrielles

Evol° / année calendaire	nov-06	2007	2008	2009	2010	2011	Var. an. moy.2008- 2011
K (moyenne des valeurs au 01/01 et 01/07)	1	1,00738	1,04216 3,45%	1,054055 1,14%	1,0642 0,96%	1,105335 3,87%	2,4%

L'évolution de 3,87% du coefficient k entre 2011 et 2010 s'explique notamment par celle de l'indice représentant le coût de l'électricité pour les clients industriels alimentés en moyenne tension, qui a évolué de 8,3% en moyenne entre 2011 et 2010.

- le chiffre d'affaires travaux, constitué notamment des travaux de branchements facturés à l'usager, est supérieur à la prévision de 38,1%, ce qui représente **4,7 M€** de chiffre d'affaires supplémentaire sur 6 ans (0,78 M€ de plus par an), ce qui vient compenser partiellement le manque à gagner de **20,7 M€** sur la part variable du chiffre d'affaires.

Evolution 2011 / 2010

Le chiffre d'affaires 2011 du délégataire (65,08 M€) est en hausse de 5,4% par rapport à 2010 (+3,3 M€). Cette hausse, à volumes quasiment stables, s'explique essentiellement par :

- l'effet révision des prix (hausse moyenne de 3,87% en 2011 par rapport à 2010), qui se traduit par une évolution similaire de la part variable du chiffre d'affaires (+1,6 M€),
- la hausse du nombre d'abonnés (+2,84% toutes catégories confondues), qui se combine à la révision des prix pour venir majorer la part fixe du chiffre d'affaires de 7% par rapport à 2010 (+1 M€),
- la hausse du chiffre d'affaires travaux (+18,1% par rapport à 2010, soit +0,56 M€).

Les produits déclarés perçus pour le compte de tiers (Agence de l'eau), 11,8 M€ en 2010, 12 M€ en 2011 enregistrent une hausse de 2,3% par rapport à 2010 après avoir enregistré de fortes hausses en 2010 (+ 20,4 % par rapport à 2009) et 2009. Cette relative stabilité masque en réalité une forte volatilité des deux redevances imputées au service de l'eau potable, qui s'explique de manière différente dans les deux cas. Ainsi :

- le montant unitaire de la redevance pollution, qui porte sur les volumes d'eau vendus, a augmenté de 14,3% pour la deuxième année consécutive conformément au taux votés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;

- le montant unitaire de la redevance prélèvement appliqué aux usagers par le Concessionnaire a, quant à lui, diminué de 28% au 01/01/2011 après avoir connu une hausse de 31% au 01/01/2010. Ces fortes variations annuelles s'expliquent pour partie par l'évolution de la répartition des volumes prélevés pour le service d'eau potable de la Cub, pour partie par le mode de répercussion sur les usagers des sommes appelées par l'Agence choisi par le Concessionnaire, qui implique de fortes régularisations d'une année à l'autre.

2. Présentation des flux de trésorerie avant IS sur la période 2006-2009 **(Selon le formalisme de l'annexe 11.1)**

Les tableaux pages suivantes présentent les flux de trésorerie réels annuels sur la période 2009-2011 et cumulés sur la période 2006-2011, et les comparent au prévisionnel de l'avenant n°8.

Cet avenant, par lequel le concessionnaire fait son affaire du financement du renouvellement des branchements en plomb, a conduit à modifier l'annexe 11.1 du traité de concession en retirant les flux prévisionnels liés à l'emprunt « plomb », qui figurait dans la prévision de l'avenant n°7, pour y substituer la valeur de l'indemnité de retour totale des branchements en plomb en 2021 (31,88 M€).

Par ailleurs, la présentation a été mise en adéquation avec les dispositions de l'article 29 bis et de l'annexe 11.3 du traité qui classent les investissements de télérelève, pour la part des récepteurs prévue au traité, en travaux de 1^{er} établissement et en biens de retour.

Enfin, en 2010 ont été reclassés des montants d'investissements réalisés en 2007 (0,19 M€) et 2009 (0,01M€), qui avaient été imputés à tort sur la ligne « Plan Directeur Immobilier » du programme d'investissements en lieu et place de la ligne « Travaux neufs usines ». Ce reclassement explique le transfert, à la rubrique « Investissements biens de retour » du tableau des flux cumulé présenté ci-après, de 0,2 M€ de la ligne « Renouvellement patrimonial » à la ligne « 1^{er} établissement ».

Concernant les postes de charges d'exploitation, certaines lignes ont été détaillées par rapport à la prévision ayant fait l'objet de l'annexe 11.1 sans pour autant constituer de nouveaux postes de dépenses (exemple des « pertes sur créances irrécouvrables » auparavant classées dans les « Autres charges »), mais ce qui en rend impossible la comparaison à une prévision.

Présentation détaillée des flux de trésorerie réels avant frais ou produits financiers et IS (selon le formalisme de l'annexe 11.3)

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2009	Réel 2010	Réel 2011	% Var 2010 2009	% Var 2011 2010	part dans les produits 2009	part dans les produits 2010	part dans les produits 2011
Volumes vendus	41 054	40 815	40 747	-0,6%	-0,2%			
PRODUITS D'EXPLOITATION K€ COURANTS								
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	42 294	42 319	43 952	0,1%	3,9%	69%	69%	68%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE	13 852	14 156	15 152	2,2%	7,0%	23%	23%	23%
FORFAITS INCENDIE	648	656	684	1,2%	4,2%	1%	1%	1%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	56 794	57 131	59 788	0,6%	4,7%	93%	93%	92%
RECETTES ACCESSOIRES	1 360	1 519	1 634	11,7%	7,5%	2%	2%	3%
RECETTES TRAVAUX	2 718	3 096	3 657	13,9%	18,1%	4%	5%	6%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES- EAU	60 872	61 746	65 078	1,4%	5,4%	100%	100%	100%
CHARGES D'EXPLOITATION K€ COURANTS								
PERSONNEL	13 961	13 776	13 892	-1,3%	0,8%	22,9%	22,3%	21,3%
ENERGIE	1 616	1 598	1 734	-1,1%	8,5%	2,7%	2,6%	2,7%
ACHATS D'EAU	24	21	29	-12,5%	38,5%	0,0%	0,0%	0,0%
PRODUITS DE TRAITEMENT	456	352	282	-22,8%	-19,8%	0,7%	0,6%	0,4%
ANALYSES	479	498	506	4,0%	1,7%	0,8%	0,8%	0,8%
SOUS-TRAITANCE-MATIERES-FOURNITURES	8 423	7 938	8 551	-5,8%	7,7%	13,8%	12,9%	13,1%
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	775	999	2 788	28,9%	179,1%	1,3%	1,6%	4,3%
AUTRES DEPENSES EXPLOITATION, dont	6 165	6 344	6 739	2,9%	6,2%	10,1%	10,3%	10,4%
Télécommunications, postes de télégestion	480	432	428	-10,0%	-0,9%	0,8%	0,7%	0,7%
Engins et véhicules	767	726	829	-5,3%	14,2%	1,3%	1,2%	1,3%
Informatique	1 121	1 265	1 216	12,8%	-3,9%	1,8%	2,0%	1,9%
Assurances	261	379	430	45,2%	13,4%	0,4%	0,6%	0,7%
Locaux	615	523	535	-15,0%	2,4%	1,0%	0,8%	0,8%
FRAIS DE CONTRÔLE	157	155	160	-1,3%	2,9%	0,3%	0,3%	0,2%
RISTOURNES ET REDEVANCES CONTRACTUELLES (anciennement redevance occupation domaine public)	536	527	543	-1,7%	3,1%	0,9%	0,9%	0,8%
FRAIS DE SIEGE & CONTRIBUTION A LA RECHERCHE	3 107	3 267	3 309	5,1%	1,3%	5,1%	5,3%	5,1%
REDEVANCE UTILISATION LOGICIELS LEF	661	809	853	22,4%	5,5%	1,1%	1,3%	1,3%
PERTE SUR CREANCES IRRECOURABLES ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	292	401	353	37,3%	-12,1%	0,5%	0,6%	0,5%
2.TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	36 652	36 685	39 739	0,1%	8,3%	60,2%	59,4%	61,1%
3. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION OU TRESORERIE D'EXPLOITATION (1-2)	24 220	25 061	25 339	3,5%	1,1%	39,8%	40,6%	38,9%
4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (+besoins - ressources)	-1 480	48	-714	-103,2%	-1587,8%	-2,4%	0,1%	-1,1%
5. FLUX DE TRESORERIE NETTE D'EXPLOITATION (3-4)	25 700	25 013	26 054	-2,7%	4,2%	42,2%	40,5%	40,0%
TABLEAU DES FLUX D'INVESTISSEMENTS K€ COURANTS								
Investissements biens de retour (yc télérelève)	23 112	29 376	31 138	27,1%	6,0%	38,0%	47,6%	47,8%
1ER ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	7 080	9 469	6 569	33,7%	-30,6%	11,6%	15,3%	10,1%
1er établissement Récepteurs Télérelève*	545	461	379	-15,4%	-17,9%	0,9%		
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	3 972	5 286	4 152	33,1%	-21,4%	6,5%	8,6%	6,4%
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	11 515	14 160	20 039	23,0%	41,5%	18,9%	22,9%	30,8%
Investissements biens de reprises (contractuel- hors télérelève)	940	1 010	1 083	7,4%	7,2%	1,5%	1,6%	1,7%
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	886	377	380	-57,4%	0,7%	1,5%	0,6%	0,6%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	599	614	692	2,5%	12,7%	1,0%	1,0%	1,1%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU		19	11	na	-43,7%	0,0%	0,0%	0,0%
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU*	-545	0	0	-100,0%	na	-0,9%	0,0%	0,0%
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 833	2 833	2 714	0,0%	-4,2%	4,7%	4,6%	4,2%
-VALEURS RACHATS DES BIENS DE RETOUR				na	na	0,0%	0,0%	0,0%
-INDEMNITE DE RETOUR DES OUVRAGES PLOMB				na	na	0,0%	0,0%	0,0%
-VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISES				na	na	0,0%	0,0%	0,0%
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	26 885	33 219	34 935	24%	5%	44%	53,8%	53,7%
8.SUBVENTIONS PERCUES	-50	0	-231	-100,0%	na	-0,1%	0,0%	-0,4%
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS	26 835	33 219	34 705	24%	4%	44%	53,8%	53,3%
RESSOURCES REMBOURSABLES								
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)				na	na	0,0%	0,0%	0,0%
REMBOUSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-90	-90	-67	0,0%	-25,6%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
EMPRUNT LEF DEDIE AU FINANCEMENT DU PLOMB				na	na	0,0%	0,0%	0,0%
REMBOUSEMENT PRINCIPAL EMPRUNT LEF DEDIE AU FINANCEMENT DU PLOMB, HORS FRAIS FINANCIERS				na	na	0,0%	0,0%	0,0%
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-90	-90	-67	0,0%	-25,6%	-0,1%	-0,1%	-0,1%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS								
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	-2	0	0	-100%	na	0,0%	0,0%	0,0%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES				na	na	0,0%	0,0%	0,0%
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	-2	0	0	-100%	na	0,0%	0,0%	0,0%
12.Trésorerie annuelle disponible avant impôt Société et frais ou produits financiers	-1 227	-8 296	-8 718	576,1%	5,1%	-2,0%	-13,4%	-13,4%

Présentation détaillée des flux de trésorerie annuels 2011 et cumulés de 2006 à 2011 comparés au flux de trésorerie prévisionnels de l'avenant n°8 (selon le formalisme de l'annexe 11.3)

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réel 2011	Prévu 2011 Avt n°8	Ecart (R-P) 2011	Ecart en % (R-P)/P 2011	Réel. 2011 cumul/2006	Prév. 2011 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2006 à 2011	Ecart en % (R-P)/P cumul 2006 à 2011
Volumes vendus	40 747	45 351	-4 604	-10,2%	249 484	270 924	-21 440	-7,9%
PRODUITS D'EXPLOITATION K€ COURANTS								
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	43 952	48 614	-4 662	-9,6%	255 205	275 906	-20 701	-7,5%
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE	15 152	14 980	172	1,1%	81 195	81 135	59	0,1%
FORFAITS INCENDIE	684	643	41	6,3%	3 789	3 648	142	3,9%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	59 788	64 237	-4 449	-6,9%	340 189	360 689	-20 500	-5,7%
RECETTES ACCESSOIRES	1 634	1 411	223	15,8%	8 166	8 001	165	2,1%
RECETTES TRAVAUX	3 657	2 152	1 505	69,9%	17 124	12 398	4 725	38,1%
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES- EAU	65 078	67 800	-2 722	-4,0%	365 478	381 088	-15 610	-4,1%
CHARGES D'EXPLOITATION K€ COURANTS								
PERSONNEL	13 892	16 029	-2 137	-13,3%	83 364	90 131	-6 767	-7,5%
ENERGIE	1 734	1 986	-252	-12,7%	9 357	10 342	-984	-9,5%
ACHATS D'EAU	29		29		81	0	81	
PRODUITS DE TRAITEMENT	282	755	-472	-62,6%	2 500	3 052	-552	-18,1%
ANALYSES	506	485	22	4,5%	2 975	2 790	184	6,6%
SOUS-TRAITANCE-MATIERES-FOURNITURES	8 551	7 572	979	12,9%	47 102	42 355	4 747	11,2%
IMPOTS LOCAUX ET TAXES	2 788	944	1 844	195,4%	6 926	5 460	1 466	26,9%
AUTRES DEPENSES EXPLOITATION, dont	6 739	7 607	-867	-11,4%	35 376	42 603	-7 228	-17,0%
Télécommunications, postes de télégestion	428				2 746	0		
Engins et véhicules	829				4 384	0		
Informatique	1 216				7 009	0		
Assurances	430				1 582	0		
Locaux	535				3 289	0		
FRAIS DE CONTRÔLE	160	159	0	0,1%	913	904	9	1,0%
RISTOURNES ET REDEVANCES CONTRACTUELLES (anciennement redevance occupation domaine public)	543	573	-30	-5,2%	3 895	4 001	-106	-2,6%
FRAIS DE SIEGE & CONTRIBUTION A LA RECHERCHE	3 309	2 858	451	15,8%	18 006	16 175	1 831	11,3%
REDEVANCE UTILISATION LOGICIELS LEF	853	748	105	14,0%	4 128	4 276	-148	-3,5%
PERTE SUR CREANCES IRRECouvrables ET CONTENTIEUX RECouvreMENT	353		353		1 972	0		
2 .TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	39 739	39 715	24	0,1%	216 595	222 088	-5 493	-2,5%
3. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION OU TRESORERIE D'EXPLOITATION (1-2)	25 339	28 085	-2 746	-9,8%	148 883	159 000	-10 117	-6,4%
4. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (+besoins - ressources)	-714	24	-738	-3031,2%	3 563	126	3 437	2730%
5. FLUX DE TRESORERIE NETTE D'EXPLOITATION (3-4)	26 054	28 061	-2 007	-7,2%	145 320	158 874	-13 554	-8,5%
TABLEAU DES FLUX D'INVESTISSEMENTS K€ COURANTS								
Investissements biens de retour (yc télérelève)	31 138	26 641	4 498	16,9%	137 847	135 746	2 101	1,5%
1ER ETABLISSEMENT FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	6 569	2 723	3 846	141,3%	35 170	43 646	-8 476	-19,4%
1er établissement Récepteurs Télérelève*	379	1 139						
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL FINANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE	4 152	6 163	-2 010	-32,6%	25 350	32 412	-7 063	-21,8%
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL FINANCES PAR LE CONCESSIONNAIRE	20 039	16 616	3 423	20,6%	75 446	56 102	19 343	34,5%
Investissements biens de reprises (contractuel- hors télérelève)	1 083	2 204	-1 121	-50,9%	6 865	12 778	-5 913	-46,3%
DOMAINE PRIVE HORS COMPTEURS	380	533	-153	-28,7%	3 133	3 037	96	3,1%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS	692	1 489	-797	-53,5%	4 745	8 865	-4 120	-46,5%
DOMAINE PRIVE COMPTEURS SRU + TELERELEVE SRU	11	182	-172	-94,1%	30	876	-847	-97%
DOMAINE PRIVE TELERELEVE HORS SRU*	0	0	0		-1 042	0	-1 042	
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 714	2 797	-82	-2,9%	15 943	16 454	-511	-3,1%
-VALEURS RACHATS DES BIENS DE RETOUR		0	0		-27983	-27 983	0	0,0%
-INDEMNITE DE RETOUR DES OUVRAGES PLOMB								
-VALEURS RACHATS DES BIENS DE REPRISES		0	0		0	0	0	
6.TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	34 935	31 641	3 294	10,4%	132 672	136 996	-4 323	-3,2%
8.SUBVENTIONS PERCUES	-231	-32	-198	612,1%	-404	-4 908	4 505	-91,8%
9. TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS	34 705	31 609	3 096	9,8%	132 269	132 087	181	0,1%
RESSOURCES REMBOURSABLES					0	0	0	
EMPRUNT A TAUX PREFERENCIEL AGENCE DE L'EAU (+)		473	-473	-100,0%	19	793	-774	-97,6%
REMBOURSEMENT EMPRUNT AGENCE DE L'EAU (-)	-67	-87	20	-23,0%	-527	-515	-12	2,4%
EMPRUNT LEF DEDIE AU FINANCEMENT DU PLOMB		0	0		0	0	0	
REMBOURSEMENT PRINCIPAL EMPRUNT LEF DEDIE AU FINANCEMENT DU PLOMB, HORS FRAIS FINANCIERS		0	0		0	0	0	
10.FLUX NETS RESSOURCES REMBOURSABLES	-67	386	-453	-117,3%	-508	277	-786	-283,2%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS					0	0	0	
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0	0	0		-228	-229	0	-0,2%
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES		0	0		0	0	0	
11.FLUX NETS DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	0	0	0		-228	-229	0	-0,2%
12.Trésorerie annuelle disponible avant impôt Société et frais ou produits financiers	-8 718	-3 162	-5 556	175,7%	12 315	26 836	-14 521	-54,1%
13 . SOLDE DE TRESORERIE CUMULE EN K€ COURANTS (depuis le début du contrat, avant frais ou produits financiers et	60 997	75 518	-14 521	-19,2%	60 997	75 518	-14 521	-19,2%

* retraitement du réel et du prévisionnel pour intégrer la télérelève dans les biens de retour conformément à l'annexe 11.3 et à l'article 29 bis du traité

Tableau synthétique des flux de trésorerie comparés au prévisionnel sur 2011 et en cumul sur 2006-2011

EN k€ COURANTS	Réel 2011	Prévu 2011 Avt n°8	Ecart (R-P) 2011	Ecart en % (R-P)/P 2011	Réel. 2011 cumul/2006	Prév. 2011 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2006 à 2011
Flux d'exploitation (EBE+Var.BFR)	26 054	28 061	-2 007	-7,2%	145 320	158 874	-13 554
- Flux d'investissement (yc dette)	-34 935	-31 641	-3 294	10,4%	-132 672	-136 996	4 323
+ Flux de subventions	231	32	198	612,1%	404	4 908	-4 505
+ Flux emprunt plomb	0	0	0		0	0	0
+ Autres Flux	-67	386	-453	-117,3%	-737	49	-785
Total flux annuel	-8 718	-3 162	-5 556	175,7%	12 315	26 836	-14 521

2.1. Concernant les flux de l'exploitation

Ces tableaux montrent que globalement sur la période 2006-2011, face à un chiffre d'affaires en retrait de 15,6 M€ par rapport au prévisionnel, les dépenses d'exploitation sont en retrait de 5,5 M€, ce qui aboutit à un excédent brut d'exploitation (EBE) en retrait de 10,1 M€ soit 6,4 % de moins que l'EBE prévu en cumul sur la période.

Des explications sur l'évolution annuelle des produits et charges entre 2011 et 2010 sont données par le délégataire en page 286 à 288 de son rapport annuel.

Evolution des dépenses d'exploitation 2011/2010

En résumé, les dépenses d'exploitation représentent 39,7 M€ en 2011 ; elles sont en hausse (+8,3%) par rapport à 2010 mais en ligne avec la prévision (+0,1%) en 2011 et restent 2,5% en dessous de la prévision en cumul sur la période 2006-2011.

Les dépenses d'exploitation sont donc en retrait de 5,5 M€ en cumul par rapport à la prévision et en hausse de 3 M€ par rapport à 2010.

La principale évolution par rapport à l'année 2010, concerne le poste des impôts locaux et taxes (+179% par rapport à 2010, +1,79 M€ en valeur). Elle s'explique à hauteur de 1,7 M€ par un redressement fiscal au titre des taxes professionnelles des années 2007, 2008 et 2009 (remise en question de la méthode d'évaluation de la base imposable au titre des équipements et biens immobiliers jusque là admise).

Le passage de la taxe professionnelle à la Contribution Economique Territoriale en 2010 s'est par ailleurs traduit pas un alourdissement de ce poste de charge, qui représente 0,8 M€ en 2011, comme en 2010, pour la seule CET, contre 0,6 M€ en 2009 au titre de la Taxe professionnelle.

Pour le reste, la hausse des charges d'exploitation par rapport à 2010 s'explique essentiellement par l'accroissement :

- des frais de sous-traitance, matières et fournitures (+0,6 M€), attribué par le concessionnaire à la hausse des travaux de branchements neufs et de la sous-traitance relative à la détection et la réparation des fuites sur le réseau ;
- des autres dépenses d'exploitation (+0,4 M€), notamment imputable d'après le délégataire aux études relatives à l'impact des pollutions sur les ressources et aux charges liées aux véhicules (carburant, entretien...).

Evolution des dépenses d'exploitation en cumul sur la période 2006-2011 par rapport à la prévision

Le poste du personnel affecté à l'exploitation, qui représente 13,9 M€ est stable par rapport à 2011 et demeure très inférieur à la prévision, de 2,14 M€ pour la seule année 2011, de 6,77 M€ pour la période 2006-2011. Il constitue le premier poste de charges et le premier poste explicatif des écarts de dépenses avec la prévision. Les explications avancées par le Concessionnaire concernant l'optimisation de ce poste de charges tiennent essentiellement à la modification de son organisation et à l'amélioration du nombre d'heures travaillées par

son personnel, via la lutte contre le micro-absentéisme et l'accidentologie. Il convient également de noter que :

- les études préalables à l'entrée en révision quinquennale menées en 2010 et 2011 ont conclu au juste dimensionnement des effectifs au regard de celui théoriquement nécessaire pour assumer l'exploitation du service de l'eau potable communautaire ;
- l'audit des coûts de main d'oeuvre réalisé par la Cub en 2009-2010 a conclu à une « absence de réserve sur la justification des charges de main d'oeuvre déclarées par le délégataire sur les contrats de la Cub ».

Outre la diminution de ce poste de charges par rapport à la prévision, deux sujets retiennent plus particulièrement l'attention de la Cub concernant le personnel :

- la proportion de charges de personnel, provenant d'une affectation directe au contrat de l'eau des heures travaillées, inférieure à celle provenant d'une réaffectation analytique de charges communes (54% en moyenne sur 2006 à 2008, comme l'a montré l'audit de la main d'oeuvre réalisé par les services communautaires) ;

- la forte croissance de la part des frais de personnel immobilisés (i.e. intégrés aux coûts complets des investissements) par rapport à celle des frais de personnel dans leur ensemble. Cette croissance (15,8% en moyenne annuelle de 2006 à 2011) peut s'expliquer par celle des investissements (15,9% en moyenne annuelle sur la même période) ou par les choix de gestion du concessionnaire (faire en interne ou externaliser). Ainsi en 2011, la part des frais de personnel immobilisée (5,2 M€) est en progression de 13% par rapport à 2010 (4,5 M€). Cette progression s'expliquerait notamment d'après le délégataire par le redémarrage des dévoiements de réseaux liés aux travaux du tramway (0,6 M€), l'accélération du programme de renouvellement des branchements plomb (0,2 M€), la poursuite du déploiement du réseau de récepteurs lié à la télérelève (0,1 M€), contrebalancés pour partie par l'arrêt de gros investissements de travaux neufs (-0,4 M€) et serait la contrepartie d'une diminution de la sous-traitance des travaux.

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moy. 2006-2011
Flux de charges d'exploitation : Personnel									
Personnel imputable à l'exploitation		13 569	14 070	14 280	13 800	13 962	13 776	13 892	13 963
Personnel imputable à la production immobilisée		2 181	2 806	3 269	3 270	3 642	4 572	5 166	3 788
Total		15 750	16 876	17 549	17 070	17 604	18 348	19 058	17 751
dont part imputée aux investissements		13,8%	16,6%	18,6%	19,2%	20,7%	24,9%	27,1%	21,2%
Variation annuelle de la M. d'Œuvre totale	k€		1 126	673	-479	534	744	710	551
Variation annuelle de la M. d'Œuvre totale	%		7,1%	4,0%	-2,7%	3,1%	4,2%	3,9%	3,3%
Variation annuelle de la M. d'Œuvre imputée aux investissements	k€		625	463	1	372	930	594	498
Variation annuelle de la M. d'Œuvre imputée aux investissements	%		28,7%	16,5%	0,0%	11,4%	25,5%	13,0%	15,8%
Variation cumulée de la M. d'Œuvre totale	k€		1 126	1 799	1 320	1 854	2 598	3 308	2 001
Variation cumulée de la M. d'Œuvre totale	%		7,1%	11,4%	8,4%	11,8%	16,5%	21,0%	12,7%
Variation cumulée de la M. d'Œuvre imputée aux investissements	k€		625	1 088	1 089	1 461	2 391	2 985	1 607
Variation cumulée de la M. d'Œuvre imputée aux investissements	%		28,7%	49,9%	49,9%	67,0%	109,6%	136,9%	73,7%
Rapprochement entre la main d'œuvre immobilisée et le volume des investissements									
Montant des investissements physiques		13 757	18 238	20 034	19 779	24 051	30 385	32 221	24 118
Part de la M. d'Œuvre imputée aux investissements rapportée aux invest.		15,9%	15,4%	16,3%	16,5%	15,1%	15,0%	16,0%	15,7%
Variation du volume des investissements physiques	k€		4 481	1 796	-255	4 272	6 334	1 836	3 077
Variation du volume des investissements physiques	%		32,6%	9,8%	-1,3%	21,6%	26,3%	6,0%	15,9%

La réduction des frais de personnel par rapport à la prévision pour la période 2006-2011 est à mettre en regard de l'augmentation du poste « sous-traitance-matières-fournitures », composé pour près des deux tiers de prestations d'entretien et curage réseau et de sous-traitance de travaux facturables (travaux facturés aux usagers sur la base du bordereau des prix contractuel). Ce poste connaît une hausse cumulée sur la même période de 4,7 M€. Cette hausse est à rapprocher, dans sa composante « sous-traitance de travaux facturables », de celle des recettes liées aux travaux.

Le poste « Autres dépenses d'exploitation », qui regroupe des postes de charges aussi variés que les prestations informatiques (pour partie internalisées par le groupe à compter de 2009), les honoraires, frais d'actes et services bancaires ou les frais liés aux locaux occupés pour l'exploitation du service, est globalement en retrait de 7,2 M€ sur la période 2006-2011 par rapport à la prévision.

La Cub s'interroge sur l'imputation à la concession de charges telles que :

- celles figurants dans le poste « Congrès, invitations, publicité, cadeaux, cotisations », (parrainage, frais d'annonces et d'insertions publicitaires), que ne fait pas ressortir le détail des « Autres dépenses d'exploitation » transmis par le délégataire : le contrôle effectué par la Cub a montré que le délégataire respectait l'engagement contractuel (art. 18 bis) de ne pas dépasser le niveau des charges de parrainage et de relations publiques constaté en 1998, mais que ce poste de charge avait doublé dans son ensemble de 2007 à 2011 ;
- le loyer de la Maison de l'Eau (inclus dans le poste « Locaux » des « Autres dépenses d'exploitation »).

Ces deux postes sont considérés comme des charges communes aux contrats gérés par l'établissement régional du délégataire et réparties en fonction de la valeur ajoutée de chacun de ces contrats.

Sur la base des études menées préalablement à l'entrée en révision quinquennale, la Cub émet des réserves sur le niveau des charges suivantes facturées par le siège et imputées au service de l'eau potable :

- redevances liées à l'utilisation de logiciels nationaux
- frais de siège et contribution à la recherche.

Le détail de ces deux postes de charges pour l'année 2011 n'a pas été communiqué à la Communauté urbaine qui en a fait la demande au délégataire à la date de rédaction du présent rapport.

Par ailleurs, la Cub relève que 0,1 M€ sont imputés chaque année dans les « Autres dépenses d'exploitation » de la Concession pour couvrir des actions de coopération décentralisée, mais qu'à ce jour seuls 278 k€ de dépenses ont effectivement été engagés.

Enfin, la Cub note que sur les 78,5 k€ d'abandons de créances déclarés par le concessionnaire en 2011 (p. 110 de son rapport), la part « Eau » a représenté 46 k€ en 2011 (59%), contre 41 k€ en 2010 sur un total de 76 k€ en 2010 (54%).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) reste en 2011 à un niveau bien supérieur (+3,6 M€) à celui de la prévision faite à partir du montant du BFR 2005 arrêté d'un commun accord en 2006 entre la Cub et le délégataire. L'audit réalisé en 2010/2011 sur ce poste - pour les deux services de l'eau et de l'assainissement - par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Cub intervenu dans le cadre de la préparation de la révision quinquennale, explique le décalage constaté sur le niveau du BFR entre 2006 et 2005 par :

- une « forte réduction des dettes fournisseurs entre 2005 et 2006 qui semble résulter d'une surestimation de la moyenne de ce poste sur l'exercice 2005 » ;
- le passage d'une imputation au chiffre d'affaires à une imputation directe notamment de la parafiscalité (créances ou dettes d'exploitation liées aux redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau) avec un rattachement de la redevance prélèvement (ayant eu un effet à l'amélioration/diminution du BFR jusqu'en 2010 compris), au seul service de l'eau ;
- une forte évolution des postes dits « de transit et de régularisation » (imputés en « Autres tiers » dans le tableau figurant ci-dessous).

EAU							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Stocks	2 141 k€	2 007 k€	1 872 k€	1 490 k€	1 215 k€	1 002 k€	1 209 k€
Evolution N / N-1		-6,3%	-6,7%	-20,4%	-18,4%	-17,6%	20,7%
Clients	22 265 k€	19 083 k€	22 692 k€	21 573 k€	18 956 k€	21 034 k€	20 442 k€
Evolution N / N-1		-14,3%	18,9%	-4,9%	-12,1%	11,0%	-2,8%
Fournisseurs	-7 873 k€	-4 761 k€	-4 944 k€	-5 239 k€	-4 930 k€	-5 322 k€	-5 075 k€
Evolution N / N-1		-39,5%	3,9%	6,0%	-5,9%	8,0%	-4,7%
Parafiscalité	-10 518 k€	-9 030 k€	-4 821 k€	-2 358 k€	-2 950 k€	-2 818 k€	-2 770 k€
Evolution N / N-1		-14,1%	-46,6%	-51,1%	25,1%	-4,5%	-1,7%
Autres tiers	-5 138 k€	-2 644 k€	-6 682 k€	-8 684 k€	-6 982 k€	-8 506 k€	-9 145 k€
Evolution N / N-1		-48,5%	152,7%	30,0%	-19,6%	21,8%	7,5%
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	878 k€	4 654 k€	8 116 k€	6 782 k€	5 309 k€	5 389 k€	4 661 k€
Evolution N / N-1		3 777 k€	3 461 k€	-1 334 k€	-1 472 k€	80 k€	-728 k€
Evolution N / N-1 (%)		430,1%	74,4%	-16,4%	-21,7%	1,5%	-13,5%
Prévision Avenant 8	878 k€	885 k€	898 k€	925 k€	952 k€	980 k€	1 004 k€

NB : la variation du BFR qui figure dans le tableau des flux diffère de celle qui figure ci-dessus car elle intègre la variation des provisions pour dépréciation du stock et pour dépréciation des comptes clients.

Concernant les évolutions ultérieures à 2006 du BFR, on peut noter les facteurs explicatifs suivants qu'ont permis de faire ressortir l'audit cité ci-avant :

- sur le poste « Parafiscalité », la scission de la redevance Pollution, intégralement rattachée au service de l'eau jusqu'au 31/12/2007, en deux redevances distinctes, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique rattachable au service de l'eau et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte rattachable au service de l'assainissement ;
- sur le poste « Clients », la mensualisation des abonnés a permis de diminuer ce poste en améliorant le BFR dans sa composante « Clients créditeurs » (avances et acomptes reçus), tendance en partie contrebalancée par le processus de validation des tarifs par la Cub en début d'année ;
- sur le poste « Fournisseurs », réduction du délai moyen de paiement des fournisseurs en application de la loi sur la modernisation de l'économie adoptée en août 2008, qui est venue modifier le Code du Commerce (art. 441-6) en ramenant le délai de règlement de 45 à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, ce qui a induit une diminution de la ressource que représente le crédit fournisseurs en 2009. La Cub constate un délai moyen de paiement des fournisseurs d'immobilisations de 21,2 et 22,7 jours respectivement en 2010 et 2011.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CA hors Redevances AEAG	59 297	60 882	57 215	59 684	60 872	61 746	65 078
Créances clients en j. de CA	137,1 j.	114,4 j.	144,8 j.	131,9 j.	113,7 j.	124,3 j.	114,7 j.
Investissements physiques		18 238 k€	20 034 k€	19 779 k€	24 051 k€	30 385 k€	32 221 k€
Dettes Fournisseurs d'immos	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	-1 761 k€	-2 007 k€
Dettes Fournisseurs d'immos en Nb de j. d'inv.						21,2 j.	22,7 j.
Redevances perçues des usagers	14 480 k€	13 594 k€	15 327 k€	7 979 k€	9 796 k€	11 795 k€	12 069 k€
Parafiscalité en nb de j. de redevances	265,1 j.	242,5 j.	114,8 j.	107,9 j.	109,9 j.	87,2 j.	83,8 j.
ZOOM sur 2 postes de la "Parafiscalité" et des "Autres Tiers"							
Redevance Prélèvement perçue	1 832 k€	1 914 k€	2 051 k€	2 761 k€	2 618 k€	3 599 k€	2 249 k€
Dette Redevance Prélèvt	0 k€	1 045 k€	1 104 k€	902 k€	36 k€	428 k€	-241 k€
Dette Red. Prélèvt en nb de j. de recettes liées à la red. Prélvt	-	-199,2 j.	-196,5 j.	-119,2 j.	-5,0 j.	-43,4 j.	39,1 j.
Charges de personnel	13 389 k€	13 957 k€	14 094 k€	13 685 k€	13 961 k€	13 776 k€	13 892 k€
Dettes liées au personnel en j. de ch. De pers.	ND	103,5 j.	109,5 j.	106,1 j.	110,0 j.	110,6 j.	118,3 j.

En 2011, le BFR est en baisse par rapport à 2010 mais reste supérieur à la prévision (1004 K€) de 3,6 millions d'euros, ses variations cumulées (+3,4 M€) contribuant ainsi sur la période 2006-2011 à la détérioration de la trésorerie d'exploitation par rapport à la prévision. Son évolution en 2011 par rapport à 2010 (-0,73 M€) s'explique principalement par :

- l'inscription en « Autres tiers » de la dette fiscale que représente la régularisation relative à la taxe professionnelle évoquée plus haut même si elle a été réglée en fin d'année ;

- une amélioration de 0,7 M€ du poste lié à la perception de la Redevance prélèvement pour le compte de l'Agence de l'Eau, qui pour la première fois depuis 2006 devient créateur (dette du Concessionnaire à l'égard de l'Agence de l'Eau).

L'évolution des dettes liées au personnel s'expliquerait par la mise en place de plans de souscription d'actions par le délégataire pour ses salariés en 2010 et 2011, faisant l'objet de prélèvements sur salaires étalés sur plusieurs mois et portant sur des valeurs différentes d'une année à l'autre.

Les flux nets de trésorerie d'exploitation qui en résultent, sur l'année 2011 s'élèvent à 26 M€ en amélioration de 4,2% par rapport à 2010, mais en retrait de 2 M€ par rapport à la prévision. Sur 2006-2011, ils sont en retrait, par rapport au prévisionnel, de 13,5 M€.

2.2. Concernant les flux d'investissements physiques

Sur les rapports annuels de 2006 à 2009 il ressortait que le concessionnaire réalisait en moyenne 20,5 millions d'euros d'investissement par an, en intégrant les années 2010, puis 2011 cette moyenne est passée à 22,5, puis 24,1 millions d'euros, témoignant d'une accélération du rythme d'investissement par le délégataire.

En cumul depuis 2006, le retard sur le programme d'investissements qui s'élevait à **16,3 millions d'euros fin 2009**, avait été ramené à **7,6 millions d'euros à fin 2010 et s'élève à fin 2011 à 3,8 millions d'euros**.

L'explication de cet écart est détaillée au chapitre « Financement des investissements ».

2.3. Concernant les subventions et le montant des investissements physiques nets des subventions

L'avenant n°7 prévoit, sans les affecter explicitement à certains travaux plutôt qu'à d'autres, 4,9 M€ de subventions en provenance de l'Agence de l'eau et 0,8 M€ d'avances remboursables.

Sur les 4,9 M€ prévus pour la période 2006-2011, le Concessionnaire déclare en avoir perçu 0,4 M€, ce qui correspond effectivement aux montants que l'Agence de l'Eau déclare avoir mandaté au titre du seul contrat de l'Eau de la Cub. Pour l'essentiel les subventions refusées par l'Agence de l'Eau l'ont été car, à l'examen par cette dernière, les dossiers d'investissements se sont avérés inéligibles au moment où la demande en a été faite. Il n'en demeure pas moins qu'une procédure tripartite permettant la plus grande transparence dans les demandes de ces subventions, ainsi qu'une responsabilisation par voie contractuelle du concessionnaire sur le respect des conditions de forme et notamment de délais nécessaires à leur bonne instruction par l'Agence de l'Eau est à intégrer dans le cadre de la révision quinquennale en cours.

Si l'on tient compte du manque de subventions, le retard en dépenses d'investissements physiques nettes des subventions, qui était de **11,3 M€ en cumul sur la période 2006/2009, 2,5 M€ sur la période 2006/2010 est ramené à 0,7 M€ pour 2006/2011**.

2.4. Concernant les investissements physiques et financiers nets de subvention

Tableau synthétique des investissements comparés au prévisionnel sur 2011 et en cumul sur 2006-2011

Synthèse des investissements (k€)		Réel 2011	Prév. 2011	Ecart (R-P) 2011	Ecart en % (R-P)/P 2006	Réel. 2011 cumul/2006	Prév. 2011 cumul/2006	Ecart (R-P) cumul 2011/2006	Ecart en % (R-P)/P cumul 2011/2006
1er établissement financé par le concessionnaire (yc télérelève)	TN	6 947	3 862	3 086	-10%	37 052	47 232	-10 179	-22%
renouvellement fonctionnel financé par le concessionnaire	RF	4 152	6 163	-2 010	20%	25 347	32 412	-7 066	-22%
renouvellement patrimonial financé par le concessionnaire	RP	20 039	16 616	3 423	-9%	75 444	56 102	19 342	34%
domaine privé hors compteurs (hors télérelève TN)	E	380	533	-153	-28%	2 091	3 037	-947	-31%
domaine privé compteurs	C	703	1 671	-968	-22%	4 775	9 741	-4 966	-51%
total investissements physiques		32 221	28 844	3 377	-5%	144 708	148 525	-3 816	-3%
SUBVENTIONS (selon le tableau des flux de l'annexe 11.1)		-231	-32	-198		-404	-4 908	4 505	
total investissements physiques nets des subventions		31 990	28 812	3 178	-5%	144 305	143 616	688	0%
annuités de la dette	AN	2 714	2 797	-82	0%	15 943	16 454	-511	-3%
rachat de la dette	RA					-27 983	-27 983		
total des flux sur la dette		2 714	2 797	-82	0%	-12 040	-11 529	-511	
total des flux d'investissements physiques et de la dette		34 935	31 641	3 294	-5%	132 668	136 996	-4 327	-3%
SUBVENTIONS (selon le tableau des flux de l'annexe 11.1)		-231	-32	-198		-404	-4 908	4 505	
total des flux d'investissements physiques et de la dette nets des subventions		34 705	31 609	3 096		132 265	132 087	177	0%

Une économie de 511 k€ (annuité de la dette) est constatée sur les flux de la dette ; elle vient abonder le fonds de performance en application des articles 6.11 et 6.12 du Traité de concession.

2.5 Concernant le solde de trésorerie (hors produits et frais financiers et hors impôts sur les sociétés)

En 2011, il est négatif de 8,7 M€ pour un solde négatif prévisionnel de 3,2 M€.

Sur la période 2006-2011, il est positif de 12,3 M€, pour une prévision qui était de 26,8 M€ ce qui représente 14,5 M€ de manque à gagner par rapport à la prévision. En cumul depuis l'origine du contrat, le solde de trésorerie s'élève ainsi à près de 61 M€.

3- Présentation des flux de trésorerie avec frais/produits financiers et après IS, cumulés à fin 2011

La présentation des flux de trésorerie avec frais/produits financiers et après IS est une exigence contractuelle introduite par l'article 78.2 du traité de concession lors de la conclusion de l'avenant n°7. Les dispositions résultant de cet avenant ne prévoient rien d'autre que le respect des principes comptables et financiers classiques qui doivent présider au calcul d'un solde de trésorerie cumulé après frais/produits financiers et IS.

L'impôt sur les sociétés qui figure dans le tableau des flux à la page 290 du rapport annuel du délégataire correspond au calcul normatif réalisé par le délégataire dans le CARE : il fait notamment abstraction de l'impact que devraient avoir les produits et frais financiers (hors intérêt sur la dette remboursée au Concédant et rémunération du BFR) sur l'assiette de ce même impôt, ainsi que de la réalité des charges comptables relatives aux investissements et de leur traitement fiscal. Le taux d'IS servant à ce calcul passe de 34,43% en 2010 - soit le taux de 33,33% majoré d'une contribution sociale sur les bénéfices de 3.3% pour les sociétés dont le CA hors taxes était supérieur à 7.630 M€ - à 36,1% en 2011 par application de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de finance rectificative du 28/12/2011, venant majorer de 5% le taux de 33,33%.

Pour toutes ces raisons, à l'instar des différentes charges calculées figurant dans le CARE, ce calcul d'impôt sur les sociétés apparaît purement théorique.

Pour une bonne application de l'article 78.2 du contrat, les services communautaires continuent de penser qu'il conviendrait :

- d'utiliser les charges comptables relatives aux investissements,
- ainsi que d'intégrer les frais/produits financiers générés par le solde de trésorerie cumulé,

pour déterminer un résultat du service, constituant l'assiette du calcul théorique de l'impôt sur les sociétés.

3.3 Analyse financière et économique du service de l'Assainissement

3.3.1 Analyse du compte-rendu financier du fermier

3.3.1.1. Présentation de la méthode à la base des comptes remis par le fermier et avis des services communautaires

Dans le cadre de la loi 95.127 du 8 février 1995 et du décret n°2005-236 du 14 mars 2005 déjà évoqués au § 3.2 sur la concession du service public de l'eau, les éléments financiers remis par le fermier sont présentés selon deux approches :

- Le compte pluriannuel contractuel : il s'agit d'une présentation pluriannuelle, qui est conforme à celle annexée au contrat d'assainissement par l'avenant n°5 de décembre 2008, permettant de mesurer l'évolution de l'économie globale du contrat sur sa durée (cf. rapport annuel du délégataire 2009 - chapitre V.4 comptes de la délégation p.427 à 433) ;
- Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) : il s'agit de la nouvelle présentation retenue par la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E) en application du décret du 14 mars 2005 (cf. rapport annuel du délégataire 2009 - chapitre V comptes de la délégation p.434 à 439).

➤ Concernant l'application du compte pluriannuel contractuel.

Des critiques sur la méthode FP2E pouvaient être portées sur les comptes du service de l'Assainissement avant la révision de ce contrat en 2000 et ont abouti à une nouvelle approche des comptes de ce service formalisée par le prévisionnel annexé à l'avenant n°2 de 2001.

L'approche retenue dans ce modèle prévisionnel consiste à évaluer sur la durée totale du contrat – 20 ans – un taux de marge représentatif de son économie.

Ce modèle consiste à comparer les flux de trésorerie cumulés et le chiffre d'affaires cumulé générés par le contrat sur toute sa durée, actualisés en valeur 1993.

Le taux de marge calculé est le rapport entre ces valeurs actualisées de flux de trésorerie et de chiffre d'affaires. Le taux d'actualisation choisi est un taux de marché, le taux moyen de règlement des obligations du secteur privé (TMO).

Ce modèle reprend les charges et produits qui constituent l'excédent brut d'exploitation du service, tels qu'ils ressortent de la comptabilité d'établissement et de la comptabilité analytique du délégataire. Il inclut les redevances d'utilisation des logiciels nationaux dans les redevances relatives aux investissements du domaine privé.

Il convient toutefois de préciser que le modèle contractuel n'est pas complètement fidèle aux principes d'une approche « pure » de l'économie du contrat par les flux de trésorerie :

- le BFR ne s'impute pas intégralement sur la première année, mais sur les trois premières années,
- un certain nombre de flux d'investissement apparaissent lissés à l'exception de la dépense de renouvellement,
- des dotations/reprises de provisions pour risques et charges sont déduites/ajoutées.

Par ailleurs, avaient été relevés :

- un dysfonctionnement dans le modèle, la variation du BFR de l'année N+1, influençant le « flux de résultat » de l'année N,
- une anomalie dans la manière dont le délégataire appliquait le modèle pour calculer le BFR après affectation du résultat, qui constitue l'assiette des produits financiers.

La commission de conciliation de 2008 a confirmé ce modèle, en corrigeant ces deux derniers points.

Ainsi, suite aux travaux de la commission et à la passation de l'avenant n°5 au contrat d'affermage, ce modèle corrigé reste l'outil contractuel de détermination du niveau de marge globale du contrat.

Concernant les données entrant dans le modèle, la commission a entériné les données sur la période passée 1993-2007 : en particulier, elle a entériné un niveau de BFR 2007 de 3 012 M€ quand LEF faisait figurer un BFR de 6,4 M€ car pour moitié ce BFR était dû à des retards de facturation considérés comme non imputables au service assainissement.

Elle a aussi retenu les données de l'économie prévisionnelle du contrat sur la période 2008-2012.

Concernant le « flux résiduel de résultat » qui constitue la base du calcul du taux de marge contractuel, la commission a considéré que les montants qui avaient été entérinés par l'avenant n°2 sur la période 1993-1999 devaient être maintenus.

Des données et principes retenus par la commission de conciliation, il résulte un taux de marge globale prévisionnel du contrat de 8,83 % quand celui de l'avenant n°2 s'établissait à 8,35 %.

➤ **Concernant la présentation des comptes selon la méthode FP2E**

La commission de conciliation ayant confirmé le caractère contractuel du modèle en « flux de résultat », nous ne nous attarderons plus sur le CARE.

Notons toutefois que les produits et les charges non calculées dans le modèle contractuel procèdent des mêmes méthodes comptables et analytiques que celles qui servent à l'élaboration du CARE et trouvent leur source dans la comptabilité de l'établissement régional.

Le fermier présente le même détail des charges dans le CARE et dans le modèle contractuel.

Le rapport financier des services se concentre sur la présentation économique contractuelle en « flux de résultat » et présente :

- l'évolution des produits sur la période 2009-2011 ;
- l'évolution des charges non liées aux investissements sur la période 2009-2011 ;
- l'évolution de l'économie du contrat sur la période 2009-2011
- l'économie du contrat sur l'année 2011 et en cumul sur les trois années 2009-2010, 2011 comparée au prévisionnel contractuel tel que révisé en 2008 par la commission de conciliation ;
- le calcul de la marge selon le modèle annexé au contrat, avec les données 1993-2007 retenues par la commission de conciliation et les données 2009,2010 et 2011 réelles.

1 - Les produits sur la période 2009-2011

Analyse des produits	2 009	2 010	2 011	évol de	évol de	évol de	% des produits		
				08 à 09	09 à 10	10 à 11	2009	2010	2011
				%	%	%			
Volumes d'eau vendus (m³)	41 054	39 714	39 735	0,5%	-3,3%	0,1%			
Volumes assujettis (m³)	39 477	38 721	39 143	1,0%	-1,9%	1,1%			
Clients particuliers	26 172	26 154	26 406	2,6%	-0,1%	1,0%			
Clients professionnels	10 846	10 296	10 344	-1,6%	-5,1%	0,5%			
Clients professionnels sous convention	2 040	1 874	1 923	-5,4%	-8,1%	2,6%			
Contrats Tresses / St Eulalie	418	397	470	3,0%	-5,0%	18,4%			
PRODUITS (en milliers d'euros courants)	76 685	78 704	81 596	-5,5%	2,6%	3,7%	100%	100%	100%
Part fermier (= partie proportionnelle)	43 667	44 245	45 713	-7,1%	1,3%	3,3%	57%	56%	56%
Eaux usées	25 479	25 877	26 918	-6,5%	1,6%	4,0%	33%	33%	33%
Eaux pluviales	17 189	17 295	17 662	-7,1%	0,6%	2,1%	22%	22%	22%
Prime épuration	999	1 073	1 133	-18,8%	7,4%	5,6%	1%	1%	1%
Collectivités et autres organismes publics	32 858	34 344	35 692	-3,4%	4,5%	3,9%	43%	44%	44%
Surtaxe communautaire	24 618	24 339	24 672	4,4%	-1,1%	1,4%	32%	31%	30%
Taxes sur raccordables non raccordés	125	114	120	-5,3%	-8,8%	5,3%	0%	0%	0%
Redevances pour modernisation réseaux	5 559	6 581	7 452	-19,9%	18,4%	13,2%	7%	8%	9%
Droits Branchements	2 556	3 310	3 448	-23,6%	29,5%	4,2%	3%	4%	4%
Produits accessoires	160	115	191	-14,4%	-28,1%	66,1%	0,2%	0,1%	0%
Total des produits restant au fermier	43 827	44 360	45 904	-7,1%	1,2%	3,5%	57%	56%	56%
Total Collectivités et autres organismes publics hors redevances pour modernisation des réseaux	27 299	27 763	28 240	0,9%	1,7%	1,7%	36%	35%	35%
Total des produits hors redevances pour modernisation des réseaux	71 126	72 123	74 144	-4,2%	1,4%	2,8%	93%	92%	91%

A noter dans le tableau l'intitulé « prime épuration » doit être compris comme « aides au fonctionnement » car les chiffres cités regroupent à la fois la prime épuration & subvention exploitation.

Les principaux constats concernant les produits du fermier en 2011

En 2011, les produits du délégataire augmentent de 3,5% par rapport à 2010 :

- la rémunération « eaux usées » est directement proportionnelle aux volumes assujettis à la redevance assainissement. La légère hausse entre 2010 et 2011, de ces derniers, est due aux clients particuliers à hauteur de 1,1 % et de

0,5% pour les professionnels. Ainsi, l'effet cumulé de ces évolutions de volumes et du coefficient d'indexation KE1 (+2.78%) entraîne une croissance de la rémunération « eaux usées » de 4%. pour atteindre 26,9 M€ ;

- la rémunération forfaitaire pour le pluvial enregistre une hausse de +2,1%, due principalement à l'évolution du coefficient économique d'actualisation KE2 (+2%) et atteint 17,6 M€.

Les principaux constats concernant les produits de la CUB en 2010

A noter que le poste « collectivités et autres organismes publics » regroupe la surtaxe communautaire, les droits de branchements, la taxe sur les usagers raccordables non raccordés ainsi que la « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » instaurée depuis 2008.

Depuis le rapport annuel du délégataire de 2006, la surtaxe communautaire correspond aux volumes livrés dans l'année civile et non plus aux volumes facturés dans l'année civile, comme cela était le cas dans les comptes-rendus financiers jusqu'en 2005. La surtaxe communautaire est ainsi homogène avec le chiffre d'affaires du fermier car calculée sur les mêmes volumes.

Hors redevance pour modernisation des réseaux, les produits de la Communauté urbaine (surtaxe / taxes sur raccordables non raccordés / droits sur branchement) augmentent de 1.7% pour atteindre 28,2 M€ :

- Les produits de la surtaxe communautaire augmentent de 1,4% pour atteindre 24,6 M€; ce montant prend bien en compte la rectification effectuée par LEF concernant l'oubli de comptabilisation de l'eau en compteur du syndicat de Carbon blanc pour un montant de 537 K€.
- A noter l'augmentation de 4.17% pour les droits sur branchements neufs qui augmentaient de près de 30% en 2010 par rapport à 2009.

2. L'évolution des charges non liées aux investissements sur la période 2009-2011

Charges dans le modèle contractuel	2009*	2010*	2 011	évol	évol	évol	2009*	2010*	2 011
	réel	réel	réel	08 à 09	09 à 10	10 à 11	part dans les produits	part dans les produits	part dans les produits
Tableau des dotations / reprises de provisions pour risques et charges									
Postes de charges concernés par les dotations/reprises									
<i>Rappel des produits restants au fermier</i>	43 826	44 361	45 903	-7,1%	1,2%	3,5%	100%	100%	100%
Personnel	13 753	13 918	14 933	-8,6%	1,2%	7,3%	31,4%	31,4%	32,5%
Energie	2 183	2 238	2 372	5,5%	2,5%	6,0%	5,0%	5,0%	5,2%
Achats d'eau	98	101	113	43,5%	3,1%	11,9%	0,2%	0,2%	0,2%
Achats de prestations assainissement	18	20	20	22,6%	11,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de traitement	1 127	1 040	988	12,3%	-7,7%	-5,0%	2,6%	2,3%	2,2%
Analyses	306	204	438	40,0%	-33,3%	114,7%	0,7%	0,5%	1,0%
Sous-traitance	6 412	6 526	7 115	-9,8%	1,8%	9,0%	14,6%	14,7%	15,5%
Impôts et taxes	1 239	2 260	2 538	260,2%	82,4%	12,3%	2,8%	5,1%	5,5%
Autres dépenses	3 927	4 131	4 131	-7,6%	5,2%	0,0%	9,0%	9,3%	9,0%
dont:									
- télécommunication, postes et télégestion	376	333	361	20,9%	-11,4%	8,4%	0,9%	0,8%	0,8%
- engins et véhicules	793	871	984	-11,8%	9,8%	13,0%	1,8%	2,0%	2,1%
- informatique	738	849	896	-23,8%	15,0%	5,5%	1,7%	1,9%	2,0%
- assurance	179	238	276	43,1%	33,0%	16,0%	0,4%	0,5%	0,6%
- locaux	562	456	495	-10,0%	-18,9%	8,6%	1,3%	1,0%	1,1%
Ristournes et redevances contractuelles		2 125						4,8%	0,0%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	163	223	202	7,9%	36,8%	-9,4%	0,4%	0,5%	0,4%
Dotation reprise pour risques et charges*	209	276	285		32,1%	3,3%	0,5%	0,6%	0,6%
Sous Total / Dépenses	29 435	33 062	33 135	-2,7%	12,3%	0,2%	67,2%	74,5%	72,2%
Frais de Siège et de Recherche	2 135	2 050	2 122	-4,2%	-4,0%	3,5%	4,9%	4,6%	4,6%
Redevances logicielles incluses dans redevance du domaine privé	454	508	844	9,7%	11,9%	66,1%	1,0%	1,1%	1,8%
Frais de contrôle	64	64	66	3,2%	0,0%	3,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Dotation reprise pour risques et charges*							0,0%	0,0%	0,0%
Total charges	32 088	35 684	36 167	-2,7%	11,2%	1,4%	73,2%	80,4%	78,8%

L'évolution des charges entre 2010 et 2011 est commentée par le délégataire aux pages 430 à 433 de son rapport.

Le montant global des charges (36,1 M€) est en augmentation de 1,35 % par rapport à 2010. Cette augmentation s'explique principalement par :

- le coût de la main d'œuvre totale affectée à l'assainissement qui représente 32.5 % de l'ensemble de charges qui progresse de 1 014 K€, soit +7,3 % affecté à l'exploitation tandis que la part imputée à la production immobilisée baisse de 7 %. La hausse sur l'exploitation s'expliquerait par la prise en charge de nouvelles installation sur le traitement, l'augmentation des opérations de maintenance usines et réseaux ainsi que des opérations de préparation de fin de contrat.
- Le poste sous traitance (15.5 % des charges) progresse aussi de 9% et s'explique par une augmentation des travaux de remise à niveau des émergences de réseau, des travaux de curage, de l'entretien des installations et des coûts d'homologation des boues séchées.
- Le poste analyse affiche + 234 K€ en 2011 par rapport à 2010 du fait de l'augmentation des analyses opérées pour le contrôle des conventions de déversements.
- A noter la hausse du poste impôts locaux et taxes +12,3 % correspondant à la régularisation de ces charges avec les clauses de l'avenant n°6 mais aussi une charge supplémentaire de taxe professionnelle sur la période 2007/2009 suite à un redressement fiscal au titre de la taxe professionnelle des années 2007 à 2009 sur la remise en question de la méthode d'évaluation de la base imposable au titre des équipements et biens immobiliers jusque là admise .
- Le poste, autres dépenses regroupant des dépenses de télécommunications, informatique, assurance ...restent au même montant en 2011 qu'en 2010.
- Les frais de siège et de recherche progresse de 3.51 % et ceci du fait du poids relatif de la valeur ajoutée du contrat assainissement 2011 par rapport aux autres activités du centre régional.

3. L'évolution de l'économie du contrat sur la période 2009-2011

	2 009	2 010	2 011	2009-2010	2009-2011	2 009	2 010	2 011
K€ courants	réel	réel	réel	réel	réel	évol 2008-2009	évol 2009-2010	évol 2010-2011
Volumes assujettis (milliers de m3)	39 477	38 721	39 143					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION du fermier	43 827	44 360	45 904	533	1 544	-7,1%	1,2%	3,5%
Charges d'exploitation hors comptes de Tiers				-				
Sous Total / Dépenses	29 435	33 062	33 135	3 627	73	-2,7%	12,3%	0,2%
Frais de siège et de recherche	2 135	2 050	2 122	- 85	72	-4,2%	-4,0%	3,5%
Redevance du Domaine Privé	1 074	824	844	- 250	20	-5,3%	-23,3%	2,4%
dont redevances logiciels	454	508	-	54	- 508	9,7%	11,9%	-100,0%
Renouvellement (montant investi)	10 417	9 701	11 484	- 716	1 783	90,5%	-6,9%	18,4%
Investissements Domaine concédé	137	135	134	- 2	1	5,4%	-1,5%	-0,7%
Frais de contrôle	64	64	66	-	2	3,2%	0,0%	3,1%
Engagement financier contractuel	842	852	864	10	12	-26,1%	1,2%	1,4%
				-				
Total charges avec dotations/reprises de provisions avant rémunération BFR	44 104	46 688	48 649	2 584	1 961	9,1%	5,9%	4,2%
Rémunération du BFR (charge négative = produit)*	-296	-169	-465	127	-296	10,7%	-42,8%	175,1%
				-				
Résultat avant IS	19	-2 159	-2 280	-2 178	-121	-99,7%	NS	

Le résultat 2011 se stabilise par rapport à 2010 alors que ce dernier chutait de -2,2 M€ en 2010 par rapport à 2009. L'ensemble des postes de charges affiche une progression de 4.2 % avec une forte hausse des montants pour le renouvellement, +1.78 M €.

4. Economie du contrat sur l'année 2011 et en cumul sur les trois années 2009-2011, comparée au prévisionnel contractuel tel que révisé en 2008 par la commission de conciliation

Tout comme le résultat de 2010, 2011 est supérieur de 3,39 M€ par rapport au prévisionnel de l'avenant n°5 qui actait un résultat de (- 5,67 M€).

Ces résultats négatifs sont la résultante de l'avenant n°5 dont l'objectif est de compenser les résultats largement positifs des années passées, ceci afin de faire baisser le taux de marge global du contrat avec une valeur cible de 8,83% en fin de contrat.

Pour la période 2008 à 2011, le résultat cumulé réel est supérieur de 14 M€ à la prévision de l'avenant n°5.

Ce résultat est la conséquence du cumul sur les quatre exercices de la période :

- d'un chiffre d'affaires supérieur de 4,4 M€ à la prévision,
- de charges d'exploitation inférieures de 9,1 M€ à la prévision.

	2 011	2 011	2 011	2 011	2008-2011	2008-2011	2008-2011	2009-2010
K€ courants	réel	prévu AV5	écart (R-P)	% écart (R-P)/P	cumul réel	cumul prév AV5	Ecart cumulé	% Ecart cumulé
Volumes assujettis (milliers de m3)	39 143	39 000	143	0,4%	156 438	156 000	-438	0,3%
Produits d'exploitation hors comptes de Tiers								
EAUX USEES	26 862	24 836	2 026	8,2%	105 339	101 365	-3 974	3,9%
EAUX PLUVIALES	17 662	17 481	181	1,0%	70 641	70 221	-420	0,6%
PRIME EPURATION	1 100	1 150	-50	-4,3%	4 398	4 398	0	0,0%
Produits accessoires	280	220	60	27,0%	885	862	-23	2,7%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION du fermier	45 904	43 688	2 216	5,1%	181 263	176 846	-4 417	2,5%
Charges d'exploitation hors comptes de Tiers								
Personnel	14 933	17 332	-2 399	-13,8%	58 081	66 604	8 523	-12,8%
Energie	2 372	2 618	-246	-9,4%	8 861	9 524	663	-7,0%
Produits de traitement	988	1 519	-531	-35,0%	4 158	5 021	863	-17,2%
Analyses	438	258	180	69,9%	1 167	1 009	-158	15,7%
Autres achats	4 131	358	3 773	1055,0%	6 781	1 271	-5 510	433,3%
Sous-traitance	7 115	8 725	-1 610	-18,5%	26 443	31 813	5 370	-16,9%
Impôts et taxes	2 538	1 341	1 197	89,3%	6 381	5 247	-1 134	21,6%
Autres dépenses	620	4 224	-3 604	-85,3%	14 024	16 919	2 895	-17,1%
Sous Total / Dépenses	33 135	36 376	-3 241	-8,9%	125 896	137 408	11 512	-8,4%
Frais de siège et de recherche	2 122	2 330	-208	-8,9%	8 535	9 116	581	-6,4%
Redevance du Domaine Privé	844	1 219	-375	-30,8%	3 876	4 770	894	-18,7%
dont redevances logiciels	-	428	-428	-100,0%	1 376	1 673	297	-17,8%
Renouvellement (montant investi)	11 484	8 548	2 936	34,4%	37 071	33 198	-3 873	11,7%
Investissements Domaine concédé	134	142	-8	-5,5%	536	551	15	-2,7%
Frais de contrôle	66	66	0	0,4%	256	257	1	-0,4%
Engagement financier contractuel	864	883	-19	-2,2%	3 698	3 760	62	-1,7%
Total charges avec dotations/reprises de provisions avant rémunération BFR	48 649	49 564	-915	-1,8%	179 868	189 061	9 193	-4,9%
Rémunération du BFR (charge négative = produit)*	-465	-202	-263	130,7%	- 1 197	- 806	390	48,4%
Résultat avant IS	-2 280	-5 674	3 394	-59,8%	2 592	- 11 409	-14 000	-122,7%

Tableau de l'économie annuelle 2011 et de l'économie cumulée sur 2008-2011 comparées à la prévision de l'avenant n°5.

9,1 M€ d'économies de charges sont constatées entre le prévisionnel de l'avenant n°5 et le réalisé, dont 8,5 M€ sur le poste personnel qui confirme que ce poste a été surestimé au moment de l'établissement des prévisions. A noter sur la période l'effort fait en matière de renouvellement qui est supérieur de 3.8 M€ à la prévision en cumulé et explique un transfert de main d'œuvre de l'exploitation vers les opérations de renouvellements.

5. Taux de marge selon les données et le modèle économique contractuels de l'avenant n°5

Le prévisionnel de l'avenant n°5 acte un taux de marge cumulé à la fin du contrat, soit fin 2012, de 8,83%.

Le tableau ci-dessous présente un taux de marge annuel 2011 de -5% alors que le prévisionnel annonçait -13%, et un taux de marge cumulé sur la période 1993- 2011 de 10,4 % alors que le prévisionnel mentionnait 9,1 %.

Compte économique contractuel pluriannuel

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Volumes Eau Vendus (yc Eau en gros)	42 800	43 671	43 652	42 146	42 549	42 509	42 564	42 847	44 566	44 721	46 725	44 950	45 641	44 942	41 077	40 849	41 054	40 815	40 747
Volumes assujettis	38 060	39 156	40 485	39 548	39 364	40 027	40 359	40 282	42 336	42 620	43 435	41 993	42 282	42 089	39 007	39 097	39 477	38 721	39 143
Recettes d'exploitation																			
Hors comptes de Tiers																			
Total Recettes Eaux usées	17 981	18 722	19 974	20 137	20 358	20 878	21 225	21 797	23 634	24 325	26 153	26 123	27 087	28 063	27 138	27 215	25 431	25 831	26 918
Eaux pluviales	12 043	12 374	12 808	13 187	13 493	13 944	14 232	14 476	15 000	15 533	15 950	16 494	16 946	17 464	17 981	18 495	17 189	17 295	17 662
Prime épuraton	1 189	1 457	1 574	1 622	1 699	1 794	2 268	1 841	1 748	1 386	1 838	2 264	2 525	2 978	2 986	1 230	995	1 073	1 100
Produits accessoires y compris Matières de vidange	2	2	2	1	1	1	3	1	70	110	124	168	151	297	202	232	212	161	224
Total des Produits	31 215	32 555	34 358	34 948	35 551	36 617	37 729	38 115	40 453	41 354	44 065	45 048	46 708	48 801	48 306	47 173	43 826	44 361	45 903
Charges d'exploitation																			
Hors comptes de Tiers																			
Personnel	13 524	13 202	12 511	12 718	12 632	11 802	12 803	12 676	12 904	14 583	15 434	14 991	14 426	14 850	15 567	15 040	13 947	14 161	15 175
Energie	1 044	1 164	1 005	1 062	1 044	1 117	1 008	976	1 095	1 110	1 356	1 302	1 384	1 615	1 937	2 068	2 183	2 238	2 372
Produits de traitement	103	175	204	225	287	222	267	330	437	694	757	803	887	852	1 023	1 003	1 127	1 040	988
Analyses	76	88	86	243	179	236	247	277	285	359	340	294	244	309	243	219	306	204	438
Autres achats	1 415	1 422	1 099	1 226	1 089	939	1 283	1 196	1 423	1 112	1 379	1 450	1 456	1 525	1 494	1 398	1 240	1 327	1 504
Sous-traitance	2 073	2 064	2 551	2 576	3 075	3 268	4 040	4 690	5 793	5 555	5 971	5 719	6 347	6 558	6 976	7 162	6 270	5 952	6 276
Impôts et taxes	594	635	618	1 040	1 097	1 285	1 784	1 329	1 216	1 352	1 536	1 388	633	1 263	1 899	344	1 239	2 260	2 538
Autres dépenses	2 217	1 895	1 975	1 646	1 744	1 732	2 050	2 235	2 143	2 701	2 761	3 173	2 773	3 317	1 096	3 029	3 123	5 880	3 845
Sous Total / Dépenses	21 046	20 846	20 249	20 736	21 148	20 600	23 481	23 708	25 296	27 466	29 534	29 119	28 150	32 289	30 235	30 263	29 435	33 061	33 135
Frais de Siège et de Recherche	2 900	2 721	2 774	2 557	2 480	2 565	2 252	2 041	1 754	1 746	1 851	1 823	1 922	2 017	2 196	2 228	2 135	2 050	2 122
Redevance du Domaine Privé	909	790	762	680	770	829	860	931	1 021	974	1 254	1 351	1 342	1 351	1 149	1 134	1 074	824	844
Renouvellement Charges réelles	1 801	3 980	2 889	4 240	4 097	4 015	5 417	5 673	5 315	4 706	4 544	5 158	6 582	6 567	7 481	5 469	10 417	9 701	11 484
Investiss Domaine concédé lissés	103	104	105	106	108	109	110	111	112	113	114	115	116	118	131	130	137	135	134
Frais de contrôle	46	46	48	48	48	49	49	50	52	53	54	56	57	59	61	62	64	64	66
Engagement financier contractuel lissé	982	992	1 002	1 012	1 022	1 032	1 042	1 053	1 063	1 074	1 085	1 095	1 106	1 117	1 129	1 140	842	852	864
Total charges avant remuneration BFR	27 787	29 479	27 830	29 380	29 673	29 198	33 211	33 567	34 613	36 132	38 436	38 717	39 276	43 518	42 381	40 427	44 104	46 688	48 650
Affectation du BFR au Résultat																			
BFR hors affectation du Résultat	7 396	6 661	7 062	7 042	7 003	7 372	6 516	5 661	4 805	3 949	3 608	2 291	692	3 012	3 012	1 438	-206	2 366	-5 620
Affectation du Rat Année 1993		-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900	-2 900
Affectation du Rat Année 1994			-2 800		-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800	-2 800
Affectation du Rat Année 1995				-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342	-1 342
Affectation du Rat Année 1996					0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 1997					-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330	-330
Affectation du Rat Année 1998						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 1999							0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2000								0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2001									0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2002										0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2003											0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2004												0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2005													0	0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2006														0	0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2007															0	0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2008																0	0	0	0
Affectation du Rat Année 2009																	0	0	0
Affectation du Rat Année 2010																		0	0
Affectation du Rat Année 2011																			0
BFR apres affectation du Résultat	7 396	3 761	1 362	0	-38	0	-856	-1 711	-2 567	-3 422	-3 764	-5 080	-6 680	-4 360	-4 360	-5 934	-7 577	-5 006	-12 992
Remuneration du BFR	529	276	106	0	-2	0	-41	-101	-134	-176	-165	-222	-245	-177	-199	-267	-296	-169	-465
CA annuel (K€ courants)	31 215	32 555	34 358	34 948	35 551	36 617	37 729	38 115	40 452	41 354	44 065	45 049	46 708	48 802	48 306	47 173	43 826	44 361	45 903
Charges hors rémunération du BFR (K€ courants)	27 787	29 478	27 829	29 379	29 672	29 198	33 212	33 567	34 613	36 132	38 436	38 717	39 277	43 518	42 383	40 427	44 104	46 688	48 650
Produits financiers ou Charges financières (K€ courants)	529	277	108	0	-2	-41	-101	-134	-176	-165	-222	-245	-177	-199	-267	-296	-169	-465	
Résultat annuel avant impôt sur les Sociétés (K€ courants)	2 900	2 800	6 421	5 569	5 881	7 419	4 558	4 648	5 972	5 398	5 795	6 553	7 676	5 461	6 122	7 013	18	-2 158	-2 282
Flux résiduel de Résultat après frais et produits financiers, avant impôts sur les Sociétés (En K€ courants)	0	0	5 035	5 554	5 536	7 066	4 382	4 648	5 975	5 398	5 795	6 553	7 676	5 461	6 122	7 013	18	-2 158	-2 282
- En Euros actualisés -																			
Résultat apres affectation au BFR (avant impôts sur les Sociétés)	0	0	4 354	4 512	4 253	5 178	3 066	3 071	3 753	3 225	3 316	3 593	4 060	2 776	2 976	3 263	8	-935	-954
Résultat cumule (avant impôt sur les Sociétés)	0	0	4 354	8 866	13 119	18 297	21 363	24 434	28 187	31 412	34 728	38 321	42 381	45 157	48 133	51 395	51 403	50 469	49 515
Chiffre d'affaires annuel	31 215	30 331	29 709	28 388	27 313	26 833	26 397	25 186	25 408	24 705	25 215	24 701	24 704	24 807	23 484	21 945	19 623	19 213	19 194
Chiffre d'affaires Cumule	31 215	61 547	91 255	119 643	146 956	173 789	200 186	225 372	250 781	275 486	300 701	325 402	350 106	374 913	398 397	420 342	439 965	459 178	478 372
Taux annuel de marge avant impôts sur les sociétés	0,0%	0,0%	14,7%	15,9%	15,6%	19,3%	11,6%	12,2%	14,8%	13,1%	13,2%	14,5%	16,4%	11,2%	12,7%	14,9%	0,0%	-4,9%	-5,0%
Taux de marge cumulé avant impôts sur les sociétés	0,0%	0,0%	4,8%	7,4%	8,9%	10,5%	10,7%	10,8%	11,2%	11,4%	11,5%	11,8%	12,1%	12,0%	12,1%	12,2%	11,7%	11,0%	10,4%
Taux actualisation (TMO secteur privé)	7,15%	7,33%	7,75%	6,45%	5,73%	4,84%	4,74%	5,88%	5,21%	5,14%	4,								

CONTROLES EFFECTUES

4.1 Contrôles spécifiques

Concernant le contrat de concession du service public de l'Eau potable :

Dans le cadre de la préparation de la révision quinquennale un certain nombre d'audits et d'analyses ont été menés par une assistance à maîtrise d'ouvrage externe à la Cub réalisé au second semestre 2010 et premier semestre 2011, au nombre desquels : un audit des investissements déclarés, un audit du bordereau des prix, une analyse des produits et charges du service, une évaluation du coût d'exploitation du service par méthode Budget Base Zéro, une analyse du Besoin en fonds de roulement, une analyse des comptes de tiers liés aux redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Selon l'avenant n°8 au contrat de concession, c'est le constat formalisé, fait par le délégant, de la bonne réalisation des travaux plomb qui engage la collectivité à s'acquitter en fin de contrat d'une indemnité de retour au titre des branchements renouvelés et qui permet l'acceptation par le délégant de la cession de cette créance par le délégataire à un organisme financier.

En 2011, au terme d'une procédure de contrôle qui associe la direction de l'Eau et de l'Assainissement et l'Inspection générale des services, la collectivité a constaté la réalisation de la tranche de travaux Plomb 2010 (6 330 branchements), et accepté les cessions de créances correspondantes, non sans avoir émis des réserves sur 2,2% des branchements en plomb déclarés en 2010, qui ont été exclus du constat de réalisation.

Concernant le contrat d'affermage de l'assainissement :

Dans la perspective de la fin du contrat d'affermage, plusieurs travaux ont été réalisés et d'autres sont en cours comme l'audit des investissements réalisés par le fermier et celui de la réconciliation des inventaires comptables du service de l'eau et de l'assainissement.

Un point particulier a été fait sur le BFR (eau et assainissement) et son évolution entre 2005 et 2009 afin d'expliquer les différentes évolutions entre 2005/2007 et la chute du BFR assainissement en 2008. Plusieurs facteurs d'amélioration sont recensés comme la mensualisation des abonnés par exemple ou la politique interne de paiement des fournisseurs, actions d'autant plus nécessaires pour LEF que le BFR entre 2006/2009 a montré des évolutions grevant l'économie du contrat.

Un bilan de l'activité assainissement a également été mené début 2011 par un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure de choix du mode de gestion à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'avenant n°6 signé en mai 2011 a précisé certaines dispositions introduites par la précédente révision quinquennale de 2008 dans l'objectif de préserver l'intérêt de la collectivité et du service public dans un contexte de fin de contrat.

Ainsi, cet avenant permet de définir les modalités et le niveau de restitution au service public d'une part importante des surcroûts de résultat constatés ou à venir,

dans les comptes du délégataire ainsi que les modalités de sortie d'exploitation, esquissées jusqu'alors.

De plus, il vient préciser et sécuriser les modalités de réalisation du projet de gestion dynamique que l'avenant n°5 avait mis à la charge du fermier et met à la charge du fermier un important programme de renouvellement de canalisations complémentaire.

Ainsi cet avenant n°6 renforce la maîtrise de la collectivité sur l'économie du contrat et la fin de l'exploitation du service d'assainissement en complétant, ou accentuant, les résultats obtenus par la Communauté urbaine lors de la renégociation tarifaire du 22 décembre 2008 et à l'occasion de la transaction RNR du 22 octobre 2010.

4.2 Demandes traitées par la Cub concernant la gestion des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement

➤ Demandes adressées par la Cub au délégataire :

En 2000, la Communauté urbaine mettait en place une base de données permettant un suivi spécifique et informatisé des échanges avec le délégataire (base GEDEON). En 2011, cette base des données a été remplacée par un nouveau logiciel ACROPOLIS permettant le suivi complet des dossiers.

Une interrogation de la base fin 2011 fait état des nouvelles demandes d'informations adressées au délégataire par les services communautaires :

- pour le service de l'Assainissement, 500 nouvelles demandes (contre 442 en 2010)
- pour le service de l'Eau potable : 176 demandes (contre 180 en 2010).

Principales thématiques abordées dans les échanges avec le délégataire

Assainissement :

- contrôle des services délégués (application du contrat d'affermage) : 21% des dossiers ;
- prise en charge des ouvrages privés réalisés dans les lotissements : 13% des dossiers ;
- anomalies : 22% des dossiers ;
- problématiques foncières : 6% des dossiers ;
- inondations : 6% des dossiers.

Eau potable :

- contrôle des services délégués (mise en oeuvre des 61 engagements) : 32% des dossiers ;
- gestion et protection des ressources en eau : 7% des dossiers ;
- avenant au contrat de concession : 2% des dossiers ;
- anomalies : 11% des dossiers.

Fin 2011, près de 9 582 dossiers ont été traités depuis la mise en place de la base de données en 2000.

➤ **Fiches travaux adressées pour examen par le délégataire à la Cub**

Le délégataire adresse systématiquement à la Communauté urbaine de Bordeaux, pour information, des fiches présentant chacun des travaux à réaliser.

En 2011, ce sont 1237 fiches qui ont été visées par les services, dont 500 en assainissement et 737 en eau potable.

La Direction de l'Eau a émis des observations/demandes d'informations complémentaires sur près de 116 fiches dont 40 en eau potable et 76 en assainissement.

4.3 Application de pénalités relatives à l'exercice exercice 2010

En 2011, les services communautaires ont procédé, pour l'exercice 2010, à un recensement des situations susceptibles de faire l'objet des pénalités prévues aux contrats d'affermage et de concession à l'encontre du délégataire.

Eau potable et contrôle des 61 engagements :

Suite au contrôle effectué par la Communauté urbaine courant 2011 sur le respect des engagements du délégataire sur l'année 2010, il a été décidé, par délibération du Conseil de Cub du 17 février 2012 et conformément à l'avenant n°7 du contrat de concession, d'arrêter les montants suivants :

- pénalités : 213 022,60 €,
 - bonus : 211 066,27 €,
- qui viendront alimenter le fonds de performance.

Assainissement :

Des pénalités ont été appliquées au délégataire pour un montant de 2338.92 € pour le contrat d'affermage du service public de l'Assainissement concernant :

- 2 obstructions d'une canalisation d'eaux usées ayant entraîné un débordement au-delà de 4 h après constatation,
- 2 surverses en amont de station de relèvement des eaux usées au-delà de 4 heures après constatation,
- 2 retards de transmission de fiches travaux d'assainissement,

4.4 Contrôles de terrain

En 2011, les services communautaires ont poursuivi **le programme de contrôles sur site** des installations des services de l'Eau et de l'Assainissement.

On rappellera que ces inspections se font de visu et permettent essentiellement de contrôler :

- l'entretien extérieur des installations (gestion des espaces verts, état des revêtements extérieurs, protection des sites face aux intrusions...),

- l'état visuel de vieillissement des ouvrages (corrosion sur les équipements électromécaniques, fissures sur le génie civil des bâtiments...).

Comme en 2010, l'ensemble des contrôles sur les sites de production d'eau potable et sur les réservoirs a montré de bons résultats.

Il est à noter que :

- sur les **16 sites d'eau potable contrôlés** (stations de production, réservoirs, chantiers), 10 ont fait l'objet d'observations auprès du délégataire,
- le délégataire a répondu globalement de manière satisfaisante aux observations qui lui avaient été notifiées.
- Concernant l'**assainissement**, l'objectif du service fixé en 2011 de contrôler, d'ici la fin du contrat (2012), l'ensemble des ouvrages d'assainissement tels que bassins de retenue, stations de pompage et stations d'épuration a été atteint.
- Ce contrôle établi par l'assistant à maîtrise d'ouvrage a permis d'établir un diagnostic complet des ouvrages d'assainissement, permettant d'établir une liste exhaustive de travaux à faire réaliser par le délégataire soit en entretien soit en renouvellement.
- Un contrôle de l'exécution de ces travaux sera suivi mensuellement.

Annexes :

- Quelques réalisations du service de l'Assainissement sur certaines des communes de la Cub
- Qualité des eaux destinées à la consommation humaine – exercice 2011 – Rapport établi par l'ARS DT de la Gironde
- Indicateurs du SAGE Nappes Profondes de Gironde

Quelques réalisations du service de l'Assainissement en 2011 sur certaines des communes de la Cub

	Réseaux / bassins	Incorporation de réseaux privés au patrimoine communautaire
Ambares-et-Lagrange	EP : rue Rabaneau	Place du Canton et la Pergola Place de la Liberté
Ambes	EU : rue Benoit Frachon	
Artigues-Près-Bordeaux	EU : allée du Bois Léger EU : rue de la Blancherie	
Bassens	EP : avenue Victor Hugo	
Bègles	EU : rue Barbedegat EU : rue Louis Denis Mallet	
Blanquefort		Château Chambon Gaychac
Bordeaux	U : Place Picard U : Pace F. Buisson U : Passage Nungesser	Îlot Saint Jean
Bouliac		
Bruges	EP : rue Pierre Martin	Les demeures d'Ausone Le Village Bordelais
Carbon-Blanc	EP : rue du Faisan	
Cenon	EP : Bassin du Campiran	
Eysines	EP : allée du Poujeau EP : rue de la Tour	Domaine des Ombrières Les Horizons Bleus
Floirac	EU : rue Pierre Curie	Le Clos des Cèdres I et II
Gradignan		Le Vivier Le Hameau du Berger
Le Bouscat	U : Rue des Camps	
Le Haillan		
Le Taillan-Médoc		Domaine de Bussat (extension II) Lacaussade
Lormont		Enclos de Lissandre
Mérignac	EU : avenue René Coty EU : allée du Haut Charlin	Cité des Fauvettes Cap Roux Clairière du Chut – Extension Clos de la Chartreuse I et II Domaine de Foncastel I et II Soleil Village et Jardins de Mérignac I Cofinoga Clos de Fourchâteau
Parempuyre		Hameau du Château
Pessac	EU : avenue de Magellan EP : rue de la Bonette	Les Près de Toctoucau Les Cottages du Haut Lévêque
St Aubin- du-Médoc	EU : Chemin de Marceron	
Saint-Louis- de- Montferrand		
St-Médard-en-Jalles	EU : chemin du Moulinat EU : avenue du Jeandron	Domaine de Veillance Les Ecoreils La Lisière et le Petit Bois Altuzarra Alain Tupin Déviation de Sarcignan
Saint Vincent de Paul		
Talence	EP : rue Frédéric Sévène	
Villenave-d'Ornon	EU : Place de la Libération EU : allée Etienne Sabatie EP : bassin Haut Pontac (phase 1)	

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Exercice 2011

Rapport annuel établi par l'ARS DT de la Gironde



Délégation Territoriale de la Gironde – Pôle Santé Environnementale

BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE : ANNÉE 2011

COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

L'eau distribuée sur 22 communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux provient de **112 points de captage** ; 82 sont dotés de périmètres de protection réglementaires et 8 font l'objet d'une révision de périmètres de protection. La procédure d'établissement des périmètres de protection est en cours pour l'ensemble des 30 autres ressources, dont les dossiers préalables ont été déposés à l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine. **L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (indicateur P 108.3) est de 72,6% sur le territoire de la CUB.** Il est à noter qu'un indice de 80% est attribué pour chaque ressource lorsque l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique est complètement mis en œuvre. Pour obtenir un indice de 100% une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral doit être mise en place par la PRPDE.

Les eaux sont traitées dans 47 stations de traitement dont 5 sont utilisées en secours. Les eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de désinfection. Un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium et filtration sur sable est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet et sur les eaux de la galerie captante de Gamarde qui sont dirigées à la station de Cap Roux. Un traitement complémentaire de filtration sur charbons actifs en grains est effectué sur les stations de Cazeaux, Gamarde et Cantinolle.

Le remplacement des filtres à sable par des filtres à charbons actifs en grains des stations de Budos et Gajac a été initié en 2011 et sera finalisé en 2012. Ces traitements mettant en œuvre un étage de filtration sur charbons actifs en grains sont installés sur les eaux brutes sensibles aux pollutions de surface. Ces traitements vont permettre d'améliorer la qualité de l'eau distribuée vis-à-vis de la turbidité et des présences de pesticides à l'état de traces.

Le réseau de distribution de la Communauté Urbaine de Bordeaux sur l'ensemble des 22 communes est divisé en 15 Unités de Distribution (UDI) où la qualité de l'eau reste stable dans le temps. Néanmoins des interconnexions existent entre les différentes UDI.

La conformité de l'eau aux exigences de qualité du Code de la Santé Publique relève de deux types de critères :

- **des limites de qualité** pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur,
- **des références de qualité** pour des paramètres indicateurs, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution.

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (ou bactériologie) et les paramètres physico-chimiques (P101.1 et P102.1) sont de 99,9 % pour la qualité bactériologique et 99,9 % pour la qualité physico-chimique.

1 RESPECT DES LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES

Localisation des analyses	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
En départ distribution	268	0	100,0%	274	1	99,6%
Sur le réseau de distribution	1160	1	99,9%	1169	0	100,0%
Total des analyses Bilan global eaux distribuées	1428	1	99,9%	1443	1	99,9%

COMMENTAIRES SUR LES DEPASSEMENTS DE LIMITES DE QUALITE : 2 dépassements enregistrés en 2011

La seule non-conformité physico-chimiques a été enregistrée en départ distribution sur la commune de Blanquefort pour le paramètre fluorure pour un taux de 1,61 mg/L, mesuré le 8 novembre 2011 au niveau de la station de Tremblay Snecma. L'eau produite par cette station est un mélange d'eau provenant de forages minéralisés avec des taux de fluor supérieurs à 1,5 mg/L et de l'eau faiblement minéralisée issue de la station de Cantinolle alimentée par les sources du Thil. L'arrêt d'une partie des ressources du Thil début juillet 2011, présentant un taux de perchlorates élevés a entraîné une baisse du débit des eaux faiblement minéralisées expliquant ce dépassement. Suite à cette non-conformité des nouveaux réglages de mélange ont permis dans un délai d'une semaine de distribuer de l'eau conforme pour ce paramètre attesté par le résultat du prélèvement du 21 novembre 2011.

La seule non-conformité bactériologique a été enregistrée le 28 octobre 2011 sur le réseau de distribution sur la commune de Villenave d'Ornon au point de surveillance « Le Bourg ». Une analyse sur 1169 (99,9% de conformité) a révélé la présence d'un entérocoque (pour une limite de 0 pour 100 ml). Le prélèvement de confirmation réalisé le 10 novembre 2011 s'est révélé conforme.

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde -Pôle santé environnementale - Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89

2/10

2 RESPECT DES REFERENCES DE QUALITE REGLEMENTAIRES

2.1 Respect des références de qualité réglementaire au niveau des stations de traitement-production

Sur le plan bactériologique, aucune non-conformité n'a été enregistrée.

Sur le plan physico-chimique, 16 prélèvements n'ont pas respecté les références de qualité sur les 274 prélèvements effectués, soit 5,8%. Ces dépassements sont reportés dans le tableau suivant et ont concerné 9 points de contrôle.

Nom de la station/commune	Paramètre	Valeur mesurée	Référence de qualité réglementaire	Nombre total de mesures sur le point	% de non-conformité sur le point de mesure	Commentaires
Boutin/Pessac	Carbone Organique Total (COT)	2 valeurs à 2,09 et 2,28 mg/l	2 mg/L	7	28,5%	(c)
Cantinolle/Eysines	Turbidité	0,7 NFU	0,5 NFU	8	12,5%	(b)
Cazeaux/Gradignan	Carbone Organique Total (COT)	2,03 mg/l	2 mg/L	8	12,5%	(c)
CoqsRouges/Gradignan	Fer	341 µg/l	200 µg/L	5	20%	(a)
Gajac/St Médard en Jalles	Equilibre calco carbonique	1 valeur à 3 (légèrement agressif)	2	4	25%	(d)
Le Loret/Cenon	Equilibre calco carbonique	3 valeurs à 0 (incrustante)	2	5	60%	(d)
Linas/Blanquefort	Carbone Organique Total (COT)	2,40 mg/l	2 mg/L	6	16,6%	(c)
Oustau Vieil/St Aubin de Médoc	Equilibre calco carbonique	1 valeur à 0 (incrustante)	2	1	100%	(d)
Saussette /Léognan	Fer	3 valeurs à 344, 395 et 213 µg/l	200 µg/L	17	17,6%	(a)
Saussette /Léognan	Equilibre calco carbonique	2 valeurs à 0 (incrustante)	2	4	50%	(d)

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde -Pôle santé environnementale - Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89

3/10

COMMENTAIRES SUR LES DÉPASSEMENTS DE RÉFÉRENCES DE QUALITÉ : 16 dépassements enregistrés en 2011

- (a) **Fer (référence 200 µg/l) :**
 - 1 dépassement ponctuel de 341 µg/L à la station de Coqs Rouges sur les 5 prélèvements effectués en 2011 sur ce point. La moyenne du fer mesurée sur ce point, en dehors de cette mesure, est de 120 µg/L. La station de Coq Rouge est alimentée par un forage qui ne subit pas de déferrisation.
 - 3 dépassements de 344, 395 et 213 µg/L à la station de Saussette au départ distribution Brown sur les 12 prélèvements effectués en 2011 sur ce point. De plus 4 mesures ont été effectuées au départ de la station de Saussette. La moyenne de ces mesures est de 126 µg/L. La station de Saussette est alimentée par 24 forages dont 12 n'ont pas de traitement de déferrisation. Par ailleurs, une modification a été apportée le 18 novembre 2011 sur le point de prélèvement qui favorisait la mise en suspension de l'hydroxyde de fer.
- (b) **Turbidité (référence 0,5 NFU) :**
 - 1 dépassement de 0,7 NFU enregistré le 12/09/2011 à la station de Cantinolle sur les 8 prélèvements effectués en 2011, la moyenne sur les 8 mesures réalisées en 2011 sur ce point est de 0,19 NFU. Cette valeur a été mesurée avant la mise en place de la filtration sur charbons actifs en grains en octobre 2011.
- (c) **COT Carbone Organique Total (référence 2 mg/L) :**
 - 4 mesures ont été enregistrées : station Cazeaux (1), Linas (1) et Boutin (2).
- (d) **Equilibre calco carbonique :** le bilan analytique confirme tous les ans l'efficacité des traitements de neutralisation par aération et/ou injection de soude mis en place progressivement sur les stations de traitement depuis 2004.
 - Sur la station de Gajac avec une mise à l'équilibre à la soude : 1 mesure (14 février 2011) sur les 4 réalisées a révélé une eau légèrement agressive. L'installation de soude avait été mise à l'arrêt le 14 février pour maintenance et remise en service le 17 février 2011.
 - Sur la station du Loret : 3 mesures sur les 5 ont révélé une eau incrustante, cette station reçoit les eaux de la station du Béquet qui est à l'équilibre voire incrustante. Durant l'arrêt du forage du Loret présentant une eau agressive, l'eau distribuée peut présenter un caractère incrustant.
 - Sur la station d'Oustau Viel avec une mise à l'équilibre à la soude : la seule mesure réalisée a révélé une eau incrustante
 - Sur la station de Saussette avec une mise à l'équilibre à la soude : 2 mesures sur les 4 réalisées ont révélé une eau incrustante.

2.2 Respect des références de qualité réglementaire au niveau des réseaux de distribution

• 2.2.1 Analyses bactériologiques en distribution

Sur le plan **bactériologique**, 5 références de qualité n'ont pas été satisfaites, soit 0,43% sur les **1160** prélèvements effectués, pour le paramètre bactéries coliformes et bactérie et spores sulfite-réductrice (références de qualité 0 pour 100 ml) sur les points figurant sur le tableau suivant :

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde - Pôle santé environnementale - Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89

4/10

Point de surveillance	Valeurs mesurées :	Nombre d'analyses réalisées sur le point	% de non conformité
Bequet, rue du Sablonat	1 Bactérie coliforme /100 ml	12	8,3%
Le Bouscat Ste Germaine	1 Bactérie coliforme /100 ml	7	14,3%
Mérignac Chemin Long	1 Bactérie coliforme /100 ml	11	9,1%
Mérignac Pichey	1 Bactérie sulfite-réductrice /100 ml	10	10%
Mérignac Pichey	1 Bactérie coliforme /100 ml	10	10%

Ces dépassements sont ponctuels et tous les prélèvements de confirmation se sont révélés conformes.

• 2.2.2 Analyses physico-chimiques en distribution

Sur le plan **physico-chimique**, 81 prélèvements sur 1169 ont présenté un dépassement des références de qualité, soit 6,9 %. Ces dépassements ont été enregistrés pour les paramètres suivants :

- **Fer (référence 200 µg/l) :** 12 analyses ont présenté un dépassement en fer, soit 1 % sur un total de 1169, sur les points de surveillance de Bègles Dorat (1) ; Bordeaux Institut Bergonié (3), marché couvert (1), Le Bouscat collège Ausone (1); Gradignan Beausoleil (1); Talence RPA le Pressence (1); Cenon Zup Nord et Ecole C Mauney(2), Floirac Collège G Rayet (1), St Médard en Jalles Hastignan. Ces dépassements sont ponctuels et n'ont pas été confirmés.
- **Turbidité (référence 2 NFU) :** 4 analyses sur 1169 soit 0,3% ont présenté des dépassements associés à des excès de fer sur les points de St Médard en Jalles Hastignan, Bordeaux Institut Bergonié et Bègles Dorat.
- **Température (référence 25°C) :** 60 mesures de température sur 1169 soit 5,1% ont dépassé la référence de qualité pendant l'été en différents points du réseau.
- **Chlorites (référence 0,20 mg/l) :** 5 dépassements sur 27 ont été enregistrés sur les UDI de Cap Roux (3) et Rouquet (2), soit 18,5% des analyses ont dépassé la référence de qualité. Ces mesures sont comprises entre 0,23 et 0,66 mg/L. Les chlorites sont des sous-produits de la désinfection au bioxyde de chlore dont les teneurs sont susceptibles d'évoluer au cours du transport dans le réseau de distribution, c'est pourquoi, les mesures sont réalisées depuis avril 2007 sur les points de surveillance du réseau de distribution. La concentration en chlorites est fonction du taux de bioxyde de chlore mis en œuvre lors de l'étape de désinfection. De fortes teneurs en chlorites induisent une dégradation de la qualité de l'eau notamment sur le plan olfactif et peuvent entraîner des détériorations des matériaux des canalisations. Le nombre de dépassement des chlorites depuis 2010 a diminué du fait du remplacement progressif du bioxyde de chlore par du chlore gazeux, en passant de 45% (27/60) en 2009, à 17% (7/41) en 2010 et 18,5 % (5/27) en 2011.

• Recherches d'autres paramètres

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde - Pôle santé environnementale - Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89

5/10

○ La recherche des légionelles

Depuis 2005, la recherche de **légionelles** est effectuée sur les captages et les installations de production alimentées par des ressources dont la température de l'eau est supérieure à 25°C. Les 13 recherches réalisées en 2011 sur les stations de traitement ou sur les eaux brutes se sont révélées inférieures aux seuils de quantification du laboratoire fixés à 250 UFC/L. 21 recherches ont été réalisées sur des points du réseau de distribution publique. Deux analyses ont révélé la présence de *Legionella sp* avec absence de *Legionella Pneumophila* sur un point du réseau intérieur du Centre Hospitalier Pellegrin. Des analyses complémentaires ont été réalisées au droit du compteur alimentant le CHU et le prélèvement suivant sur ce même point a révélé un taux inférieur à 250 UFC/L.

○ La recherche de métaux

Depuis 2002, la recherche des métaux s'effectue annuellement sur 55 points du réseau répartis sur le territoire de la CUB et sélectionnés par tirage au sort à partir du « fichier clients » de la Lyonnaise des Eaux.

La recherche des **métaux** (cuivre, nickel, plomb) liés à la nature des canalisations et éléments de robinetterie est effectuée aux robinets des consommateurs.

9 mesures de plomb sur 55 soit 16,4% ont présenté un dépassement de la **limite** de qualité de 25 µg/L avec des teneurs comprises entre 38 et 103 µg/L.

Ces valeurs ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution. L'ARS-Délégation Territoriale de la Gironde et l'exploitant ont informé les occupants des lieux où des dépassements ont été constatés et l'ARS leur a communiqué une fiche de recommandations sanitaires. Cinq prélèvements après écoulement ont révélé une teneur en plomb inférieure à la limite de qualité. Sur ces cinq points, une enquête et des prélèvements ont été effectués par l'exploitant. Un branchement en plomb a été immédiatement remplacé car les travaux de renouvellement s'effectuaient dans la rue et trois renouvellements sont prévus dans un court délai. Une enquête plus poussée est en cours sur un point robinet public sur la commune de St Médard En Jalles pour déterminer les causes de la contamination au plomb.

Il est à noter que 6 mesures sont comprises entre 10 µg/l (future limite de qualité de 10 µg/l de plomb applicable à partir du 25 décembre 2013) et 25 µg/l (limite de qualité actuelle). Le respect de cette future norme nécessite de remplacer l'ensemble des canalisations en plomb au niveau des branchements publics et des réseaux intérieurs. Depuis 2002, l'exploitant a remplacé 44600 branchements en plomb. L'avancement des travaux est estimé à environ 68%. 21000 renouvellements de branchements sont programmés en 2012 et 2013 sur le réseau de distribution publique de la CUB.

Une mesure de cuivre de 1,1 mg/L sur 55 soit 1,8% a présenté un dépassement de la référence de qualité de 1 mg/L.

○ La recherche de pesticides

La recherche des pesticides se réalise sur l'eau brute et l'eau traitée en départ distribution. Chaque analyse comporte la recherche de 91 pesticides différents. En 2011, 110 analyses ont été réalisées sur les stations de traitement et 61 analyses sur les eaux brutes des captages. Au niveau des eaux traitées analysées en départ distribution, seule l'eau de la station de Haut Brion a présenté des traces de pesticides avec un maximum enregistré de 0,05 µg/L. La limite de qualité réglementaire pour les eaux traitées et distribuées est fixée à 0,1 µg/L par substance individuelle (à l'exception de l'Aldrine, Dieldrine, heptachlore, et heptachlorépoxyde où la limite par substance individuelle est fixée à 0,03 µg/L) et 0,5 µg/L pour le total des substances recherchées. Au niveau des eaux brutes, les ressources présentant des traces de pesticides sont :

- Bacalan : glyphosate 0,08 µg/L,
- Boutin : glyphosate 0,08 µg/L
- La Sauque 2 : métachlore 0,10 µg/L
- Le Blayet 2 : terbuthylazone-déséthyl 0,02 µg/L et Simazine 0,02 µg/L
- Cantinolle source : Atrazine-déséthyl 0,02 µg/L et Atrazine déisopropyl 0,02 µg/L

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde -Pôle santé environnementale - Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX
www.ars.aquitaine.sante.fr

Tel : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89

6/10

- Monjous : Atrazine-déséthyl 0,04 µg/L

A l'exception de l'eau brute du forage de Haut Brion, les stations de production alimentées par des eaux brutes susceptibles de présenter des traces de pesticides sont soit filtrées sur des filtres à charbons actifs qui adsorbent les pesticides ou soit mélangées avec des eaux qui ne présentent pas de traces de pesticide. L'eau traitée en sortie de ces stations ne révèle pas de traces de pesticides.

L'exploitant a mis en place une surveillance en sortie des stations de traitement. En 2011, dans le cadre de cette surveillance, pour les paramètres pesticides, il a été réalisé sur les eaux brutes 286 analyses et sur les eaux traitées départ station 207 analyses.

Le bilan de la surveillance de l'exploitant révèle des traces de pesticides supérieurs aux seuils de détection analytiques fixés par la norme de recherche et inférieurs aux limites de qualité sur les captages de

- Cantinolle source : traces d'Atrazine (maximum 0,03 µg/L), Atrazine-déisopropyl (maximum 0,03 µg/L), Atrazine-déséthyl (maximum 0,05 µg/L), Simazine (maximum 0,03 µg/L),
- Cazeaux 1 : traces d'Atrazine (maximum 0,03 µg/L), Atrazine-déséthyl (maximum 0,04 µg/L), Diuron (maximum 0,02 µg/L), Glyphosate (maximum 0,06 µg/L), AMPA (maximum 0,09 µg/L),
- Cazeaux 2 : traces d'Atrazine-déséthyl (maximum 0,04 µg/L), diuron (maximum 0,02 µg/L), glyphosate (maximum 0,06 µg/L), AMPA (maximum 0,09 µg), AMPA (maximum 0,08 µg/L),
- Coqs Rouges : Aminotrazine (maximum 0,05 µg/L),
- Monjous : traces d'Atrazine (maximum 0,03 µg/L), Atrazine-déisopropyl (maximum 0,02 µg/L), Atrazine-déséthyl (maximum 0,07 µg/L), Isoproturon (maximum 0,02 µg/L), Simazine (maximum 0,03 µg/L),
- la Sauque 2 : traces d'Aminotrazine (maximum 0,24 µg/L), AMPA (maximum 0,07 µg), glyphosate (maximum 0,06 µg/L), Métalchlore (maximum 0,02 µg/L)
- Bussac Source : Diuron (maximum 0,03 µg/L),
- Thil Captage : Atrazine-déséthyl (maximum 0,04 µg/L),

Au niveau des stations de traitement, la surveillance de l'exploitant révèle des traces de pesticides supérieurs aux seuils de détection fixé par la norme de recherche et inférieurs aux limites de qualité des eaux traitées sur les stations de Cap Roux (une seule valeur de 0,02 µg/L d'Atrazine Déséthyl) et de Haut Brion (valeur maximale de 0,04 µg/L d'Atrazine déséthyl et de Atrazine-déisopropyl).

○ La recherche de l'ETBE (Ethyl Ter-Butyl Ether)

Les eaux brutes de la Galerie Gamarde ont été polluées en 2009 par de l'ETBE. Suite à cette pollution, la station de traitement de Gamarde a été arrêtée, un traitement complémentaire par ventilation forcée et remise en service en février 2011 après la mise en place d'un traitement complémentaire : passage dans une tour de « stripping » (aération forcée permettant d'éliminer toute trace d'ETBE) et filtration sur charbons actifs en grains. La surveillance renforcée sur les paramètres indicateurs de pollution des nappes souterraines par hydrocarbures {MTBE (Méthyl Ter-Butyl Ether), BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes), et ETBE}) n'a pas révélé leur présence sur l'eau traitée.

ARS Aquitaine – Délégation territoriale de la Gironde -Pôle santé environnementale - Espace Rodesse – 103 bis, rue Belleville CS 91704- 33063 BORDEAUX CEDEX
www.ars.aquitaine.sante.fr

Tel : 05.57.01.44 00 Fax : 05.57.01.47.89

7/10

o La recherche de Perchlorates

En septembre 2010, dès connaissance d'une pollution par le perchlorate mise en évidence sur des eaux souterraines proches des ressources de Caupian sur la commune de Saint Médard en Jalles, un suivi analytique a été mis en place sur l'eau brute de ces ressources et sur l'eau de la station de Gajac en départ distribution. Seule l'eau brute de la Galerie Caupian captant la nappe du Miocène a présenté des traces de perchlorates. Les valeurs maximales enregistrées sur l'eau de la Galerie Caupian étaient de l'ordre de 20 µg/L et de 5 µg/L sur l'eau départ distribution. De mai à juin 2011, des recherches de perchlorates ont été initiées sur les ressources de Gamarde et du Thil captant la nappe de l'Oligocène et situées en aval du site industriel susceptible de rejeter du perchlorate. Les valeurs mesurées et confirmées par un laboratoire Allemand «AGROLAB» (seul laboratoire en capacité de réaliser ces mesures) étaient positives et de l'ordre de 20 à 30 µg/L.

Le perchlorate est un ion très soluble utilisé dans la fabrication de propergols (carburant solide) par la société SME. Les ateliers de fabrication ont généré une contamination de la nappe suivie par SME depuis plusieurs années, de plus ces ateliers génèrent des effluents chargés en perchlorates qui sont rejetés dans la Jalle après traitement. La réglementation ne fixe pas de limite de rejet dans le milieu naturel pour ce paramètre. Le site industriel qui est à l'origine de la pollution situé en amont des ressources a été mis en demeure par arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2011 de récupérer et traiter tous les rejets de perchlorates.

Les réglementations européennes et françaises n'ont pas fixé d'exigences de qualité pour le perchlorate dans l'eau destinée à la consommation humaine. Sur demande des ARS Aquitaine et Midi Pyrénées, le Ministère chargé de la Santé a saisi l'ANSES pour évaluer le risque sanitaire des perchlorates dans l'eau destinée à la consommation humaine. L'ANSES a rendu un premier avis le 23 juin 2011 qui a été transmis au ministère chargé de la santé en charge de préparer des règles de gestion pour les ARS concernées. L'ANSES a rendu, le 18 juillet 2011, un avis définitif portant sur l'évaluation des risques sanitaires liés à la présence de perchlorates dans les eaux destinées à la consommation humaine. Le Ministère chargé de la santé a rédigé une note en date du 29 juillet 2011 sur la gestion des risques sanitaires liés à la présence de perchlorates dans l'eau qui recommande :

- De ne pas préparer de biberons pour les nourrissons de moins de 6 mois avec une eau contenant plus de 4 µg/L de perchlorates ;
- De ne pas utiliser l'eau du robinet pour la boisson, la préparation des aliments, y compris la cuisson (hormis le lavage des aliments) pour l'ensemble de la population dès lors que la teneur en perchlorates dépasse 15 µg/L.

Au niveau santé : le perchlorate est un élément qui entre en compétition avec l'iode dans le fonctionnement de la thyroïde. Il induit chez le fœtus et l'enfant un déficit en hormones thyroïdiennes qui peut altérer le développement neurocomportemental. Le perchlorate n'est pas classé cancérigène.

Dès le 1^{er} juillet 2011, lors d'une réunion en préfecture, la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'exploitant Lyonnaise des Eaux se sont engagés à distribuer de l'eau avec une teneur inférieure à 4 µg/L. A partir du 4 juillet 2011, pour satisfaire cet engagement, les eaux brutes des ressources de Gamarde et de Thil R21 n'ont plus été utilisées pour la production et la distribution d'eaux destinées à la consommation humaine. L'eau brute des ressources présentant des teneurs en perchlorates inférieures à 4 µg/L ont été maintenues. Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau et la surveillance de la qualité par l'exploitant a été renforcé pour ce paramètre sur l'ensemble des ressources sensibles aux pollutions de surface, sur les stations de traitement et de production alimentées par des ressources sensibles et sur le réseau de distribution de l'ensemble des 22 communes de la communauté urbaine de Bordeaux. La surveillance a été également maintenue sur les ressources de Gamarde et du Thil à l'arrêt. En 2011, 366 recherches de perchlorates ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire (Eau brute : **159 analyses** ; eau départ

station : **110 analyses** ; eau du réseau de distribution : **97 analyses**).

Les analyses réalisées sur l'eau distribuée sur le réseau ont révélé une eau avec des teneurs de perchlorate inférieures à 4 µg/L.

Cet épisode a donné lieu à des conférences de presse et à la diffusion d'un communiqué de presse par Monsieur le Préfet en date du 20 juillet 2011.

Le préfet de la Gironde a constitué un comité technique de suivi permanent de la ressource en eau de la CUB, piloté par la MISEN et composé des services de l'Etat (DREAL, DDTM) de l'ARS ; des partenaires (CUB ; Lyonnaise des Eaux; SMEGREG/SAGE Nappes Profondes), d'experts (hydrogéologues agréés, BRGM) pour apporter des orientations durables dans la gestion des ressources fragiles de la CUB.

▪ La recherche du trichloroéthylène et du tétrachloroéthylène

Des traces de trichloroéthylène et ou de tétrachloroéthylène ont été mises en évidence sur les eaux brutes de ressources souterraines sensibles aux pollutions de surface (Galerie Caupian, Cantinolle source, Cazeaux 1, Cazeaux 2, Coqs Rouges, Galerie Gamarde, champ captant Thil). Néanmoins, l'eau au départ des stations de traitement alimentées par ces ressources présentent des taux de trichloroéthylène et tétrachloroéthylène inférieurs à la limite de qualité réglementaire fixée à 10 µg/L (somme du trichloroéthylène et du tétrachloroéthylène).

CONCLUSION GENERALE 2011

Ce bilan montre que l'eau distribuée en 2011 sur la Communauté Urbaine de Bordeaux est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (ou bactériologie) et les paramètres physico-chimiques (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 : mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 : **indicateur P101.1 et P102.1**) sont de **99,9 % en bactériologie et 99,9 % pour les paramètres physico-chimiques**.

En ce qui concerne la mise à l'équilibre des eaux distribuées, le bilan analytique confirme tous les ans, l'efficacité des traitements de neutralisation par aération et/ou injection de soude mis en place progressivement sur les stations de production depuis 2004. Les valeurs moyennes de fer de 126 µg/L sur l'eau distribuée par la station de Saussette (Brown) et de 120 µg/L sur l'eau distribuée par la station de Coq Rouges restent inférieures à la référence de qualité du fer fixée à 200 µg/L. Toutefois, cet apport permanent de fer dans le réseau de distribution peut provoquer des phénomènes d'eau rouge par accumulation. Il convient de programmer à moyen terme voire à court terme la mise en œuvre de traitement de défermentation sur les eaux brutes des forages non traités.

Le contrôle sanitaire met en évidence une baisse de la fréquence de dépassement de la référence de qualité pour le paramètre chlorites (en 2009 : 45% de dépassement (27 dépassements sur 60 analyses), en 2010 : 17% (7 dépassements sur 41 analyses) ; en 2011 : 18,5% sur un nombre moins important de mesures (5 dépassements sur 27 analyses). La mesure de chlorite est réalisée sur les unités de distribution où l'eau est traitée au bioxyde de chlore. Des traitements de désinfection à base de bioxyde de chlore ont été remplacés par du chlore gazeux ou de l'hypochlorite de sodium qui ne génèrent pas de chlorites.

Le programme de renouvellement des branchements publics en plomb doit être poursuivi et intensifié pour respecter la limite de qualité de 10 µg/l de plomb applicable à partir du 25 décembre 2013.

Seule l'eau en départ distribution au niveau de la station de Haut Brion présente des traces de pesticides inférieures aux limites de qualité. Une surveillance analytique renforcée sera maintenue sur l'eau brute et l'eau départ distribution de cette station.

Un contrôle sanitaire renforcé sera maintenu sur les paramètres ETBE, MTBE, BTEX au niveau des ressources souterraines sensibles aux pollutions de surface. De la même façon, le suivi du paramètre perchlorate sera maintenu dans le suivi des ressources sensibles situées sur la commune de Saint Médard en Jalles, le Taillan, le Haillan et Eysines, sur l'eau en départ distribution alimentées par ces ressources et sur l'eau du réseau de distribution des communes influencées par ces eaux sensibles.

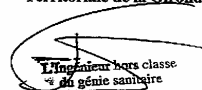
L'indice d'avancement de protection de la ressource en eau (indicateur P 108.3) est de 72,6% sur le territoire de la CUB. Afin de porter l'indice d'avancement à 100% sur les ressources dotées de périmètres de protection actuellement affectées d'un pourcentage de 80%, la PRPDE doit mettre en place une procédure de suivi des périmètres de protection. Cette procédure de suivi amorcée en 2011 doit être poursuivie. La procédure d'établissement des périmètres de protection engagée pour l'ensemble des captages doit être poursuivie. La révision des périmètres de protection du site de Gamarde/Thil est en cours, a pris en compte le contexte de la pollution de la nappe par l'ETBE (additif de l'essence) et doit être actualisée pour prendre en compte la pollution par le perchlorate.

Les résultats du contrôle sanitaire réalisé en 2011 sur les ressources de Thil/Gamarde confirment l'intérêt de rechercher des ressources de substitution situées dans un contexte de moindre vulnérabilité aux pollutions d'origines urbaines et/ou industrielles.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'information des Services Santé-Environnement (SISE-EAUX)

22 FEV. 2012

P/Le Directeur de la Délégation
Territoriale de la Gironde



Ingénieur hors classe
de génie sanitaire

François MANSOTTE

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 13 prélèvements ont été réalisés sur la commune d'Ambès. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...).



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
- maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
- vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
- nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune d'Ambès dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès. Les eaux suivent un traitement simple de défermentation et de chloration.
Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 13 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 60 mg/L.	Le taux de nitrate est inférieur au seuil de détection.
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degrés français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 12,3°F Eau peu calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Teneur moyenne = 0,13 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est nul.
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune d'Ambès a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 91 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Bègles. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...).



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
"maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure."
"vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,"
"nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite)."



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Bègles dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de BEGLES proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Bèquet (Villenave d'Ornon) et par les stations en direct des forages de Bègles III (Bègles). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de déminéralisation et de chloration. Seul, un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Bèquet. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 91 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 1,97 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 20 à 24,5°F Eau peu calcaire à calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchées inférieures aux seuils de détection
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Le taux de fluor maximum est de 0,05 mg/L à l'exception du secteur de Dorat alimenté par la station de Bègles III où le taux varie de 0,74 à 0,80 mg/L. Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux d'aluminium moyen est de 32,82 µg/L, avec une valeur maximale et ponctuelle de 41 µg/L.
AUTRES PARAMETRES : FER : référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	1 mesure de fer supérieure à la valeur de référence de 200 µg/L a été mise en évidence ponctuellement sur le point de contrôle sanitaire service technique de Bègles Dorat.
Information PERCHLORATES : Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune sont inférieurs au seuil de détection de 1 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Bègles a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 49 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Blanquefort. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**

 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...).

 Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

 Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

 Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
"maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure."
"vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,"
"nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite)."

 Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

 Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Blanquefort dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de BLANQUEFORT proviennent des forages profonds minéralisés de Linas, Tremblay-Sneema, Ecoueil et Landot situés sur la commune. Les eaux des forages de Linas et Tremblay - Sneema sont mélangées avec des eaux de sources et de captages souterrains prélevées au niveau de la station de refoulement de Cantinolle à Eysines. Seul le forage de Landot utilisé en secours n'a pas fait l'objet de travaux de dilution, cette ressource n'a pas été utilisée durant l'année 2011. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 49 analyses bactériologiques réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique 80% des 49 analyses physico-chimiques réalisées sont conformes. Le paramètre fluorure pour un taux de 1,61 mg/L a été mesuré le 8 novembre 2011 au niveau de la station de Tremblay Sneema.
PHYSICO-CHIMIE :	
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 3 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 25 à 32°F Eau calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Teneur moyenne = 1,3 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 6 µg/L
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune respectent la valeur limite de 4 µg/L.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Blanquefort a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 80% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 482 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Bordeaux. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
"maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure."
"vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude."
"nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite)."

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Bordeaux dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de BORDEAUX proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Paulin (Bordeaux), Béquet (Villenave d'Omon), Cap Roux (Mérignac), la Forêt (Eysines) et Amelin (Bordeaux) et par les stations en direct des forages de Lavardens (Talence), Haut Brion (Pessac), Bourbon, Jourde et Benaugue (Bordeaux). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Seul un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet et de la galerie captante de Gamard qui transitent par la station de Cap Roux.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 482 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur variant de 0,79 à 16,84 mg/L. Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur peut varier de 17 à 33°F Eau calcaire à très calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneur en pesticides recherchés inférieure aux seuils de détection, des traces de pesticides inférieures à la limite de qualité sont enregistrées sur l'eau de la station de Haut Brion, cette station alimente le secteur de Ponthellier.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Teneur moyenne de 0,8 mg/L au nord de Bordeaux Teneur moyenne inférieure à 0,3 mg/L au sud de Bordeaux. Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Les taux d'aluminium ne dépassent pas 41 µg/L en sortie des stations utilisant le sulfate d'aluminium.
AUTRES PARAMETRES : FER : Référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers. CHLORITES : sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore : référence de qualité 200 µg/L.	2 analyses ont présenté un dépassement en fer, sur le point de surveillance de Bordeaux Institut Bergonié 1 mesure de chlorites, sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore, supérieures à 200 µg/L a été mise en évidence sur l'eau distribuée
Information PERCHLORATES : Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune respectent la valeur limite de 4 µg/L.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Bordeaux a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100 % des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception - Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eau.potable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33082 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 80 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 68 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Bruges. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

- maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
- vider, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude.
- nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Bruges dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de BRUGES proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Cap Roux (Mérignac) et par la refoulement de Bruges pris sur l'aqueduc qui arrive à la station de Paulin (Bordeaux). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Seul, un traitement plus complet comprenant une coagulation à base de sulfate d'alumine, une filtration sur sable, une filtration sur charbons actifs en grain et une désinfection sont effectués sur les eaux de la galerie captante de Gamard qui vont à la station de Cap Roux. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 68 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 60 mg/L.	Teneur moyenne = 6 mg/L. La valeur maximale enregistrée est de 9,10 mg/L. Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 18 à 30°F Eau peu calcaire à calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	La teneur moyenne est de 0,44 mg/L. Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 10 µg/L et la valeur maximum mesurée est de 20 µg/L.
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune sont inférieurs au seuil de détection de 1 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Bruges a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.sauptable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33082 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 57 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Cenon. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
"maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
"vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
"nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Cenon dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de CENON proviennent des captages profonds de La Maréque, Le Loret et Les Cavailles situés sur la commune. Les eaux des forages de Cavailles et Loret sont mélangées avec des eaux moins minéralisées venant de la rive gauche produites essentiellement par la station de Bèquet à Villeneuve d'Ornon. L'eau du forage de Maréque est utilisée en secours. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Seul, un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Bèquet. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 57 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 2,4 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne entre 22°F et 25°F Eau calcaire à très calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides herbicides inférieures aux seuils de détection
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne = 0,30 mg/L. La valeur maximale enregistrée est de 0,77 mg/L. Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux d'aluminium moyen est de 30 µg/L. La valeur maximale enregistrée est de 46 µg/L.
AUTRES PARAMETRES : FER : Référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	2 analyses ont présenté un dépassement en fer, sur les points de surveillance de la Zup Nord, Ecole C-Mauney. Ces dépassements sont ponctuels et n'ont pas été confirmés.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Cenon a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 69 prélèvements ont été réalisés sur la commune d'Eysines. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...).

Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
"maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
"vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
"nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune d'Eysines dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune d' EYSINES proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de La Forêt (Eysines), Gajac (Saint Médard en Jalles), Cap Roux (Mérignac). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Seul un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la galerie captante de Gajac qui vont à la station de Cap Roux. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 69 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 2,5 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie entre 17 et 22°F Eau peu calcaire à calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Le taux de fluor varie entre 0,08 mg/L et 1,12 mg/L, un apport complémentaire par des comprimés fluorés ou du sel fluoré est conseillé pour la prévention des caries dentaires à l'exception du secteur de La Forêt où les taux sont les plus élevés.
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 8,53 µg/L.
AUTRES PARAMETRES : CHLORITES : sous produit de la désinfection au biocide de chlore : référence de qualité 200 µg/L.	1 mesure de chlorites supérieure à 200 µg/L a été mise en évidence sur l'eau distribuée.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Eysines a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception - Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.sauptable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodasse - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33082 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 80 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

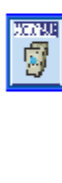
CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 42 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Floirac. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**

 Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

 Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

 Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

 Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
- maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
- vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
- nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

 Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

 Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Floirac dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de FLOIRAC proviennent des captages profonds de Jalneau et Pasteur situés sur la commune et mélangées avec des eaux moins minéralisées venant de la rive gauche produites essentiellement par la station de Bèquet à Villeneuve d'Ornon. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Seul, un traitement plus complet avec une floculation par sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Bèquet. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 42 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 60 mg/L.	Teneur moyenne = 2,4 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 23°F Eau osaloire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne comprise entre 0,21 mg/L et 0,31 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 31 µg/L. La valeur maximale enregistrée est de 37 µg/L.
AUTRES PARAMETRES : FER : Référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers. Information PERCHLORATES : Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	1 mesure de fer de 204 µg/L (Collège Georges Rayet), non confirmée lors du prélèvement suivant. Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieure au seuil de détection de 1 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Floirac a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 80 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 79 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Gradignan. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

- *maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
- *vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
- *nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Gradignan dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) et Cazeaux (Gradignan) et par la station en direct du forage de Coqs Rouges (Gradignan). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Un traitement plus complet au charbon actif est effectué à la station de Cazeaux pour absorber les pesticides. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 79 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 9,27 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 15 à 33°F Eau peu calcaire à très calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Le taux varie de 0,13 à 0,21 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans les traitements complets. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux d'aluminium maximum est de 7 µg/L
AUTRES PARAMETRES : FER : Référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	4 analyses ont présenté un dépassement en fer à la station de Coqs Rouge (1) et Saussette (3). 1 analyse a présenté un dépassement en fer, sur le point de surveillance Lycée des Graves. Ces dépassements sont ponctuels et n'ont pas été confirmés lors des prélèvements suivants
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Gradignan a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eau.potable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 80 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Le Bouscat. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, fibres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune du Bouscat dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou de captages profonds qui transitent par les usines de production Cap Roux (Mérignac), la Forêt (Eysines) et Barbusse (Le Bouscat). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la galerie captante de Gamarde qui vont à la station de Cap Roux. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 80 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 60 mg/L.	Teneur moyenne de 2,52 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 17°F à 25°F Eau peu calcaire à calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Teneur moyenne = 0,08 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 8,63 µg/L
AUTRES PARAMETRES : FER : Référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	1 analyse a présenté un dépassement en fer, sur le point de surveillance du Collège Ausone. Ce dépassement est ponctuel et n'a pas été confirmé.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune respectent la valeur limite de 4 µg/L
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Le Bouscat a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

BILAN 2011

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 88 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Le Haillan. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

- maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

- vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

- nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune du Haillan dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune du HAILLAN proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Cap Roux à Mérignac, par la station de Gajac et par la station du forage de Ruet situé sur la commune.

Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 66 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 2,52 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 13 à 18 °F Eau peu calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne = 0,08 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 8,53 µg/L. La valeur maximale enregistrée est de 20 µg/L.
AUTRES PARAMETRES : CHLORITES : sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore ; référence de qualité 200 µg/L. Information PERCHLORATES : Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	1 mesure de chlorites supérieure à 200 µg/L a été mise en évidence sur l'eau distribuée. Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune du Haillan a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

BILAN 2011

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 33 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Le Taillan Médoc.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
"maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
"vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
"nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune du Taillan Médoc dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Gajac à Saint-Médard-en-Jalles, par la station du forage de L'Eureuil située sur la commune et par la station de Linas à Blanquefort. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déféction et de chloration. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 33 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 60 mg/L.	Teneur moyenne= 1,38 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degrés français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Les valeurs varient de 13 à 28°F Eau peu calcaire à calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne inférieure à 0,30 mg/L à l'exception du secteur de l'Eureuil et Linas (Est de la commune) où cette teneur peut atteindre 1,23 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux maximum est de 4,5 µg/L
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune respectent la valeur limite de 4 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Le Taillan-Médoc a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-d33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 68 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Lormont. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Lormont dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement d'origine souterraine. Elles proviennent des captages profonds de Ramade, Carliet et Génicart situés sur la commune. Les eaux des forages de Génicart et Ramade sont mélangées à la station de Génicart avec des eaux qui arrivent de la rive gauche produites essentiellement par la station de Béquet à Villeneuve d'Omon qui reçoit la source de Budos. L'eau du forage de Carliet non mélangée est utilisée en secours. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de déminéralisation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Béquet. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...).



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 56 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50mg/L.	Teneur moyenne = 2,4 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 23°F Eau calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides herbicides inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne = 0,3 mg/L. La valeur maximale enregistrée est de 0,77 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux maximum est de 30 µg/L
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Lormont a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 168 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Mérignac. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...).



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Mérignac dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de MERIGNAC proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Cap Roux (Mérignac), Rouquet (Mérignac) et par les stations en direct des forages de Princesse (Pessac), Capeyron et Parc (Mérignac).

Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de défermentation et de chloration. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 159 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 60 mg/L.	Teneur moyenne = 2,5 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 18°F à 20°F Eau peu calcaire à calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Teneur moyenne inférieure à 0,30 mg/L. Attention, le taux de fluor est supérieur à cette valeur soit 1,12 mg/L dans le secteur alimenté par les stations de La Forêt. Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 8,5 µg/L. La valeur maximale enregistrée a été de 20 µg/L.
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Mérignac a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 26 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Parempuyre. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude.

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Parempuyre dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de PAREMPUYRE proviennent des forages profonds minéralisés de Tremblay-Sneema et Landot situés sur la commune de Blanquefort et du forage les écuries sur la commune du Taillan Médoc. Les eaux des forages de Tremblay-Sneema et l'écurie sont mélangées avec des eaux de sources et de captages souterrains prélevées au niveau de la station de refoulement de Cantinolle à Eysines. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de déferisation et de chloration. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 25 analyses bactériologiques réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
PHYSICO-CHIMIE :	80% des 25 analyses physico-chimiques réalisées sont conformes. Le paramètre fluorure pour un taux de 1,61 mg/L, mesuré le 8 novembre 2011 au niveau de la station de Tremblay-Sneema.
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50mg/L.	Teneur moyenne = 4 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie entre 25 °F et 30°F Eau calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides résiduelles inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne = 1,25 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 6 µg/L
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Parempuyre a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 80% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

BILAN 2011

Pôle Santé Environnementale

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 162 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Pessac. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
"maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure."
"vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude."
"nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite)."



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Pessac dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) via les refoulements de Garenne et Bacalan (Pessac), Rouquet (Mérignac) et par les stations en direct des forages de Boutin et Princesse (Pessac). Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple d'aération ou de défermentation et de chloration. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 152 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 1, mg/L. Ce taux peut atteindre 9,27 mg/L dans le secteur de Brivazac alimenté pour partie par les eaux de la station de Cazeaux. Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 14 à 18 °F. Eau peu calcaire à calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchées inférieures aux seuils de détection
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne = 0,30 mg/L. Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 4 µg/L. La valeur maximale enregistrée est de 7 µg/L.
AUTRES PARAMETRES : CHLORITES : sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore : référence de qualité 200 µg/L.	2 mesures de chlorites, sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore, supérieures à 200 µg/L ont été mises en évidence sur l'eau distribuée.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieure au seuil de détection de 1 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Pessac a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

BILAN 2011

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 22 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Saint Aubin du Médoc.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

• maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

• vidanger, débiter régulièrement les ballons d'eau chaude,

• nettoyer, débiter les pompes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Saint Aubin du Médoc dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC proviennent exclusivement de captages profonds de Chalot et Oustau Viel situés sur la commune et Landes de Piques situé sur la commune de Saint Médard en Jalles. Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration.

Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 22 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50mg/L.	Teneur moyenne = 0,13 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 17°F Eau peu calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Teneur moyenne = 0,04 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est nul.
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Saint Aubin du Médoc a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

BILAN 2011

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 12 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Saint Louis de Montferrand. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Saint Louis de Montferrand dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès.
Les eaux suivent un traitement simple de déferisation et de chloration.
Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection.

INFORMATIONS - CONSEILS

SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 12 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Le taux de nitrate est inférieur au seuil de détection.
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 12,3°F Eau peu calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides herbicides inférieures aux seuils de détection
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,6 mg/L.	Teneur moyenne = 0,13 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est nul
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Saint Louis de Montferrand a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE
SAINT MÉDARD EN JALLES

BILAN 2011

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 104 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Saint Médard en Jalles.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

La commune de Saint Médard en Jalles dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par l'usine de production de Gajac et par la station du forage de Landes de Piques, situés sur la commune. Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration.
Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...).



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

- maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
- vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
- nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 2,52 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur moyenne est de 17°F Eau peu calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne = 0,08 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 8,53 µg/L
AUTRES PARAMETRES : FER : référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	1 mesure de fer associée à une turbidité a présenté un dépassement au point de surveillance Hastignan.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis le juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Saint Médard en Jalles a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE PAUL

BILAN 2011

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 10 prélèvements ont été réalisés sur la commune de Saint Vincent de Paul.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANITAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Saint Vincent de Paul dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement des captages profonds de Béchade et Beauregard, situés sur la commune d'Ambès.

Les eaux suivent un traitement simple de défermentation et de chloration.

Ces 2 forages sont dotés de périmètres de protection.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 10 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Le taux de nitrate est inférieur au seuil de détection.
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne = 12,3°F Eau peu calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides herbicides inférieures aux seuils de détection
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Teneur moyenne = 0,13 mg/L Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est nul
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Saint Vincent de Paul a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 168 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Talence.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas gaspiller, utilisez de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)

Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
"maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure."
"vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude."
"nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite)."

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Talence dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de TALENCE proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) et par la station du forage de Haut Brion (Pessac), de Servent et Gauchon (Villenave d'Omon) et Lavardens (Talence). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Seul un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet. Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100% des 156 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 2 mg/L sur les usines de Béquet et Saussette. Teneur moyenne de 17 mg/L en sortie de la station de Haut Brion. Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 12°F à 33°F Eau peu calcaire à très calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures au seuil de détection à l'exception de l'eau de la station de Haut Brion où des traces de pesticides sont enregistrées inférieures à la limite de qualité
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/L.	Le taux est inférieur à 0,3 mg/L. Ce taux peut atteindre 1 mg/L dans le secteur de Lavardens (Nord de la commune). Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux moyen est de 33 µg/L à la station du Béquet, 4,7 µg/L à la station de Saussette et 2,5 µg/L à la station de Haut Brion
AUTRES PARAMETRES : FER : référence de qualité 200 µg/L. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers. Information PERCHLORATES : Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	4 analyses ont présenté un dépassement en fer à la station Saussette (3) et au point de surveillance RPA Présensé. Ces dépassements sont ponctuels et n'ont pas été confirmés.
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Talence a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour 100 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100 % des paramètres physico-chimiques mesurés.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 106 du Code de la Santé Publique. Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur Internet www.eauxpotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 126 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Villenave d'Ornon.
En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Villenave d'Ornon dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Les eaux distribuées sur la commune de VILLENAVE D'ORNON proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan), Bèquet (Villenave d'Ornon) et par les stations en direct des forages de Gauchon et Servantin (Villenave d'Ornon). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Un traitement plus complet avec floculation au sulfate d'aluminium est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à Bèquet.

Les captages de la Communauté Urbaine de Bordeaux ne sont pas tous dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les captages non protégés est engagée.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	99 % des 126 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/L.	Teneur moyenne = 1,9 mg/L Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 12 à 33°F Eau peu calcaire à très calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/L par substance.	Teneurs en pesticides recherchés inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,6 mg/L.	Teneur moyenne = 0,21 mg/L en moyenne sur les secteurs alimentés par les stations de Bèquet et Saussette et de 0,7 mg/L dans les secteurs alimentés par les stations de Gauchon et Servantin Teneur en fluor conforme
ALUMINIUM : Sels d'aluminium utilisés dans le traitement complet de l'eau de surface. La référence de qualité est de 200 µg/L.	Le taux d'aluminium est en moyenne de 33 µg/L sur la station de Petit Bosc et est en moyenne de 4,7 µg/L sur la station de Saussette
Information PERCHLORATES Suite à la mise en évidence d'une pollution sur 2 ressources situées sur Saint Médard en Jalles, les perchlorates sont recherchés sur l'eau distribuée depuis juillet 2011. Le ministère chargé de la santé a recommandé le 29 juillet 2011 une valeur limite de 15 µg/L pour l'eau consommée par l'ensemble de la population et de 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourissons jusqu'à 6 mois.	Les taux de perchlorates mesurés sur l'eau du réseau de distribution de la commune est inférieur au seuil de détection de 1 µg/L
GOÛT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau ne contient pas de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE : L'eau distribuée en 2011 sur la commune de Villenave d'Ornon a été conforme pour 99 % des paramètres bactériologiques mesurés et pour 100% des paramètres physico-chimiques mesurés.

**SYNDICAT DES EAUX DE
CARBON BLANC**

BILAN 2011

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 128 prélèvements ont été réalisés sur le réseau du syndicat. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de 6 forages profonds (269 m à 335 m) captant la nappe de l'éocène. L'eau subit un traitement de déferisation, physicochimique ou biologique suivi d'une désinfection au chlore gazeux, puis est distribuée dans le réseau des 10 communes du Syndicat des Eaux. L'ensemble des forages est protégé par des périmètres. La Lyonnaise des eaux exploite le réseau de distribution.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination	100 % des 128 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/l .	Teneur maximum 0,60 mg/l Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 17 à 26°F Eau calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/l par substance .	Teneurs en pesticides conformes. Teneurs inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/l .	Teneur moyenne de 0,7 à 1,4 mg/l Teneur en fluor conforme
AUTRES PARAMETRES :	L'ensemble des autres paramètres mesurés est conforme.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les taux de chlore utilisés ne constituent pas un risque pour la santé publique. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

**L'eau distribuée en 2011 sur le Syndicat de CARBON BLANC a été
conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation
humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

BILAN 2011

CONTROLE SANITAIRE

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré par le Pôle Santé Environnementale de l'ARS-DT33. En 2011, 45 prélèvements ont été réalisés sur le réseau du syndicat. En cas de dépassement des limites et des références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

**INFORMATIONS - CONSEILS
SANITAIRES**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférez l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :
*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.
*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,
*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

L'eau distribuée sur l'ensemble du Syndicat provient de trois forages profonds (de 320 à 366m) situés sur la commune de Latresne et captant la nappe de l'éocène.
L'ensemble des forages est protégé par des périmètres.
L'eau subit un traitement de déminéralisation biologique sur les trois stations suivie d'une chloration finale.
Elle est ensuite distribuée sur le réseau des quatre communes du syndicat : Bouliac, Carignan, Cenac, Latresne.
Le Syndicat de Latresne assure la gestion du réseau.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 45 analyses réalisées sont conformes. Bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 50 mg/l .	Teneur très faible inférieure à 1,5 mg/l Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	Valeur moyenne entre 17 et 22°F Eau peu calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 0,1 µg/l par substance .	Teneurs en pesticides conformes. Teneurs inférieures aux seuils de détection.
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder la limite de qualité de 1,5 mg/l .	Teneur moyenne 1,4 mg/l Teneur en fluor conforme à l'exception de la commune de Bouliac dont la moyenne est de 1,58 mg/l
AUTRES PARAMETRES : FER Référence de qualité 200µg/l. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'incidence sur la santé : ils provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	Deux dépassements des teneurs en fer en sortie d'une station et sur le réseau ont été mesurés cependant la situation s'est bien améliorée durant cette année.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les taux de chlore utilisés ne constituent pas un risque pour la santé publique. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir facture).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laissez couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2011 sur le syndicat de LATRESNE a été conforme aux limites de qualité des eaux de consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés à l'exception du fluor sur la commune de Bouliac.

Cette fiche annuelle d'information est fournie par l'ARS-DT33 en application des articles D1321-103 à 105 du Code de la Santé Publique.
Document à afficher en mairie dans les 2 jours suivant la date de réception. Toutes les données relatives à la qualité de l'eau et le rapport annuel de l'ARS-DT33 peuvent être consultés au siège du syndicat et sur Internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - Pôle Santé Environnementale - Espace Rodessa - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 01 45 54 - Fax : 05 57 01 47 89 - courriel : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

Indicateurs du SAGE Nappes Profondes de Gironde

Indicateurs de performance	2011	2010	
R1 : rendement primaire	83,92	81,04	%
R2 : rendement consommateurs	84,02	81,11	%
R3 : rendement net du service	84,16	81,28	%
R4 : rendement hydraulique	85,01	81,39	%
PP : pourcentages de perte en distribution	15,73	18,72	%
PNC : pourcentage de non consommation	15,98	18,89	%
PF : pourcentage de fuites	15,31	18,32	%
ILP : indice linéaire de pertes en distribution	6,54	8,1	m ³ /j/km
ILF : indice linéaire de fuites	6,37	7,93	m ³ /j/km
IFB : indice de fuites par branchement	0,11	0,14	m ³ /j/brt
ILCN : indice linéaire de consommation net	35,01	35,19	m ³ /j/km
ILR : indice linéaire de réparations (cana)	0,13	0,18	rép/km
ICA : indice de consommation par abonné	167,15	172,42	m ³ /abonné
ICH : indice de consommation par habitant	58,62	58,96	m ³ /habitant
IPA : indice de pertes par abonné	0,09	0,11	m ³ /j/abonné

Autres renseignements	2011	2010
Population	684 153	682 218
Abonnés	239 835	233 202
Branchements	200 000	199 000
Linéaires réseau (km)	3 138	3 132
Réparations (cana)	534	549
Périodes de relève	toute l'année	toute l'année

Usages de l'eau	2011 (en milliers de m3)	2010 (en milliers de m3)
Domestique (particuliers)	26 393	26 332
Industriel (professionnels)	13 341	13 381
Agricole	-	-

Volumes en jeu

Production 2010	m ³ /an	Commentaires
V0 : prélèvement total	51 613 458 m ³ /an	Hors ARPOCABE
V1 : pertes en adduction	136 545 m ³ /an	Hors mise en décharge de Gamarde : 2 653 506 m ³
V2 : eau brute importée	105 225 m ³ /an	Cérons (eau restituée à l'aqueduc de Budos)
V3 : eau brute exportée	522 302 m ³ /an	ARPOCABE : 492 894 m ³ Saucats : 26 088 m ³ Castaing : 3 290 m ³ La Cape : 30 m ³
V4 : volume entrée station VO-V1+V2-V3	48 899 224 m ³ /an	
V5 : besoins station V4-V6	3 384 538 m ³ /an	Lavage déferriseurs : 423 110 m ³ Events : 15 475 m ³ Analyseurs : 5 888 m ³ Mises en décharge : 2 862 551 m ³ (dont 2 653 506 m ³ r au milieu naturel pour Gamarde) Nettoyage bâches : 40 840 m ³ Test de pompage sur forages : 36 674 m ³
V6 : volume sortie station	48 168 193 m ³ /an	
V7 : eau traitée exportée	576 255 m ³ /an	Budos : 422 090 m ³ Cérons (eau prélevée dans l'aqueduc de Budos) : 102 6 Export en distribution : 51 531 m ³
V8 : eau traitée importée	8 377 m ³ /an	Carbon Blanc : 7 594 m ³ Castelnau : 783 m ³ Rouillac : - m ³
V9 : non comptabilisé collectif public	- m ³ /an	
V10 : non comptabilisé parasite	200 000 m ³ /an	10 Pl x 10 m ³ /h x 8 h x 210 j
V11 : non comptabilisé défense incendie	46 438 m ³ /an	
V12 : non comptabilisé exploitation	70 225 m ³ /an	Nettoyage réservoirs : 12 302 m ³ Purges eaux rouges : 16 317 m ³ Nettoyage canalisations : 1 898 m ³ Analyseurs : 10 451 m ³ Test pompage forages : - m ³ Mise en décharge : 17 695 m ³ Pose branchements : 11 469 m ³ Vanne modulante : 93 m ³
V13 : non comptabilisé pertes V6-V7+V8-V10-V11-V12-V15	7 292 170 m ³ /an	
V14 : non comptabilisé gaspillé	- m ³ /an	
V15 : consommation totale comptabilisée	39 991 482 m ³ /an	

Chiffres clés du service de l'eau et du service de l'assainissement

Service Eau potable

Nombre d'habitants desservis : 684 153
 Nombre de clients du service Eau : 239 835
 Volume total prélevé : 51,613 millions de m³
 Volume Eocène prélevé : 9,89 millions de m³
 Volume vendu : 41,090 millions de m³
 Nombre de captages : 103
 3 dans la nappe du miocène
 52 dans la nappe de l'oligocène
 47 dans la nappe de l'éocène
 1 dans la nappe du crétacé
 Nombre de réservoirs : 49
 Volume de stockage dans les réservoirs : 133 855 m³
 Volume d'eau mis en réseau : 47,643 millions de m³
 Pertes réseau : 7,292 millions de m³
 Longueur du réseau : 3 138 km
 Rendement du réseau : 84,38 %
 Volume d'eau exporté : 1,098 millions de m³

Service Assainissement

Nombre d'habitants desservies : 714 558
 Nombre de clients du service Assainissement : 246 057
 Volume d'eaux assujetis : 39,143 millions de m³
 Nombre d'industriels conventionnés : 121
 Nombre de stations d'épuration : 6
 Volume d'eaux usées épurées : 64,4 millions de m³
 Volume de boues produites : 33 496 m³
 Tonnage de boues évacuées : 9 025 t MS
 Capacité épuratoire : 979 700 équivalents habitants
 Pluviométrie de l'année : 654.3 mm
 Moyenne (1980/2011) : 902.9 mm
 Linéaire du réseau : 3 952 km
 Nombre de branchements : 161 922
 Nombre de bouches d'égouts : 44 727
 Nombre de bassins de retenue : 140 pour un volume de stockage de 1 911 779 m³
 Nombre de stations de pompage eaux pluviales : 50 pour une capacité de 434 351 m³/h
 Nombre de stations de pompage eaux usées : 98 pour une capacité de 21 841 m³/h
 Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 2 447

Prix de l'eau et de l'assainissement toutes taxes et redevances comprises (sur la base de 120 m³)

Au 01/01/2012 : 3,7612 € T.T.C/m³

Répartition :

Eau : abonnement + consommation = 1.7495 € TTC/m³
 Assainissement : consommation = 1.4028 TTC/m³
 Organismes publics = 0.6089 TTC/m³



2011

Rapport Annuel du Déléguataire

**Service de l'Eau &
Service de l'Assainissement
Communauté urbaine de Bordeaux**

**Présentation à la Commission Eau & Assainissement
7 juin 2012**

Jacques R...



Sommaire

- Événements marquants & principaux indicateurs Eau et Assainissement
- Bilan financier du contrat d'eau
- Bilan financier du contrat d'assainissement

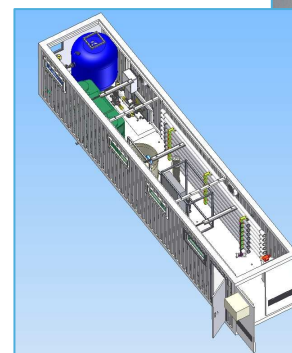
Eau



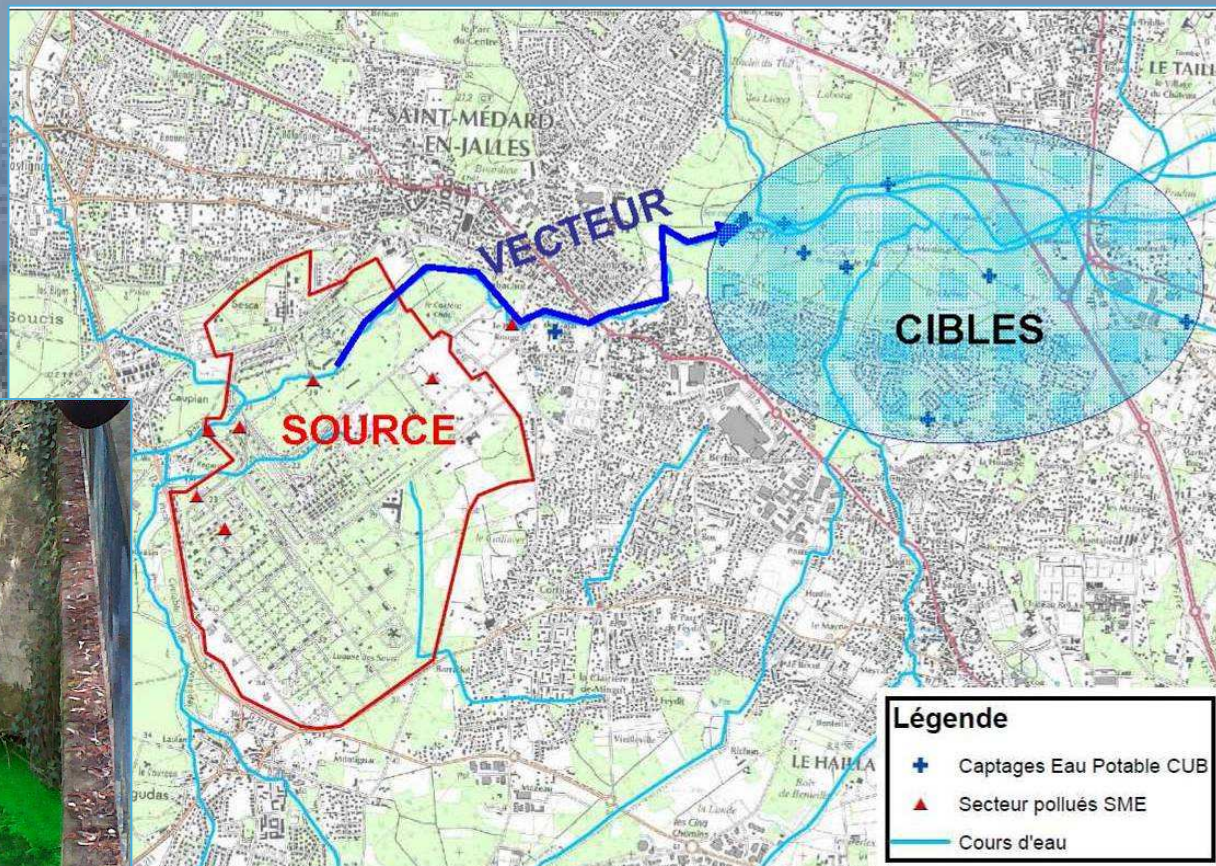
- Deux ressources en eau majeures de la Cub altérées par une pollution au perchlorate d'ammonium
 - Captages impactés, dans le secteur de St-Médard-en-Jalles : Caupian, Gamarde, Thil, Cantinolle (Sources & résurgences des nappes miocène et oligocène, sensibles vis-à-vis des pollutions industrielles).
 - Origine de la pollution : site de la SME Groupe Safran (Oxydant utilisé en aéronautique dans les propergols propulsant les missiles ou les fusées, le perchlorate d'ammonium entre aussi dans la fabrication des airbags).
 - Recommandation sanitaire : l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire a remis son avis en juillet 2011 sur les limites à respecter dans l'eau de boisson : 15µg/l et jusqu'à 4µg/l pour les nourrissons

Eau

- Deux ressources en eau majeures de la Cub altérées par une pollution au perchlorate d'ammonium
 - Gestion de crise
 - Mise à l'arrêt immédiate des ressources concernées
 - Réalisation en urgence d'un nouveau forage à Cap de Bos et approfondissement du forage existant sur ce même site
 - [Retombées médiatiques](#)
 - Lancement d'un programme de recherche de solutions de traitement
 - Etat des lieux bibliographique avec le CIRSEE
 - Installation de 2 pilotes sur le site Gamarde (résines échangeuses d'ions + membranes d'osmose inverse)



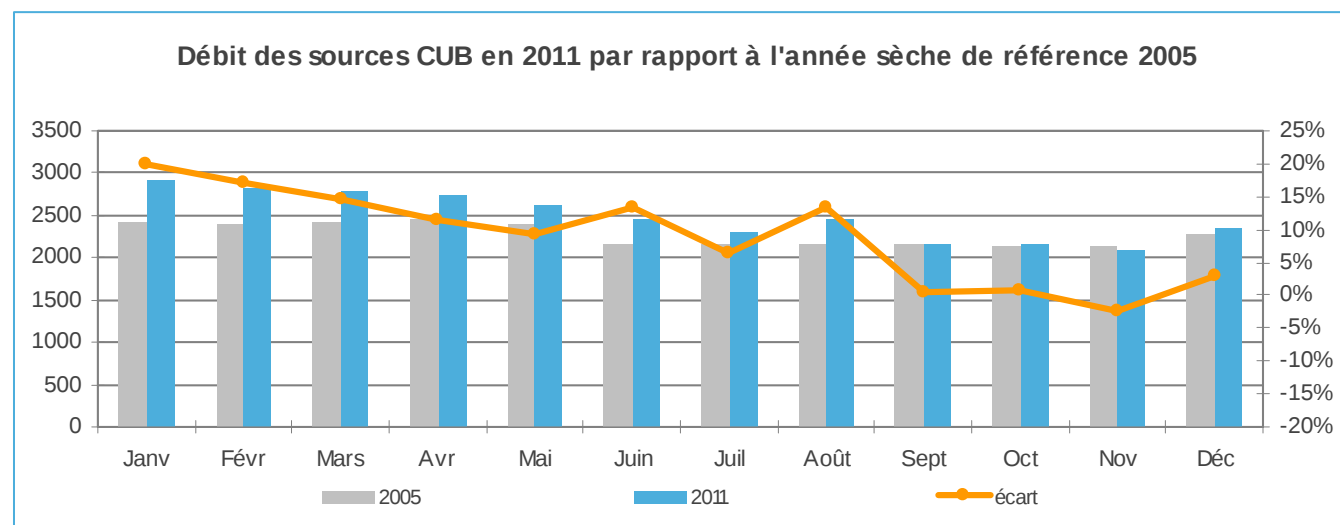
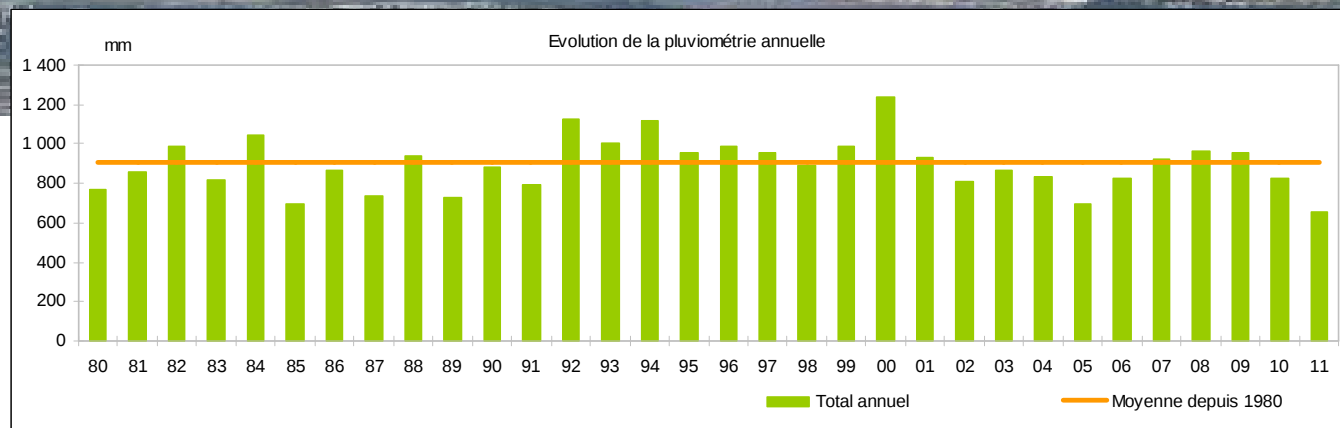
Eau



- Deux ressources en eau majeures de la Cub altérées par une pollution au perchlorate d'ammonium
 - Mise sous surveillance rapprochée de la pollution et études de propagation.
 - Procédure de recherche des responsabilités.

Eau

- Sécheresse & étiage
 - Une pluviométrie parmi les plus faibles depuis 40 ans
 - Un étiage des ressources libres toujours plus prononcé

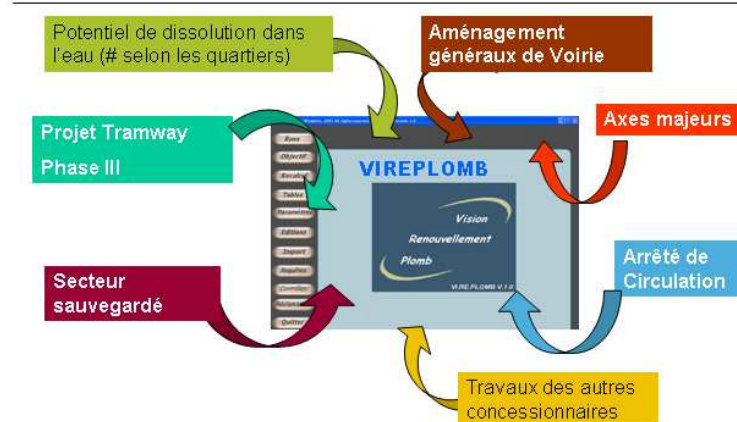


Eau

- Accélération du plan d'action Plomb

- 10.000 branchements renouvelés en 2011

PROGRAMMATION SOUS CONTRAINTES



- Tramway

- D'importants investissements pour déplacer, sur 3 ans, les canalisations d'eau sur le tracé de la phase III
- Libération du site historique du service de l'eau à Cap Roux pour laisser place à un parc relais du Tram.



Futur Pôle Eau Mérignac St Exupéry

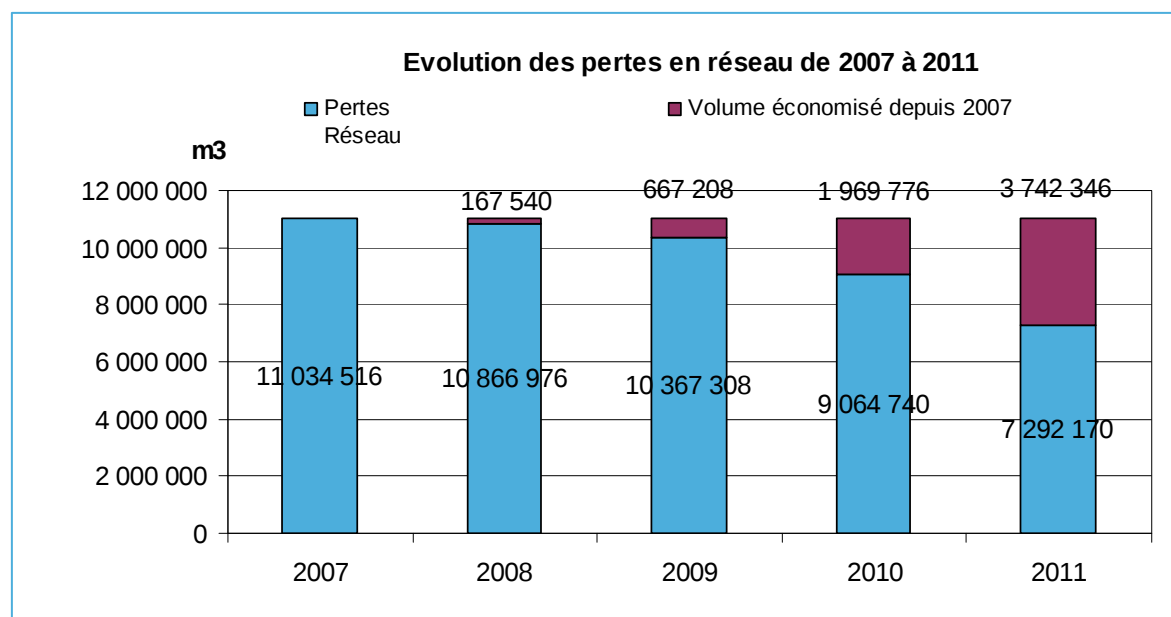
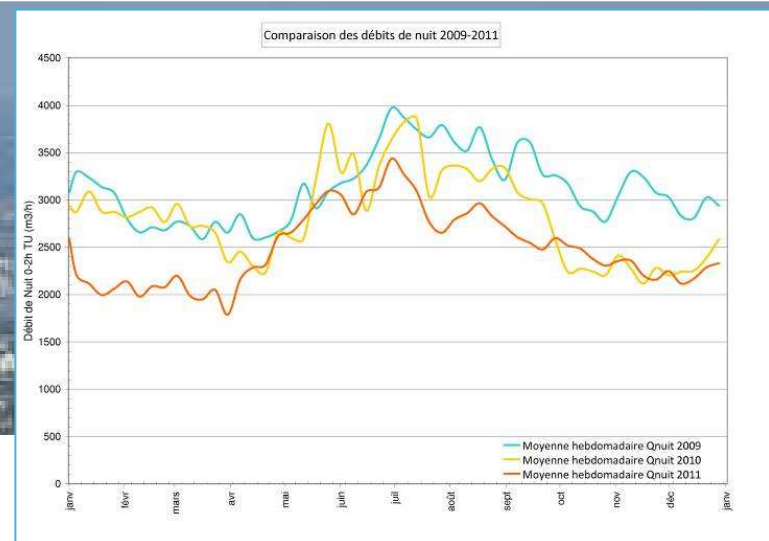


Le site historique de Cap Roux

Eau

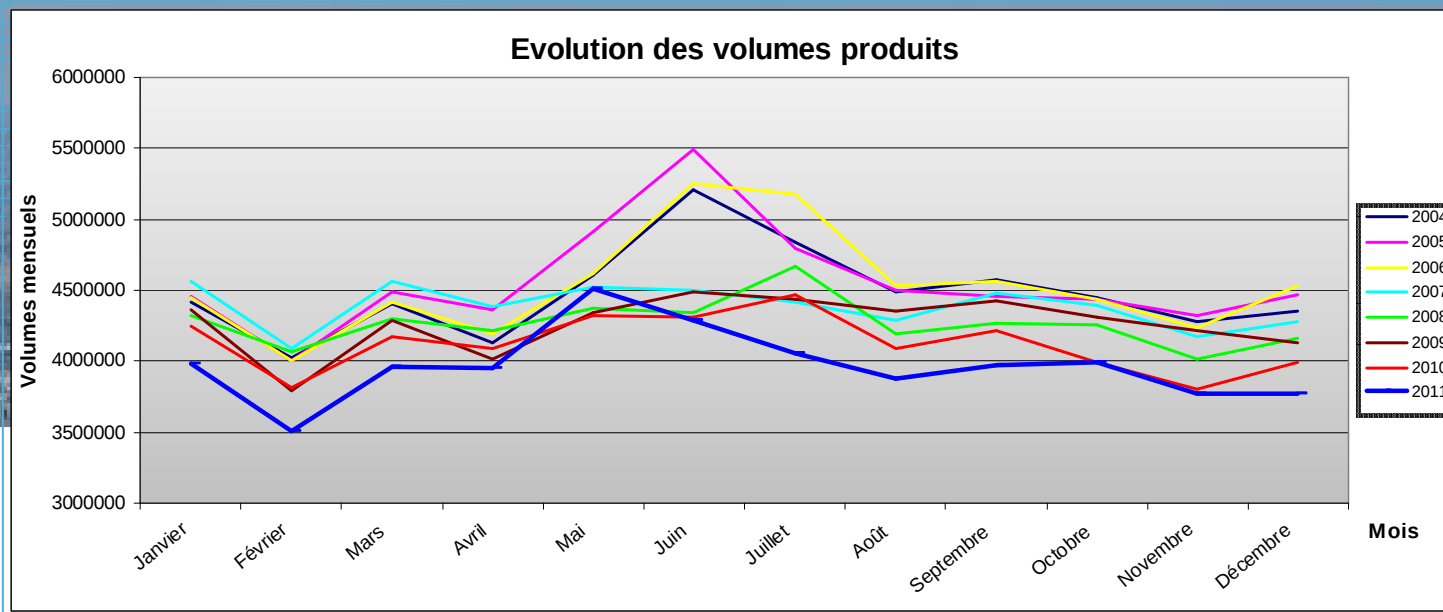
- Les pertes en réseau en nette diminution

- Grâce à la modulation de pression et à la recherche active de fuites non visibles (sectorisation, écoute nocturne, localisation, réparation), 3,7 millions de m³ de pertes économisés depuis 2007

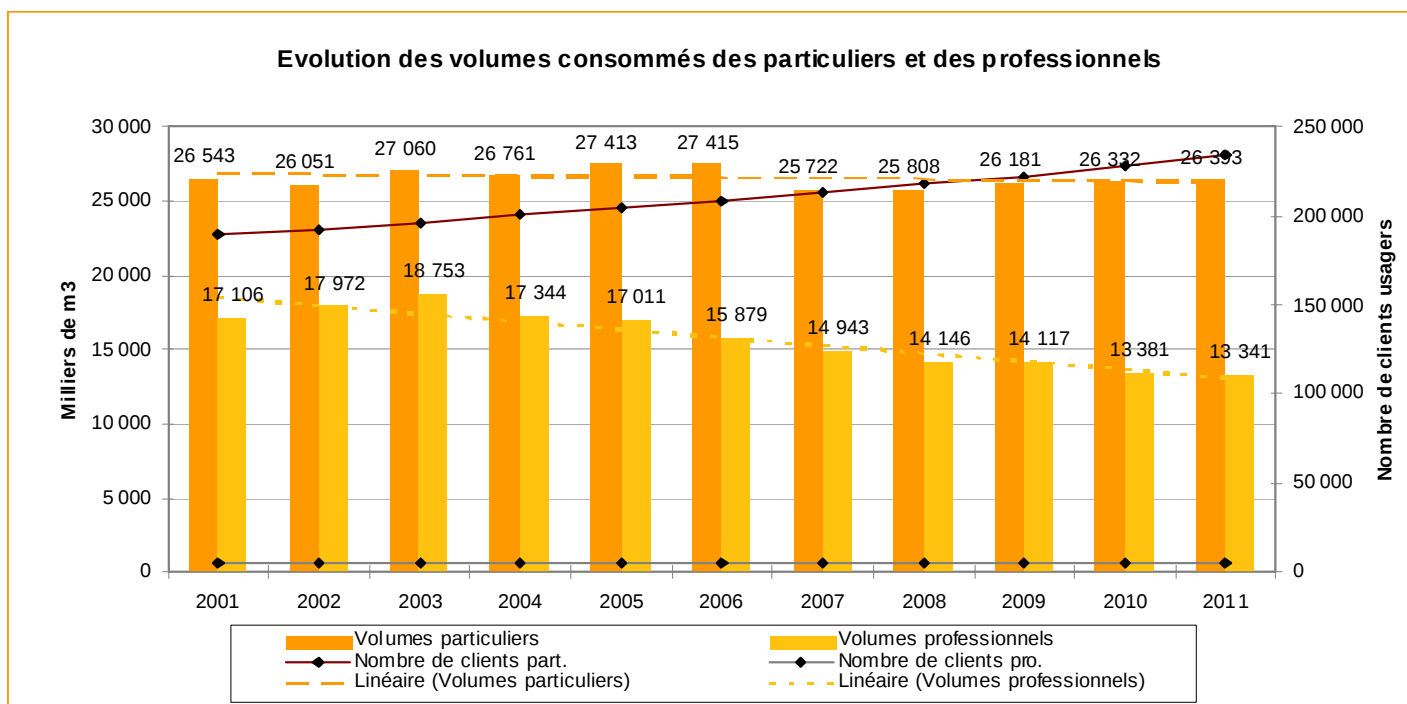


Eau

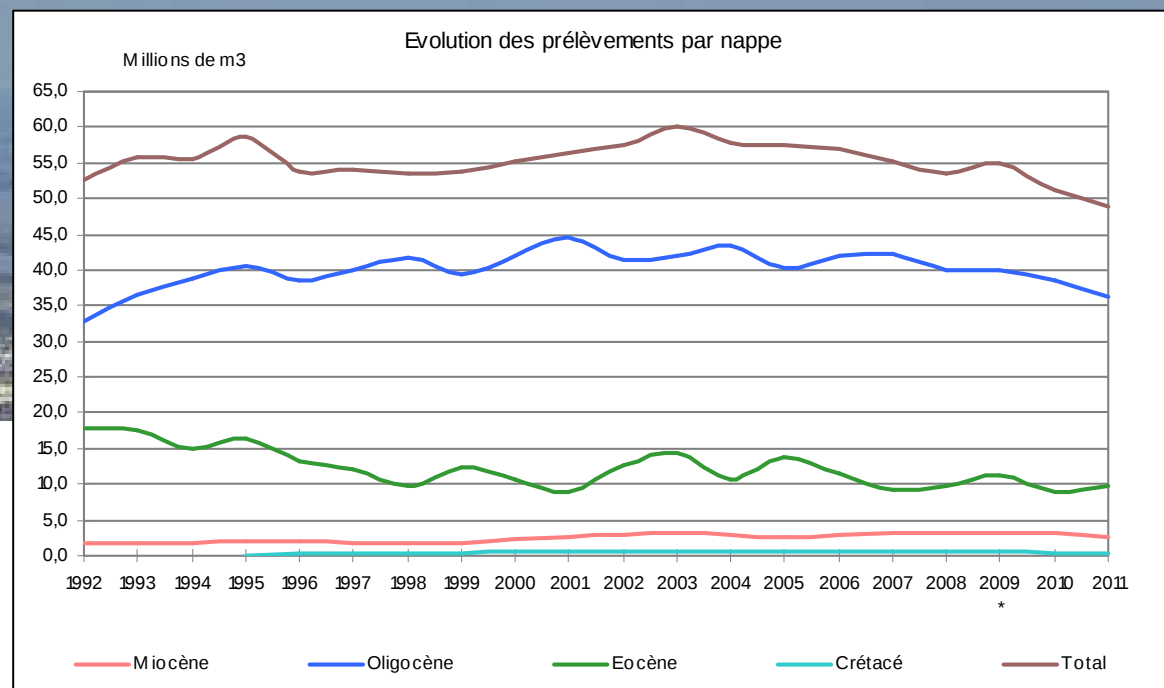
- Volumes mis en réseau



- Volumes consommés



Eau



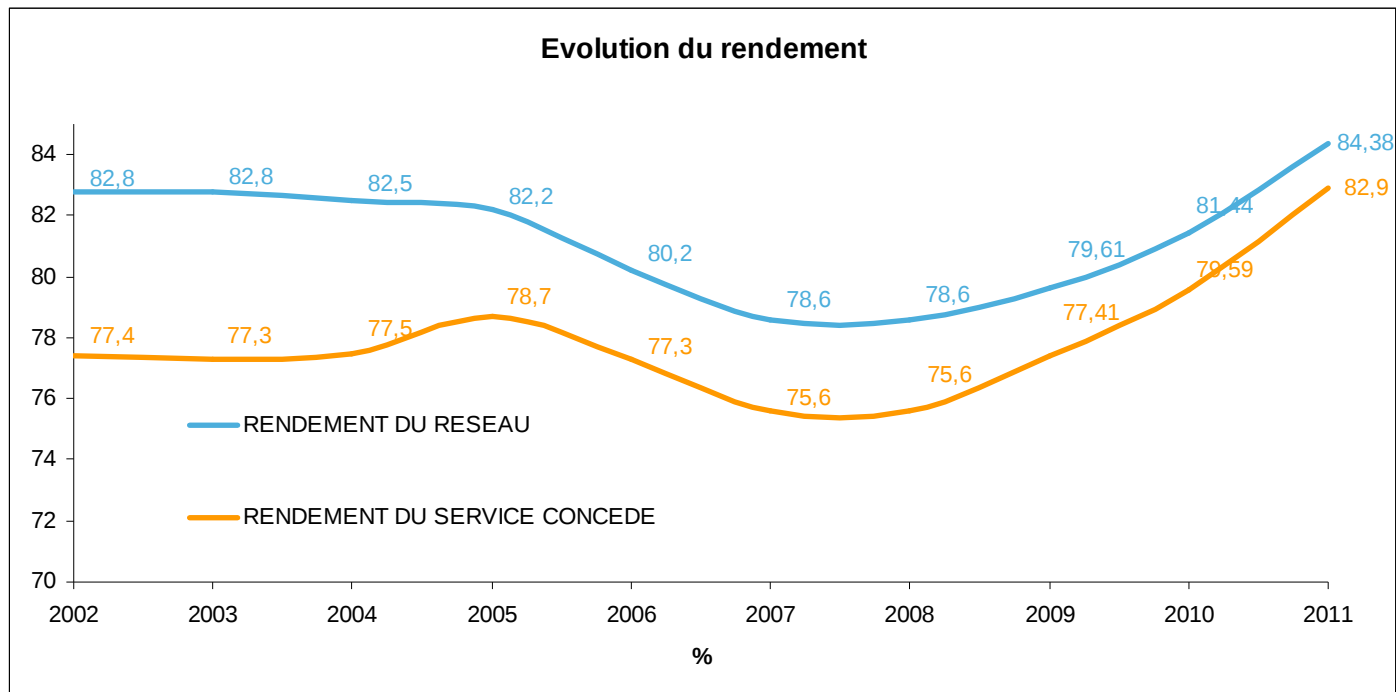
• Prélèvements

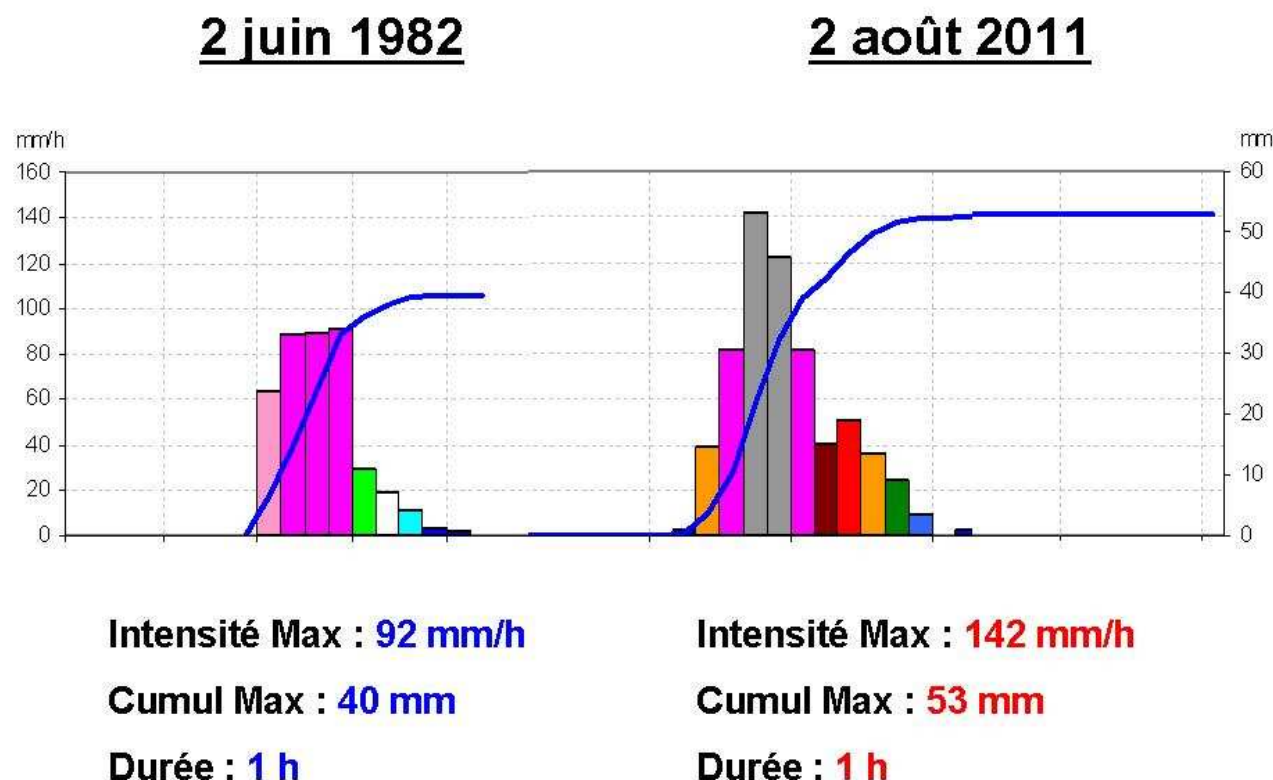
- Le volume le plus bas depuis 1992 (réduction des pertes + baisse des consommations)
- L'éocène, relais du manque à prélever « perchlorates ».

Volume prélevé utile (m ³)			
	2009	2010	2011
Volume utile prélevé y compris décharge Gamarde et Thil R21	54 907 636	52 801 634	51 613 458
Volume mis en décharge cause pollution ETBE puis perchlorate (Gamarde et Thil R21)	1 860 000	1 663 000	2 653 506
Volume utile prélevé hors décharge Gamarde et Thil R21	53 047 636	51 138 634	48 959 952
Variation du volume utile prélevé 2010/2009	-1 909 002		
Variation du volume utile prélevé 2011/2010		-2 178 682	

Eau

- Rendement du réseau
 - Une remontée accélérée par la modulation de pression





- **2 août 2011** : un évènement pluvieux exceptionnel aux allures d'anniversaire

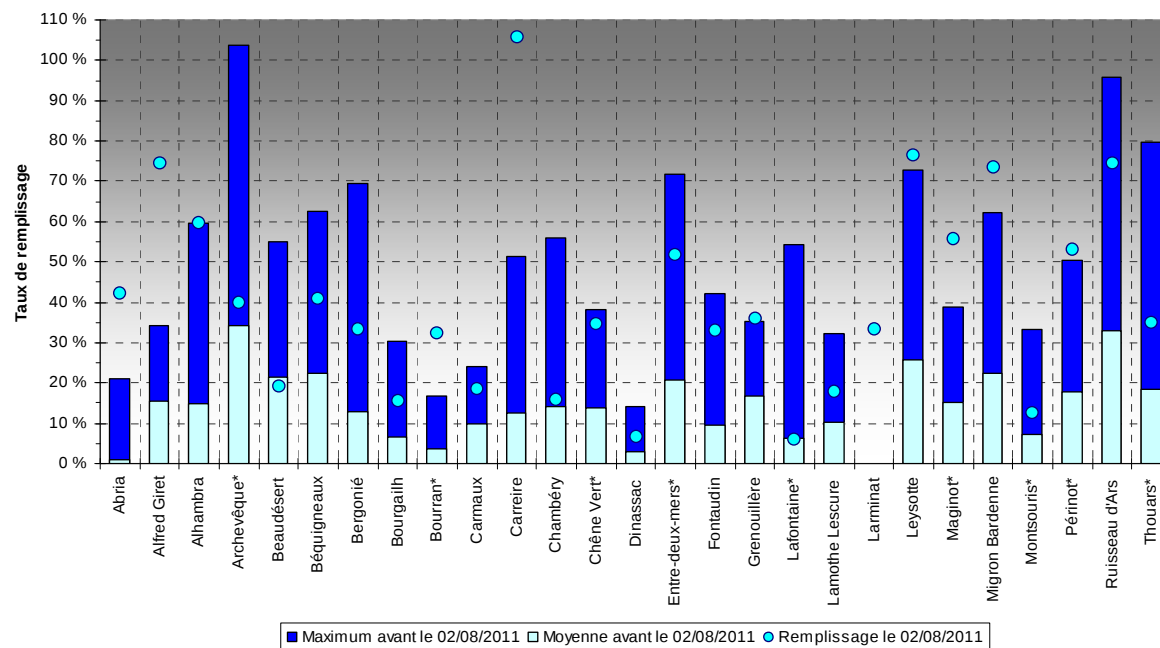


Figure 1 : Valeurs remarquables du remplissage des bassins de retenue afferméés et gérés en temps réel sur le territoire communautaire

- **Ramses** : un niveau de sollicitation rare... mais une épreuve réussie.

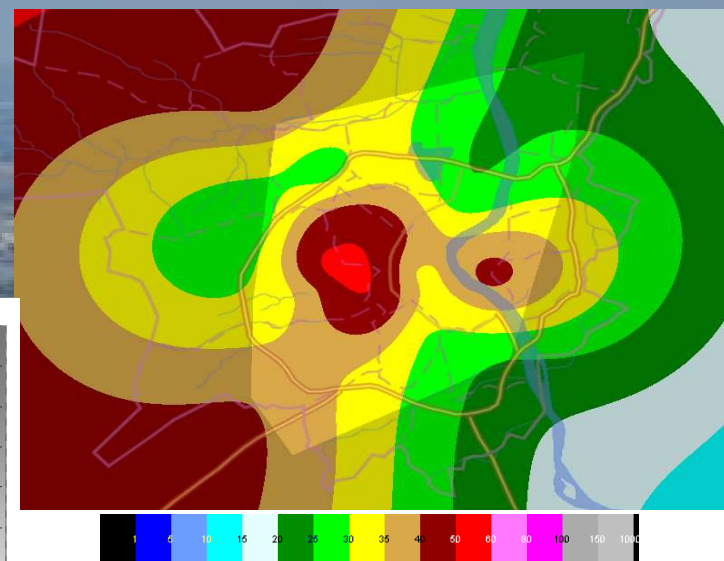
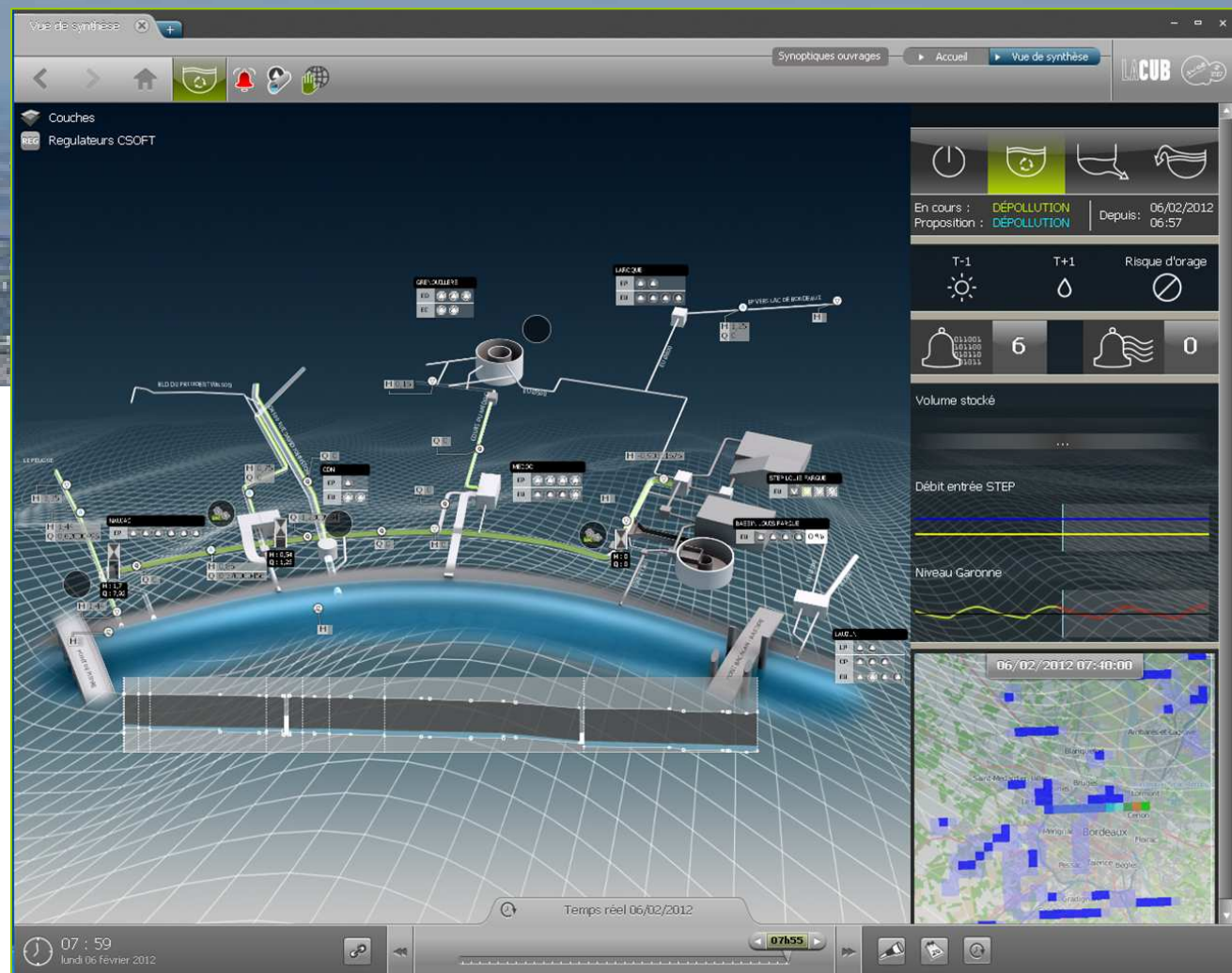


Figure 2 :
Cumul de pluie (mm) le 2 août 2011 de 15h00 à 18h00 T.U.



- **Ramses** : ...une notoriété renforcée par un nouvel espace pédagogique interactif inauguré le 13/12/11...



- **Ramses** : ... et un nouveau saut technologique avec l'avancée vers la gestion dynamique des écoulements.



- Une adaptation permanente de l'exploitation aux travaux neufs réalisés par la Cub



- Louis Fargue
(construction nouvelle STEP)

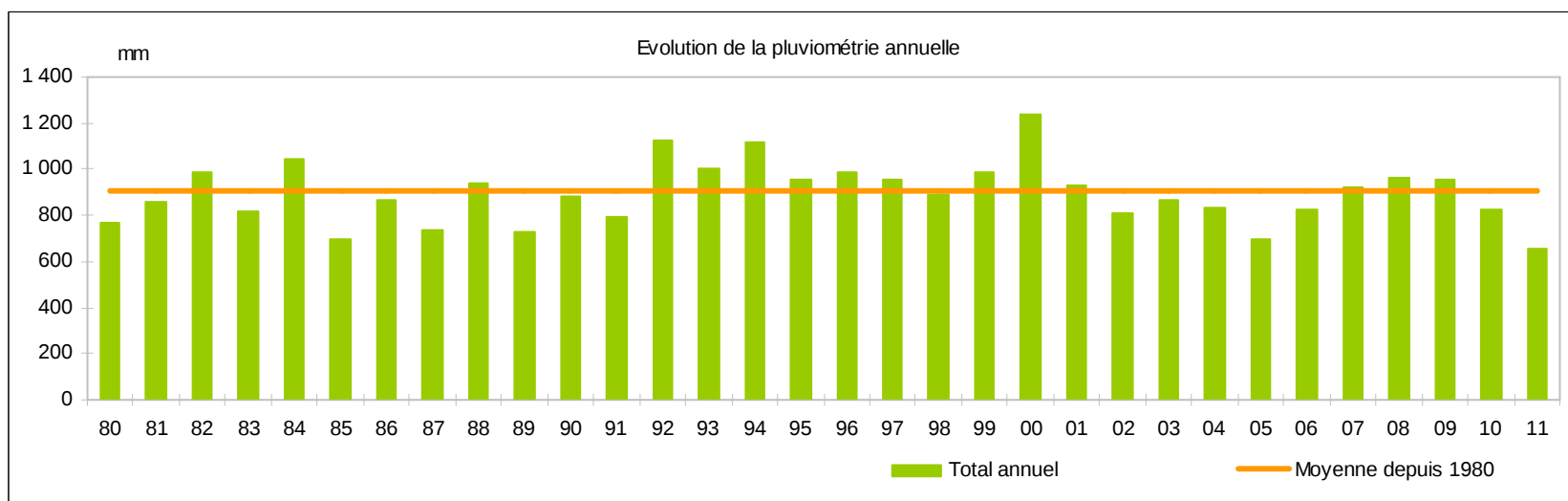
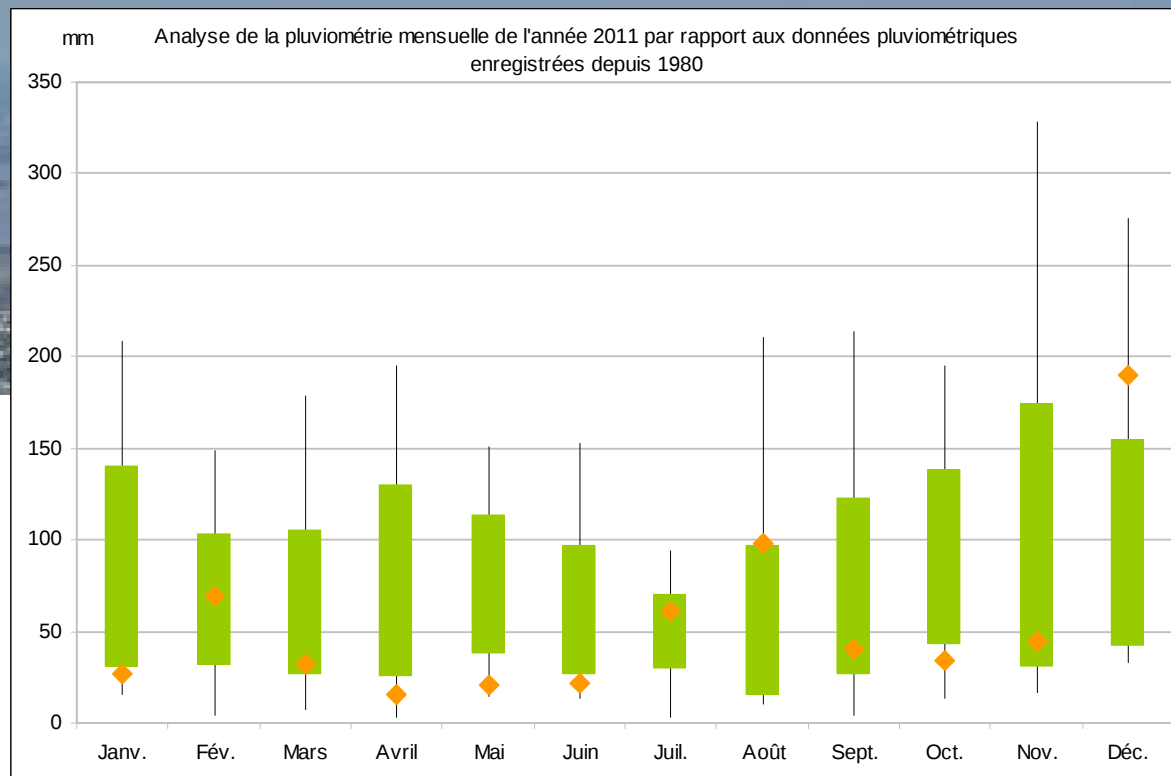
- Clos de Hilde
(construction sécheur de boues)

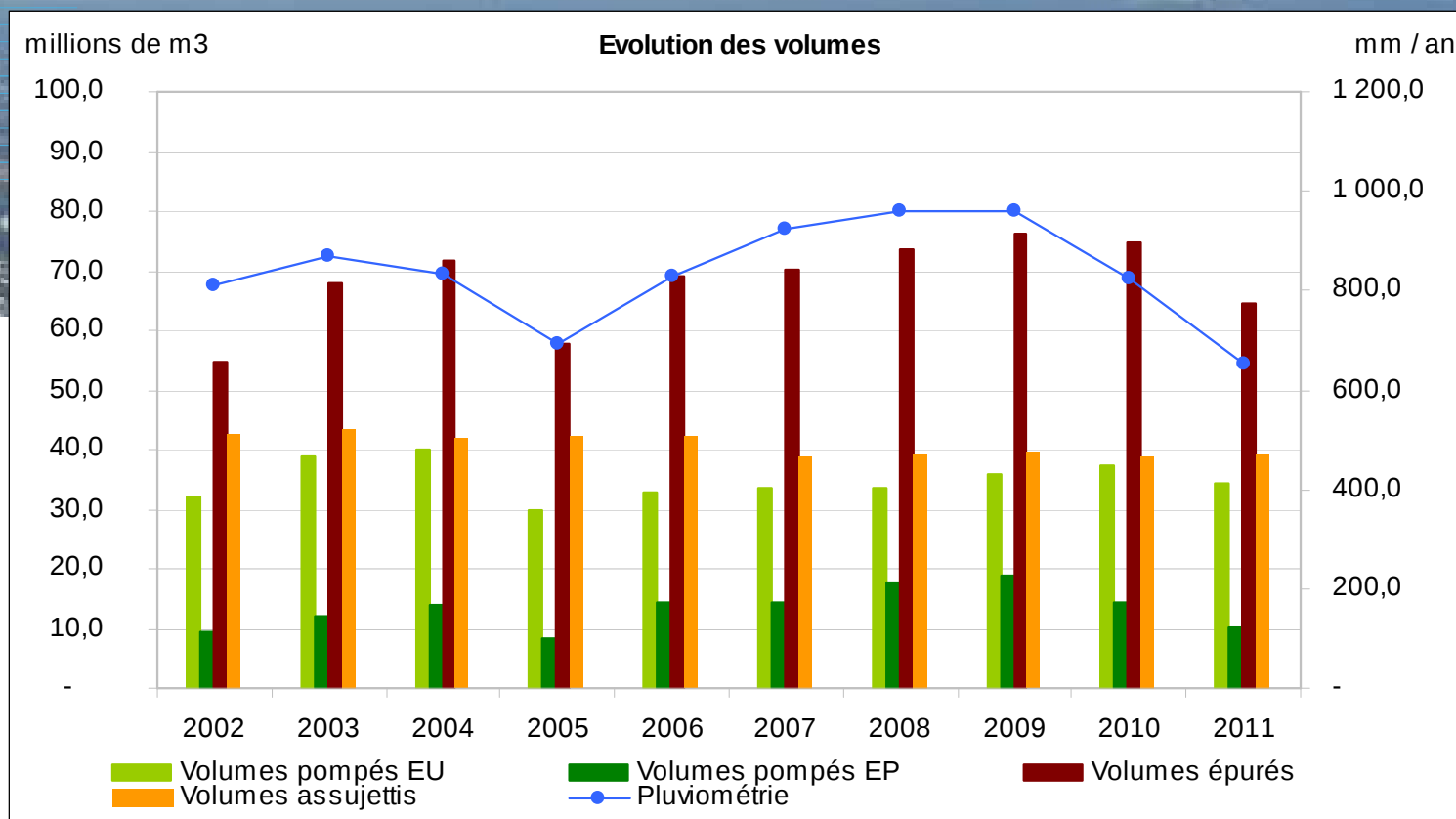




• Pluviométrie

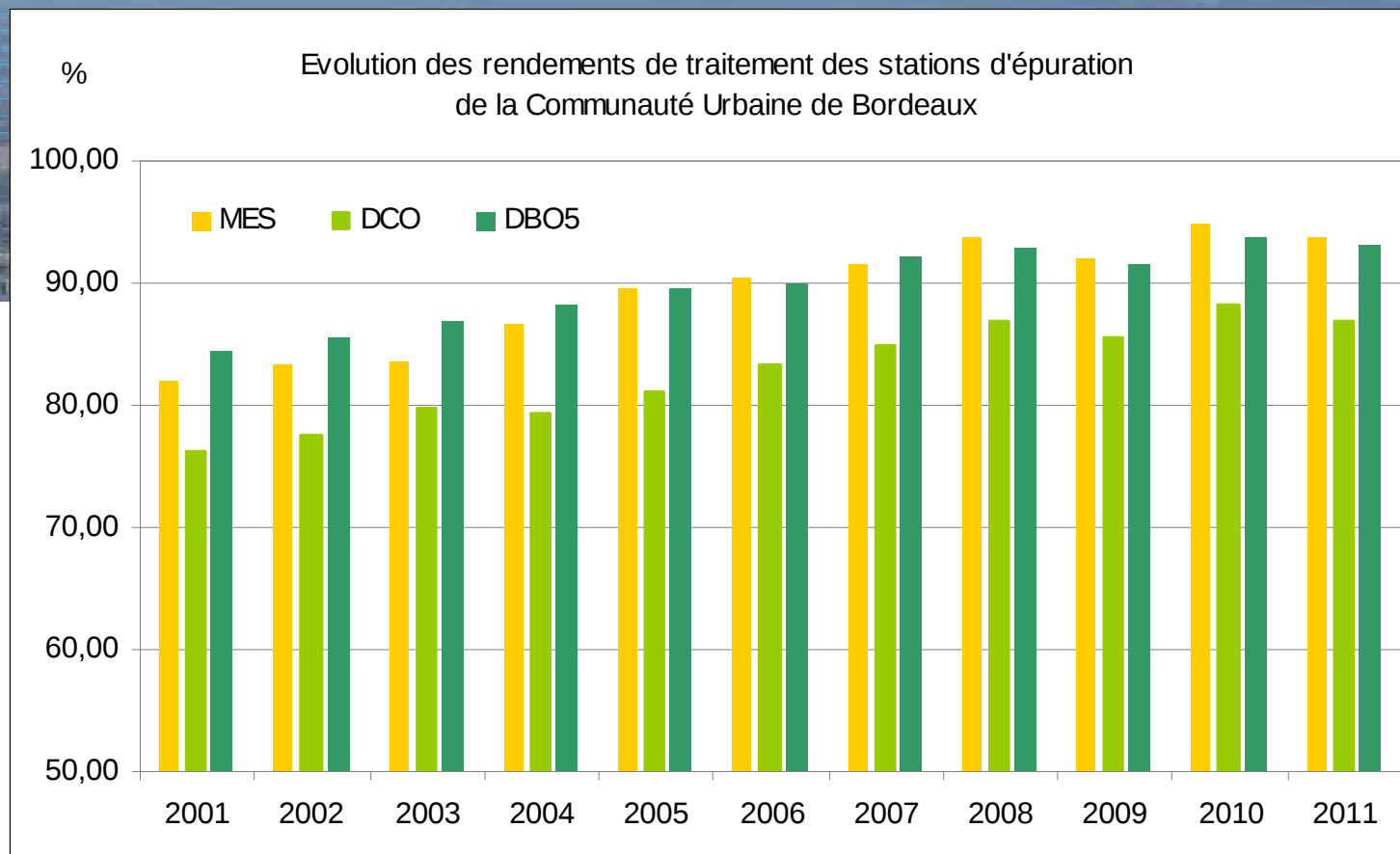
- parmi les plus basses depuis 40 ans





• Volumes

- Relevés, épurés : des variations typiques d'un système unitaire, avec forte incidence de la pluviométrie.
- Assujettis : sur la base des volumes d'eau potable consommés



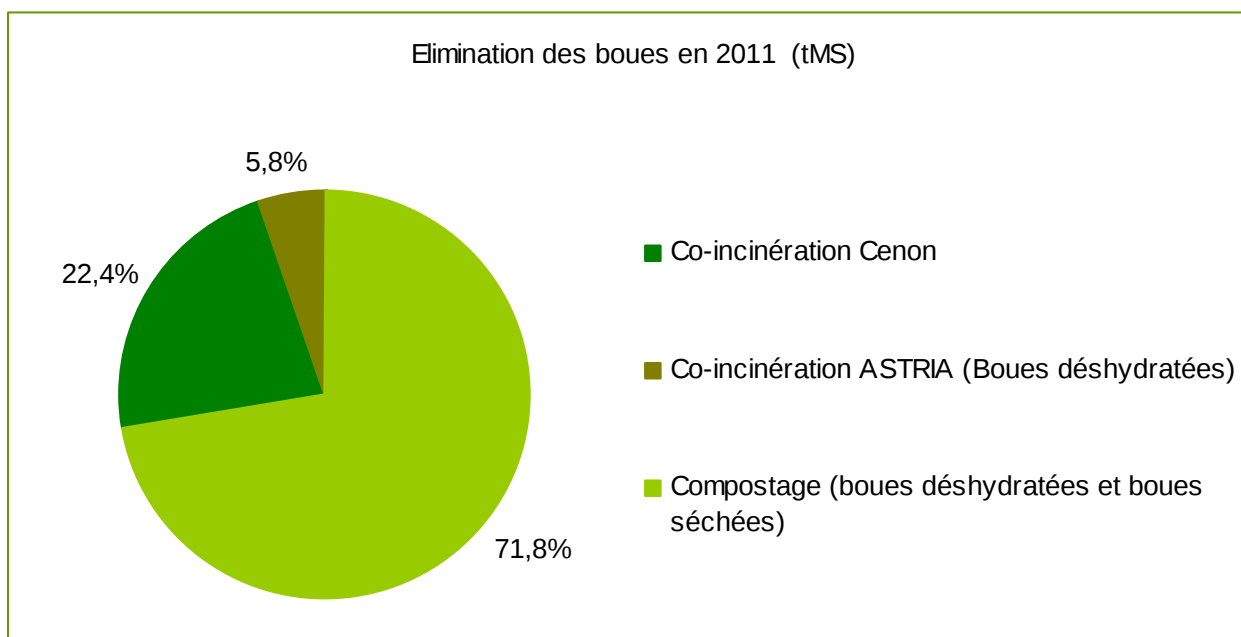
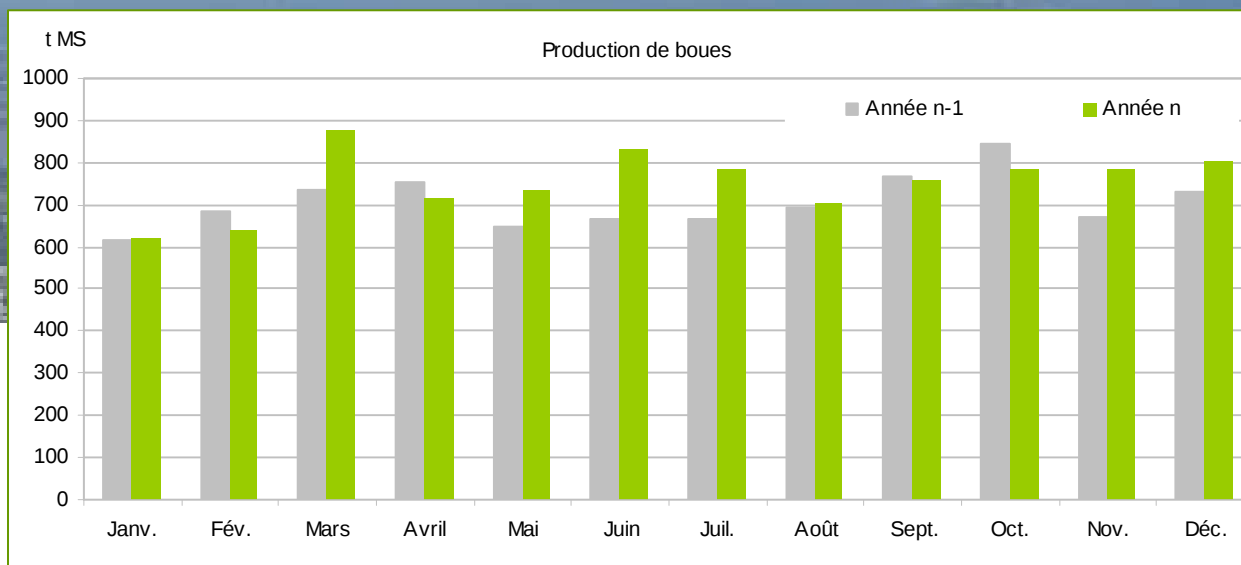
- **Stations d'épuration**

- Un rendement de traitement en constante amélioration au fur et à mesure de la refonte du parc par la collectivité.

- Boues produites

- 9000 tonnes par an

- le compostage, filière d'élimination de près des ¾ des boues produites





- Une année placée sous le signe de la préparation de la fin de contrat (avenant du 17 mai 2011)
 - Evaluation du patrimoine
 - Affinage des inventaires
 - Audit des investissements réalisés
 - Audit de l'état des installations
 - Définition du programme de travaux 2012
 - Remise des données du Système d'Information
 - Audit de l'architecture informatique par la Collectivité,
 - Réalisation de dictionnaires des données et applications d'exploitation et de gestion du service d'assainissement,
 - 1^{ère} livraison des bases de données correspondantes le 23/12/2011,
 - Instruction des demandes d'amélioration exprimées par la Collectivité.

Prix de l'eau

Evolution du prix de l'eau (2002-2012)

Prix de l'eau (en €uros) pour une facture de 120 m ³	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
abonnement (délégataire)	51,43	52,46	53,88	54,87	56,50	57,84	59,48	61,88	60,90	62,78	65,70
consommation eau (délégataire)	106,80	109,49	112,88	115,99	119,57	117,36	120,67	125,56	123,58	127,37	133,30
assainissement (délégataire)	70,25	74,02	76,13	78,11	80,39	82,32	84,62	77,15	77,96	79,63	82,80
assainissement (collectivité)	64,94	66,18	67,63	68,99	70,37	71,21	72,35	74,52	74,52	74,52	74,52
préservation Ressources (AEAG)	37,58	37,85	37,43	5,08	5,08	5,58	7,81	7,68	10,07	7,25	7,33
lutte contre la pollution (AEAG)	3,48	3,84	4,61	41,20	37,19	44,74	22,80	23,40	26,76	30,60	35,16
FNDAE / taxes sur consommation d'eau distribuée*	2,56	2,56	2,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
modernisation réseaux collecte (AEAG)							18,00	18,60	20,88	23,52	26,40
Total HT	337,04	346,40	355,12	364,24	369,10	379,05	385,73	388,79	394,67	405,67	425,21
TVA	18,54	19,05	19,53	20,03	20,30	20,85	21,22	21,38	21,71	22,31	26,14
TTC	355,58	365,45	374,65	384,27	389,40	399,90	406,95	410,17	416,38	427,98	451,35

Au 1er janvier 2012, la facture type 120 m³/an de l'eau de la Communauté urbaine de Bordeaux se positionne à 3,76 €/m³ TTC et représente 37,61 € par mois et 1,24 € par jour.

Au cours des 10 dernières années (2001-2011),

- la part Eau (délégataire LDE) a évolué en moyenne de + 2,13 % par an,

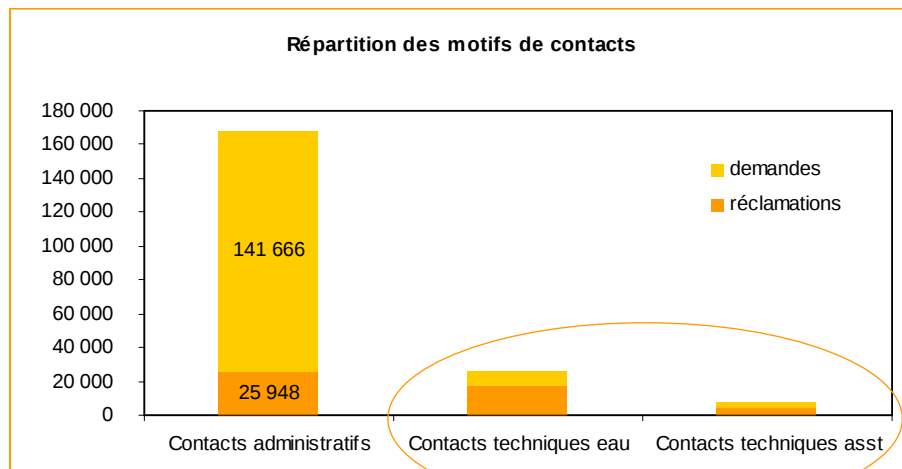
- la part Assainissement a évolué en moyenne de + 1,54 % par an (1,56 % par an pour la part déléguant Communauté urbaine et 1,53 % par an pour la part Déléguataire LDE).

- la part Comptes de Tiers (redevances hors TVA) a évolué en moyenne de + 6,49 % par an.

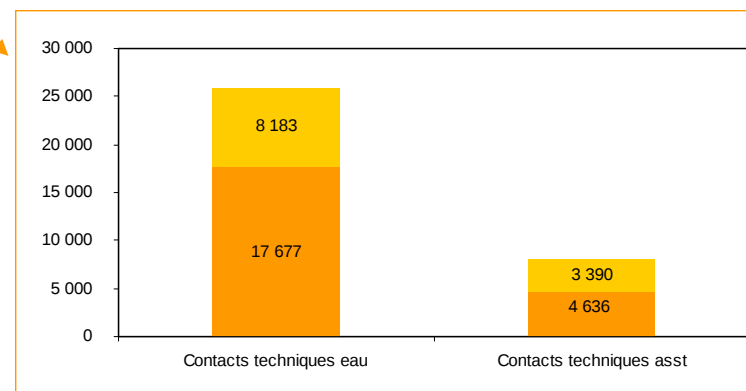
• Changement du taux de TVA au 01/01/2012

- La fourniture d'eau et donc, les éléments constitutifs du prix de l'eau, continuent de bénéficier du taux de 5,5 %
 - les parties fixe et variable du prix de l'eau,
 - la location et l'entretien des compteurs,
 - les redevances liées à la « préservation des ressources », la « lutte contre la pollution » et les « voies navigables ».
- En revanche, les autres prestations sont assujetties au taux de 7%
 - l'assainissement collectif,
 - l'assainissement non collectif,
 - les redevances pour la « modernisation des réseaux »,
 - les travaux effectués dans le cadre des habitations de plus de 2 ans,
 - les prestations effectuées dans le cadre de l'eau, telles que branchements neufs, contrôle, gestion du service pour une régie, frais de déplacement, frais de mise en service...

Traitement des demandes



240.000 compteurs
432.500 factures
28.400 courriers
214.400 appels
Traçabilité : 97 %



Traitement des demandes

CONTACTS

PAR INTERNET :
www.lyonnaise-des-eaux.fr

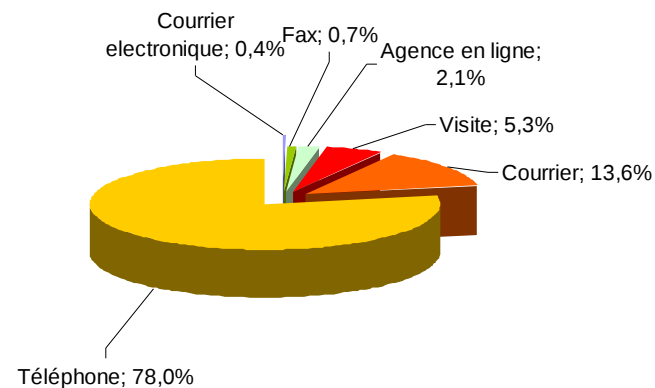
PAR TÉLÉPHONE :

Service client  **N°Cristal 0977 408 408**
Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le
samedi de 8h à 13h

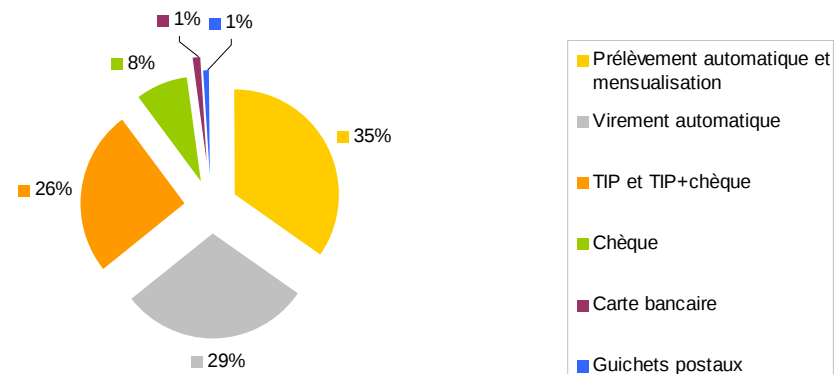
Urgence 24h/24  **N°Cristal 0977 428 428**

PAR COURRIER :
Lyonnaise des Eaux - Service client
TSA 70001
54528 LAXOU CEDEX

Répartition des demandes par mode de contact



Répartition des modes de règlement des factures d'eau (en % des montants réglés en 2011)



Solidarité

Convention Solidarité Eau

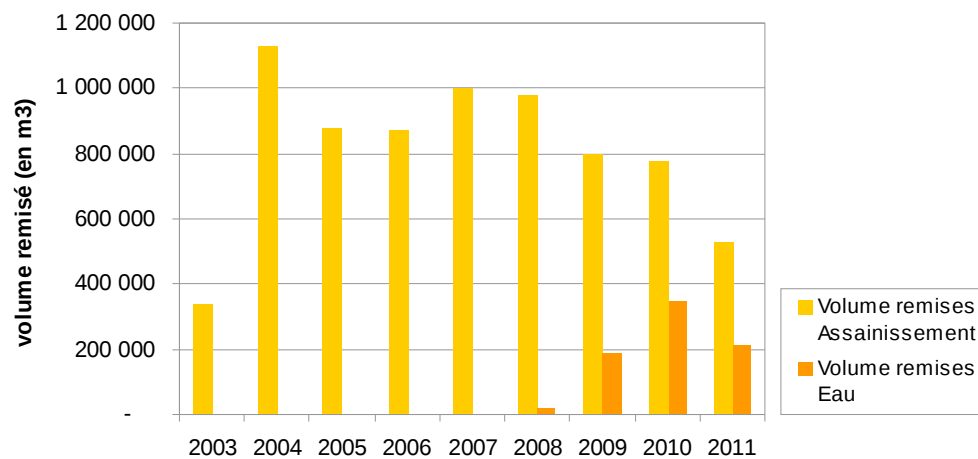
	demande d'aide	dont financement LDE	montant €
2003	1 366	468	39 542
2004	1 037	460	46 293
2005	1 062	398	42 276
2006	676	424	42 981
2007	844	688	80 847
2008	733	658	89 694
2009	856	669	91 913
2010	990	591	76 375
2011	653	587	78 573

- Le taux d'impayés à 1 an témoin de la crise ?
 - 0,31 % pour la part eau (0,18 % en 2010)
 - 0,29 % pour la part assainissement (0,14 % en 2010).

Accompagnement social

	ordres de fermeture	dont fermeture effective	échelonnement de paiement
2006	5 169	1 440	6 518
2007	9 369	1 415	7 389
2008	4 765	1 391	6 651
2009	4 888	1 631	5 620
2010	3 787	1 406	5 506
2011	4 651	1 213	5 289

Evolution du volume des remises sur fuite en domaine privé



Maîtrise des consommations

Télérelevé : déploiement des récepteurs

Au cours de l'année 2011, le réseau de récepteurs a pu être étendu sur les communes de Pessac, Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan.

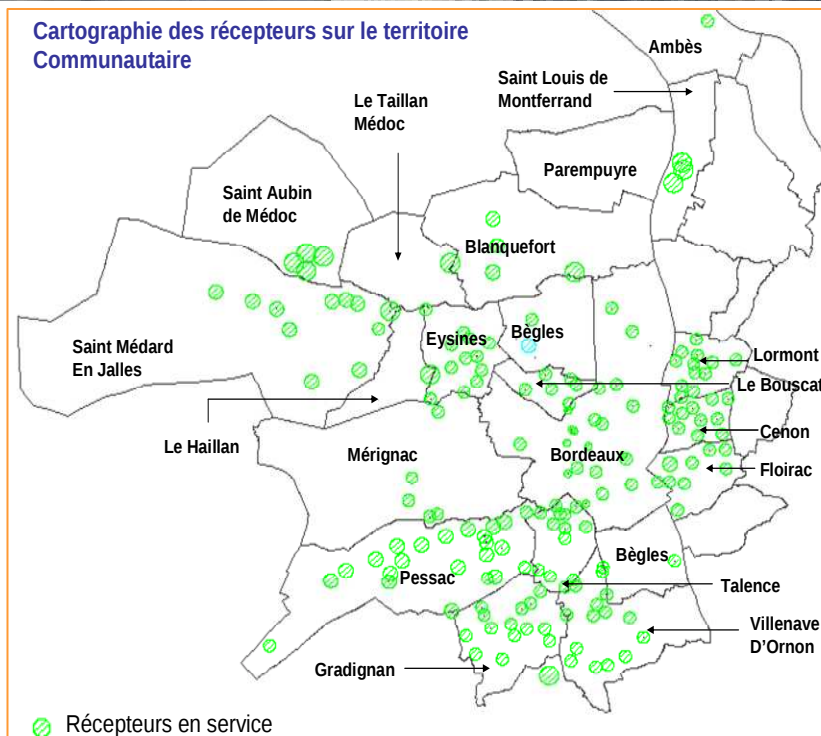
Une trentaine de récepteurs supplémentaires ont été installés. Au 31/12/11, le parc de récepteurs installés et actifs s'élevait à 176 unités.

Les conventions avec les communes de Bordeaux, Ambès, Blanquefort, Bègles, Bruges, Mérignac, Parempuyre, Saint-Vincent-de-Paul et Le Taillan-Médoc restent en attente de signature.

Télérelevé : déploiement des émetteurs pilotes

Depuis 2009, où REGAZ a souhaité tester le système de télérelève sur ses compteurs de gaz, un pilote des 300 compteurs de télé-relève Gaz existe sur Cenon et Lormont.

Cartographie des récepteurs sur le territoire Communautaire



	Collectivités	Bailleurs Syndics	Divers pro	Autres	Total
Totaux	637	318	191	415	1561

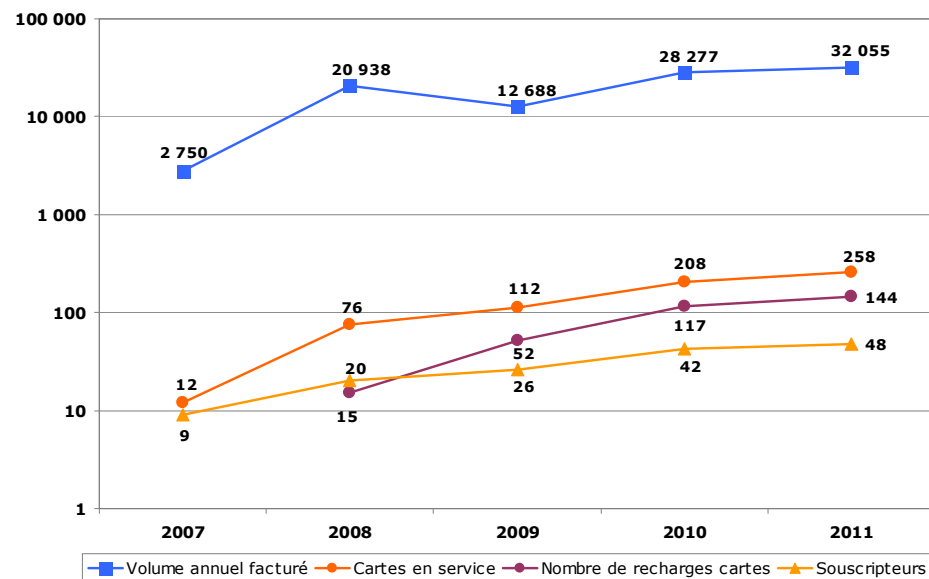
Maîtrise des consommations



Bornes monétiques de puisage

- 60 bornes installées depuis fin 2009.
- Nouveau tarif délibéré le 29 avril 2011.

Utilisation du réseau des bornes monétiques



Qualité de service

Indicateurs	Objectifs	Résultats 2009	Résultats 2010	Résultats 2011	Sur un nombre de dossiers de
1	Réponse aux courriers des usagers, y compris lettre d'attente : 95 % dans un délai inférieur à 8 jours ouvrés à compter de la réception du courrier	82%	88%	82%	26 176
2	Respect d'une plage horaire pour les rendez-vous à domicile, sauf désistement de l'usager : 95 % sur les deux heures fixées	94%	93%	95%	6 163
3	Délai de remise en eau : 95 % dans un délai inférieur à 1 jour ouvré à compter de la réception de la demande quand le branchement est existant et conforme aux prescriptions en vigueur	97%	97%	99%	27 255
4	Délai d'établissement d'un devis pour branchement : 95 % des devis envoyés en moins de 20 jours à compter de la réception de la demande	85%	76%	72%	2 368
5	Délai de réalisation des travaux pour branchement neuf et de mise en eau : 95 % dans un délai inférieur à 20 jours ouvrés après l'obtention des autorisations nécessaires	86%	93%	87%	1016
6	Maintenir un bon niveau de performance du centre d'appels : taux d'appels perdus inférieur à 10 %	13%	13%	14%	395 770



Ausone, Ramses, 24h/24...

Interventions et démarches administratives

- 140.000 interventions ordonnancées sur les réseaux d'eau et d'assainissement,
- 4.047 arrêtés de circulation demandés,
- 1.995 réfections de chaussée commandées,
- 4.048 DR et DICT émises (DR : Demande de Renseignements – DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Sensibilisation et pédagogie

- Un dispositif pédagogique co-construit avec de nombreux partenaires
 - Chaque année, la Maison de l'Eau sensibilise 25 000 à 30 000 personnes à la préservation de la ressource en eau et à la problématique du développement durable



Convention avec le
rectorat de Bordeaux



Les juniors du DD
(Cub)



L'eau et la santé des
personnes âgées



Journée mondiale
des zones humides



« Parce que l'eau nous anime »
journées du patrimoine



Relations contractuelles

2011 : des flux soutenus d'échange entre délégant et délégataire

- Préparation des échéances contractuelles de l'eau et de l'assainissement
 - Janvier : audits de la Collectivité,
 - Mai : signature avenant 6 au contrat de l'Assainissement,
 - Juillet-Août : études pour l'actualisation du schéma directeur de l'eau...
 - Décembre : début de la révision quinquennale contrat Eau,
- Avenant n°6 Assainissement
 - Affectation des excédents de trésorerie, programme de travaux complémentaire, gestion dynamique, clause fiscale, dispositions pour la sortie de contrat (gestion du personnel, état des installations, remise des données, protocole de fin de contrat...).

2011 : des flux soutenus d'échange entre délégant et délégataire

-



Approche économique

- Point sur les volumes consommés et assujettis réels, comparés aux volumes prévisionnels
- Bilan financier du contrat de l'Eau
- Bilan financier du contrat de l'Assainissement

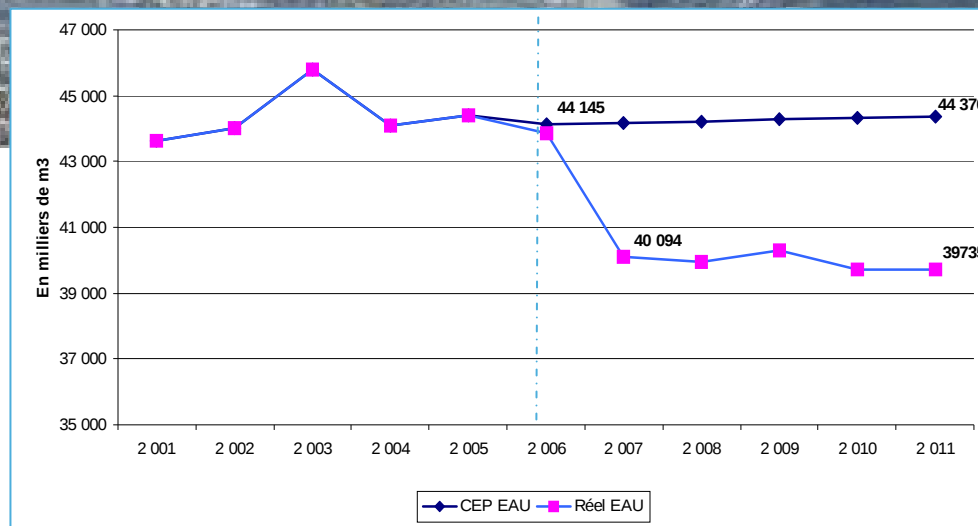
Volumes consommés et assujettis

Réel comparé aux prévisions

(Hors ventes d'eau en gros)

Eau

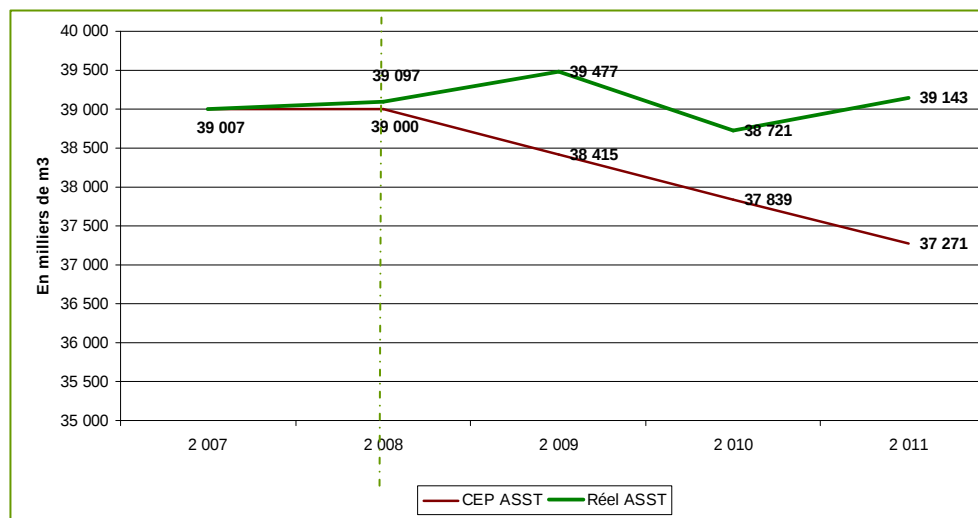
Volumes consommés 2011/2010 = stabilité



Assainissement

Volumes assujettis 2011/2010 = 1%

Expliqué à hauteur de + 0,5% par la réduction des demandes de remises sur fuites



Eau - Bilan financier du contrat

Présentation détaillée des flux de trésorerie annuels 2011 et cumulés de 2006 à 2011 comparés au flux de trésorerie prévisionnels de l'avenant n°8 (selon le formalisme de l'annexe 11.3)

milliers d'€uros	Année 2011			Cumulé estimé depuis dernier avenant		
	Prévu	Réalisé	écart	Prévu	Réalisé	écart
Chiffre d'affaires	67 800	65 078	-2 722	381 088	365 478	-15 610
Charges	39 715	39 739	24	222 088	216 595	-5 493
Trésorerie d'exploitation	28 085	25 339	-2 746	159 000	148 883	-10 117
Variation du besoin en fonds de roulement (- emplois + ressources)	-24	714	738	-126	-3 564	-3 438
Investissements (nets de subventions)	28 812	31 991	3 179	115 633	116 327	694
Remboursements à la CUB des annuités de la dette refinancée	2 797	2 714	-83	16 454	15 943	-511
Autres emplois /ressources de trésorerie	386	-67	-453	277	-508	-785
Trésorerie nette (avant impôt société et résultat financier)	-3 162	-8 719	-5 557	27 064	12 541	-14 523

Sur la période 2006-2011, la trésorerie cumulée avant impôts est inférieure de 14,5 M€ par rapport au compte prévisionnel

Eau - Chiffre d'affaires

Principales évolutions entre réalisé et prévisionnel

Milliers d'Euros	Réalisé 2011	Prévision 2011	R2011/P2011		Cumul du Réalisé	Cumul du Prévisionnel	Ecart	
CHIFFRE D'AFFAIRES PART VARIABLE	43 952	48 614	-9,6%	-4 662	255 205	275 906	-7,5%	-20 701
CHIFFRE D'AFFAIRES PART FIXE	15 152	14 980	1,1%	172	81 195	81 135	0,1%	60
FORFAITS INCENDIE	684	643	6,4%	41	3 789	3 648	3,9%	141
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	59 788	64 237	-6,9%	-4 449	340 189	360 689	-5,7%	-20 500
RECETTES ACCESSOIRES	1 634	1 411	15,8%	223	8 166	8 001	2,1%	165
RECETTES TRAVAUX	3 657	2 152	69,9%	1 505	17 123	12 398	38,1%	4 725
1.TOTAL RECETTES AFFECTABLES- EAU	65 079	67 800	-4,0%	-2 721	365 478	381 088	-4,1%	-15 610

En cumul

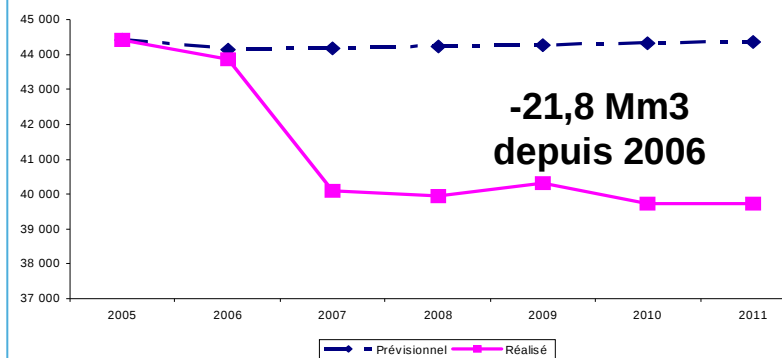
Les volumes eau détail sont inférieurs de 21,8 millions de m³ à la prévision ⇒ -20,7 M€ de chiffre d'affaires.

Les recettes provenant des travaux facturables sont en hausse de 4,7 M€ .

L'année 2011 affiche une stabilité des consommations par rapport à 2010 mais reste en fort retrait par rapport au prévisionnel (-10,4%).

Le chiffre d'affaires provenant des abonnements est en ligne avec le prévisionnel en cumul à fin 2011

COMPARAISON DES VOLUMES ANNUELS REELS ET PREVISIONNELS



Eau - Charges d'exploitation

Principales évolutions entre réalisé et prévisionnel

<i>En milliers d'€uros</i>	Réalisé 2011	Prévision 2011	R2011/P2011		Cumul du Réalisé	Cumul du Prévisionnel	Ecart	
PERSONNEL	13 892	16 029	-13,3%	-2 137	83 364	90 131	-7,5%	-6 767
ENERGIE	1 734	1 986	-12,7%	-252	9 358	10 342	-9,5%	-984
PRODUITS DE TRAITEMENT	282	755	-62,6%	-473	2 501	3 052	-18,1%	-551
ANALYSES EXTERNES	506	485	4,3%	21	2 974	2 790	6,6%	184
SOUS-TRAITANCE	7 638	7 572	0,9%	66	43 014	42 355	1,6%	659
IMPOTS ET TAXES	2 788	944	195,3%	1 844	6 925	5 460	26,8%	1 465
AUTRES CHARGES	12 899	11 944	8,0%	955	68 459	67 958	0,7%	501
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	39 739	39 715	0,1%	24	216 595	222 088	-2,5%	-5 493

3 postes de charges en baisse

- Personnel ⇒ -7,5% (6,8 M€)
- Energie ⇒ -9,5% (1 M€)
- Produits de traitement ⇒ -18% (0.6M€)

1 poste de charges en nette hausse

- Impôts & taxes ⇒ 27% (1,4 M€)



Eau - OPEX

- Globalement et en cumul depuis 2006, les OPEX sont en recul de 2,5% sur le prévisionnel (5,5 M€)
- Principales baisses
 - Personnel : en retrait de 7,5% (6,8 M€)
 - modifications de l'organisation (externalisation partielle de l'activité de recherche de fuites, suppression de l'atelier mécanique autos et passage des véhicules en LLD avec entretien, rattachement de l'équipe locale informatique à la Direction nationale des Services Informatiques,
 - gains de productivité réalisés (augmentation de 6% des heures travaillées par ETP, progression plus modérée du coût moyen horaire, conséquence des départs en retraite),
 - Internalisation plus importante de la production immobilisée.
 - Energie : en retrait de 9,5% (1 M€)
 - baisse des volumes prélevés,
 - décalages de mise en service des usines Cantinolle, Bellefond et Gajac et arrêt de Gamarde.
 - Produits de traitement : en retrait de 18% (0,6 M€)
 - décalages de mise en service des nouvelles usines et arrêt de Gamarde.



Eau - OPEX

- Globalement et en cumul depuis 2006, les OPEX sont en recul de 2,5% sur le prévisionnel (5,5 M€)
- **Principale hausse**
 - Impôts et taxes : en hausse de 27% (1,5 M€)
 - Lors du dernier contrôle de l'administration fiscale (2010-2011) qui a porté sur les années 2007 à 2009, l'administration a remis en cause l'application du barème utilisé par Lyonnaise des Eaux pour valoriser les biens du domaine concédé passibles de la Taxe Professionnelle.
 - Toutefois, elle a décidé :
 - de ne pas remettre en cause cette méthode d'évaluation pour les biens financés par les collectivités et remis gratuitement au délégataire (titre 2 dans Smile)
 - d'appliquer la méthode comptable à tous les équipements et biens mobiliers des collectivités financés par le délégataire (titre 1 dans Smile)
 - Lyonnaise des Eaux a reçu deux notifications de redressement en date du 13/07/2011 pour l'année 2007 et les années 2008 et 2009.
 - Les impositions complémentaires correspondantes, nettes de dégrèvements pour investissements nouveaux, seront mises en recouvrement à partir du mois de juin 2012.
 - En conséquence, Lyonnaise des Eaux a constaté dans ses comptes, en charges à payer sur l'exercice 2011, les impositions complémentaires nettes du dégrèvement en fonction de la valeur ajoutée que la société va solliciter (depuis le changement de méthode d'évaluation, la cotisation de Taxe professionnelle excède 3,5% de la valeur ajoutée de la société).
 - Impact pour le contrat d'eau de la CUB → 1,7 M€
 - En contrepartie, la CUB devrait percevoir en 2012, 1,4 M€ de Taxe Professionnelle, le solde étant attribué au département, la région et les autres communes sur lesquelles sont situées certaines installations appartenant à la CUB

Eau - Investissements

Principales évolutions entre réalisé et prévisionnel

En milliers d'€uros	Réalisé 2011	Prévision 2011	R2011/P2011		Cumul du Réalisé	Cumul du Prévisionnel	Ecart	
Investissements biens de retour	30 760	25 502	20,6%	5 258	135 967	132 160	2,9%	3 807
1ER ETABLISSEMENT	6 569	2 723	141,2%	3 846	35 171	43 646	-19,4%	-8 475
RENOUVELLEMENT FONCTIONNEL	4 152	6 163	-32,6%	-2 011	25 350	32 412	-21,8%	-7 062
RENOUVELLEMENT PATRIMONIAL	20 039	16 616	20,6%	3 423	75 446	56 102	34,5%	19 344
Investissements biens de reprises	1 461	3 343	-56,3%	-1 882	8 747	16 364	-46,5%	-7 617
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	32 221	28 845	11,7%	3 376	144 714	148 524	-2,6%	-3 810
Subventions perçues	-231	-32		-199	-404	-4 908		4 504
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES NETS SUBVENTIONS	31 990	28 813	11,0%	3 177	144 310	143 616	0,5%	694
Annuités de la dette de la collectivité	2 714	2 797	-3,0%	-83	15 943	16 454	-3,1%	-511
Refinancement de la dette d'origine	0	0		0	-27 983	-27 983		0
TOTAL	34 704	31 610	9,8%	3 094	132 270	132 087	0,1%	183

Un bilan financier des investissements à fin 2011 à l'équilibre avec le prévisionnel sur la période 2006-2011 après prise en compte en 2011 de 4,7 M€ au titre des dévoiements de réseau dans la cadre de la construction du tramway 3^{ème} phase

Assainissement - Evolution des résultats

depuis la signature de l'avenant 5 (décembre 2008)

Valeurs en milliers d'€uros	ANNEE 2011			CUMULE FIN 2011 *		
	P 2011	R 2011	R-P	P 2011	R 2011	R-P
Volumes assujettis	37 271	39 143	1 872	152 525	156 438	3 913
Total des Produits	43 688	45 904	2 216	176 846	181 263	4 417
Total charges avant remuneration BFR	49 564	48 649	-915	189 061	179 868	-9 193
Rémunération du besoin en fonds de roulement	202	465	263	806	1 197	391
Total Flux résiduel de résultat après produits et charges financières	-5 674	-2 282	3 392	-11 409	2 592	14 000
Taux annuel de marge (avant impôts sur les sociétés)	-13,0%	-5,0%	8,0%			
Taux de marge cumule(avant impôts sur les sociétés)				9,1%	10,4%	1,2%

* depuis la mise en application de l'avenant 5

A fin 2011, la trésorerie avant impôts est en excédent de 14 M€ sur le compte prévisionnel de l'avenant 5.

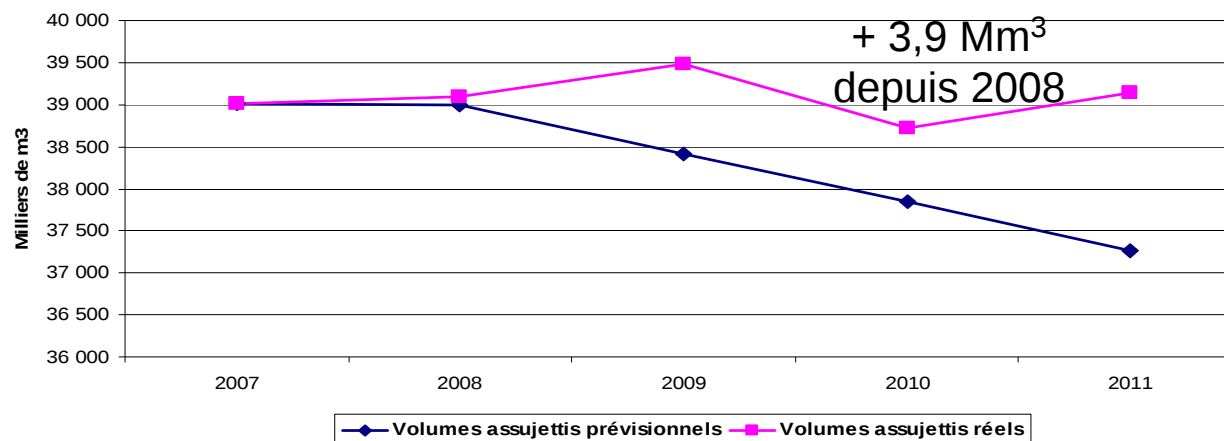
L'article 4 de l'avenant 6, signé en mai 2011, a introduit un mécanisme de régulation des écarts de trésorerie qui prévoit notamment, dans le cas de surcroits, le versement de la moitié de ceux-ci par le fermier à la collectivité

Assainissement - Chiffre d'affaires

Principales évolutions entre réalisé et prévisionnel

Valeurs en milliers d'€uros	ANNEE 2011			CUMULE FIN 2011 *		
	P 2011	R 2011	R-P	P 2011	R 2011	R-P
Volumes assujettis	37 271	39 143	1 872	152 525	156 438	3 913
Recettes d'exploitation (hors comptes de tiers)						
Total Recettes Eaux uses	24 836	26 918	2 082	101 365	105 395	4 030
Eaux pluviales	17 481	17 662	181	70 221	70 641	421
Prime epuration	1 150	1 100	-50	4 398	4 398	0
Produits accessoires y compris Matières de vidange	220	224	4	862	829	-33
Total des Produits	43 688	45 904	2 216	176 846	181 263	4 417

Evolution des volumes assujettis réels et prévisionnels



L'essentiel de l'augmentation des produits provient des écarts entre les estimations de volumes (-1,5%/an) dans l'avenant 5 et le réalisé (moy. +0,1%/an)

Assainissement - Charges d'exploitation et d'investissements

Principales évolutions entre réalisé et prévisionnel

Situation à la fin de l'exercice 2011	Annuel		Cumulé			
	P 2011	R 2011	P 2011	R 2011	% R/P	R-P
Personnel	17 332	15 175	66 604	58 323	-12%	-8 281
Energie	2 618	2 372	9 524	8 861	-7%	-663
Produits de traitement	1 519	988	5 021	4 157	-17%	-864
Analyses	258	438	1 009	1 166	16%	157
Impôts et Taxes	1 341	2 538	5 247	6 381	22%	1 134
Autres dépenses (achats, sous-traitance, impôts, services extérieurs)	13 308	11 624	50 003	47 006	-6%	-2 997
Sous Total / Dépenses	36 376	33 135	137 408	125 894	-8%	-11 514
Frais de Siège et de Recherche	2 330	2 122	9 116	8 535	-6%	-581
Redevance du Domaine Privé	1 219	844	4 770	3 877	-19%	-893
Renouvellement Charges réelles	8 548	11 484	33 198	37 071	12%	3 873
Investissements Domaine concédé lissés	142	134	551	537	-3%	-14
Frais de contrôle	66	66	257	256	0%	-1
Engagement financier contractuel lissé	883	864	3 760	3 698	-2%	-62
Total charges avant remuneration BFR	49 564	48 649	189 060	179 868	-5%	-9 192

En cumulé sur la période 2008-2011, les charges sont inférieures de 9,2 M€ dont -12,1 M€ sur l'exploitation et +2,9 M€ sur les investissements.

En 2011, les charges sont inférieures de 0,9 M€ dont -3,4 M€ sur l'exploitation et +2,5 M€ sur les investissements.



Assainissement - Charges d'exploitation

Principales évolutions entre réalisé et prévisionnel

Les écarts entre charges d'exploitation réelles et prévisionnelles ont été pris en compte dans le cadre de la signature de l'avenant 6 en mai 2011.

Événement survenu en 2011 et non pris en compte dans le compte prévisionnel :

- Impôts et taxes : + 0,98 M€ au titre du redressement de taxe professionnelle 2007 à 2009.

En contrepartie, la CUB devrait percevoir en 2012, 1,2 M€ de Taxe Professionnelle (0,98 M€ + 0,22 M€ installations autres contrats sur périmètre CUB).



2011

- Merci de votre attention.

Retombées médiatiques perchlorates

- Entre le 19 juillet (date de publication du communiqué de presse de la Cub) et le 22 octobre 2011, la pollution au perchlorate d'ammonium a généré **40** sujets (articles de presse, internet, radio, TV).
- Répartition par type de média :

– Presse écrite	12
– Télévision	3
– Radio	6
– Internet	19
– Total	40

Retour

- Nombre de sujets par média

– Sud Ouest	6
– France 3 Aquitaine	2
– France Bleu Gironde	2
– 20 minutes	1
– Libération	1
– Sud Radio	2
– Aqui !	3
– Romandie News	1
– Le parisien.fr	2
– AFP	3
– France Soir	1
– Tf1.news	1
– Journal de l'environnement	3
– France info	1
– Jim.fr	1
– Care vox	1
– Le blog des consos d'eau	1
– Techni. Cités	1
– La Dépêche.fr	2
– Sudouest.fr	2
– TV7	1
– Lexpress.fr	1
– Virgin radio	1
– Total	40